

PANORAMA DE LA RECHERCHE
SUR LES TIERS-LIEUX EN FRANCE

CAHIERS DE RECHERCHE DE
FRANCE TIERS-LIEUX #2

Collection « Tiers-lieux »
dirigée par France Tiers-Lieux

© LE BORD DE L'EAU 2026
www.editionsbdl.com
33360 Carignan-de-Bordeaux

ISBN : 978-2-38519-

DES TIERS-LIEUX « PRODUCTIFS » ?

CAHIERS DE RECHERCHE DE
FRANCE TIERS-LIEUX #2

*Ouvrage collectif
et recueil d'articles scientifiques*



SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction	9
--------------------	---

Cécile Gauthier, Marjolaine Gros-Balthazard et Rémy Seillier

CHAPITRE 1 • 17

L'ÉMERGENCE DE L'OBJET TIERS-LIEUX « PRODUCTIFS »

L'objet tiers-lieux « productifs » en discussion	17
--	----

Synthèse de la première table-ronde du colloque de Grenoble consacré aux tiers-lieux productifs par Marjolaine Gros-Balthazard

D'un tiers-lieu solidaire à une manufacture partagée : itinéraire d'un designer en tiers-lieux	23
--	----

Entretien avec Mathieu Grosche réalisé par Cécile Gauthier

De quoi les tiers-lieux de production sont-ils vraiment le nom ?	29
--	----

Par Patricia Lejoux

Les tiers-lieux productifs, une hétérotopie au travail? Le cas de l'occupation temporaire des Ateliers Briand	43
---	----

Par Benjamin Pradel et Charlotte Mabrouki

Ex-GKN : repenser l'usine comme tiers-lieu productif ?	65
--	----

Par Costantino Romeo

CHAPITRE 2 • 85
RÔLES ET CONTRIBUTIONS DES TIERS-LIEUX PRODUCTIFS
AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

Les tiers-lieux, leviers des transitions productives ?.....	85
<i>Synthèse de la deuxième table-ronde du colloque de Grenoble consacré aux tiers-lieux productifs par Pascal Glémain</i>	
Le tiers-lieu productif comme levier de valorisation des ressources local dans un territoire rural	93
<i>Entretien avec Nahoum Champroy réalisé par Marjolaine Gros-Balthazard</i>	
Les relations entreprises – tiers-lieux. Réflexions à partir du cas isérois	99
<i>Par Marjolaine Gros-Balthazard et Bernard Pecqueur</i>	
Quel rôle des ateliers de fabrication numérique dans les transitions productives ?.....	121
<i>Par Christine Liefoghe et Cédric Cabanel</i>	

CHAPITRE 3 • 143
LES TIERS-LIEUX PRODUCTIFS ET L'ACTION PUBLIQUE

Les tiers-lieux productifs : entre innovation territoriale et recomposition des modèles d'action publique.....	143
<i>Synthèse de la troisième table-ronde du colloque de Grenoble consacré aux tiers-lieux productifs par Magali Talandier</i>	
Le programme Manufactures de proximité : une politique publique de soutien aux tiers-lieux productifs ?	151
<i>Entretien avec Yolaine Prault réalisé par Marjolaine Gros-Balthazard</i>	
Les tiers-lieux productifs dans la transition économique urbaine : une analyse des Fab Cities	159
<i>Par Solène Tixadou</i>	

Les tiers-lieux productifs comme laboratoires d'une transformation de l'action publique économique?	181
---	-----

Par Rémy Seillier, Cécile Gauthier et le Collectif de recherche « Tiers-lieux productifs » composé de Romain Pasquier, Isabelle Berrebi-Hoffmann, Magali Talandier, Marjolaine Gros-Balthazard, Xabier Itçaina, Nadine Richez-Battesti, Nicolas Chochoy, Emmanuelle Besançon, Gaël Hily, Sébastien Schulz, Emmanuel Dupont

AUTEURS DE L'OUVRAGE • 193

Coordination et direction de la publication.....	194
Comité scientifique	195
Contributeurs	196

« Ce deuxième numéro des Cahiers propose de poursuivre la réflexion sur ce que la dimension tiers-lieu peut apporter (ou non) à la reconfiguration des modes de production dans les territoires, et par-là, des rôles et des formes possibles de l'action publique. »

Sous la direction de Cécile Gauthier, Marjolaine Gros-Balthazard
et Rémy Seillier.

INTRODUCTION

Cécile Gauthier, docteure en géographie et urbanisme, post-doctorante à
Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, chercheuse associée au Ladyss
Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Marjolaine Gros-Balthazard, maîtresse de Conférences en aménagement de l'espace
et urbanisme à l'Université Grenoble-Alpes, Laboratoire Pacte

Rémy Seillier, directeur général adjoint de France Tiers-Lieux

Depuis une quinzaine d'années, les tiers-lieux font l'objet d'une attention croissante, tant dans les politiques publiques que dans la littérature scientifique. Initialement mobilisée à partir des travaux de Ray Oldenburg sur les *third places* (1989), la notion a été largement retravaillée, discutée et reconfigurée dans divers contextes nationaux, donnant lieu à une pluralité de définitions, d'usages et de cadrages analytiques. Les recherches ont progressivement mis en évidence le caractère profondément hybride de ces espaces, situés à l'intersection du travail, de la sociabilité, de la production de communs, de l'innovation sociale et de l'expérimentation collective. Les premiers *Cahiers de recherche sur les tiers-lieux* ont proposé un panorama critique de ce que sont les tiers-lieux, leurs formes et évolutions ainsi que leur place dans les dynamiques territoriales et économiques, en s'appuyant sur des regards d'experts et des travaux académiques.

Dans ce champ de recherche désormais structuré mais loin d'être stabilisé, l'émergence de la catégorie de tiers-lieux dits productifs constitue un déplacement analytique majeur. De plus en plus mobilisée dans les discours institutionnels, les dispositifs d'action publique et certaines politiques de développement territorial, cette catégorie soulève un ensemble de questions qui restent, à ce jour, largement ouvertes. Elle renvoie à des lieux ou des espaces de sociabilité intentionnelle, connaissant un fort développement depuis une dizaine d'années (Burret, 2017; Krauss, Tremblay, 2019; Colmellere *et al.*, 2019; Richez-Battesti *et al.*, 2022), et

dédiés à la fabrication manufacturière. Ces espaces prennent la forme de *fablabs*, de *makerspaces* ou encore d'ateliers artisanaux partagés, ouverts au public, qui mutualisent des compétences, des équipements et des ressources numériques (Bosqué, 2015).

Les initiateurs, animateurs et usagers de ces tiers-lieux productifs portent fréquemment des discours centrés sur l'encapacitation citoyenne, l'apprentissage et la transition écologique « par le faire » (Gauthier *et al.*, 2022). Ils participent également au développement de formes de production locale, souvent présentées comme des alternatives ou des compléments aux systèmes productifs dominants (Astier, Labour, 2021 ; Garnier, Capdevila, 2023). Pour Berrebi-Hoffmann *et al.* (2018), l'émergence de ces tiers-lieux s'inscrit dans un mouvement plus large du *do-it-yourself* (DIY), du « faites-le vous-même », du collaboratif, de l'économie du partage et d'une remise en cause du capitalisme. Ces dynamiques se déploient, en effet, alors que les enjeux de réindustrialisation, de relocalisation et, plus largement, de reprise de conscience des fondements matériels de nos modes de vie, se renforcent au gré des crises socio-économiques, géopolitiques et écologiques. Elles s'inscrivent, par ailleurs, et probablement non sans lien, dans un contexte de reconnaissance institutionnelle croissante, marqué par l'implication accrue des collectivités territoriales et par la mise en place de politiques nationales spécifiques, à l'image du programme *Manufactures de proximité* lancé en 2021 (cf. *infra*).

Dans ce contexte, ce second numéro des *Cahiers de recherche de l'Observatoire des Tiers-Lieux* propose de faire des tiers-lieux productifs un objet d'interrogation scientifique à part entière, en invitant à les considérer à la fois comme des catalyseurs et comme des symptômes des transformations économiques, sociales, territoriales, institutionnelles et écologiques contemporaines. Il se place dans la continuité du colloque organisé à Grenoble en 2024, soutenu par France Tiers-Lieux, les laboratoires Pacte, ESO, LAET ainsi que par l'Alliance Université Entreprise de Grenoble (AUEG), intitulé « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local? ¹ ». Ce colloque constituait un espace de mise en discussion des enjeux scientifiques, empiriques et politiques liés à ces lieux, en croisant les regards de chercheurs issus de différentes disciplines et en inscrivant la réflexion dans des terrains et des contextes territoriaux variés.

Ces cahiers font le choix de poser les tiers-lieux productifs comme un objet-frontière, au croisement de débats scientifiques, de pratiques de terrain et d'enjeux po-

1. Le comité d'organisation était composé de Gérard Cognet (AUEG), Pascal Glémain (université Rennes 2 / ESO), Patricia Lejoux (ENTPE / LAET), Fabien Nadou (EM Normandie), Bernard Pecqueur (Pacte / AUEG), Olivier Richebracque (AUEG), Magali Talandier (université Grenoble Alpes / Laboratoire Pacte), Josselin Tallec (université Grenoble Alpes / Laboratoire Pacte), Marjolaine Gros-Balthazard (responsable scientifique, université Grenoble Alpes / Laboratoire Pacte). Nous remercions vivement tous les participant-es pour les riches échanges de la journée.

litiques. Dans une démarche qui se veut à la fois analytique et critique, il propose d'éclairer l'émergence du terme, sa définition et ses limites (chapitre I), avant de souligner les effets sur les dynamiques économiques territoriales (chapitre II) pour finalement s'interroger sur les modalités d'action publique et leur transformation (chapitre III).

Le premier chapitre explore l'émergence de l'objet tiers-lieux productifs, les filiations historiques et idéologiques de ces lieux, en lien notamment avec les mouvements du *do-it-yourself*, des cultures *makers*, des *fablabs* et des communs numériques, mais aussi les conditions sociales, économiques et territoriales de leur apparition. Il met en évidence les tensions entre définitions analytiques, catégorisations administratives (potentiels supports de l'action publique) et pratiques de terrain, ainsi que la grande diversité des formes organisationnelles et des trajectoires observées.

Le chapitre s'ouvre sur la synthèse, rédigée par Marjolaine Gros-Balthazard, de la première table ronde du colloque de Grenoble réunissant chercheurs et praticiens. À partir d'exemples concrets (les tiers-lieux : Comme un établi, Luz'In, La Ruche industrielle, Shed Factory), elle atteste de la diversité des configurations auxquelles peut renvoyer ce vocable tout en soulignant des points communs saillants (liens au territoire, adaptabilité, etc.). Dans une interview réalisée par Cécile Gauthier, la trajectoire et les diverses expériences de Mathieu Grosche (Grands Voisins, Make ICI) résonnent avec ces premiers éléments. L'entretien se conclut en soulignant que ces tiers-lieux productifs ne se réduisent pas à des espaces dotés de machines, mais constituent des écosystèmes d'apprentissage, où la production immatérielle (échanges de pratiques, de savoir-faire, etc.) s'articule étroitement avec la production matérielle (fabrication / transformation d'objets). À partir de la diversité empirique des tiers-lieux productifs mise en évidence lors du colloque de 2024 (*fablabs*, ateliers artisanaux partagés, *repair* cafés, exploitations agricoles biologiques, initiatives de mode circulaire, etc.), Patricia Lejoux montre qu'il ne s'agit pas seulement d'une déclinaison supplémentaire des tiers-lieux mais d'un phénomène susceptible (sous conditions) de révéler des transformations plus profondes permettant de répondre à la triple crise actuelle : écologique, du travail et territoriale. Benjamin Pradel et Charlotte Mabrouki approfondissent la question du travail (et de l'ampleur des transformations à l'œuvre) à partir de l'étude d'un site industriel en occupation temporaire : les Ateliers Briand, en périphérie lyonnaise. Ce tiers-lieu productif temporaire, est appréhendé comme une hétérotopie du travail au sens foucauldien, c'est-à-dire un espace situé, réel, où les normes dominantes du travail sont partiellement suspendues, discutées ou réagencées. Enfin, *via* l'analyse de la mobilisation autour de l'usine ex-GKN, près de Florence (Italie), Costantino Romeo offre un regard décalé sur les tiers-lieux productifs, dans un contexte italien où la catégorie tiers-lieu n'est pas institutionnalisée. Cette expérience originale de reconversion industrielle participative (associant travailleurs, citoyens, chercheurs, artistes et ac-

teurs institutionnels) invite à penser ces derniers comme des méthodes ou pratiques possibles de résolution des crises industrielles, capables d'articuler production, gouvernance collective et ancrage territorial. L'article ouvre ainsi une réflexion sur les liens entre coopératives de production et tiers-lieux productifs, non pas sous l'angle d'une filiation directe, mais comme une convergence entre réappropriation démocratique de l'appareil productif et ouverture à des usages sociaux et culturels.

Le deuxième chapitre porte sur la contribution des tiers-lieux productifs aux dynamiques économiques territoriales. Il invite à dépasser les récits souvent prescriptifs, normatifs, ou idéalisés qui présentent ces lieux comme des leviers évidents de relocalisation productive, de revitalisation territoriale ou de transition écologique. Il propose d'interroger leurs effets économiques concrets, en termes de création de valeur, d'emploi, de structuration de filières locales, d'intermédiation entre acteurs économiques ou encore d'articulation avec les tissus productifs existants, qu'ils soient artisanaux, industriels ou agricoles. Ce chapitre s'ouvre sur la synthèse de la table ronde du colloque de Grenoble, animée par Pascal Glémain, lors de laquelle, les praticiens de plusieurs tiers-lieux ont mis en lumière le rôle de ces derniers dans les transitions productives, en insistant sur les innovations sociales dont ils sont porteurs. Nahoum Champroy revient ensuite, dans une interview menée par Marjolaine Gros-Balthazard, sur le projet de Manufacture du Châtaignier qui vise à revaloriser une ressource locale, le bois. La Manufacture est appréhendée comme une démarche coopérative soutenant l'émergence d'une micro-filière locale au service du développement d'un territoire rural, rappelant que ces tiers-lieux ne sont pas l'apanage des centres urbains.

Les deux articles scientifiques de ce second chapitre convergent à la fois dans ce que peuvent être ces contributions (expérimentation, prototypage, formation, etc.) et leurs rouages. Marjolaine Gros-Balthazard et Bernard Pecqueur, en s'appuyant sur des cas isérois et drômois, soulignent la façon dont les tiers-lieux, *via* leur capacité d'intermédiation, développent un système de relations entre une diversité d'acteurs, dépendant des caractéristiques spécifiques de chaque territoire. C'est cette capacité d'intermédiation qui peut permettre de reconfigurer localement les relations de production, de faire émerger et de diffuser des pratiques économiques renouvelées (expérimentation, le « faire » et « décider » ensemble, circularité). Christine Liefoghe et Cédric Cabanel, en s'appuyant sur un questionnaire diffusé très largement auprès des ateliers de fabrication numérique français (*fablabs*, *makerspaces*, etc.) montrent qu'ils se définissent d'abord par des fonctions d'initiation, de prototypage, de réparation, de formation et d'innovation, tandis que les services aux entreprises ou la production à façon restent plus secondaires et contraints (normes, financements, équipements, main-d'œuvre, tensions *open source* / propriété intellectuelle), limitant leur participation à une réindustrialisation.

Le troisième chapitre s'intéresse aux relations entre les tiers-lieux productifs et l'action publique, et plus particulièrement à la manière dont ces lieux sont investis par les pouvoirs publics, soutenus par des dispositifs spécifiques, intégrés à des stratégies territoriales ou mobilisés comme outils de transition. Il s'agit de mettre en lumière les formes de coopération entre acteurs publics, privés et citoyens, les modalités de gouvernance et de financement, ainsi que les effets de l'institutionnalisation sur les trajectoires des tiers-lieux productifs, et les potentielles tensions associées (entre injonctions à la performance économique et maintien de logiques d'expérimentation, de communs et d'ouverture, etc.).

Ce chapitre s'ouvre sur la synthèse de la dernière table ronde du colloque de Grenoble, animée par Magali Talandier, qui réunissait principalement des acteurs institutionnels impliqués dans le soutien aux tiers-lieux (Agence Nationale de Cohésion des Territoires [ANCT], Région, Commune, Association des Maires Ruraux de France (AMRF), Fabrique de l'Industrie). Les débats soulignent le potentiel de ces derniers dans l'accompagnement de la transformation des politiques publiques mais aussi les limites de ces dernières dans leur capacité de soutien à ces structures hybrides, évolutives, aux valeurs multiples mais pas toujours marchandes.

Puis, l'interview de Yolaine Proult, directrice générale de France Tiers-Lieux, revient sur la genèse du programme Manufactures de proximité, né de la mobilisation des tiers-lieux pendant la crise sanitaire du Covid-19, et sur la mise en œuvre d'une politique publique destinée à soutenir la relocalisation productive à travers ces espaces. Elle en souligne les spécificités, en rupture avec des modalités d'intervention plus classiques, en mettant l'accent sur l'évaluation par les pairs, l'inclusion, la coopération entre porteurs de projets et un accompagnement structuré en ingénierie.

Solène Tixadou interroge dans son article la place et le rôle des tiers-lieux productifs impliqués dans les démarches de Fab City, promues par plusieurs métropoles européennes. À partir d'une enquête menée principalement à Barcelone et à Paris, elle analyse leurs contributions aux transformations économiques des territoires urbains. Elle montre ainsi que ces lieux sont limités dans leur capacité à faire revenir durablement des fonctions de production matérielle en ville ou à transformer en profondeur le métabolisme urbain. Dans le même temps, elle décrypte comment, en tant qu'espaces d'expérimentation, ils permettent de penser autrement les articulations entre production, territoire et innovation.

Enfin, Rémy Seillier, Cécile Gauthier et le Collectif de recherche « Tiers-lieux productifs » proposent d'analyser les tiers-lieux productifs comme révélateurs de potentielles recompositions contemporaines de l'action publique économique. Partageant le fruit de plusieurs mois de réflexions collectives sur ces coopérations, encore inégales et souvent expérimentales, entre institutions publiques et collectifs productifs, ils invitent à mettre à l'épreuve des doctrines de développement économique longtemps structurées par des instruments standardisés (aménagement, attractivité, fiscalité) et par une rationalité de gestion héritée du Nouveau

Management Public. L'article ouvre ainsi plusieurs chantiers de recherches pluridisciplinaires notamment sur l'articulation des transformations du travail et de l'engagement citoyen (en écho au chapitre I des présents Cahiers), des dynamiques territoriales de coopération et de structuration de filières locales, et, plus directement, des conditions institutionnelles d'une action publique capable de soutenir des communs productifs, des formes de co-production et de gouvernance économique partagée.

Ainsi, ces *Cahiers de recherche* ont l'ambition de prolonger et d'approfondir les questionnements abordés lors du colloque de Grenoble, en contribuant à une meilleure compréhension des contours et des effets territoriaux des tiers-lieux productifs, tout en nourrissant une réflexion critique sur les transformations contemporaines de la production, du développement territorial et de l'action publique. Ce faisant, il questionne la pertinence du qualificatif productif et ses effets, tant dans les usages scientifiques que dans les discours institutionnels et les politiques publiques. Il ne s'agit donc pas de réduire les tiers-lieux à une fonction productive, ou de ne dire qu'ils ne produisent que des choses tangibles, tant s'en faut, comme en témoignent les contributions, mais à l'inverse, de comprendre ce que la dimension tiers-lieu peut apporter (ou non) à la reconfiguration des modes de production dans les territoires, et par-là, des rôles et des formes possibles de l'action publique.

CHAPITRE 1
**L'émergence de l'objet
tiers-lieux « productifs »**

L'OBJET TIERS-LIEUX « PRODUCTIFS » EN DISCUSSION

Synthèse de la première table-ronde du colloque de Grenoble consacré
aux tiers-lieux productifs

Marjolaine Gros-Balthazard, maîtresse de conférences en aménagement de l'espace
et urbanisme à l'Université Grenoble Alpes, Laboratoire Pacte

Ce texte est une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du colloque « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local? » à Grenoble, en 2024. L'objectif de cette première table ronde était d'interroger l'émergence de lieux hybrides pour produire (au sens de fabriquer) et/ou repenser la production, des tiers-lieux dits « productifs », et d'en comprendre les ressorts. Elle était animée par Fabien Nadou, enseignant-chercheur de l'École de Management de Normandie.

17

Les intervenants étaient :

- Caroline Félix, directrice générale et co-fondatrice, La Ruche industrielle (Vénissieux)
- Julia Sorlin, co-fondatrice, Luz'In (La Tour du Pin)
- Edvin Bernardin, responsable technique de l'atelier, Comme un établi (Rennes)
- Benjamin Danjou, responsable développement, Comme un établi (Rennes)
- Christine Liefooghe, maîtresse de conférences en géographie (Université de Lille / Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société)
- Pierre-Marie Dieval, responsable d'affaires, AFPA (Drôme)
- Isabelle Dhume, fondatrice, Milemil, entreprise spécialisée dans la fabrication de chaussures de football (Romans-sur-Isère)

Introduction

La proposition conceptuelle de « tiers-lieux productifs » n'est pas stabilisée. Mobilisée lors de cette journée pour qualifier des pratiques nouvelles et hétérogènes, elle a été discutée dès la première table ronde. Quant au qualificatif productif, il a également été interrogé, tant dans ses contenus (que produit-on?) que dans ses implications organisationnelles, territoriales et politiques. Nous proposons ici une synthèse des échanges autour de 5 axes.

Des activités productives hybrides

La production, dans les tiers-lieux dits « productifs », y apparaît rarement comme une fin unique ou exclusive. Elle s'articule étroitement à des fonctions de formation, de transmission, de prototypage et d'expérimentation. La diversité des cas présentés et discutés en témoigne :

- Les activités « productives » de Luz'in, initialement pensé comme un lieu rassemblant *fablab* et espace de *coworking*, vont du soutien au développement de projets (*via* du prototypage par exemple) jusqu'à de la production en petite série.
- Pour Comme un établi, cet atelier partagé de plus de 1 400 m², il s'agit de permettre le travail du bois, du métal et du textile, grâce à la mutualisation d'outils, de machines, d'espace pour une diversité de publics : des artisans (qui peuvent s'installer dans les locaux), des particuliers (dans l'esprit *Do-it-yourself*), des écoles, etc.
- La Shed Factory (mis en place par l'AFPA Drôme, utilisée par Milémil) propose un parc de machines, des ateliers, des formations spécialisées dans le cuir, la chaussure et les matériaux souples, avec pour objectif un soutien au redéveloppement de la fabrication de chaussures à Romans.
- La Ruche industrielle est un collectif d'entreprises (Bosch, Seb, Volvo, etc.) et d'écoles d'ingénieurs, qui dispose d'un lieu dédié permettant la collaboration entre les adhérents et l'émergence de projets collaboratifs (outils, salles de travail modulables, etc.).

Plusieurs intervenants ont souligné que ces lieux se situent fréquemment en amont des chaînes de production classique. Ils permettent de tester, de fabriquer à petite échelle, d'apprendre en faisant, et de sécuriser des parcours professionnels et/ou entrepreneuriaux (à l'instar du cas de Milémil qui a pu se lancer grâce au Shed Factory). La production y est modulable, adaptée aux capacités des lieux et aux besoins locaux, plutôt qu'orientée vers des volumes importants, une standardisation voire une normalisation, caractéristiques du monde industriel.

Les tiers-lieux productifs apparaissent ainsi comme des espaces où le produire est indissociable du former, du transmettre et de l'expérimenter, brouillant les catégories traditionnelles de l'économie productive (rappelant l'obsolescence souvent soulignée entre industrie et services, suggérée par l'emploi du terme système productif).

L'ancrage territorial et la relation au milieu : produire avec et pour un territoire

La question du territoire, et de l'ancrage territorial de ces lieux, a traversé l'ensemble des échanges. Les tiers-lieux productifs sont systématiquement décrits comme des dispositifs ancrés dans des contextes locaux spécifiques, qu'il s'agisse de territoires ruraux, périurbains (Vénissieux), urbains (La Tour du Pin, Romans-sur-Isère), ou métropolitains (Rennes).

Le territoire n'est pas seulement un cadre géographique, il constitue un vivier de ressources :

- Ressources matérielles (bâtiments, foncier, machines, outils),
- Ressources humaines (compétences locales, réseaux d'acteurs),
- Ressources symboliques (ex. cuir et chaussure à Romans-Valence) et politique (soutien des collectivités territoriales dans la quasi-totalité des cas).

Plusieurs interventions ont fait écho à la notion de « milieu », entendue comme un ensemble de relations, de savoirs et de pratiques qui conditionnent les formes de production possibles. Cela renvoie à la riche littérature, depuis les années 1980, dans le champ du développement territorial sur les milieux innovateurs (Aydalot, 1986; Maillat, 1995), et plus récemment sur les milieux valueurs (Jeannerat et Crevoisier, 2022), qui montre l'importance des relations entre acteurs territorialisés pour innover, ou donner de la valeur (non uniquement économique).

« On a bien entendu que ces lieux ne marchent que parce qu'ils sont intégrés dans leur milieu local, leur territoire, pas seulement parce qu'ils sont petits, que c'est là qu'ils peuvent trouver la main-d'œuvre ou vendre au point de départ de leur trajectoire, de leur développement, mais parce que c'est là qu'ils vont trouver des ressources » (C. Liefoghe).

Dans cette perspective, les tiers-lieux productifs participent à une réappropriation collective des moyens de production. Ils peuvent permettre de reconnecter production et besoins locaux (par ex. *via* l'artisanat à Comme un établi), tout en valorisant des savoir-faire parfois marginalisés par les logiques industrielles dominantes (par ex. la production de chaussures à Romans-sur-Isère).

Être acteurs d'un tiers-lieu productif

Les tiers-lieux productifs reposent sur des collectifs d'acteurs aux profils multiples : artisans, entrepreneurs, formateurs, collectivités, chercheurs, etc. Les rôles y sont rarement stabilisés. Produire, gérer, animer, former et coordonner relèvent souvent des mêmes personnes. Cette hybridation est fréquemment décrite comme une richesse, car elle favorise la coopération et l'apprentissage collectif.

Comme l'a souligné C. Liefoghe, les parcours individuels des personnes présentes sont variés :

« Les personnes qui ont travaillé justement dans [...] des services aux entreprises, qui font partie du système productif industrie-service, des gens qui ont déjà des métiers en marketing, qui vivent du conseil, en attendant de fabriquer elles-mêmes leurs propres chaussures, etc. Et, en même temps, des gens qui sont plus dans ce qu'on appelle dans la littérature des *fablabs*, des collectifs de *makers*. »

Si la passion est souvent à l'origine des projets, voire un « ADN » comme une intervenante l'a noté, tous convergent sur le besoin d'éviter le cliché. Il y a des tâches difficiles, pénibles, voire des projets à accepter moins intéressants que d'autres mais qui permettent de stabiliser le modèle économique.

Les échanges ont également mis en évidence le rôle d'interface joué par certains tiers-lieux productifs entre des mondes qui dialoguent peu : entreprises, collectivités, citoyens. En ce sens, ils agissent comme des espaces de médiation, capables de faire émerger des projets collectifs à la croisée d'intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Là encore, les expériences varient : sensibilisation et découverte des métiers de l'artisanat auprès des écoliers, test pour des personnes qui veulent se reconverter (Comme un établi) ; portage par les grandes entreprises industrielles intéressées par leur propre transformation (La Ruche industrielle) ; relations avec des porteurs de projets ou des entreprises de taille intermédiaires (ETI, Luz'in) ; entreprises existantes pour les aider à recruter (savoir-faire perdus), entreprises qui ont commencé à fabriquer (tel que Milémil), porteurs de projets (incubation / accompagnement [AFPA]).

Une diversité de configurations organisationnelles et de gouvernance

Les formes juridiques, les modes de gouvernance, les modèles économiques et les raisons d'être varient considérablement d'un tiers-lieu productif à l'autre.

Certains tiers-lieux s'inscrivent dans des dynamiques associatives ou coopératives, d'autres adoptent des montages hybrides associant acteurs publics et privés. Les modes de gouvernance oscillent entre pilotage collectif et leadership plus affirmé, souvent en fonction de l'histoire du lieu et des ressources disponibles. Pour les

représentants de Comme un établi, la dimension collective est au cœur du projet (statut d'association puis de SCIC) :

« On ne se revendique pas forcément comme tiers-lieu, comme atelier partagé, manufacture, c'est pour nous, un peu des mots un peu valises. Pour nous c'est plutôt un collectif avec un outil qui est la mutualisation de partage de compétences, de ressources au sein d'un même lieu et ce truc-là il est évolutif au cours du temps » (B. Danjou).

Dans ce contexte, la reconnaissance institutionnelle constitue un enjeu ambivalent. Si elle peut apporter des ressources et une légitimité, elle comporte aussi le risque de standardiser des pratiques qui tirent leur force de leur capacité d'expérimentation et de bricolage (prototypage au quotidien). Plusieurs intervenants craignent de dépendre de cadres de soutien trop normatifs qui réduiraient la capacité d'expérimentation des lieux. À l'inverse, ils sont conscients que l'absence de référentiels partagés nuit à leur lisibilité pour les institutions et les partenaires économiques.

Agilité et adaptabilité : la figure du « mouton à 18 pattes »

La figure du « mouton à 18 pattes » est revenue de manière récurrente pour qualifier les lieux comme les personnes qui les animent. L'agilité est décrite comme indispensable pour composer avec des contraintes multiples : financières, réglementaires, techniques, humaines ; mais aussi pour s'adapter chemin faisant à l'évolution des projets :

« Une sorte de mouton hybride qui va s'adapter en fonction des appels à projets et de la direction qu'on se donne, non pas individuellement mais collectivement » (J. Sornin).

« Mouton à 18 pattes, c'est juste qu'on doit atteindre une rentabilité financière. On a un bilan comptable, on a les mêmes codes que l'économie plutôt classique, mais pour arriver à atteindre un modèle économique, il faut diversifier les leviers d'activité. Et c'est ça un peu que j'entends par le mouton à 18 pattes, c'est qu'il y a des activités très simples, location d'espace, faire des séminaires pour entreprises, etc. Et là, on va [...] aller dans des interstices, remplir des vides, utiliser le lieu comme un biais de sensibilisation à divers publics. Et en fait, ça, plus ça, plus ça, ça fait qu'il y a plein de pattes et, en plus, ces pattes, elles sont animées par plusieurs cerveaux parce qu'il y a plein de gens à l'intérieur » (B. Danjou).

La table ronde a ainsi mis en lumière une tension structurante : ce qui fait la force des tiers-lieux productifs – leur souplesse, leur capacité d’hybridation – peut aussi constituer leur fragilité.

Conclusion

Plutôt qu’un modèle reproductible, les tiers-lieux productifs apparaissent comme des configurations situées, dont l’intérêt réside dans leur capacité à mettre à l’épreuve les catégories classiques de la production et du développement territorial. La table ronde met ainsi en évidence le potentiel heuristique de la notion de tiers-lieux productifs, à condition de la considérer comme un outil d’analyse ouvert, et non comme une catégorie normative. Elle ouvre des pistes de recherche et d’action pour mieux comprendre, accompagner et soutenir ces expériences, sans en réduire la diversité ni l’agilité qui font leur singularité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aydalot, P. (1986). *Milieux innovateurs en Europe*, Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs.
- Jeannerat, H., et Crevoisier, O. (2022). « From competitiveness to territorial value: Transformative territorial innovation policies and anchoring milieus », *European Planning Studies*, n° 30 (11), p. 2157-2177.
- Maillat, D. (1995). « Milieux innovateurs et dynamique territoriale », in Rallet A., Torre A. (dir.), *Economie industrielle et économie spatiale*, *Economica*, p. 211-231.

D'UN TIERS-LIEU SOLIDAIRE À UNE MANUFACTURE PARTAGÉE : ITINÉRAIRE D'UN DESIGNER EN TIERS-LIEUX

Entretien avec Mathieu Grosche

Propos recueillis le 3 septembre 2025 par Cécile Gauthier, docteure en géographie et urbanisme, post-doctorante à Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, chercheuse associée au Ladyss Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Mathieu Grosche a un parcours de « Designer Explorer » aux activités variées : invention d'un vélotracteur pour agriculteurs, gestion de tiers-lieux de production, consultant pour l'ADEME sur des projets de mobilités, designer et constructeur d'espaces communs.

23

Mathieu, merci d'avoir accepté cet entretien. Pour commencer, pouvez-vous revenir sur votre parcours et nous dire comment vous êtes entré dans le monde des tiers-lieux, et plus particulièrement ceux tournés vers la fabrication et la production ?

Bien sûr. Je suis designer de formation, spécialisé en design et innovation sociale. J'ai fait mes études à l'université de Strasbourg, où j'ai réalisé un master en design. Mon mémoire portait sur une question qui me tenait beaucoup à cœur : « Y a-t-il un design engagé dans la décroissance ? ». Cette réflexion m'a naturellement conduit à m'intéresser à l'innovation sociale et aux formes alternatives de production.

Pendant mes études, j'ai effectué un stage de neuf mois à Bruxelles, dans une agence de *design* social dirigée par François Jégou, l'un des pionniers du design de service et de l'innovation publique en France. Il avait participé à la fondation de la 27^e Région et à d'autres structures de réflexion sur la transformation des politiques

publiques. Cette expérience a été fondatrice : j'y ai compris que le design pouvait être un levier d'émancipation et de transformation collective, pas seulement une discipline de conception d'objets.

Ensuite, j'ai étudié un an au Canada, dans un programme de design de transport. C'est paradoxalement là-bas que mon intérêt pour le social s'est encore renforcé. J'ai participé à un festival d'architecture expérimentale, Bellastock Montréal – un événement éphémère, mais avec une ambiance de tiers-lieu : on y construisait ensemble, dans un esprit d'expérimentation, de partage et d'auto-organisation.

À mon retour en France, avec quelques amis, nous avons développé un projet de *vélotracteur* – une sorte de machine agricole à propulsion humaine – qui a été sélectionné pour une résidence appelée POC21, au château de Millemont (Yvelines). Ce fut une expérience marquante : pendant un mois, une centaine de personnes – *makers, hackers, ingénieurs, designers* – ont vécu ensemble pour concevoir des solutions *open source* liées à la transition écologique. Pour moi, c'était une véritable incarnation du tiers-lieu productif : un lieu de production, mais aussi de culture commune, où les savoirs circulaient librement.

C'est intéressant, parce que POC21 est souvent cité comme un prototype de tiers-lieu éphémère. Grâce à cette expérience, notre projet a gagné en visibilité, et cela m'a permis de collaborer avec l'Atelier Paysan, une coopérative engagée dans la conception et la diffusion d'outils agricoles en *open source*. Leur approche m'a beaucoup marqué : ils travaillent main dans la main avec des agriculteurs pour concevoir des outils adaptés, simples à fabriquer et à réparer. C'est un modèle d'autonomie technique, dans la lignée de la pensée d'Ivan Illich et de ses « technologies conviviales ».

Ce que j'ai trouvé fascinant, c'est que l'Atelier Paysan ne produit pas seulement des objets, mais du commun : ils créent et diffusent des savoirs, des plans, des méthodes, des formations d'autoconstruction. C'est une forme de production non matérielle, où la valeur ne réside pas dans la propriété d'un objet mais dans le partage de savoir-faire.

Comment cette expérience vous a-t-elle conduit vers les Grands Voisins et l'univers des tiers-lieux « urbains » ?

J'étais à Paris et je cherchais du travail. Par hasard, je suis tombé sur une soirée organisée à Vive les Groues, un autre lieu alternatif géré par Yes We Camp à Nanterre, et j'y ai rencontré plusieurs personnes impliquées aux Grands Voisins. L'ambiance m'a tout de suite séduit, et j'ai postulé lorsqu'ils ont ouvert un poste de constructeur.

Au départ, je devais travailler sur un projet appelé *le Recyclab*, mais le poste était déjà pourvu. On m'a alors proposé de participer à la construction d'un local poubelle – ça n'avait pas l'air très glamour ! (rires) – mais finalement c'était un vrai

chantier, collectif et utile. Et de fil en aiguille, j'ai été embauché, d'abord comme constructeur, puis comme responsable de l'atelier de fabrication. J'y suis resté deux ans, et je crois que c'est l'une de mes expériences les plus formatrices.

J'étais salarié de Yes We Camp, qui faisait partie du trio de gestion avec Plateau Urbain et l'Association Aurore. L'atelier avait plusieurs missions : d'abord, la fabrication et la maintenance du site – c'était un peu le « service technique » du village. Nous construisions les aménagements, réparions le mobilier, intervenions sur les espaces communs.

Mais il y avait aussi un rôle pédagogique et social : on organisait des ateliers ouverts, des initiations à la menuiserie, et on accueillait des personnes en collaboration avec Aurore dans des dispositifs d'insertion. Le programme DPH (Dispositif Premières Heures), par exemple, permettait à des personnes très éloignées de l'emploi – parfois sans activité depuis plusieurs décennies – de retrouver un rythme et un cadre collectif à travers le travail manuel.

Enfin, l'atelier servait aussi à accompagner des structures résidentes dans leurs projets : fabriquer un comptoir, un stand, un aménagement de boutique...

C'était un lieu d'apprentissage mutuel, où la frontière entre production, formation et entraide était très poreuse.

L'atelier a évolué au fil du temps. À l'origine, il avait pour fonction principale de concevoir et de fabriquer les aménagements nécessaires au projet de Yes We Camp et à l'installation du site. Son activité s'est progressivement ouverte à d'autres usages : d'une part parce que les besoins internes d'aménagement diminuaient, et d'autre part, en réponse à une demande croissante d'ouverture vers l'extérieur.

Lorsque je suis arrivé, cette volonté d'ouverture était déjà présente. On a alors mis en place un système d'abonnement qui permettait à des personnes extérieures d'accéder à l'atelier, notamment lors des sessions du mardi soir. Nous commençons également à répondre à des commandes externes, en réalisant du mobilier pour d'autres structures ou des clients extérieurs.

Des réflexions étaient en cours pour aller plus loin, notamment avec l'association Aurore, autour de la création d'une régie de quartier. L'idée était d'élargir le rôle de l'atelier – qui servait déjà de régie pour les Grands Voisins – à des services de proximité, en impliquant par exemple des personnes en insertion pour effectuer de petites interventions dans le quartier (peinture, dépannage, entretien, etc.).

Cependant, la crise sanitaire liée au Covid-19 a interrompu cette dynamique, et puis, peu après, la fermeture du site des Grands Voisins y a mis fin. Même si elle n'a pas perduré, nous avons quand même pu tester ce service qui a finalement été répliqué aux Cinq Toits avec l'atelier La Bricole.

Vous parlez d'un modèle où la production est aussi sociale que matérielle. Quelle place la fabrication occupait-elle dans le projet des Grands Voisins et comment se transmettait cette culture du faire ?

En termes de volume, l'atelier représentait une petite part de l'activité : l'équipe de l'atelier, c'était deux ou trois personnes, sur une trentaine de salariés de Yes We

On expérimentait une urbanité participative, un laboratoire urbain, où le public devenait acteur de l'espace. C'était de la politique urbaine par la pratique manuelle.

Camp. Mais son impact visuel et symbolique était énorme. Les constructions, les micro-architectures, les terrasses, les installations donnaient leur identité au lieu. C'est ce que les visiteurs voyaient en premier et ce qui pouvait les attirer : une ville bricolée, vivante, en transformation permanente.

C'est aussi par la fabrication que se transmettait une certaine culture du faire.

J'avais la volonté de documenter et diffuser nos productions. Quand j'ai pris la responsabilité de l'atelier, j'ai proposé que tous nos plans, prototypes, fiches techniques soient mis en ligne, accessibles à tous, sous licence libre. Mais l'équipe n'était pas unanime. Certains estimaient que la priorité était l'expérience vécue sur place, pas la diffusion numérique. Et c'était un vrai débat : faut-il privilégier l'impact local immédiat ou la transmission à distance ?

Avec le recul, je pense qu'il y a de la valeur dans les deux approches. Mais aux Grands Voisins, ce qui primait, c'était le vécu collectif, la convivialité, la capacité à transformer un espace vacant en un écosystème social et créatif.

Après les Grands Voisins, vous avez rejoint Make ICI, à Montreuil, qu'est-ce qui distingue ce modèle de tiers-lieux productif du précédent ?

Quand le projet des Grands Voisins s'est terminé, Make ICI m'a proposé de reprendre le poste de responsable d'atelier. C'était en 2020, juste après le premier confinement.

L'ambiance était très différente : plus entrepreneuriale, plus orientée vers l'artisanat professionnel que vers l'insertion sociale.

Make ICI, c'est une communauté d'artisans, de designers, de petites entreprises de fabrication – menuiserie, métal, textile, etc. À Montreuil, le site fait environ 1 200 m², avec une soixantaine de résidents. Il s'agit de mutualiser de grands ateliers partagés, équipés de machines industrielles que personne ne pourrait s'offrir seul. Les

membres paient un abonnement mensuel et accèdent aux outils, aux espaces et à un réseau professionnel.

C'est une sorte de coopérative d'artisans – même si juridiquement, ça n'en est pas une. La majorité des gens viennent d'abord pour avoir accès à un atelier tout équipé pour travailler, pas pour participer à un projet collectif. Puis ils restent pour l'aspect collectif. Il y a une vraie solidarité, beaucoup d'échanges de savoir-faire, de collaborations ponctuelles et de convivialité.

Quand j'étais responsable d'atelier, puis directeur par intérim, j'ai pu observer les différentes facettes du modèle économique. Il repose sur trois piliers : les abonnements des résidents, qui couvrent une partie des charges ; les prestations de conception et fabrication réalisées pour des clients extérieurs ; et un pôle de formation, très actif.

Les formations sont variées – initiation à la menuiserie, mécanique cycle, fabrication numérique – et souvent éligibles au CPF. C'est un volet qui marche bien, car il répond à un vrai besoin de reconversion et de revalorisation du travail manuel.

C'est là qu'on voit la différence avec des lieux comme les Grands Voisins. Make ICI est davantage tourné vers l'écosystème entrepreneurial que vers le quartier. C'est un lieu productif, mais pas un lieu public. On n'y entre pas librement : il faut un badge, un abonnement.

Cela dit, il y a des partenariats avec des écoles, des collectivités, des entreprises locales. Et les résidents participent souvent à des projets urbains ou à des commandes publiques. Mais on reste dans un modèle plus économique que social, disons.

Vous avez connu plusieurs modèles de tiers-lieux productifs, comment les distinguez-vous ? Et quels types de coopération y observez-vous ?

J'ai expérimenté deux grandes familles. La première, c'est celle des tiers-lieux à finalité sociale : insertion, culture, apprentissage, comme les Grands Voisins. On y produit du lien avant de produire des objets.

La seconde, c'est celle des « manufactures partagées », comme Make ICI : des espaces professionnels mutualisés, où l'enjeu est la viabilité économique et la mutualisation d'outils coûteux. On y produit des biens, mais aussi des réseaux et des opportunités.

Les deux modèles sont complémentaires. L'un travaille la dimension humaine et inclusive, l'autre la dimension productive et économique. Et parfois, les frontières se rejoignent : certains projets hybrident les deux logiques.

J'ai pu observer beaucoup de collaborations ou de synergies concrètes entre artisans au sein de Make ICI. C'est même une des forces du lieu. Les artisans échangent constamment, que ce soit pour un coup de main technique ou pour répondre à des appels d'offres à plusieurs. Certains se sont rencontrés là et ont monté ensemble leur entreprise.

Je pense par exemple à deux menuisiers qui, après plusieurs années de travail côte à côte, ont créé une société d'agencement et ont réussi à être cinq salariés.

D'autres, comme le duo à l'origine d'Alma, ont développé un atelier d'ébénisterie d'art reconnu, exposé au Grand Palais.

Il y a aussi une production de liens moins visibles : des échanges informels, de la transmission de savoirs, des solidarités du quotidien. Pour beaucoup, cette expérience collective permet de se professionnaliser plus vite, de se structurer, ou de tester leur projet avant de voler de leurs propres ailes.

Pour conclure, diriez-vous que ces tiers-lieux productifs participent à une forme de relocalisation économique ? Et que reprenez-vous de votre propre parcours entre ces expériences ?

Oui, à leur échelle. Ils ne relocalisent pas l'industrie, mais ils redonnent de la valeur au travail manuel, à la production de proximité. Et surtout, ils accélèrent les trajectoires individuelles : c'est une sorte d'incubateur artisanal.

Aux Grands Voisins, la valeur était dans le lien social ; à Make ICI, elle est dans la mise en réseau et la professionnalisation. Dans les deux cas, on fabrique du commun : des compétences, des communautés, une culture du faire, de l'accueil, du partage.

Enfin, ce que j'en retire c'est probablement qu'un tiers-lieu productif, ce n'est pas seulement un espace équipé de machines ; c'est un écosystème d'apprentissage. Ce qui compte, c'est la manière dont les gens y travaillent ensemble, se rencontrent, se transmettent des savoirs, et s'émancipent par la pratique.

Les modèles économiques, eux, restent fragiles. Qu'ils soient associatifs ou entrepreneuriaux, ils reposent beaucoup sur l'engagement des personnes. Mais, malgré ces fragilités, ces lieux inventent de nouvelles façons d'habiter le travail, de produire autrement, et de retisser du collectif dans un monde fragmenté.

DE QUOI LES TIERS-LIEUX DE PRODUCTION SONT-ILS VRAIMENT LE NOM ?

Patricia Lejoux, chargée de recherche au Laboratoire Aménagement Économie Transports (UMR LAET), à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE)

Résumé

Les tiers-lieux de « production » sont envisagés ici comme un révélateur des hésitations de nos sociétés à opérer une transition socio-économique afin d'inscrire leur fonctionnement dans le cadre des limites planétaires. Deux cadres théoriques sont proposés pour interpréter les changements socio-économiques dont ces tiers-lieux pourraient être porteurs. Selon le premier, celui de la « réparation de la rupture métabolique », ils traduiraient une volonté de rompre avec notre modèle de développement économique, social et territorial et d'en proposer un nouveau en devenant des « tiers-lieux fabricants ». Selon le deuxième, celui du « nouveau mode de régulation environnemental », ils ne viseraient qu'à modifier à la marge notre modèle et seraient voués alors à rester des tiers-lieux productifs.

Mots-clés

Tiers-lieux, production, productifs, fabricants, transition socio-économique, limites planétaires, modèle de développement économique, social et territorial, travail.

Un objet économique, social et territorial non identifié

Après les tiers-lieux culturels, sociaux, de santé, de services, d'activités (ou espaces de *coworking*), l'heure serait aujourd'hui à l'émergence d'une nouvelle caté-

gorie de tiers-lieux : les tiers-lieux de « production ». Leur spécificité résiderait dans leur volonté de développer de nouvelles formes de production, c'est-à-dire de transformation de la matière, plus locale, mobilisant un certain savoir-faire et davantage orientées vers la transition écologique. Le colloque que nous avons co-organisé en mars 2024 avec les laboratoires Pacte, LAET, ESO, en collaboration avec France Tiers-Lieux et l'AUEG², a permis de révéler leur diversité : exploitations agricoles biologiques, ateliers artisanaux partagés, *fablabs*, *repair* cafés, entreprises de l'industrie du cuir, de la mode circulaire. Ces tiers-lieux de production trouveraient leurs racines dans le mouvement originel des « espaces du faire », c'est-à-dire des *fablabs*, des *makerspaces* ou des *hackerspaces* (Gauthier *et al.*, 2022). Ils connaîtraient aujourd'hui un succès croissant en raison de l'intérêt porté à la question de la relocalisation de la production, que celle-ci soit motivée par des raisons économiques (enjeu de réindustrialisation, prise de conscience de la vulnérabilité des chaînes de valeur mondialisées, etc.), écologiques (enjeu de rapprochement des lieux de production et de consommation, normes de production) ou géopolitiques (tensions croissantes entre les États-Unis et la Chine, guerre en Ukraine, au Proche-Orient, etc.). En France, cet intérêt pour les tiers-lieux de production s'est manifesté à travers des initiatives portées par les pouvoirs publics comme la Fab City³ ou le programme Manufactures de proximité⁴.

30

Les tiers-lieux de « production » ne sont-ils qu'une nouvelle variante des tiers-lieux ? Nous pensons qu'ils sont plus que ça et c'est ce que nous souhaitons démontrer dans le cadre de cet article. Par leur volonté de rupture avec les modes de faire classiques et l'invention de nouveaux « arts de faire » (Certeau, 1980), les tiers-lieux de « production » apparaissent porteurs de changements. Mais pour l'instant, nous avons encore du mal – chercheurs comme acteurs opérationnels – à identifier clairement la signification de ces changements, ceux-ci apparaissant aussi divers que le nombre de tiers-lieux qui les portent. À cet égard, le premier numéro des *Cahiers de la recherche sur les tiers-lieux* publié par France Tiers-lieux, comme le colloque que nous avons organisé sur les tiers-lieux de « production », témoignent de la diversité des innovations dont ils sont porteurs, mais aussi des incertitudes qui les entourent.

De quels changements les tiers-lieux de production sont-ils véritablement le nom ? Au risque de perdre quelques lecteurs en route, nous proposons dans cet article un cadre théorique pour penser ces changements. Nous considérons que les tiers-lieux de « production », même s'ils constituent un phénomène minoritaire, soulèvent une question de fond à laquelle les sociétés n'ont pas encore réussi à apporter de réponse : celle des transitions socio-économiques et territoriales à opérer pour inscrire leur fonctionnement dans le cadre des limites planétaires (Rockström *et al.*,

2. Colloque présenté plus en détail dans l'introduction, page 10 du présent ouvrage.

3. Voir : <<https://labfab.fr/la-fabcity/>>.

4. Voir : <<https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/>>.

2009). Il ne s'agit pas d'une petite question. Comme nous le montrerons, il s'agit ni plus ni moins de savoir si nos sociétés souhaitent poursuivre ou, au contraire, rompre avec leur modèle de développement économique, social et territorial. Or, il n'y a pas pour l'instant de consensus sur la réponse à apporter à cette question. Elles semblent tiraillées entre deux choix : rompre avec ce modèle qui est incompatible avec le défi des limites planétaires au prix de changements socio-économiques et territoriaux majeurs ou le faire évoluer à la marge afin de limiter l'ampleur des changements, mais au risque de franchir les limites planétaires. Nous considérons que les tiers-lieux de « production » donnent à voir ces hésitations et nous proposons deux cadres théoriques (Lejoux, 2026) pour penser le niveau d'intensité des changements socio-économiques et territoriaux dont ils pourraient être porteurs. Selon le premier – celui de la « réparation de la rupture métabolique » –, ces tiers-lieux constitueraient un premier pas vers les transitions à opérer et incarneraient une rupture dans les modèles de développement économique, social et territorial. Il faudrait alors les désigner par le terme de « tiers-lieux fabricants », la fabrication marquant une rupture dans la façon de concevoir l'acte de transformation de la matière. Selon le second – celui du « nouveau mode de régulation environnemental » –, les tiers-lieux de « production » ne constitueraient qu'une manifestation du redéploiement de notre modèle de développement économique, social et territorial sous de nouvelles formes mais sans changement profond, au sein duquel ils seraient voués à jouer un rôle marginal. Pour marquer cette continuité, il faudrait alors utiliser le terme de « tiers-lieux productifs ».

Cette proposition peut, au premier abord, donner le vertige. Il est donc important de l'explicitier et de dérouler l'argumentaire qui nous amène à la formuler. Pour cela, nous commencerons par montrer que, derrière l'émergence de ces tiers-lieux de « production », se pose la remise en question de notre modèle de développement économique, social et territorial hérité des XVIII^e et XIX^e siècles par l'apparition de limites planétaires. Nous verrons, ensuite, dans quelle mesure l'émergence de tiers-lieux fabricants peut être envisagée comme un premier pas vers les transitions écologiques, socio-économiques et territoriales qu'il faudrait opérer pour inscrire notre mode de développement dans le cadre des limites planétaires. Nous montrerons ensuite que les obstacles auxquels ils se heurtent traduisent une injonction à perpétuer notre modèle de développement économique, social et territorial, sous des formes légèrement renouvelées, ne permettant pas de relever le défi des limites planétaires. Ces tiers-lieux de « production » seraient alors voués à demeurer productifs.

Le « régime socio-économique productif » confronté au défi des limites planétaires

Pour saisir la portée réelle des changements socio-économiques dont les tiers-lieux de « production » sont porteurs, il apparaît indispensable de rappeler les fondements de notre modèle de développement économique, social et territorial. Celui-ci puise ses racines dans la triple transition écologique, socio-économique et territoriale qui s'est opérée au cours des XVIII^e et XIX^e siècles dans le Nord global. Avant de la décrire, il est nécessaire de définir au préalable ce qu'on entend par transition car, en la matière, la confusion règne. Formulée initialement aux États-Unis au cours des années 1950-1970 en termes de « transition énergétique », cette expression fait l'objet depuis les années 2008 d'un usage croissant, sans pour autant qu'il y ait consensus sur sa définition (Fressoz, 2024). À partir des travaux d'écologie sociale (Fischer-Kowalski, 1998; Haberl *et al.*, 2016) et d'écologie territoriale (Barles, 2017) qui ont cherché à définir les transitions écologiques, trois critères peuvent être retenus pour qualifier un changement de transition (Lejoux, 2026). (1) Une transition s'inscrit dans le temps long : elle se fait à l'échelle de plusieurs siècles et non de quelques dizaines d'années. (2) Une transition est située dans le temps et dans l'espace : elle intervient dans des périodes charnières de l'histoire de l'humanité et ne concerne pas tous les espaces géographiques de la même façon. (3) Une transition est un changement de magnitude élevée : elle touche à des transformations de fond qui mettent en jeu la relation des sociétés à la biosphère.

Une triple transition : écologique, socio-économique et territoriale

La dernière transition que les sociétés humaines ont connue a eu lieu dans le Nord global au cours des XVIII^e et XIX^e siècles et a recouvert une triple dimension. Cette transition a d'abord été d'ordre écologique, c'est-à-dire qu'elle a impliqué un changement majeur dans les relations des sociétés à la biosphère. Les travaux d'écologie sociale ont ainsi montré que cette période s'est caractérisée par le passage du régime socio-écologique agricole au régime socio-écologique industriel (Krausmann *et al.*, 2016) entraînant, avec le développement de l'urbanisation, la mise en place d'un nouveau métabolisme urbain, c'est-à-dire d'une nouvelle organisation des échanges de flux de matière et d'énergie entre les sociétés et la biosphère à l'échelle des espaces urbains. Ce métabolisme urbain s'est caractérisé à partir de cette époque par un usage intensif des énergies fossiles; par sa linéarité, les ressources étant prélevées dans la biosphère, transformées dans les espaces urbains, puis restituées à celle-ci sous une forme dégradée; par une augmentation des flux de matières et d'énergie ainsi que des stocks de matières mis en jeu par les espaces urbains; par l'externalisation de ces flux, ceux-ci ayant pour origine ou destination des aires géographiques de plus en plus éloignées (Barles, 2017). Par l'intérêt qu'ils portent aux

enjeux écologiques, les tiers-lieux de « production » questionnent aujourd'hui cette organisation des flux de matières et d'énergie, mais jusqu'à quel point sont-ils prêts à les remettre en cause ?

Cette transition a également été d'ordre socio-économique, avec l'apparition d'un nouveau système économique, le capitalisme industriel, et d'un nouveau mode d'organisation sociale, avec le développement du travail rémunéré et, plus précisément, du travail salarié. Elle marque l'entrée dans ce que nous pourrions qualifier de « régime socio-économique productif », pour faire écho aux travaux d'écologie sociale. Selon Marx, ce changement contribue à rompre l'ancrage naturel de l'économie et à modifier le sens donné au travail (Marx, [1857] 2008). L'essor du capitalisme industriel vient rompre l'équilibre entre les sociétés et la biosphère incarné par le métabolisme social⁵, introduisant une « rupture métabolique » ou *metabolic rift* (Foster, 2000). Désormais, l'horizon des sociétés ne consiste plus à produire des biens pour répondre à leurs besoins essentiels, à une utilité, mais à produire en quantité infinie, c'est-à-dire en quantité supérieure à celle nécessaire à la satisfaction de leurs besoins, afin d'augmenter leur richesse (Méda, 2022). Le travail ne consiste plus à transformer les ressources naturelles pour assurer la subsistance, mais à produire des marchandises qui vont être comparées et échangées, grâce à leur quantité de travail, sur un marché afin de dégager une plus-value. Le travail rémunéré devient le fondement du lien social : les individus sont liés les uns aux autres par leurs participations respectives à la production infinie de richesses et sont rémunérés pour cette utilité sociale (Méda, 2022). Là aussi les tiers-lieux de « production » soulèvent une question centrale en interrogeant le sens à accorder à l'acte de travailler.

Enfin, cette transition a été d'ordre territorial. Elle s'est traduite par la fin de la domination de l'espace rural et l'invention d'une nouvelle forme de territorialité avec l'essor de l'urbanisation. Selon Raffestin et Bresso (1979) le développement du capitalisme industriel conduit à un « éclatement de la territorialité », c'est-à-dire de la relation qu'entretient un groupe humain à son environnement et qui se construit à travers le travail. L'apparition d'un « travail éclaté », dans lequel le travailleur perd la maîtrise de l'organisation et de la finalité du travail, se traduit sur le plan territorial par une rupture du triangle travail, relation sociétés-biosphère et territorialité. En se libérant du facteur limitant qu'est l'environnement rural alimentaire, la ville, devenue « informelle », explose. La préoccupation des sociétés désormais n'est plus d'assurer l'existence d'hommes localisés dans « l'espace concret », mais de faire croître le volume de richesses dans l'espace du capitalisme, « l'espace abstrait », qui

5. Le métabolisme social, selon Marx, traduit l'unité fondamentale que forment les sociétés et la biosphère. Le travail constitue l'élément de médiation entre ces deux entités à travers les échanges de matières qu'il initie entre les sociétés et la biosphère par la transformation des ressources naturelles qu'il opère.

s'affirme entre le XIX^e et le XX^e siècles. Les tiers-lieux de « production », en investissant des métropoles, des villes intermédiaires, des petites villes ou des espaces ruraux questionnent également nos territorialités contemporaines.

Les limites du « régime socio-économique productif »

Cette triple transition, intervenue au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, a été à l'origine de l'émergence progressive de notre modèle de développement économique, social et territorial. Celui-ci a évolué au fil des siècles et offre aujourd'hui le visage d'un capitalisme mondialisé, d'un travail rémunéré qui s'est précarisé et hybridé, mêlant travail salarié et travail indépendant, et d'une urbanisation généralisée. Il est aujourd'hui confronté à l'apparition de limites. Ces limites s'incarnent dans trois crises que nous avons souvent du mal à relier les unes aux autres. Une crise écologique, à travers la prise de conscience de l'apparition des limites planétaires qui correspondent aux seuils au-delà desquels les équilibres de la biosphère pourraient être déstabilisés de manière irréversible par les activités humaines, rendant les conditions de vie défavorables aux sociétés (changement climatique, érosion de la biodiversité, surconsommation d'eau douce, surexploitation des sols, etc.). Une crise socio-économique, incarnée par la crise du travail et la montée des inégalités sociales. Celle-ci prend trois formes : une remise en cause du statut social attaché au travail salarié par sa précarisation et son hybridation avec le travail indépendant (Dujarier, 2021 ; Méda, 2022 ; Monchatre, 2021), une dégradation des conditions de travail qui se manifeste par une « souffrance au travail » (Méda, 2022 ; Monchatre, 2021) et une crise de sens qui questionne l'utilité sociale du travail et la production de richesses qui en résulte (Coutrot et Perez, 2022). Une crise territoriale, plus discrète, qui interroge nos territorialités contemporaines marquées par une poursuite sans fin de l'urbanisation, comme en témoignent, par exemple, les débats autour de l'urbanisation planétaire (Brenner, 2017) ou des « métropoles barbares » (Faburel, 2019).

Cette triple crise – écologique, du travail et territoriale – révèle les limites de notre modèle de développement et la nécessité d'opérer des changements. Mais la question de l'ampleur de ces changements reste ouverte. Les travaux sur le métabolisme urbain ont ouvert la voie en montrant qu'il faudrait opérer des changements majeurs, c'est-à-dire s'engager dans une nouvelle transition écologique afin de rompre avec le régime socio-écologique industriel. Cette transition écologique – et territoriale –, basée sur le principe de la dématérialisation (Barles, 2014 ; 2017), nécessiterait un changement d'échelle à la baisse du métabolisme urbain : en volume, à travers une diminution des consommations de matières et d'énergie mis en jeu par les espaces urbains (combustibles fossiles, produits agricoles et alimentaires, matériaux de construction, eau) et en distance à travers un rapprochement des aires d'extraction et de transformation des ressources et de rejet des déchets. Elle impliquerait également une modification profonde des caractéristiques du métabolisme

urbain : passer des ressources non renouvelables aux ressources renouvelables et de la linéarité à la circularité.

Si les sociétés commencent à prendre conscience de la nécessité d'opérer cette transition écologique, force est de constater qu'elles ne mesurent pas – ou ne veulent pas mesurer – l'ampleur des changements socio-économiques – et territoriaux – que celle-ci impliquerait. Or, pour être effective, la transition écologique doit s'accompagner d'une transition socio-économique, c'est-à-dire d'une remise en cause profonde de nos modes de production et de consommation afin de rompre avec le « régime socio-économique productif ». Mais nos sociétés sont-elles prêtes à le faire ? On peut en douter. L'exemple des tiers-lieux de « production » est là pour l'illustrer. Nous considérons que les tiers-lieux de « production » constituent aujourd'hui une caisse de résonance de cette triple crise écologique, du travail et territoriale et qu'ils donnent à voir les hésitations actuelles des sociétés quant aux changements socio-économiques qu'elles sont prêtes à effectuer. Nous proposons deux cadres théoriques pour les interpréter (Lejoux, 2026). Dans le premier, celui de la « réparation de la rupture métabolique », les tiers-lieux, en se revendiquant fabricants, seraient porteurs de changements socio-économiques majeurs. Dans le second, celui de l'adoption d'un « nouveau mode de régulation environnemental », les tiers-lieux, restant productifs, apporteraient des changements socio-économiques mineurs.

Les tiers-lieux fabricants, l'amorce d'une transition socio-économique et territoriale ?

Réparer la « rupture métabolique »

Si l'on adopte le cadre théorique de la « réparation de la rupture métabolique », alors les tiers-lieux que l'on appellera ici « fabricants » peuvent être considérés comme des vecteurs de changements socio-économiques majeurs. Mais en quoi consiste ce cadre théorique ? Et quels sont les changements apportés par les tiers-lieux fabricants ? Selon ce premier cadre théorique, les sociétés contemporaines chercheraient à repenser leurs relations à la biosphère afin de réparer la « rupture métabolique » qui s'est opérée au cours des XVIII^e et XIX^e siècles et qui s'est accentuée tout au long des XX^e et XXI^e siècles. Voulant rompre avec le « régime socio-économique productif » hérité des XVIII^e et XIX^e siècles, elles s'engageraient dans une nouvelle transition écologique, socio-économique et territoriale afin d'inventer un nouveau modèle de développement qui serait compatible avec le respect des limites planétaires. Celui-ci consisterait à prendre en compte la finitude de la biosphère et à gérer de manière économe les ressources naturelles tout en satisfaisant les besoins essentiels des sociétés. Si cet horizon peut paraître au premier abord séduisant, il faut néanmoins prendre la mesure des changements majeurs qu'il impliquerait,

notamment sur le plan économique et social. Les tiers-lieux fabricants esquissent aujourd'hui ces changements.

Produire ou fabriquer ?

Le premier changement majeur entrepris par les tiers-lieux fabricants est d'ordre économique. Il vise à remettre en cause l'horizon que se sont fixé les sociétés au cours des XVIII^e et XIX^e siècle : produire en quantité infinie, c'est-à-dire en quantité supérieure à celle nécessaire à la satisfaction des besoins, afin d'augmenter la richesse. Autrement dit, les tiers-lieux fabricants visent à proposer ni plus ni moins qu'un système économique alternatif au capitalisme, et cela se traduit par la revendication d'un bon nombre d'entre eux à une appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Fondé au XIX^e siècle (Boyer, 2023), le mouvement de l'ESS cherche à concilier développement économique et utilité sociale et se caractérise par le fait d'être porté par des structures émanant de la société civile (associations, coopératives, fondations, mutuelles, etc.). Il a été remis au goût du jour au cours de la dernière décennie par la théorie des communs d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009 (Ostrom, 1990). Ses travaux ont notamment montré que les communautés locales, par la coopération, les relations de confiance et les règles qu'elles établissent entre leurs membres, sont plus à même de gérer durablement les ressources communes (forêts, pêcheries, ressources hydrauliques) que la sphère privée ou étatique. Les tiers-lieux fabricants cherchent ainsi à se positionner comme des tiers-acteurs face à l'État et aux entreprises privées à travers la promotion d'une troisième voie économique, en encourageant le développement d'un système économique fondé sur un usage durable des ressources, à travers un encadrement des profits, des modes de gestion participatifs et démocratiques et un ancrage local.

36

Travailler autrement

Le deuxième changement majeur introduit par les tiers-lieux fabricants est d'ordre social. Il consiste à remettre en cause la définition du travail comme travail rémunéré héritée des XVIII^e et XIX^e siècles (Méda, 2022). Les tiers-lieux fabricants contestent ainsi l'idée selon laquelle le travail se réduirait à la vente de la force de travail, moyennant une rémunération monétaire destinée à récompenser la participation à une production infinie de richesses. Ils cherchent à opérer un retour réflexif sur le travail en interrogeant non seulement sa signification mais aussi ses modalités. Face à la perte du sens du travail, il s'agit de retrouver l'essence même de l'acte. Cela se traduit par l'intérêt porté au « faire » qui s'incarne dans les mouvements des *hackers* (Lallement, 2015), des *makers* (Anderson, 2012; Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018) ou du *do-it-yourself*. Le travail n'est plus envisagé comme un moyen mais comme une fin en soi, sans imposition d'objectifs, de délais, de modes d'organisa-

tion par le marché. Il s'agit d'opérer un retour à la matérialité de la pratique productive, celle-ci pouvant prendre la forme d'objets comme de programmes informatiques. En s'appuyant sur la combinaison de gestes artisanaux, de technologies numériques (imprimante 3D, CAO, etc.) et d'innovations sociales (libre accès aux outils et aux savoirs, production communautarisée, etc.), ils cherchent à inventer, par la pratique, de nouveaux modes de conception, de fabrication et de consommation. Ce terme « fabricant », centré sur l'acte du travail, traduit ce retour réflexif sur l'activité de transformation de la matière : faut-il produire ou fabriquer ? Pourquoi ? Comment ? Pour qui ?

Ces tiers-lieux fabricants se veulent également des lieux d'invention de nouvelles façons de travailler. Ils cherchent à rompre avec les modes d'organisation actuels du travail qui se traduisent par une intensification du travail (accroissement des tâches à effectuer, exigence de disponibilité temporelle, rythmes décalés, etc.), des injonctions contradictoires (autonomie versus contrôle renforcé [Lallement, 2018]), une dégradation des conditions dans lesquelles il est effectué (montée des risques psychosociaux, des maladies professionnelles et des accidents du travail [Lallement, 2018; Askenazy, 2004]) et une difficulté croissante à pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle (Méda, 2022; Monchatre, 2021). D'ailleurs ce n'est peut-être pas un hasard si les situations de reconversion professionnelle sont aussi répandues chez les créateurs et les usagers de tiers-lieux fabricants. Ceux-ci tentent d'inventer de nouveaux modes d'organisation du travail en laissant une grande place dans leur mode de fonctionnement à l'expérimentation plutôt qu'à la production à tout prix. Ils offrent la possibilité de tester des choses et constituent pour beaucoup d'entrepreneurs une phase d'amorçage d'un nouveau projet professionnel. Ils valorisent ainsi l'agilité, la souplesse, la flexibilité. Les tiers-lieux fabricants veulent être également le support de nouvelles formes de mutualisation qui visent à privilégier l'usage sur la possession, la réutilisation plutôt que l'achat et à favoriser la coopération entre les acteurs. Cette mutualisation peut concerner des besoins assez banals comme le partage d'outils (gerbeur, chariot-élévateur, etc.) ou des besoins plus fondamentaux comme le transport de marchandises. Enfin, les tiers-lieux fabricants promeuvent une conception élargie du travail en valorisant des activités individuelles qui ne se réduisent pas au seul travail rémunéré, comme l'échange et la collaboration, qui transforment le travail en une co-construction permanente.

Vers une « urbanisation territoriale »

Le troisième changement introduit par les tiers-lieux fabricants est d'ordre territorial. Il vise à remettre en cause le déploiement de modes de production et de consommation à l'échelle mondiale, qui mettent en jeu des volumes dont les sociétés n'arrivent plus à percevoir les ordres de grandeur. Les tiers-lieux fabricants cherchent à renouer avec « l'ancrage naturel de l'économie » (Marx, [1857] 2008)

en réinvestissant le territoire local et en promouvant une « modestie des échelles » de la fabrication (Pruvost, 2021 ; 2024). Cela se manifeste, d'abord, par la nécessité de pouvoir disposer d'un lieu physique qui matérialise l'existence du projet et qui permet à la communauté qui le porte de pouvoir se réunir. Cela passe, ensuite, par l'inscription de ce lieu dans le territoire qui l'accueille à travers l'établissement de relations avec de multiples acteurs locaux. Les tiers-lieux fabricants veulent jouer un rôle d'intermédiation en réunissant des acteurs du territoire qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer : acteurs publics et privés, entreprises appartenant à une même filière ou à des filières différentes (textile, alimentation, bâtiment, etc.) afin de développer progressivement un écosystème local. Celui-ci pourrait alors constituer un premier pas vers l'invention d'une nouvelle territorialité, qui pourrait être qualifiée « d'urbanisation territoriale » (Lejoux, 2026).

En se positionnant comme un tiers-acteur économique et social entre l'État et les entreprises privées, en promouvant des modes d'organisation du travail fondés sur l'expérimentation, l'agilité, la mutualisation, la collaboration et l'intermédiation, en s'inscrivant dans un lieu physique et plus largement dans le territoire qui l'entoure, les tiers-lieux fabricants tentent d'esquisser un nouveau modèle de développement économique, social et territorial en rupture avec celui hérité des XVIII^e et XIX^e siècles afin d'inscrire le développement des sociétés dans le cadre des limites planétaires. Mais ces changements socio-économiques ne vont pas de soi, comme en témoignent les nombreux obstacles auxquels les tiers-lieux fabricants sont confrontés. Ils révèlent nos hésitations sociales à opérer des changements économiques, sociaux et territoriaux de grande ampleur. Pour les comprendre, nous proposons d'adopter un autre cadre théorique : celui d'un « nouveau mode de régulation environnemental ».

Les tiers-lieux productifs, un trépied en attendant le redéploiement d'un capitalisme environnemental ?

Selon ce deuxième cadre théorique, les tiers-lieux, voués à rester productifs, seraient porteurs de faibles changements socio-économiques. Ne cherchant pas à rompre avec le « régime socio-économique productif », ils constitueraient une simple manifestation du redéploiement de celui-ci sous l'effet de l'adoption d'un « nouveau mode de régulation environnemental » au sein duquel ils joueraient un rôle marginal.

Vers un « nouveau mode de régulation environnemental » ?

Selon ce deuxième cadre théorique, les sociétés contemporaines chercheraient à perpétuer le modèle de développement économique, social et territorial hérité des XVIII^e et XIX^e siècles, fondé sur le « régime socio-économique productif ». L'enjeu

ne serait pas tant de réinventer une relation à la biosphère en engageant une nouvelle transition que de faire évoluer ce modèle de développement face à la nouvelle contrainte que représente l'apparition de limites planétaires (Aglietta et Espagne, 2024). Comment adapter le « régime socio-économique productif » pour faire face à la crise écologique ? En adoptant un nouveau mode de régulation, comme le capitalisme a su le faire tout au long du XX^e siècle face aux crises qu'il a rencontrées. Les travaux de l'École de la régulation montrent ainsi que le capitalisme est passé d'un mode de régulation concurrentiel, à un mode de régulation fordiste puis flexible (Boyer, 2015). Ce redéploiement impliquerait une transformation du système économique capitaliste, le maintien d'une conception productive et marchande du travail, ainsi que la poursuite de l'urbanisation sous des formes quelque peu différentes (densification, etc.). Selon nous, les tiers-lieux productifs donnent à voir cette injonction à perpétuer ce « régime socio-économique productif » par la difficulté qu'ils ont à opérer de véritables changements.

Une solution économique temporaire

Sur le plan économique, les tiers-lieux productifs apparaissent porteurs de faibles changements en raison de leur difficulté à pouvoir faire émerger un système économique alternatif. Cela se traduit, d'abord, par le faible poids économique de l'ESS dont beaucoup de tiers-lieux se revendiquent. Selon les données de l'INSEE⁶, l'ESS ne représente aujourd'hui que 10 % des emplois. Par ailleurs, ce modèle économique reste fragile, comme en témoignent les nombreuses fermetures de tiers-lieux productifs. À titre d'exemple, Plateau fertile (Roubaix), un des tiers-lieux productifs qui avait participé au colloque que nous avons organisé en 2024, a été contraint d'arrêter son activité, le secteur sur lequel il s'était positionné – la mode circulaire *made in France* – n'ayant pas réussi à trouver son marché. Enfin, cette inscription dans l'ESS ne fait pas toujours consensus au sein des tiers-lieux comme en témoignent les débats qui ont émergé lors du colloque sur la question du rapport qu'ils entretiennent au capitalisme. Si certains s'inscrivent ouvertement dans une posture de rejet, d'autres revendiquent de vouloir jouer avec ses règles sans pour autant y adhérer, d'autres encore y adhèrent purement et simplement. D'ailleurs, force est de constater que l'on voit émerger des tiers-lieux productifs qui s'inscrivent pleinement dans le système économique capitaliste tout en présentant les mêmes caractéristiques que les tiers-lieux fabricants. À Lyon, par exemple, un tiers-lieu productif, destiné à accueillir des start-ups de l'industrie, créé par une gérante d'espace de *coworking* et un promoteur immobilier, se positionne comme un tiers-acteur entre l'État et les entreprises privées classiques. Il est plébiscité par les entrepreneurs en raison de la diversité des services mutualisés qu'il propose, de la flexibilité qu'il

6. Voir : https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/details/70_SAC/78_ESS/78B_Figure2.

offre en termes d'usages des locaux et des échanges qu'il permet entre entreprises grâce au partage d'ateliers.

Selon ce cadre théorique, les changements apportés par les tiers-lieux productifs ne constitueraient en fait qu'une réponse temporaire aux crises écologique, du travail et territoriale en attendant le redéploiement du « régime socio-économique productif » sous une nouvelle forme. Les tiers-lieux productifs pallieraient les déficits actuels des entreprises classiques et de l'État, tout en servant de « béquille » au capitalisme en attendant l'adoption d'un « nouveau mode de régulation environnemental ». D'ailleurs, comme le souligne Boyer, l'histoire a montré que c'est dans les phases de crise du capitalisme que les systèmes économiques alternatifs connaissent leurs phases de développement les plus importantes, avant de décliner face au redéploiement du capitalisme (Boyer, 2023).

Un épuisement au travail

Sur le plan social, les tiers-lieux productifs restent là aussi porteurs de changements de faible ampleur en matière de modes d'organisation du travail. Comme le souligne l'Observatoire des tiers-lieux⁷, il existe un écart croissant entre le souhait des tiers-lieux de vouloir inventer de nouvelles façons de travailler et les conditions de travail réelles vécues par les travailleurs au sein des tiers-lieux. Au cours du colloque, de nombreux créateurs, administrateurs et animateurs de tiers-lieux productifs ont témoigné de leur épuisement professionnel. En région Nouvelle Aquitaine, cette prise de conscience amène des tiers-lieux têtes ou « de réseau de tiers-lieux » à proposer désormais des formations spécifiques sur la question des conditions de travail dans les tiers-lieux. Quels problèmes rencontrent-ils ?

Les tiers-lieux productifs sont, d'abord, confrontés à des problèmes de gouvernance. La volonté de vouloir favoriser de nouveaux modes de gestion, plus participatifs, plus démocratiques, marqués par l'horizontalité des décisions, se heurte à leur mise en œuvre. Celle-ci se révèle extrêmement chronophage en raison de la multiplication des phases de discussion afin de parvenir au consensus, ce qui ralentit par ailleurs les prises de décision. De même l'intermédiation nécessite une agilité permanente avec l'ensemble des partenaires qui peut se révéler parfois épuisante. Et, par ailleurs, ces relations partenariales restent extrêmement fragiles. Les tiers-lieux productifs sont également confrontés au manque de moyens techniques, financiers et organisationnels nécessaires à la réalisation des missions qu'ils se sont données. Le fait de se positionner en tiers-acteurs, entre l'État et les entreprises privées, nécessite, pour assurer leur indépendance, d'aller chercher en permanence des sources de financement. Mais celles-ci se révèlent souvent insuffisantes et limitées dans le temps, ce qui oblige les tiers-lieux productifs à devoir faire face à une instabilité

7. Voir : <https://observatoire.francetierslieux.fr/prendre-soin-des-travailleurs-en-tiers-lieux/>.

perpétuelle. Au final, les modes d'organisation du travail qui se développent au sein des tiers-lieux productifs semblent tout aussi marqués par la crise de travail que les modes d'organisation du travail classiques. Ils font face aux mêmes maux : ampleur des volumes horaires effectués, surcharge de travail liée à la multiplicité des tâches à réaliser, inflation des tâches administratives, précarité, travail bénévole, essoufflement et fatigue professionnelle.

Des tiers-lieux hors-sol

Enfin, sur le plan territorial, les tiers-lieux productifs tendent davantage à se fondre dans nos territorialités contemporaines, qu'à les réinventer, que celles-ci prennent la forme de métropoles, de villes intermédiaires ou de villages ruraux. Si le choix du lieu d'implantation reste un élément central, le lien au territoire environnant l'est beaucoup moins. Ne s'intéressant pas à la question de l'ancrage local, de nombreux tiers-lieux productifs semblent ainsi fonctionner « hors-sol ». Ils s'apparentent alors à des plateformes où se connectent des flux (matières premières, biens manufacturés, etc.) et des réseaux (professionnels, sociaux, etc.) qui se déploient parfois à l'échelle mondiale.

Conclusion

L'émergence des tiers-lieux de « production » témoigne de la nécessité d'opérer des changements face aux limites rencontrées par notre « régime socio-économique productif » hérité des XVIII^e et XIX^e siècles. Ces limites s'incarnent aujourd'hui dans une triple crise : une crise écologique, une crise du travail et une crise territoriale. Les tiers-lieux de « production » sont-ils en mesure d'apporter une réponse à ces crises et de mettre en œuvre un nouveau modèle de développement économique, social et territorial respectueux des limites planétaires ? Non, pas pour l'instant. C'est une question de temps. Peut-être. C'est surtout une question de consensus. Car force est de constater qu'il n'y pas d'accord aujourd'hui au sein des sociétés sur l'ampleur des changements économiques, sociaux et territoriaux à opérer. Doivent-elles rompre avec le « régime socio-économique productif » au prix de changements économiques, sociaux et territoriaux majeurs ? Ou le perpétuer en limitant ainsi les changements ? Les tiers-lieux de « production », qu'ils soient fabricants ou productifs, sont traversés par ces hésitations et donnent à voir la diversité des chemins à emprunter. Ces chemins ne sont pas de tout repos. Le premier, celui de la « réparation de la rupture métabolique », semble en mesure de permettre d'atteindre l'objectif de transition écologique, mais il est parsemé d'embûches et d'obstacles considérables. Le deuxième, celui du « nouveau mode de régulation environnemental » est une impasse sur le plan de la transition écologique, mais il est beaucoup plus facile à parcourir moyennant quelques efforts. Cette double

lecture des changements socio-économiques dont seraient porteurs les tiers-lieux de « production » n'a pas vocation à faire consensus. Elle vise modestement, à travers la proposition d'un double cadre théorique, à avancer dans la compréhension de ce phénomène et surtout à susciter le débat.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aglietta, M., Espagne, É. (2024). *Pour une écologie politique : au-delà du capitalocène*, Paris, Odile Jacob.
- Anderson, C. (2012). *Makers : the new industrial revolution*, New York, Crown Business.
- Askenazy, P. (2004). *Les désordres du travail : enquête sur le nouveau productivisme*, Paris, Le Seuil.
- Barles, S. (2014). « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières », *Développement durable et territoires*.
- Barles, S. (2017). « Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.
- Boyer, R. (2015). *Économie politique des capitalismes : théorie de la régulation et des crises*, Paris, La Découverte.
- Boyer, R. (2023). *L'économie sociale et solidaire, une utopie réaliste pour le XXI^e siècle ?*, Paris, Les Petits Matins.
- Brenner, N. (dir.) (2017). *Implosions – explosions : towards a study of planetary urbanization*, Berlin, Jovis.
- Certeau, M. de (1980). *L'Invention du quotidien. 1, Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions.
- Coutrot, T., Perez, C. (2022). *Redonner du sens au travail : une aspiration révolutionnaire*, Paris, Le Seuil.
- Dujarier, M.-A. (2021). *Troubles dans le travail : sociologie d'une catégorie de pensée*, Paris, Presses universitaires de France.
- Faburel, G. (2019). *Les métropoles barbares*. Lyon, le Passager clandestin.
- Fischer-Kowalski, M. (1998). « Society's Metabolism : The Intellectual History of Materials Flow Analysis, Part I, 1860–1970 », *Journal of Industrial Ecology*.
- Fresso, J.-B. (2024). *Sans transition : une nouvelle histoire de l'énergie*, Paris, Le Seuil.
- Foster, J.B. (2000). *Marx's ecology : materialism and nature*, New York, Monthly Review Press.
- Gauthier, C., Pech, P., Raymond, R. (2022). « La dimension transitoire et d'expérimentation des tiers-lieux : des trajectoires individuelles à l'essaimage de pratiques », *Développement durable et territoires*.
- Haberl, H., Fischer-Kowalski, M., Krausmann, F., Winiwarter, V. (éd.) (2016). *Social ecology : society-nature relations across time and space*, Cham, Springer.
- Krausmann, F., Weisz, H., Eisenmenger, N. (2016). « Transitions in Sociometabolic Regimes Throughout Human History » in Haberl, H., Fischer-Kowalski, M., Krausmann, F., Winiwarter, V., *Social Ecology*.
- Lallement, M. (2015). *L'Âge du Faire. Hacking, travail, anarchie : Hacking, travail, anarchie*, Paris, Le Seuil.
- Lallement, M. (2018). *Le travail sous tensions*, Auxerre, Sciences humaines éditions.
- Lejoux, P. (2026). *Les mondes urbains du travail en transitions. Une entrée par les lieux, les acteurs et les mobilités*, Habilitation à diriger des recherches en aménagement et urbanisme, Paris, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- Marx, K. (1857 ; 2008). *Le Capital*. Paris, Gallimard.
- Méda, D. (2022). *Le travail*, Paris, Que sais-je ?
- Monchatre, S. (2021). *Sociologie du travail salarié*, Malakoff, Armand Colin.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pruvost, G. (2021). *Quotidien politique : féminisme, écologie et subsistance*, Paris, La Découverte.
- Pruvost, G. (2024). *La subsistance au quotidien : conter ce qui compte*, Paris, La Découverte.
- Raffestin, C., Bresso, M. (1979). *Travail, espace, pouvoir*, Lausanne, L'Age d'Homme.
- Rockström, J. et al. (2009). « A safe operating space for humanity », *Nature*.

LES TIERS-LIEUX PRODUCTIFS, UNE HÉTÉROTOPIE AU TRAVAIL ? LE CAS DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DES ATELIERS BRIAND

Benjamin Pradel - Intermède - cogérant et cofondateur
et Charlotte MABROUKI – Intermède - Alternante pôle Territoires et Modes de vie

Résumé

Cet article s'intéresse aux relations entre les tiers-lieux productifs et les formes contemporaines du rapport au travail, à partir de l'étude des occupants du site industriel en occupation transitoire des Ateliers Briand. Nous faisons l'hypothèse que le tiers-lieu productif dans le cadre de l'urbanisme temporaire se distingue par une configuration spatiale, temporelle et sociale spécifique, propice à l'émergence de nouvelles manières de vivre et de penser le travail. Cette configuration constitue le terreau d'un rapport renouvelé au travail, dont nous cherchons à comprendre les mécanismes d'émergence et de fonctionnement. L'enquête, fondée sur des observations et entretiens, interroge le caractère hétérotopique du tiers-lieu : la manière dont il offre aux occupants la possibilité de réfléchir, expérimenter et raconter d'autres façons d'envisager le travail, notamment dans un cadre collectif, tout en participant aux transitions écologiques et sociales à travers leurs pratiques.

Mots-clés

Travail, tiers-lieu, occupation temporaire, hétérotopie

Introduction

Accoler le terme productif à « tiers-lieu », ancrant le travail de production dans le tiers-lieu, dissonne avec la première définition du terme proposée par Ray Oldenburg en 1989 et largement diffusée jusqu'alors : un lieu qui ne serait ni le lieu de travail, ni le lieu d'habitation, mais un lieu tiers, situé entre les deux, et permettant des sociabilités informelles. Le terme de tiers-lieu productif est pourtant de plus en plus utilisé. Par exemple, lancé en 2021, le programme Manufacture de Proximité ciblait cette dimension⁸. En 2024, un colloque⁹ consacré à ce sujet peu exploré, ouvrait de premières discussions et préfigurait ce présent cahier de recherche. D'un côté, certaines approches s'inscrivent dans la continuité des études sur les *fablabs* et *makerspaces* appréhendés comme des lieux de fabrication numérique (Bosqué *et al.*, 2015) et mettent l'accent sur l'apport des tiers-lieux au développement des économies locales (Liefoghe, 2018). D'un autre côté, certaines analyses mettent davantage en avant la dimension travail, en tant qu'activité productive des personnes dans les tiers-lieux. Elles décrivent de nouveaux espaces et rapport au travail autour notamment du *coworking* (Krauss, Tremblay, 2019) et des bureaux partagés, le tiers-lieu productif rejoignant ici le concept de tiers-lieu de travail (Letourneux, 2022).

Nous articulons ces approches pour explorer le travail dans les tiers-lieux productifs à la suite des travaux contemporains des tiers-lieux. Ceux-ci sont centrés moins sur l'aspect spatial que sur l'aspect social de l'objet. Si ce dernier est aussi développé par Oldenburg, il s'inscrit ici dans le cadre du lieu de travail. Burret étudie ainsi les tiers-lieux non pas comme « un objet conceptuel à élucider » mais comme une « configuration sociale » où se rencontrent des personnes hétérogènes (Burret, 2017, p. 248). Horvath *et al.* précisent cette configuration en soulignant que la « dimension communautaire et collaborative » des tiers-lieux bouscule notre « rapport au travail et au pouvoir » (Horvath *et al.*, 2023, p. 133). Letourneux (2022) replace ces aspects sociaux en lien avec les biographies personnelles et les ressources des tiers-lieux pour identifier la construction individuelle d'un autre rapport et manière d'être au travail. Le travail est ici appréhendé au sens large, en tant qu'activité humaine appliquée à la production, la création ou l'entretien de quelque chose. Par ailleurs, les activités productives en tant que telles assurent la production de biens et de services sur le territoire.

-
8. Le Programme Manufacture de Proximité est une labellisation visant à soutenir la relocalisation des activités productives dans des territoires dits fragiles au travers de tiers-lieux « favorisant la collaboration entre métiers, [...] soutenant la transmission de savoir-faire, [contribuant] à la relocalisation de filières productives et [participant] à la redynamisation des territoires », [<https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/>](https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/).
 9. « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local? », 14 mars 2024, Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, Laboratoire Pacte.

Nous faisons ainsi l'hypothèse que le tiers-lieu productif permet de vivre le travail autrement *via* une configuration sociale particulière. Nous cherchons à caractériser les mécanismes d'émergence et de fonctionnement de cet autrement, influencé par des dimensions temporelle et spatiale (Letourneux, 2022). Pour étudier l'importance de ces aspects spatio-temporels sur les configurations sociales et sur le travail, nous portons l'attention sur les tiers-lieux productifs temporaires. Ils s'inscrivent dans un urbanisme temporaire défini comme « toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas encore décidé, ou le temps qu'un projet se réalise » (Diguët et al., 2017). Ces initiatives se développent dans une logique de gestion du temps long de la production urbaine. Elles sont parfois mises au service des politiques publiques (hébergement, culture, économie) *via* des usages intermédiaires du bâti. Elles permettent de tester des fonctions, des formes d'habiter et des modes de gouvernance mais aussi de gérer l'attente ou de sécuriser des sites (Pradel, 2010). Ces projets temporaires sont souvent propices à une forme de permanence architecturale et sociale, où construire et occuper deviennent des processus évolutifs, intégrant l'usage comme moteur du projet urbain (Hallauer, 2015). Ils préfigurent alors le devenir des lieux sur un mode souple, temporel et négocié (Pradel, 2010) lorsque la programmation leur en laisse l'occasion. Dans ce travail, nous utilisons le terme de temporaire pour souligner la dimension finie de l'occupation. Le terme transitoire sera utilisé lorsqu'il renvoie à une intention en amont ou qui apparaît en cours d'occupation, d'un lien entre l'expérience temporaire et le devenir pérenne du lieu. L'urbanisme temporaire repose ainsi sur des choix intentionnels d'occupants, d'usages et de calendrier, révélant des rapports de pouvoir et des stratégies de sélection qui participent à la fabrique de la ville (Adisson, 2017). Loin d'une occupation spontanée, il s'appuie sur de nouveaux acteurs professionnels – collectifs, opérateurs, intermédiaires de l'occupation temporaire – qui renouvellent les méthodes de l'urbanisme traditionnel et introduisent des compétences hybrides entre aménagement, culture, gestion et médiation sociale (Pinard et Morteau, 2019). Par leur pratique, ces acteurs défendent un accès facilité à des locaux d'activité dont les conditions financières ne sont pas fixées directement par les logiques du marché immobilier. À ce titre, l'urbanisme temporaire se révèle être un cadre opportun à la création de tiers-lieux productifs. Notamment par l'accès abordable à un local de travail pour y développer des activités, souvent jeunes ou fragiles économiquement face à un marché immobilier d'entreprise devenu inabordable (Cottet, 2024).

Notre propos porte sur l'occupation temporaire de bâtiment et ses liens avec la constitution de tiers-lieux comme espace approprié, vécu et signifiant, produit par des relations sociales (Di Méo, 1998)¹⁰. D'une part, il a été démontré que les occu-

10. Nous utilisons le terme de temporaire pour souligner la dimension finie de l'occupation (2021-2027) mais le terme transitoire sera utilisé lorsqu'il renvoie à une intention en amont ou qui apparaît en cours d'occupation, d'un lien entre l'expérience temporaire et le devenir pérenne du lieu.

pations temporaires offrent un cadre particulier aux différents usagers de tiers-lieux (Gauthier *et al.*, 2022) ou lieux d'expérimentation (Hallauer, 2015) en tant qu'ils sont générateurs de lien social et de développement local (Diguët, 2022). D'autre part, les mécanismes collaboratifs et solidaires ont été explorés dans le cadre de tiers-lieux dans des friches industrielles (Liefoghe, 2021) et dans celui d'occupations transitoires (Cottet, 2024). Nous prolongeons et croisons ces réflexions dans l'étude de l'impact sur le travail des aspects spatio-temporels d'une occupation temporaire d'un bâtiment industriel. Espace hérité, occupation limitée, gestion spécifique sont des préalables connus des occupants¹¹. Comment influencent-ils la configuration sociale du tiers-lieu, terreau d'un rapport différencié au travail? En retour, comment les expériences et représentations personnelles des occupants au travail qualifient le tiers-lieu productif temporaire?

Nous avons étudié les Ateliers Briand, tiers-lieu productif situé à Saint-Priest dans la périphérie lyonnaise. Cette ancienne usine de joints de culasse de 2000 m² d'ateliers et 1000 m² de bureau sur un terrain de 5000 m², propriété de la Métropole de Lyon, est occupée depuis 2021 par trente-six structures dans le cadre d'une occupation temporaire de six ans, pilotée par la coopérative Intermède. Ces structures résidentes aussi appelées « occupants » proposent des activités de service (informatique, aide administrative, formation au recyclage, etc.), d'artisanat (feronnerie, réparation vélo, bijouterie, etc.), de la petite industrie (recyclage, production de meubles en matériaux de réemploi, nettoyage et consigne de fûts de bière, etc.) et des pratiques artistiques (photographe, peintre, sculpteur, etc.). Ces activités sont portées par des entreprises de plusieurs salariés, des indépendants ou des associations. Il s'agit d'un tiers-lieu hybride de travail et de production. D'un côté, il se distingue d'un tiers-lieu citoyen comme un café associatif, un lieu culturel ou un espace de *coworking* accessibles au public de manière libre ou organisée. Les Ateliers Briand étant catégorisés établissement recevant des travailleurs (ERT), les seuls visiteurs autorisés sont liés aux entreprises occupantes : clients, visiteurs déclarés, prestataires, livreurs, fournisseurs, etc. D'un autre côté, il se distingue d'un lieu de travail classique, pérenne, mono-fonctionnel et mono-occupant. La diversité des structures et des profils d'activité qui s'y côtoient, favorise, au cœur d'une aventure temporaire, des dynamiques de rencontre, de partage et des initiatives collectives.

11. Par occupant, nous entendons toute personne, associée à une structure juridique (association, auto-entreprise, entreprise, etc.), occupant un espace défini d'activité dans un tiers-lieu productif contre une redevance mensuelle. Il se distingue de l'utilisateur qui utilise le lieu de manière ponctuelle, par exemple, un habitant venant profiter d'un service donné ou d'un événement dans le cadre d'un établissement recevant du public (ERP).



Figure 1 : Les Ateliers Briand, ses bureaux et ses *sheds*¹², une occupation temporaire de la Métropole de Lyon
(crédits : Studio Ogaf et Axel Masson)

Nous y avons conduit sept entretiens semi-directifs abordant les thèmes du rapport aux espaces, à la temporalité du lieu, aux relations sociales et au rapport au travail. Plusieurs semaines d’immersion sur place entre 2024 et 2025, aux côtés de la gestionnaire de site, nous ont permis de participer aux temps collectifs, réunions entre occupants et de prendre part aux conversations dans les espaces communs.

12. Un *shed* est un anglicisme pour désigner une toiture à redans partiels, c’est-à-dire une toiture en dents de scie d’atelier industriel, formée d’une succession de toits à deux versants de pente différente, le plus court étant généralement vitré.

Pseudonymes	Description
Pierrick	Chef d'une entreprise de 4 salariés de production de meubles par le réemploi de mobilier de bureau, arrivé en 2022 dans une halle industrielle du bâtiment.
Rayan	Salarié et membre fondateur d'une entreprise de consigne et de réemploi de bouteilles, arrivé en 2022 dans une halle du bâtiment.
Alexandre	Chef d'une entreprise de 5 salariés spécialisée dans le développement informatique, arrivé en 2022 dans un espace de bureau.
Adem	Artiste indépendant arrivé en 2024 dans un espace d'atelier.
Joshua	Artisan métallier indépendant qui a installé son atelier en 2022 dans une partie des halles industrielles du bâtiment.
Camille	Artiste-plasticienne arrivée en 2023 et initiatrice d'un collectif d'artistes installé dans un atelier partagé dans une des halles du bâtiments.
Justine	Coordinatrice et gestionnaire des Ateliers Briand depuis 2021, salariée associée de la coopérative Intermède.
Bruno	Cogérant et cofondateur d'Intermède.

Tableau 1. Liste et description succincte des personnes enquêtées

Nous nous attarderons dans un premier temps sur la spécificité spatio-temporelle des Ateliers Briand dans l'émergence d'une autre manière de travailler. Puis nous analyserons le rôle de la configuration sociale du tiers-lieu dans sa distinction d'avec les lieux de travail classiques. Enfin, nous interrogerons la capacité des Ateliers Briand à être un espace d'hétérotopie du travail au sens foucauldien du terme.

Les Ateliers Briand, un contexte spatial et temporel particulier propice à réflexion et à l'adaptation des conditions de travail.

L'opportunité d'un espace de travail accessible et personnel

Les Ateliers Briand portent les traces du passé ainsi que celles du temporaire. Le bâtiment est de « seconde main » avec une configuration spatiale et esthétique ancienne, des matériaux surannés et un faible confort thermique. Les travaux d'aménagement initiaux ont été en partie pris en charge par la Métropole de Lyon,

propriétaire du site, dans le cadre de ses obligations légales (toiture, façade, etc.) mais aussi dans celui d'une volonté d'expérimenter un premier site démonstrateur d'urbanisme temporaire envisagé comme un levier de politique publique et d'expérimentation urbaine sur le territoire. Une autre partie des travaux intérieurs ont été pris en charge par le gestionnaire au travers d'un prêt bancaire. Ces investissements ont permis d'offrir des espaces de travail confortables et sécurisés à coût limité (peinture des espaces communs, réfection électrique, circulations, mobilier d'occasion, conservation de portes, sanitaires, vitrage, cloisons, etc.). Ces démarches, ainsi qu'un loyer réduit versé par le gestionnaire à la Métropole de Lyon, permettent de proposer un coût de location modéré, premier élément déclencheur de la venue de la plupart des occupants. De nombreux indépendants disposent ainsi, pour la première fois, d'un espace de travail dédié à leur activité, distinct de leur domicile ou de leur garage, favorisant un meilleur équilibre dans leur rapport au travail. Certains artistes se sont même groupés en association pour accéder à un local partagé et assumer les conditions administratives inhérentes à leur installation.

Cette opportunité économique se double d'une opportunité à personnaliser les espaces de travail. L'offre des Ateliers Briand se distingue de locaux neufs ou conçus pour un type d'activités. Le volume, les surfaces et la modularité des étages de bureaux de tailles différentes et des deux grandes halles peuvent répondre aux besoins évolutifs des occupants : agrandir un bureau en abattant une cloison, sous-louer un espace puis le récupérer à terme, partager un grand bureau entre deux structures, etc. Ainsi, l'activité de Rayan « a aussi potentiellement la possibilité de [s']étendre [car] dans des activités où tu ne sais pas trop où tu vas, c'est intéressant de pouvoir être flexible. ». Ces reconfigurations, déménagements, extensions font l'objet d'échanges, de négociations, d'accords entre les occupants qui partagent une attention collective au lieu.



Figure 2 : Exemple de personnalisation extérieure d'un atelier d'artiste-plasticien.

(crédits : Studio Ogaf et Axel Masson)

L'appropriation de l'espace de travail est aussi favorisée par la nature brute des locaux. D'une part, la non-affectation stricte des espaces permet de répondre aux différents besoins. Par exemple, les artistes produisent dans leur atelier, stockent dans un espace connexe et peuvent même exposer dans les couloirs, escaliers, cuisine, hall d'entrée, salle de réunion. Ils participent à transformer ces espaces fonctionnels en espaces « communs » partagés. D'autre part, les espaces voués à être détruits à la fin de l'occupation temporaire se prêtent à des travaux d'aménagement sans crainte de devoir les rendre tout à fait identiques à l'état des lieux. De plus, le gestionnaire propose des locaux non aménagés obligeant à meubler et structurer l'espace pour ses besoins :

« Je me suis construit un espace de stockage pour un peu aménager la chose car c'est vrai qu'avec une grande halle très vaste on a besoin d'autre chose, de cloisons, avoir des murs » (Camille).

S'adapter et adapter ses conditions de travail

Le confort relatif, notamment thermique, propre aux bâtiments anciens, nécessite de prendre des initiatives, parfois collectives, sur les conditions de travail. Il s'agit de s'adapter à des températures dans les halles qui peuvent varier de 5 °C en hiver à plus de 35 °C en été. Pierrick est ainsi « obligé d'avoir beaucoup de recul sur ces questions-là. » et conscientise, plus qu'ailleurs, la question des conditions de travail dans ce volume « inchauffable, où il y a des fuites de toitures [...] c'est un peu dur au quotidien quand même de travailler dans cet espace-là. ». Les occupants échangent leurs « bons plans » : doudounes chauffantes, construction mutualisée de douches, adaptation des horaires de travail. Ces conditions nécessitent aussi d'adapter le geste même de production. Pour Camille :

« Il y a beaucoup de poussière dans ce lieu et d'humidité l'hiver, donc, tout ce qui va être stockage du papier par exemple, le papier gondole. Et pour une peinture qu'on va faire sécher par exemple à plat. Il faut complètement protéger la surface pour pas que la poussière s'incruste. »

Le lieu pousse à une forte réflexion des occupants sur leurs conditions de travail, parfois de moindre qualité par rapport au neuf, mais mises en balance avec le coût, mais aussi l'esprit du lieu. Cet esprit s'incarne dans les communs, c'est-à-dire l'ensemble des espaces collectifs aménagés à l'image du couloir transformé en salle à manger (tables, fauteuils, bibliothèque, cimaises), du hall d'entrée (tableau d'information sur la vie du lieu, tableau troc de geste, oeuvre d'artistes, trombinoscope, etc.) de la cour extérieure (tables de pique-nique, boulo-drome, bac à fleur, etc.) ou encore des escaliers et paliers (peintures, table-à-don, canapé, espace d'exposition, etc.). Ces lieux sont importants dans la manière dont les occupants envisagent autrement le lieu de travail par rapport à ce qu'ils ont pu connaître. Pour Joshua :

« Là où j'étais avant, il n'y a pas ce petit plus qu'on peut retrouver ici où on va aller boire un coup ensemble, on va discuter, on va manger ensemble le midi, c'est moins individualiste. »

Chacun participe de l'activation de ces communs en proposant ou participant aux animations selon des rythmes multiples : saisonniers (déjeuner au soleil et barbecue, soirée raclette et repas de Noël) ; quotidiens (pause-café, repas partagés, pause cigarette) ; mensuels (réunions des occupants, apéros, soirées à thème). Dans ces moments, les occupants partagent leurs problèmes au travail et solutions (techniques, comptables, managériales, etc.), les conditions économiques de l'activité, l'arrivée de nouveaux collaborateurs, les possibles partenariats, etc.



Figure 3 : Échange d'expérience et chantier collectif pour l'aménagement de l'espace commun extérieur
(crédits : Studio Ogaf et Axel Masson)

Entre opportunités et contraintes, il ne s'agit plus seulement d'avoir accès à un local de travail, mais de pouvoir se l'approprier en participant à la production, l'usage et la transformation des espaces.

Les échanges et les collaborations entre les occupants, issus d'horizons variés, et le gestionnaire sont fréquents. Ils permettent de rechercher des solutions, de clarifier les marges de manœuvre de chacun et d'engager des travaux. Si l'échéance de fin d'occupation fixée à 2027 pourrait constituer un facteur d'inquiétude au regard des investissements réalisés, la souplesse offerte par la convention d'occupation, conjuguée au faible niveau des loyers, est au contraire perçue comme un atout par plusieurs structures.

La configuration sociale des Ateliers Briand, une vie collective qui colore fortement le travail quotidien

Si les caractéristiques du lieu favorisent un autre rapport au travail, ce dernier n'est possible que par la manière dont les occupants interagissent et se saisissent col-

lectivement de ce cadre spatial atypique. En découle une « configuration sociale » en tiers-lieu que Burret définit comme la réunion de personnes hétérogènes aux intérêts privés composant ensemble une situation selon des règles et responsabilités partagées où chacun contribue à la vie du commun (2017, p. 9).

Une stimulation des liens entre des occupants aux activités hétérogènes

Grâce à la diversité des activités réunies, les occupants s'affranchissent des relations hiérarchiques, normes de la rencontre, vocabulaires partagés, etc. qui structurent les interactions dans certaines entreprises dans leurs locaux isolés. La parole, plus libre et parfois plus intime, crée une proximité relationnelle horizontale, notamment lors des moments collectifs (pause déjeuner, fête, etc.). Ces rituels partagés et les interactions sociales qui s'y déploient, ont un effet social intégrateur (Letourneux, 2022) pour les nouveaux arrivants (salariés, stagiaires, etc.) et pour ceux qui travaillent seuls. Ils constituent des conditions sociales rendant les temps de travail solitaires d'autant mieux vécus que cet isolement peut être brisé à tout moment. Chaque année, durant les *Ateliers en fête*, chacun prend sur son temps pour participer à l'animation, prêter du matériel, construire des aménagements, (tables, bars, etc.). Les relations se prolongent parfois hors du lieu de travail lors d'apéro ou de repas partagés en ville.

Cette bonne entente favorise l'entraide et la coopération, facilitant le travail : partage d'information, conseils, coups de main ponctuels. Joshua explique :

« On est toujours prêts à se rendre des services, par exemple, on reçoit un colis, on n'est pas là, on peut les appeler, ils vont gérer pour nous. On a un truc lourd à porter, on s'appelle, on se donne un coup de main [...] On est en train de boire un café, on discute : ah bah tiens j'ai besoin de ça, tu peux m'aider? »

Une entreprise informatique dépanne une association sur un logiciel, un artisan ferronnier bricole une solution d'aménagement pour son voisin, un réparateur de vélo prête au besoin, les démarches administratives sont résolues à plusieurs, etc.

Ces échanges créent pour Pierrick :

« Une ambiance de travail avec des relations très professionnelles sur comment est-ce qu'on fait grandir nos business chacun et en coopération les uns avec les autres. Ça se transforme souvent en relation amicale que ce soit le midi ou dans les événements qui sont liés, organisés par Intermède. »

Ces coopérations, allant de l'informel au contractuel, sont d'autant plus fortes que les structures, aux activités proches, partagent un même espace : les activités industrielles des halles mutualisent des investissements (chariot élévateur), des es-

paces de stockage et des travaux d'amélioration (douches). Les similarités de statut et d'activité des artistes et artisans favorisent l'entraide : démarches administratives particulières, échanges sur les outils/procédés de création, prêts de petit matériel, etc. Les enjeux de développement rapprochent les chefs d'entreprise qui cherchent des appuis, par exemple dans l'informatique, comme l'évoque Alexandre, chef d'entreprise lui-même :

« En tant qu'expert dans le domaine de l'informatique et des logiciels, on a eu des demandes de conseil et de prestations aux Ateliers Briand pour structurer les SI des boîtes en croissance. »

Ces interactions sont facilitées par Justine, gestionnaire de site à temps plein sur place. Elle doit trouver l'équilibre entre la mise en place des conditions de la rencontre (information partagée, aménagement des communs, initiatives collectives, etc.) et la distance nécessaire à la gestion du site (rappelle des règles communes, redevances, etc.) :

« Quand je suis arrivée je me suis posée la question de mon positionnement par rapport aux occupants. J'ai fini par me dire que mon rôle était de faciliter les relations, de faire en sorte que la communauté s'agrège tout en restant un peu à-côté. Quand les gens s'auto-organisent pour faire des trucs soit dans le cadre du travail, soit en dehors du travail, bah ça veut dire que j'ai gagné. »

Le rôle de cette figure gestionnaire du tiers-lieu, s'assurant à la fois de son bon fonctionnement technique et social, est largement reconnu par les occupants.

La participation variable des travailleurs à la vie sociale du lieu

Dans ces conditions, un sentiment d'appartenance à un collectif émerge peu à peu. Il dépasse le seul fait de partager un bâtiment et s'autonomise. Une sorte de culture commune s'établit, reposant sur le partage de conditions objectives (règlement intérieur, espaces communs, redevances modérées, etc.) et plus subjectives, notamment dans les relations entre occupants. La socialisation et le rapprochement sont facilités en partie par les proximités professionnelles en matière de statut, de taille d'entreprise ou de domaine d'activité. Il l'est aussi par la seule présence dans ce lieu de travail dit « alternatif », indice d'un certain engagement autour de valeurs partagées notamment concernant l'écologie et le travail autrement comme l'explique Joshua :

« Il y a beaucoup de points de vue sur la vision du monde, sur la vision du travail qui se recoupent avec une majorité des gens. Entre autres, on va voir l'écologie,

un peu les conditions de travail. Je pense qu'on a un petit vivier pour trouver des façons de travailler plus intelligemment, d'échanger sur des bonnes pratiques. »

Si les proximités sont manifestes, la grande diversité des structures est appréciée en créant des conditions de sociabilité riches et la rencontre de l'autre :

« L'avantage, c'est qu'en fait, on est au milieu de plein de gens différents, plein de milieux différents, plein de travail, plein de types de métiers différents. [...] Donc c'est très très convivial » (Alexandre).



Figure 4 : La fête des trois ans des Ateliers Briand, un moment de partage convivial.

(crédits : Studio Ogaf et Axel Masson)

Ces configurations sociales contribuent à se réappropriier le travail autrement que dans des lieux de travail classiques (Veer et Gentile, 2022). La mécanique se base essentiellement sur un rapport collectif au travail parfois morcelé, isolé, fractionné ailleurs et une aventure collective dans le lieu même si « ce collectif demeure la plupart du temps refermé sur lui-même en dépit d'une posture d'ouverture affichée » (Aignon *et al.*, 2024, p. 8). Cette dimension collective peut impacter le travail au point de questionner Joshua :

« Ça me fait moins bosser. Je suis une pipelette, [...] je vais parler pendant une demi-heure, puis après je fais pareil avec un autre. Et puis j'aime bien rendre service donc il y a souvent pas mal de monde qui vient me voir pour un coup de main, et j'ai déjà eu des journées où j'avais plus de la moitié du temps où je ne bossais pas quoi. »

Pour des salariés-occupants, cet aspect du tiers-lieu soulève une ambivalence entre respect du cadre du travail et implication dans le collectif bien comprise par les chefs d'entreprise sur place comme Pierrick :

« C'est une situation qui est un peu délicate. [...] Il y a une grosse ambition de créer du lien entre les utilisateurs des Ateliers Briand inter-entreprises et inter-structures. Pour autant, faire du lien ça prend du temps et nous, on est dans un cadre de travail où la plupart de mes salariés sont embauchés avec des contrats horaires. Prendre un quart d'heure pour aller faire autre chose que du travail nécessite mon accord, donc de façon tacite ça veut dire qu'il y a un peu un filtre nécessaire entre les occupants et mes salariés. »

Si un tiers-lieu ne rapporte pas d'argent mais en coûte (Burret, 2015), ce coût rationnel (temps/argent) doit être mis en face des apports de conditions sociales impactant positivement le rapport au travail : « l'écosystème du tiers-lieu, c'est bon pour le business » (Gombert, 2025). Configuration sociale et configuration spatio-temporelle s'articulent pour faire du tiers-lieu un espace propice à tester, envisager, mettre en place une autre manière de travailler.

Le tiers-lieu productif, vers la possibilité d'une hétérotopie du travail ?

Un lieu temporaire support d'hétérotopie

Le tiers-lieu se distingue des lieux classiques de travail en favorisant un rapport alternatif et/ou critique au monde du travail. Cela nous invite à nous interroger sur la capacité hétérotopique d'un tel lieu. Pour Foucault, les hétérotopies sont :

« Des lieux réels, des lieux effectifs, des lieux qui sont dessinés dans l'institution même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables » (Foucault, 1967, p. 47).

Les hétérotopies sont des utopies ancrées physiquement dans un lieu précis. Mais elles se distinguent également par leurs configurations sociales et spatio-temporelles :

« On pourrait décrire, par le faisceau des relations qui permettent de les définir, ces emplacements de halte provisoire que sont les cafés, les cinémas, les plages. On pourrait également définir, par son réseau de relations, l'emplacement de repos, fermé ou à demi fermé, que constituent la maison, la chambre, le lit, etc. Mais ce qui m'intéresse, ce sont, parmi tous ces emplacements, certains d'entre eux qui ont la curieuse propriété d'être en rapport avec tous les autres emplacements mais sur un mode tel qu'ils suspendent, neutralisent ou inversent, l'ensemble des rapports qui se trouvent, par eux, désignés, reflétés ou réfléchis » (Foucault, 1967, p. 48).

Nous retrouvons dans les deux concepts – hétérotopie et tiers-lieu – l'idée d'un lieu défini par le « faisceau des relations », avant tout sociales, qui en font un lieu unique dans l'offre de lieux d'activité secondaire et tertiaire classiques, et propice à repenser le rapport au travail.

Des liens semblent ainsi se dessiner entre le concept de tiers-lieu et celui d'hétérotopie autour de l'idée centrale de suspension, de neutralisation ou d'inversion par rapport à d'autres : le tiers-lieu, notamment productif, se définit par sa capacité à inverser les emplacements traditionnels du travail, du lien social et également par sa capacité à neutraliser la conception classique du monde du travail, en ouvrant un espace possible d'expérimentation de quelque chose d'autre. Si cet autre n'est pas totalement stabilisé, il est construit par les occupants qui interrogent d'autant plus fortement leurs conditions de travail, l'équilibre des temps d'engagement dans le collectif, les coopérations non financières, les apports des sociabilités ordinaires du lieu avec différents professionnels, etc. D'autant plus que cette « suspension » s'inscrit aux consciences de tous dans un temps court, suspendu...

En effet, l'aspect transitoire interroge cette capacité hétérotopique des Ateliers Briand. Pour Besson qui explore la relation entre hétérotopie et urbanisme transitoire :

« La transition, comme passage graduel et changement d'état, requiert des lieux offrant cette aptitude et appelle des lieux transitionnels où se donne à voir une création continuée. Les lieux alternatifs mobilisent significativement des espaces de l'entre-deux où se joue un imaginaire subversif entre réalité et virtualité » (Besson, 2021 p. 220).

Les tiers-lieux, transitoires, deviennent supports des désirs de transition professionnelle des individus et supports des transitions sociétales notamment dans l'évo-

lution du rapport au travail. Ils traduisent des idéaux vers lesquels tendre dans un lieu physique. Ils se distinguent en permettant d'expérimenter des normes nouvelles dans un cadre précis. Les Ateliers Briand servent de réceptacle à une hétérotopie en construction.

Un lieu pour essayer de travailler autrement

Les occupants sont à la recherche d'une forte utilité sociale et d'un sens au travail qui peut favorablement s'incarner dans les Ateliers Briand. Rayan a choisi son travail « pour qu'il soit utile à la société » et il n'est pas le seul dans ce cas. Pour Joshua :

« Pourquoi aller se faire maltraiter par un patron ou par un supérieur hiérarchique pour toucher le SMIC? Et puis faire un truc qui n'a pas de sens, qui ne sert à rien, qui va détruire la planète. »

Le lieu attire donc des jeunes professionnels, à la fois pour ses conditions économiques, pour des activités en devenir largement tournées vers les transitions, et pour les valeurs portées par le site. En effet, les occupants des Ateliers Briand sont en partie sélectionnés par le gestionnaire en prenant en compte leur inscription dans les transitions écologiques, l'économie sociale et solidaire ou du domaine artistique. En 2021, lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé à l'ouverture du site, un comité réunissant le gestionnaire, la Métropole de Lyon propriétaire et la commune de Saint-Priest, avait sélectionné les premiers occupants. Les années suivantes, la plupart des structures intéressées ont été acceptées car en adéquation avec l'identité alors reconnue du site, ces dernières trouvant ici la possibilité de valoriser une image engagée, voire alternative. Pour autant, cette hétérotopie autour des valeurs rejoint-elle des manières de travailler autrement, plus collectivement, de façon plus coopérative?

Il existe de nombreuses synergies professionnelles, au-delà du simple partage d'information, entre les occupants. Plus que la concurrence, c'est la coopération qui régit le fonctionnement des entreprises dans le tiers-lieu par la mutualisation, la contractualisation et la création. Elle fait partie intégrante des lieux, et représente également une économie pour les entreprises explique Rayan :

« Ce qui est intéressant c'est que comme t'as plusieurs entreprises présentes, on peut aussi mutualiser des choses, des outils pour le travail et des choses pour les parties communes. »



Figure 5 : Mange-debout upcyclé issu de la collaboration entre trois structures des Ateliers Briand
(crédits : Studio Ogaf et Axel Masson)

Le cran supérieur des synergies professionnelles concerne la contractualisation entre occupants, par exemple au sein des halles : tri des déchets, réemploi de mobilier de bureau, métallier, insertion, consigne...

La mutualisation de matériel industriel se contractualise comme l'explique Pierrick :

« On partage le chariot élévateur avec A. et B.. Bah du coup tout ça, c'est contractualisé parce que ça a un coût et du coup il faut que les charges soient partagées, les responsabilités sont partagées. »

De nouveaux produits sont créés sur la base d'un contrat de collaboration. Trois structures des Ateliers Briand ont contractualisé pour collaborer à la création d'un

mange-debout upcyclé vendu à une grande enseigne : une structure d'insertion a démonté d'anciens gradins pour récupérer et nettoyer les tubes métalliques, un artisan métallier les a coupés et soudés pour en faire la base et une entreprise de réemploi a élaboré le plateau, découpé dans d'anciens bureaux, en y appliquant son procédé de stratification à base de résine et de tissu. De nouvelles entreprises émergent. Deux artisans se sont rapprochés pour créer une nouvelle structure dédiée à l'entretien et la vente de broyeuses professionnelles d'occasion. Les collaborations professionnelles sont multiples : Joshua collabore professionnellement avec huit autres structures dans le bâtiment, la société d'Alexandre intervient auprès de plusieurs occupants, un déménageur écologique vend du mobilier à une entreprise de réemploi sur site. L'économie circulaire où les déchets des uns deviennent les matériaux de base pour d'autres et où les collaborations s'organisent en proximité, organise une Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) miniature.

Les activités économiques sont stimulées et la localisation dans un même lieu rapproche : innovation des *process* et de produits, coûts réduits ou évités, partage, mise en réseau de clients ou de fournisseurs, nouveaux débouchés, investissements croisés, etc. Si le fonctionnement du tiers-lieu favorise les coopérations entre occupants, les synergies professionnelles qui s'y déploient définissent une nouvelle fonction du tiers-lieu productif : celle d'une étape dans la trajectoire résidentielle des structures occupantes. Ces dernières grandissent, se développent, se renforcent mutuellement et se testent dans les Ateliers Briand qui jouent un rôle « d'opérateur de coopération, de confiance mais aussi de pépinière, nous, on est heureux de voir grandir puis partir des structures parce qu'elles ont réussi et doivent s'installer ailleurs » évoque Bruno d'Intermède : quelques structures périssent, d'autres rejoignent le marché immobilier classique, d'autres encore se réinventent dans des dynamiques collectives face à la concurrence du marché :

« Les tiers-lieux sont la scène d'une collectivisation des forces de travail [...] et se révèlent être de formidables espaces de collaboration » (Gombert, 2025).

Dans ce cadre collectif, les occupants identifient des différences positives à travailler aux Ateliers Briand. Les sociabilités ordinaires, les temps partagés et l'hétérogénéité des rencontres sont des aspects fondamentaux de la vie au travail en tiers-lieux. Pour les travailleurs indépendants, le tiers-lieu apparaît comme un lieu refuge pour s'extraire du travail à domicile et trouver un cadre quotidien rappelant les sociabilités en entreprise, sans les contraintes du salariat. Le tiers-lieu leur permet concrètement de travailler dans de meilleures conditions explique Alexandre :

« Alors forcément moi oui énormément parce que de base j'ai beaucoup de mal avec le télétravail. [...] Passer d'un full télétravail à des bureaux, oui, clairement, moi, ça m'a fait du bien. »

D'une part, le travail indépendant devient entrepreneuriat en réseau, ancré dans un collectif, un lieu « de respiration et d'entraide qui fait tenir » (Gombert, 2025) ; d'autre part, les indépendants reproduisent aux Ateliers Briand « les conditions objectives de leur ancien statut salarié ». La distinction des espaces (travail/domicile) et l'inscription dans un cadre socialement partagé leur permettent de « garantir leur identité professionnelle dont ils perçoivent qu'elle peut être mise en péril par leur position d'extériorité au collectif de travail », constitué par les salariés (Letourneux, 2022). La distinction physique des espaces (espace de travail/domicile) garantit ainsi l'inscription dans un cadre socialement partagé.



Figure 6 : Travail solitaire aux Ateliers Briand entrecoupé par la possibilité de partager des temps en commun
(crédits : Studio Qgaf et Axel Masson)

Chez certains occupants, il y a en filigrane une réflexion sur le monde du travail actuel et sur ses aspects normatifs qui apparaissent comme dépassés, contraignants, ou n'ayant pas de sens. Le tiers-lieu permet de réinterroger ce rapport au travail, les pistes pour une utopie concrète du travail et un mieux-être au travail qui a pourtant ses limites. Les aspects du tiers-lieu n'excluent pas les difficultés du travail indépendant : précarité financière, instabilité, charge de travail, difficulté à se faire un nom et de vivre de son activité. Il y a donc un écart important entre les idéaux et la mise en pratique pour Joshua :

« Des fois j'ai des clients humainement, ils ne mériteraient même pas que je fabrique la moindre chose pour eux. Mais la réalité c'est que si je ne le fais pas, je ne peux potentiellement pas me sortir mon salaire à la fin du mois, ou payer mes charges. »

Ainsi, les Ateliers Briand apparaissent comme un espace ambivalent du travail où se conjuguent aspirations à un travail porteur de sens, dynamiques coopératives et expérimentations collectives, questionnant le caractère hétérotopique du lieu, tout en restant traversé par les tensions bien réelles du travail indépendant et des contraintes économiques qui en limitent parfois la portée émancipatrice et révèle, à ce titre, les limites d'une utopie ancrée dans le réel.

Conclusion

Il nous apparaît que les Ateliers Briand, en tant que tiers-lieu productif ayant une configuration propre, possède une capacité hétérotopique qui permet à ses occupants de travailler autrement. D'abord, la configuration spatiale le constitue et le qualifie en le différenciant des autres espaces de travail : modularité des espaces, bâtiment de « seconde main » support de redevances en deçà de l'offre de surface d'activité existante, organisation de la cohabitation et de la proximité spatiale des structures, importance des espaces collectifs appropriés en commun, possibilité de personnaliser les locaux, réflexion des occupants concernant l'amélioration de ces derniers, etc. Ensuite, l'hétérochronie est un autre trait constitutif des hétérotopies qui ont toujours un fonctionnement temporel spécifique. La configuration temporelle des Ateliers Briand articule des rythmes collectifs institués et d'autres auto-organisés, un accès 24h/24h pour les occupants, une dimension temporaire fondatrice de l'occupation du site, etc. Enfin, une hétérotopie est un lieu où se reconfigurent les rapports sociaux ordinaires. Aux Ateliers Briand, nous avons démontré l'existence d'une proximité relationnelle entre les occupants par des mécanismes d'entraide, de coopérations professionnelles contractuelles ou plus informelles, de temps partagés festifs dans le lieu qui se prolongent parfois en dehors (apéro en ville, repas au restaurant, visite d'expositions, etc.).

Les Ateliers Briand sont un support hétérotopique en ce qu'ils réunissent, organisent et reconfigurent un ensemble de relations avec le reste de l'espace social. Cette configuration relationnelle, engagée dans l'espace et le temps propres du lieu, lui alloue un statut de tiers-lieu, lié au travail mais laissant assez de marge pour que les occupants s'en saisissent pour mettre en mouvement une hétérotopie du travail. Elle permet d'expérimenter une manière de travailler autrement grâce à des synergies, coopérations et socialisations professionnelles mais aussi personnelles. Elle est le support des transitions des occupants dans la recherche d'une utilité sociale et d'un travail porteur de sens. Travailler autrement dans ce tiers-lieu productif c'est

pour les occupants chercher à se mettre en cohérence avec leurs valeurs personnelles, s'interroger seul et à plusieurs sur le rapport au travail, questionner les normes du monde du travail actuel et tenter, parfois, de s'en affranchir.

Travailler autrement, c'est néanmoins se confronter à une certaine ambivalence par rapport au travail. D'une part, il y a une volonté d'avoir un rapport alternatif au travail et une activité qui ne participe pas à des logiques délétères pour l'environnement et la société. D'autre part, il y a une appétence au travail et à l'effort individuel, support du développement de leur activité, dans le cadre un peu différent du tiers-lieu productif, sa vie collective et ses solidarités. Ainsi, malgré la « suspension », voire « l'inversion » des relations qui se jouent dans le lieu, les occupants sont conscients d'être dépendants de logiques économiques dominantes dans lesquelles s'inscrivent leur activité mais qui inhibent leur volonté de « faire » travail autrement. Pour les travailleurs indépendants, les enjeux économiques de leur activité les rappellent souvent à l'ordre dans les temps qu'ils peuvent consacrer à la vie collective du site. Pour les entreprises, les dirigeants se questionnent sur la souplesse à accorder aux salariés pour qu'ils participent à cette vie collective. Pour tous, cette vie collective du tiers-lieu est une ressource professionnelle et personnelle qui fonde sa raison d'être. Néanmoins, les possibilités de « faire tiers-lieu productif », c'est-à-dire de participer à une vie collective localisée, en s'engageant aux marges de sa propre activité productive, ici pour mettre en mouvement une hétérotopie ouvrant sur un travail plus libéré, restent limitées par les logiques économiques dominantes qui pèsent sur les conditions des femmes et des hommes qui travaillent dans ce tiers-lieu productif que sont les Ateliers Briand.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aignon, L., Baux, S., Bourgeois, C., Gentile, M., Riffaud, G., et Verrier, T., (2024). *Les cahiers du labo*, 2^e édition, Gradignan, La Coopérative Tiers-Lieux, <https://labo.tierslieux.net/wp-content/uploads/2024/03/Les-Cahiers-du-Labo-2e-edition-revue-et-augmentee_2024_Cooperative-Tiers-Lieux_web.pdf>.
- Adisson, F. (2017). « Choisir ses occupants », *Métropolitiques*, n° du 6 janvier, <<https://metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html>>.
- Besson, A., (2021). « Dynamique transitionnelle de l'espace hétérotopique : Configurer, reconfigurer espaces et contre-espaces » in Soumagne, J. (dir.), *Mondes réels, mondes virtuels*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 19-28, <<https://books.openedition.org/cths/15880?lang=fr#anchor-ful-text>>.
- Bosqué, C., Noor, O., et Ricard, L., (2015). *Fablabs, etc. Les nouveaux lieux de fabrication numérique*, Paris, Eyrolles.
- Burret, A., (2015). *Tiers-lieux : Et plus si affinités*, Limoges, Fyp éditions.
- Burret, A., (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : La repolitisation par le service*, Thèse de doctorat, Université de Lyon.
- Cottet, F., (2024). « L'économie sociale et solidaire face au problème immobilier : acteurs, processus et tensions dans la production de locaux d'activité abordables dans les métropoles françaises », *Géographie*, Paris, Université Paris I Panthéon Sorbonne.
- Diguet, C., (2022). « L'urbanisme transitoire, une pratique qui se pérennise », *Institut Paris Région, Note Rapide Territoire*, n° 952, <<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lurbanisme-transitoire-une-pratique-qui-se-perennise/>>.
- Diguet C., Ziger, Cocquièrre A., (2017). « L'urbanisme transitoire aménager autrement », *Note Rapide*, Institut Paris Région, n° 74.
- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.

Des tiers-lieux « productifs » ?

- Foucault, M. (1967). *Des espaces autres. Hétérotopies. Conférence au Cercle d'études architecturales, Tunisie, 14 mars 1967*, in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, 1984, p. 46-49.
- Gauthier, C., Pech, P., et Raymond, R. (2022). « La dimension transitoire et d'expérimentation des tiers-lieux : Des trajectoires individuelles à l'essaimage de pratiques », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 13, n° 1.
- Gombert, C., (2025). « Indépendant, mais pas tout seul? », Observatoire des Tiers-Lieux, <https://observatoire.francetierslieux.fr/independant-mais-pas-tout-seul/>.
- Hallauer, É. (2015). « Habiter en construisant, construire en habitant : La "permanence architecturale", outil de développement urbain ? » *Métropoles*, n° 17, <http://journals.openedition.org/metropoles/5185>.
- Horvath, I., Bourgeon-Renault, D., Garcia-Bardidia, R., et Dantan, E., (2023). « Les tiers-lieux culturels, entre institutionnalisation et mutations » in *Mutations sociétales et organisations*, Caen, EMS Éditions, p.128-140.
- Krauss, G., et Tremblay, D.-G. (dir.), (2019). *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de co-working, fab labs, hack labs...* (1^{re} éd.), Rennes, Québec, Presses universitaires de Rennes, Presses de l'Université du Québec.
- Letourneux, F., (2022). « La pluralité des logiques de travail dans les tiers-lieux de travail », *La nouvelle revue du travail*, n° 20, <https://journals.openedition.org/nrt/10750>.
- Liefooghe, C., (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : Diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, n° 20, p. 33-61.
- Liefooghe, C., (2020). « Tiers-lieux et transition urbaine. Le pari de la co-création de valeur(s) sur les friches industrielles de Saint-Sauveur et Fives-Cail à Lille (France) », *CIST 2020 - Population, temps, territoires*, Paris-Aubervilliers, Collège international des sciences territoriales (CIST), p. 402-405.
- Oldenburg, R., (2023). (2^e édition). *The Great Good Place : Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and how They Get You Through the Day*, Great Barrington, Éditions Berkshire.
- Pinard, J., et Morteau, H. (2019). « Professionnels de l'occupation temporaire, nouveaux acteurs de la fabrique de la ville ? Du renouvellement des méthodes en urbanisme à l'émergence de nouveaux métiers », *Revue internationale d'urbanisme*, n° 8, <https://www.riurba.review/article/08-acteurs/nouveaux/>.
- Pradel, B. (2010). *Rendez-vous en ville! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle : Les nouveaux rythmes collectifs*, Université Paris-Est, <https://theses.hal.science/tel-00546513v3>.
- Veyer, S., et Gentile, M., (2022). « Repenser la notion de travail depuis les tiers-lieux? » *Observatoire des Tiers-Lieux*, <https://observatoire.francetierslieux.fr/des-lieux-de-coproduction-de-soi/>.

EX-GKN : REPENSER L'USINE COMME TIERS-LIEU PRODUCTIF ?

Costantino Romeo, doctorant en gestion et sciences sociales
au CRG-I3 de l'École Polytechnique

Résumé

Cet article vise à explorer la manière dont les pratiques associées aux tiers-lieux peuvent mobiliser des acteurs et être envisagées comme une piste de réponse à une crise industrielle. L'article s'organise en trois temps. Il inscrit d'abord les espaces collaboratifs dans un cadre global, en mettant en évidence la spécificité française des tiers-lieux productifs. Il s'appuie ensuite sur l'étude de cas ex-GKN, en considérant deux dimensions principales: d'une part, son ancrage dans le contexte italien, où les tiers-lieux ne sont pas institutionnalisés mais produisent des dynamiques comparables ; d'autre part, l'émergence du projet à partir d'une conflictualité interne au monde industriel. Enfin, la discussion propose une lecture performative des tiers-lieux productifs, en soulignant les éléments d'innovation que le cas ex-GKN apporte à l'idée de participation dans les contextes productifs locaux.

Mots-clés

Tiers-lieux productifs, reconversion industrielle, réindustrialisation, démocratie industrielle, gouvernance coopérative, participation civique

Introduction

Au cours des dernières décennies, les zones les plus industrialisées d'Italie ont connu une profonde réorganisation de leurs paysages industriels, avec des effets particulièrement marqués dans les industries mécaniques liées au secteur automobile (Allamprese & Orlandini, 2024). Les stratégies de délocalisation des multinationales, les processus de restructuration productive et les dynamiques du marché mondial ont conduit à la fermeture de nombreux établissements, entraînant une perte significative d'emplois et de compétences (Caria *et al.*, 2024). Dans ce contexte, l'enjeu central devient la reconversion des capacités productives à travers des modèles économiques intégrant les défis contemporains, notamment environnementaux ou technologiques (Ferrerias *et al.*, 2020).

L'histoire de l'usine ex-GKN (Guest, Keen & Nettlefolds) de Campi Bisenzio, près de Florence, s'inscrit dans ce cadre. En 2021, la décision de la multinationale propriétaire d'interrompre les activités et de licencier plus de 400 salariés a déclenché une mobilisation qui a élargi l'horizon de l'action collective. À la différence d'autres conflits similaires qui se sont produits dans le secteur manufacturier en Italie, comme la délocalisation de Whirlpool (Allamprese et Orlandini, 2024), ou encore les tensions entre production, gouvernance et impact environnemental observées dans le groupe Ilva (Turco et Leopizzi, 2020), l'exemple de l'ex-GKN ne s'est pas limité à la seule défense syndicale de l'emploi.

Le collectif des salariés a élaboré un projet – actuellement en cours de structuration – de réindustrialisation participative, orienté vers la production de vélos-cargos et de panneaux photovoltaïques, tout en ouvrant simultanément l'usine à des fonctions sociales et culturelles, telles que l'accueil d'activités de production culturelle et de festivals littéraires.

L'utilisation de l'usine et l'orientation vers une reprise de la production peuvent être comprises comme des actions qui, sans coïncider pleinement avec les définitions existantes, semblent néanmoins entrer en résonance avec la notion de tiers-lieu productif, dont les pratiques de fabrication sont centrées sur la définition collective de besoins et s'appuient sur l'articulation et la convergence des actions industrielles, citoyennes et institutionnelles (Garnier et Capdevila, 2023). Dans le cas de l'ex-GKN, ces pratiques ne reposent pas sur une reconnaissance institutionnelle ni sur des politiques publiques dédiées, puisque la catégorie de tiers-lieu n'a pas encore trouvé d'ancrage en Italie. Ce processus encore en cours interroge la notion établie de tiers-lieu et suggère que, même sans cadre institutionnel, une crise industrielle majeure peut faire émerger de manière spontanée des dynamiques d'expérimentation proches des tiers-lieux productifs. L'intérêt de ce cas réside précisément dans la capacité d'un contexte conflictuel à devenir un terrain d'innovation sociale et productive.

La question de recherche est la suivante : dans quelle mesure la série d'actions issues de la mobilisation ex-GKN peut-elle rapprocher ce cas de la notion de tiers-lieu productif, en proposant une définition performative utile même dans des contextes où les tiers-lieux sont déjà institutionnalisés ?

Le cas des mobilisations autour de l'usine ex-GKN sera présenté, avant d'analyser comment, en l'absence de politiques publiques explicites sur les tiers-lieux, ce projet peut être rapproché de cette notion. La conclusion soulignera en quoi cette expérience singulière peut non seulement offrir des éléments de nouveauté dans un contexte comme celui de la France, où les tiers-lieux sont déjà institutionnalisés, mais aussi constituer un modèle utile pour envisager les tiers-lieux productifs comme un des instruments possibles de résolution de crises industrielles de grande ampleur.

Revue de la littérature

L'introduction de l'adjectif « productif » dans le débat sur les tiers-lieux requiert une clarification préalable, dans la mesure où l'application du concept dans les politiques publiques françaises s'est progressivement éloignée de la définition initiale de « *third place* » (Lévy-Waitz, Proult et Seillier, 2021). À l'origine, les *third places*, évidemment émergées dans le contexte anglo-saxon, désignait des lieux de rencontre et de sociabilité informelle, tels que les bars, les bibliothèques, les salons de coiffure ou les épiceries de proximité, distinctes à la fois de la sphère domestique et de celle du travail (Oldenburg, 1989). La notion française de tiers-lieu s'en distingue en mettant l'accent non seulement sur la capacité de ces structures à intégrer des fonctions hétérogènes au sein d'un même espace et sur la dimension relationnelle héritée des *third places*, mais aussi sur les externalités territoriales que ces espaces génèrent (Liefoghe, 2018 ; Magkou *et al.*, 2025).

Sur le plan de la gestion, les tiers-lieux ont contribué à déplacer l'attention vers la reconnaissance du rôle des usagers, entendus à la fois comme citoyens et comme travailleurs, ainsi que vers la capacité de ces espaces, dotés de fonctions économiques, à rendre possibles des formes d'action conjointe entre ces deux formes d'appartenance sociale (Colmellere *et al.*, 2019, Romeo *et al.*, 2024). Bien qu'il s'agisse d'une notion encore en débat, la référence aux tiers-lieux productifs peut désigner diverses activités économiques, susceptibles de répondre à des besoins matériels tout en s'appuyant sur les modalités relationnelles précédemment mises en avant (Garnier et Capdevila, 2023). Il ne s'agit pas, en réalité, d'inventer de nouvelles typologies d'espaces, mais plutôt de considérer des lieux tels que les *fablabs*, *makerspaces*, *hackerspaces*, ateliers partagés ou manufactures de proximité, etc. (Colmellere *et al.*, 2019) comme des espaces qui aident à réfléchir sur la définition même des besoins et sur les manières de les satisfaire. Dans ces contextes, les usagers ne se limitent pas à combiner des finalités professionnelles, d'apprentissage ou récréatives,

mais peuvent également réfléchir aux modalités de production (Rayna et Striukova, 2016 ; Rumpala, 2014), à travers l'accès à la technologie et son appropriation, ouvrant ainsi la possibilité d'une ouverture vers un public plus large.

En référence aux tiers-lieux productifs, il y a des analogies avec des structures coopératives (Avdikos et Pettas, 2021) ; toutefois, celles-ci tendent à rester limitées aux seuls sociétaires, sans prendre en compte les usages potentiels de ces espaces dans un sens plus large (Atzeni, 2012). Dans d'autres cas, ces lieux ont surtout été envisagés comme des espaces de micro-production, par exemple dans le domaine de l'artisanat numérique, plutôt que comme des dispositifs susceptibles de remettre en question les modèles industriels existants (Gandini et Gerosa, 2025 ; Liefoghe, 2018 ; Rayna et Striukova, 2016 ; Rumpala, 2014).

En France, les politiques publiques tendent à reconnaître dans ces initiatives d'appropriation technologique et de transmission des savoirs à travers l'usage partagé de l'espace, une dimension participative, tout en encourageant des synergies entre gouvernance publique et initiatives citoyennes, privées ou associatives. En outre, dans les dernières années, se sont affirmées les propositions de manufactures de proximité¹³, qui représentent souvent des réponses circonscrites à une manière d'entreprendre artisanale fortement localisée, et qui semblent intervenir avant tout pour contrer les situations de marginalité (Brou et Nadou, 2024). Cette vision positive de l'implantation des tiers-lieux productifs ainsi que de leurs bénéfices est souvent formulée sur des bases abstraites, qui postulent que la mise à disposition de ressources d'accès aux infrastructures favorise systématiquement le développement économique, tout en sous-estimant les contextes sociaux et culturels dans lesquels ils s'inscrivent (Baceiredo, 2022 ; Baudelle *et al.*, 2023). Elle tend dès lors à les réduire au seul « esprit d'initiative », en minimisant la complexité du phénomène (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Landon, 2022). Le fait que les tiers-lieux productifs constituent une catégorie protéiforme peut favoriser des modalités d'expérimentation quant aux usages de ces espaces collaboratifs, situés à la frontière entre acteurs économiques et infrastructures sociales (Rumpala, 2014). Toutefois, l'esprit d'ouverture politique à l'égard de modes émergents de gestion de ce type d'espaces peut entrer en tension avec les procédures bureaucratiques des administrations publiques (Liefoghe, 2023).

Les expérimentations menées dans les tiers-lieux productifs ont souvent été présentées comme des propositions alternatives aux logiques économiques dominantes, mais se sont fréquemment limitées à des approches « de niche », en négligeant la manière dont les intentions morales auraient pu répondre à des besoins plus larges (Brou et Nadou, 2024 ; Landon, 2022). Par conséquent, il est apparu que cette vision s'est fréquemment inscrite dans un contexte qui tend à se détour-

13. Pour approfondir le programme : <https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/>.

ner de la production industrielle (Rumpala, 2014). En ce sens, la recherche a peu examiné comment des formes alternatives de gestion des espaces de travail, fondées sur le partage des outils, la décision collective et l'ouverture à un public plus large, pourraient être envisagées. Jusqu'ici, ces pratiques ont surtout concerné des usages individuels ou de petits collectifs, alors qu'elles pourraient aussi convenir à des structures productives plus complexes. Enfin, la question de la participation a rarement été abordée en relation avec les tiers-lieux productifs envisagés comme instruments de réponse à des crises industrielles, dans des situations marquées par la perte d'emplois et par la nécessité de préserver les savoir-faire au sein des territoires.

Méthodologie

Cette contribution se présente comme une étude qualitative centrée sur un seul cas d'analyse, afin d'explorer l'imaginaire d'usine issu de l'occupation de l'ex-GKN. L'objectif est de comprendre dans quelle mesure cette expérience peut être interprétée comme une forme de tiers-lieu productif.

Compte tenu de la nature de l'objet de recherche – à savoir le discours produit à partir de la mobilisation – l'analyse a été menée sous la forme d'un travail d'analyse documentaire (Bowen, 2009). Parmi ces sources figurent, les textes produits par le *Collettivo di fabbrica ex-GKN*, les plans industriels élaborés dans le cadre de la mobilisation en vue d'une reconversion, les textes normatifs issus de collaborations entre chercheurs et acteurs institutionnels pour encadrer les trajectoires de réindustrialisation, certains écrits réalisés par des opérateurs culturels et artistiques en soutien au projet de création d'un pôle culturel ouvrier, ainsi qu'un ensemble d'articles scientifiques et de contributions journalistiques.

L'importance de ces sources ne réside pas uniquement dans leur valeur descriptive : leur hétérogénéité permet une méta-analyse qui met en évidence la dimension performative de la mobilisation, orientée à imaginer des usages de l'espace productif au-delà des procédures institutionnelles et, ce faisant, à favoriser une ouverture de l'usine à des acteurs sociaux, économiques et culturelles.

À cet égard, l'analyse des sources consultées – en tenant compte du fait que le projet de réemploi de l'usine n'était pas encore engagé au moment de la rédaction – s'inscrit dans une approche discursive permettant de comprendre comment les actions peuvent être envisagées comme productrices d'une initiative sociale innovante, précisément parce qu'elles rompent avec les pratiques habituelles de gestion des crises industrielles (Van Dijk, 2015).

Toutefois, une possible limite doit être soulignée : une partie importante des sources est produite dans une perspective de soutien, tant moral que politique, à la mobilisation. Cette dimension a été prise en considération dans l'interprétation des données, en veillant à conserver une posture attentive aux conditions sociales et politiques de production des documents. Cela introduit un risque de biais dans

la représentation du phénomène, les textes tendant à mettre en avant les aspects légitimes du projet, au détriment d'une lecture critique de ses éventuelles fragilités. Cet aspect n'est toutefois pas dissociable des sources elles-mêmes et témoigne, au contraire, de la capacité du collectif ouvrier à construire des pratiques discursives dépassant la seule dimension strictement productive.

De la désindustrialisation à l'usine socialement intégrée : le cas de l'ex-GKN

Depuis les années 1950, l'usine aujourd'hui appelée ex-GKN, située dans la métropole de Florence, produisait des composants automobiles pour le groupe FIAT, principal constructeur italien de véhicules motorisés. Dans les années 1990, FIAT a cédé le site à la société britannique GKN (Guest, Keen & Nettlefolds), entreprise multinationale de l'industrie métallurgique et mécanique, qui a transféré l'établissement à Campi Bisenzio (toujours près de Florence), en se spécialisant dans les composants de transmission, en maintenant ainsi son appartenance à l'industrie automobile.

En 2018, l'entreprise a été intégrée au portefeuille de Melrose Industries, fonds d'investissement basé à Londres, dont l'activité primaire consiste à restructurer et valoriser financièrement des entreprises industrielles. Cette histoire de continuité productive a été interrompue de manière imprévue en juillet 2021, lorsque la direction de l'entreprise a engagé une procédure soudaine de licenciement collectif visant 422 salariés directs, auxquels s'ajoutaient environ 80 travailleurs externalisés affectés indirectement par la fermeture.

Tant sur le fond que sur la forme, la décision de la direction de fermer l'usine et de délocaliser la production s'est révélée problématique. Sur le fond, elle a été interprétée par les salariés comme l'expression d'une logique de maximisation financière, plutôt que comme la conséquence de réelles difficultés productives susceptibles de justifier une restructuration industrielle (Cini *et al.*, 2022). Sur la forme (procédure), la modalité de communication adoptée par Melrose – un simple courrier électronique envoyé en plein été, sans préavis ni concertation avec les partenaires sociaux – a suscité une ample mobilisation de la communauté locale et de la société civile au sens le plus large, renforçant la perception d'une décision arbitraire et en contradiction avec l'intérêt collectif du tissu économique et social (Cini, 2023).

Presque immédiatement, la procédure de licenciement a conduit les salariés à engager une occupation reconductible de l'usine, étroitement liée au déroulement des négociations et toujours en cours au moment de la rédaction. C'est précisément pour cette raison qu'autour de l'occupation s'est développée une mobilisation solidaire citoyenne qui, par rapport à d'autres conflits syndicaux (Atzeni, 2012), se distingue par deux dimensions fondamentales. D'une part, la réappropriation de l'espace productif par les travailleurs a pour objectif de préserver l'emploi et les savoirs localisés. D'autre part, l'ouverture progressive au territoire s'est traduite

par un soutien croissant provenant d'alliances avec la société civile au sens large, notamment des chercheurs, des professionnels, des artistes et des acteurs culturels. Ces collaborations ont contribué à élargir les horizons de la mobilisation, dont l'objectif n'était pas tant de faire connaître la seule controverse, que de produire un imaginaire collectif autour de l'idée d'une usine socialement intégrée, inscrite dans les dynamiques sociales, environnementales et culturelles de son territoire.

Du virement collective au projet GFF (GKN for Future)

Le conflit s'est structuré autour du Collettivo di Fabbrica au sein de l'usine GKN, un noyau d'ouvriers qui, sous le slogan « *Insorgiamo* » (« *Levons-nous* », ou plus métaphoriquement « *Soulevons-nous* »), a constitué le moteur central de la mobilisation. Aux côtés de l'implication des organisations syndicales, chargées de représenter les salariés et les sous-traitants sur le plan légal ainsi que dans le cadre des négociations menées avec Melrose Industries au niveau ministériel, a émergé ce que l'on appelle la « convergence » – un mot-clé du lexique du Collectif – exprimant la volonté de maintenir un rapport ouvert avec d'autres formes de mobilisation sociale et politique (Feltrin et Leonardi, 2023).

« Le 9 juillet 2021, l'usine GKN de Florence fait irruption dans l'actualité nationale : un matin, un courriel licencie d'un seul coup les 422 travailleurs. De là naît une lutte qui appartient déjà à l'histoire : l'assemblée permanente, le mot d'ordre *Insorgiamo* ! la convergence avec les autres luttes sociales et environnementales, et bien plus encore. »¹⁴

Dès son origine, cette stratégie d'alliance a conduit le Collectif à intégrer les dimensions écologistes au sein même du projet de réindustrialisation en poursuivant le soi-disant modèle d'« usine socialement intégrée » (Collettivo di Fabbrica - Laboratori GKN Firenze). Cet ancrage écologiste s'incarne dans la conception du plan industriel GKN for Future (GFF), élaboré collectivement par les travailleurs avec l'appui des scientifiques et de professionnels techniques, et visant à articuler la préservation des savoir-faire locaux avec une reconversion industrielle fondée sur la production des vélos-cargos et de panneaux solaires, symboles de la transition écologique dans les domaines respectifs de la mobilité et de l'énergie.

L'entreprise proposée repose sur un modèle économique mixte, fondé sur différentes formes d'apports en capital à risque et en capital de dette. GFF est une coopérative par actions combinant une partie de la société détenue par les travailleurs, ainsi qu'un actionnariat populaire, c'est-à-dire, un financement porté directement

14. Traduction de l'appel à la mobilisation pour la manifestation tenue à Florence le 24 mars 2025. Texte original disponible : <<https://insorgiamo.org/appello-25-marzo/>>.

par les citoyens. C'est précisément ce dernier point qui a suscité un large soutien collectif, tant en Italie qu'à l'étranger, puisque la première levée de souscriptions – portant sur dix mille actions – a permis de recueillir plus d'un million d'euros auprès de 736 personnes physiques et de 143 personnes morales. À l'apport des sociétaires se sont ajoutées différentes formes d'investissements privés et publics, ainsi que du capital de dette. Ce capital de dette a notamment été en partie mobilisé auprès d'une banque éthique.

Cette proposition de plan industriel a permis à GFF d'engager une phase de préproduction grâce aux garanties apportées par des investisseurs et des établissements bancaires, mais aussi par le biais de contrats préliminaires conclus avec des potentiels fournisseurs et clients qui ont reconnu la solidité du projet économique. Dans ce cadre, la prototypisation des vélos-cargos a déjà permis leur utilisation par des testeurs.

Parallèlement à la dimension productive et syndicale, l'usage de l'établissement a pris également une valeur culturelle. Une partie significative de ce processus s'est concrétisée dans la collaboration avec la maison d'édition Alegre (Rome), qui a permis la publication de plusieurs volumes inspirés par la lutte et dédiés à celle-ci, contribuant ainsi à diffuser l'expérience du Collectif dans des circuits nationaux et internationaux. À cette initiative s'est ajoutée l'organisation de festivals de « littérature *working class* », conçus comme étapes d'un projet plus vaste visant à créer un pôle de la culture ouvrière : un espace où la mémoire, la production intellectuelle et la créativité artistique pouvaient s'enraciner dans l'usine elle-même, en redéfinissant ses significations et ses fonctions.

Un autre exemple de cette ouverture vers les milieux culturels se retrouve dans la collaboration avec une compagnie théâtrale, Kepler 452, qui, à partir d'une relecture du *Capital* de Karl Marx, a entrepris un parcours de recherche exploratoire directement sur le terrain, en impliquant les ouvriers eux-mêmes dans les processus de création. Cette expérience a donné lieu à un spectacle théâtral, présenté d'abord sur le site de Campi Bisenzio puis dans des salles de spectacle à l'étranger, faisant de l'usine occupée un laboratoire de performance et de recherche artistique.

À la différence des modalités habituelles de gestion des crises industrielles en Italie, dont les expériences comme les *workers buyout* (Pasquariello, 2026 ; Vieta, 2019), l'occupation de l'ex-GKN se distingue par ses propositions innovantes. En effet, à la fin de l'année 2025, la proposition de loi relative aux *consortia de développement industriel*, rédigée par un noyau de travailleurs en collaboration avec un groupe de juristes et d'experts solidaires, a été approuvée par le Conseil régional de Toscane, offrant ainsi un cadre normatif susceptible de soutenir le projet GFF. Dans le même temps, les plans de reconversion industrielle envisagés à travers des transferts de propriété n'ont jamais été formalisés, avec le risque que le site se transforme en simple actif immobilier et perde ainsi sa fonction productive traditionnelle.

La mobilisation ouvre en effet à des formes expérimentales de gestion collective capables d'articuler l'activité productive en interaction avec des acteurs sociaux, économiques et politiques. L'usine y est conçue non seulement comme un lieu consacré à produire de façon responsable – orientée par des réflexions d'ordre environnemental – mais aussi comme un ouvert à des pratiques collectives, voire immatérielles.

GFF comme tiers-lieu productif

Dans une optique analytique élargie, la séquence d'initiatives engagées à partir de l'occupation du site de l'ex-GKN apparaît comme relevant de la logique de tiers-lieu, en tant que dispositif original de gestion et de sortie de crise industrielle. Comme le suggère le tableau 1, cette recherche avance une hypothèse qui prend en compte l'ancrage territorial, la composition des acteurs, le type de gouvernance, le mix d'activités et la capacité d'innovation comme éléments caractéristiques des tiers-lieux.

Bien que la notion de « tiers-lieu » ne soit pas encore établie ni dans le lexique scientifique ni dans les politiques publiques en Italie (ANCT, 2025), l'initiative étudiée, par les actions qu'elle déploie, semble interroger cette notion et invite à examiner dans quelle mesure peut-elle être rapprochée de l'idée de tiers-lieu productif ?

Dans cette perspective, une des formulations de la notion de tiers-lieu issue des politiques publiques (Lévy-Waitz *et al.*, 2018 ; Magkou *et al.*, 2025) sert de cadre d'analyse et est mise en relation avec les actes performatifs produits autour de la mobilisation de l'usine ex-GKN.

Comme l'indique le tableau des résultats en annexe de cet article (tableau 1), l'aboutissement le plus explicite sur le plan productif est la constitution de GFF. La gouvernance de l'entreprise proposée permet, d'une part, de comprendre les dimensions productives qui donnent aux ouvriers la capacité de formuler une activité industrielle. D'autre part, l'apport culturel élargit la définition de l'usager, en y incluant citoyens, artistes et chercheurs. Cette ouverture contribue à redéfinir à la fois le fonctionnement possible de l'usine et les productions qui pourraient en résulter.

La satisfaction d'un besoin prioritaire, c'est-à-dire la sauvegarde de l'emploi, a activé des relations extérieures qui ont contribué de manière significative à explorer des formes d'innovation non seulement productive, mais aussi organisationnelle et politique. Ce processus a permis de mettre en place un dispositif de solidarité territoriale qui a évité de réduire le conflit à une simple question technique ou juridique, déléguée aux procédures de concertation entre syndicats, propriété et ministère du Travail. Il a, au contraire, rendu possible de donner une dimension participative à la revendication, en la transformant en un projet de reconversion industrielle inspiré par un modèle de gouvernance élargi, nommée « usine socialement intégrée ».

L'ensemble des actions et des pratiques discursives autour de GKN semble s'orienter vers la logique du tiers-lieu productif. L'expérimentation visant à retenir les compétences et les savoir-faire accumulés depuis des décennies s'ajoute l'idée qu'une usine puisse devenir un lieu d'entraide. Il s'agit également de concevoir la production et la circulation dans leur dimension immatérielle : au-delà de l'enjeu de visibilité, l'usine s'inscrit dans un tissu culturel d'événements ouverts au public, visant à encourager la production artistique et culturelle – dimension centrale dans la construction du sens du lieu – et à le préserver de l'abandon comme de la spéculation immobilière.

Discussion

La recherche montre que le cas de GKN illustre comment un contexte de crise industrielle peut engendrer des modèles de réindustrialisation qui conjuguent participation, accessibilité et durabilité environnementale, tout en maintenant l'emploi sur le territoire.

Par rapport à la littérature précédente, le concept général d'espace collaboratif a été analysé comme s'inscrivant dans un débat plus large qui dépasse aussi les tiers-lieux productifs. D'un côté, il renvoie à une forme d'acceptation d'initiatives économiques individuelles (Rayna et Striukova, 2020). De l'autre, elle est associée à des visions alternatives au néolibéralisme, conçues comme extérieures à cette logique (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Rumpala, 2014). Le cas étudié, quant à lui, permet de montrer comment un projet industriel peut être envisagé comme un lieu d'expérimentation collective, tant au niveau des produits que des processus et de l'organisation.

Bien qu'il soit encore prématuré d'établir des évaluations fondées sur des données productives concernant le plan de réindustrialisation, les actions entreprises jusqu'à présent par le collectif des travailleurs et par les acteurs sociaux, économiques et politiques fournissent des éléments pour considérer l'esprit des tiers-lieux productifs non seulement comme un objectif en soi, mais aussi comme une méthode de résolution des crises industrielles. Afin de contrer les risques de délocalisation ou de désindustrialisation, le cas de l'usine ex-GKN pourrait ainsi indiquer une possible voie permettant d'articuler le maintien de l'emploi avec un processus participatif plus large dans les choix industriels.

Contrairement aux tiers-lieux productifs, où l'articulation entre dimension économique et dimension sociale constitue un principe fondamental dès la création de l'espace, (Colmellere *et al.*, 2019; Rumpala, 2014), le cas ex-GKN se présente autrement : ici, le lien entre activité productive et participation civique apparaît seulement ensuite, comme résultat du processus d'ouverture déclenché par la procédure de licenciement. L'élargissement du type d'usagers, vers la création d'un pôle culturel, intervenu après la dimension strictement matérielle de la production a

contribué à façonner une conception de l'usine comme espace conjuguant plusieurs fonctions, directement en soutien de la mobilisation. Ce modèle est appelé à être reconduit au sein de la future coopérative GFF, dans la mesure où il a permis à une diversité d'acteurs d'investir l'espace et de participer aux processus décisionnels, y compris lorsqu'ils concernaient – ou concerneront – l'activité industrielle. Il importe toutefois de comprendre dans quelle mesure cette dimension pourra perdurer une fois que l'élaboration d'imaginaires culturels et politiques, propre à la phase conflictuelle de la mobilisation, sera épuisée.

Il convient enfin de s'arrêter sur la dimension politique et normative dans laquelle cette initiative s'inscrit, puisque le cas de l'ex-GKN émerge et prend l'allure d'un tiers-lieu productif en Italie où cette formulation n'existe pas, devenant ainsi une expérimentation qui a même conduit à l'adoption d'une loi régionale sur les consortiums de développement industriel. Sous cet angle, la dimension conflictuelle de l'initiative a produit une expérience économique inédite, tout en prolongeant certains traits d'autres mobilisations du monde du travail.

L'expérience de création de GFF est également à replacer dans les revendications mouvements sociaux ouvriers. En effet, il s'agit d'une modalité d'occupation (Penissat, 2005) visant à préserver l'emploi et la continuité productive, tout en poursuivant un objectif de transformation sociale sans pour autant revendiquer une rupture révolutionnaire. L'action politique qui l'accompagne cherche plutôt à intégrer des pratiques alternatives en critiquant le système capitaliste largement dominant, tout en tenant compte de l'urgence environnementale et de la nécessité de repenser les pratiques productives et leurs externalités. Toutefois, contrairement à d'autres initiatives, non seulement italiennes (Pasquariello, 2026) mais aussi étrangères (Barreto, 2016 ; Deblangy, 2022), centrées sur la seule reprise ouvrière, GFF s'inscrit dans une logique de gestion partagée inédite, en ouvrant l'usine à une communauté entendue au sens le plus large et articulant finalités productives, tant au sens matériel qu'immatériel (Cossart et Talpin, 2012). Par rapport à la formulation française des tiers-lieux, cet aspect est particulièrement intéressant car il introduit des éléments de démocratie industrielle dans un cadre plus large de participation civique (Ferreras, 2023). Cette démarche ne peut être dissociée des échos, tant théoriques que pratiques, du modèle industriel d'Olivetti, qui a fortement inspiré l'intégration entre activité productive et communauté (Fava, 2020).

Conclusion

L'objectif de cette recherche n'était pas de vérifier des hypothèses causales, mais de mettre en relation une expérience située avec un débat théorique plus large. La comparaison entre l'institutionnalisation française des tiers-lieux productifs et l'expérience italienne de l'ex-GKN, où la notion n'est pas encore consolidée, permet de

souligner les spécificités de ce cas et de montrer l'émergence de modèles assimilables aux tiers-lieux.

Au-delà de son caractère exploratoire, qui implique également la complexité de prendre en considération deux contextes nationaux distincts, la principale limite scientifique de cette recherche réside dans le fait que le projet de réindustrialisation participative de GFF n'a pas encore été mis en œuvre sur le plan strictement productif, malgré la mise en place d'un cadre organisationnel et le lancement de premières activités de prototypage. L'analyse privilégie dès lors la dimension discursive et performative issue d'un conflit inscrit dans un milieu industriel, en s'attachant à comprendre la manière dont la production d'imaginaires et de récits a été activée, sans toutefois permettre d'en évaluer les conséquences effectives sur le plan économique. À cet égard, si l'évolution du phénomène le permettait, il conviendrait de suivre attentivement les développements ultérieurs et d'évaluer dans quelle mesure les conditions exposées dans la présente contribution peuvent effectivement être mises en parallèle avec celles des tiers-lieux productifs.

Comme déjà évoqué, le projet GFF peut constituer un exemple pertinent. Bien qu'il ne soit pas formellement rattaché à la catégorie des tiers-lieux, il en partage certaines caractéristiques. Il s'agit surtout de l'idée d'une appropriation des outils de production dans un cadre participatif, ouvert vers l'extérieur. Ces éléments communs offrent des outils conceptuels et opérationnels pour éviter les risques de biais confirmatifs, qui tendent souvent à enfermer les initiatives expérimentales dans des logiques institutionnelles établies.

En conclusion, une telle lecture invite à reconsidérer la notion de tiers-lieux : leur développement ne saurait être appréhendé comme une fin en soi, mais comme un moyen de faire face aux situations de crise, en ouvrant la voie à des modèles économiques alternatifs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allamprese, A., et Orlandini, G. (2024). « Delocalisation in Italy : Current disputes and legislative framework », in A. Allamprese, S. Borelli, et G. Orlandini (éd.), *Relocation : An old problem in search of new answers*, ETUI, p. 131-161.
- ANCT. (2025). *Tiers-lieux en Europe et puissance(s) publique(s)*, Agence nationale de la cohésion des territoires, <https://anct.gouv.fr/ressources/comprendre-tiers-lieux-en-europe-et-puissances-publiques>, consulté le 20/10/2025.
- Atzeni, M. (éd.), (2012). *Alternative Work Organizations*, London, Palgrave Macmillan.
- Avdikos, V., et Pettas, D. (2021). « The New Topologies of Collaborative Workspace Assemblages Between the Market and the Commons », *Geoforum*, n° 121, p. 44-52, <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2021.02.012>.
- Baccaredo, L. (2022). « Mise en œuvre des tiers-lieux d'activités : De réels effets sur les conditions d'activités dans les territoires non métropolitains ? », *Netcom*, n° 36-1/2, <https://doi.org/10.4000/netcom.6919>.
- Barreto, T. (2016). « Une coopérative ouvrière : l'exemple du Relais », in J. Saussois *Les Organisations : État des savoirs*, Auxerre, Éditions Sciences Humaines, p. 26-36, <https://doi.org/10.3917/sh.sauss.2016.01.0026>.
- Baudelle, G., Bourdin, S., Buron, L.-T., et Marinos, C. (2023). « Les tiers-lieux en France : Quelle place pour les zones hors métropole ? », *EchoGéo*, 63, <https://doi.org/10.4000/echogeo.24610>.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., et Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.

- Bowen, G. A. (2009). « Document Analysis as a Qualitative Research Method », *Qualitative Research Journal*, n° 9 (2), p. 27-40, <https://doi.org/10.3316/QRJ0902027>.
- Brou, C., et Nadou, F. (2024). « Territoires d'industrie, de la difficulté d'une mise en œuvre territorialisée de la politique industrielle », *Revue d'économie Industrielle*, n° 181-182 (1), p. 161-198, <https://doi.org/10.3917/rei.181.0161>.
- Caria, S., Garibaldi, F., et Rinaldini, M. (2024). « La produzione nell'era digitale : Nuove sfide per organizzazione, lavoro e competenze », *Lavoro e diritto*, n° 3, p. 509-532, <https://www.rivisteweb.it/doi/10.1441/114418>.
- Cini, L. (2023). « (Re) mobilizing labour. A lesson from recent labour struggles in Italy. », *Social Movement Studies*, n° 22 (2), p. 163-170, <https://doi.org/10.1080/14742837.2021.2010532>.
- Cini, L., Gabbrellini, F., Gabbuti, G., Moro, A., Rizzo, B., et Tassinari, A. (2022). « La lutte des ouvriers de GKN à Florence, entre auto-organisation ouvrière et mobilisation sociale », *Chronique Internationale de l'IRES*, n° 177 (1), p. 3-17, <https://doi.org/10.3917/chii.177.0003>.
- Collettivo di Fabbrica – Lavoratori GKN Firenze. « Cargo bike », *Insorgiamo*, <https://insorgiamo.org/cargo-bike/>, consulté le 20/10/2025.
- Collettivo di Fabbrica – Lavoratori GKN Firenze. « Dossier GKN », *Insorgiamo*, <https://insorgiamo.org/dossier-gkn/>, consulté le 20/10/2025.
- Collettivo di Fabbrica – Lavoratori GKN Firenze. « Legge sui consorzi industriali, approvata il 21 dicembre 2024 », *Insorgiamo*, <https://insorgiamo.org/legge-regionale-approvata/>, consulté le 20/10/2025.
- Colmellere, C., Corteel, D., Fages, V., et Lacour, S. (2019). « Dénouer l'écheveau des tiers-lieux : Tentatives géo-néologiques », *Sociologies Pratiques*, n° 38 (1), p. 3-10, <https://doi.org/10.3917/sopr.038.0003>.
- Cossart, P., et Talpin, J. (2012). « Les Maisons du Peuple comme espaces de politisation : Étude de la coopérative ouvrière la paix à Roubaix (1885-1914) », *Revue Française de Science Politique*, n° 62 (4), p. 583-610, <https://doi.org/10.3917/rfsp.624.0583>.
- Deblangy, F. (2022). « De la démocratie de l'atelier à l'atelier démocratique : Une esquisse historique de la coopération de production en Grande-Bretagne », *RECMA*, n° 363 (1), p. 132-147, <https://doi.org/10.3917/recma.363.0132>.
- Fava, S. (2020). « La "Comunità" secondo Adriano Olivetti : Trasformare lo spazio fisico della fabbrica e della città in spazio educativo », *Ricerche di Pedagogia e Didattica. Journal of Theories and Research in Education*, n° 15, p. 203-216, <https://doi.org/10.6092/ISSN.1970-2221/10475>.
- Feltrin, L., et Leonardi, E. (2023). « Working-class environmentalism and climate justice : Strategic converging for an ecological transition from below », *Relações Internacionais*, Special Issue 2023, p. 49-61, <https://doi.org/10.23906/ri2023.sia05>.
- Ferreras, I. (2023). « Democratizing the Corporation : The Bicameral Firm as Real Utopia », *Politics & Society*, n° 51 (2), p. 188-224, <https://doi.org/10.1177/00323292231168708>.
- Ferreras, I., Battilana, J., et Méda, D. (2020). *Le manifeste travail : Démocratiser, démarchandiser, dépolluer*, Paris, Le Seuil.
- Gandini, A., et Gerosa, A. (2025). « What is 'Neo-Craft'Work, and Why it Matters », *Organization Studies*, n° 46 (4), p. 577-595, <https://doi.org/10.1177/01708406231213963>.
- Garnier, C., et Capdevila, I. (2023). « Making, Hacking, Coding : Fablabs as Intermediary Platforms for Modes of Social Manufacturing », *Journal of Innovation Economics & Management*, n° 40 (1), p. 137-158, <https://doi.org/10.3917/jie.pr1.0128>.
- GFF cooperativa per azioni. (2023). *Composizione dei soci e funzionamento della cooperativa*, <https://insorgiamo.org/wp-content/uploads/2023/09/GFF-organigramma.pptx-2.pdf>, consulté le 20/10/2025.
- Kepler452 (2022). *Il Capitale. Un libro che ancora non abbiamo letto*, <https://kepler452.it/IL-Capitale-Un-libro-che-non-abbiamo-ancora-letto-1>, consulté le 20/10/2025.
- Landon, A. (2022). « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, n° 33 (2), p. 181-207, <https://doi.org/10.3917/parti.033.0181>.
- Lévy-Waitz, P. (2021). *Rapport Tiers-lieux. Nos territoires en action*, Paris, France Tiers-Lieux.
- Lévy-Waitz, P., Dupont, E., et Seillier, R. (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Mission coworking territoires travail numérique*, Paris, Ministère de la Cohésion des Territoires.
- Liefoghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : Diffusion spatiale d'une utopie socio-économique. », *Géographie, Économie, Société*, n° 20 (1), p. 33-61, <https://doi.org/10.3166/ges.20.20170028>.
- Liefoghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : Des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 05/12/2023, p. 693-713, <https://doi.org/10.3917/reru.235.0693>.
- Magkou, M., Maud, P., et Emilie, P. (2025). « The "tiers-lieux culturels" as cultural and social infrastructures, and their support in French public policies », *City, Culture and Society*, n° 42, 100640, <https://doi.org/10.1016/j.ccs.2025.100640>.
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place : Cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, New York, Marlowe.
- Pasquariello, F. (2025). « Companies Regenerated with Workers' Buyout (WBO) : A Human-Centric Tool for a Sustainable Circular Economy in Corporate Insolvency » in B. Calabrese (dir.), *Legal Perspectives for a Sus-*

Des tiers-lieux « productifs » ?

- tainable Circular Economy (n° 30, p. 125-150), Switzerland, Springer Nature, https://doi.org/10.1007/978-3-032-07795-0_6.
- Penissat, É. (2005). « "Occuper les lieux de travail" en 1936. Usages et enjeux sociaux et politiques », *Mots*, n° 79, p. 131-142, <https://doi.org/10.4000/mots.1475>.
- Rayna, T., et Striukova, L. (2016). « From rapid prototyping to home fabrication : How 3D printing is changing business model innovation », *Technological Forecasting and Social Change*, n° 102, p. 214-224 <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2015.07.023>.
- Rayna, T., et Striukova, L. (2020). « Fostering skills for the 21st century : The role of Fab labs and makerspaces », *Technological Forecasting and Social Change*, p. 120-391, <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2020.120391>.
- Romeo, C., Capdevila, I., Da Roit, B., et Busacca, M. (2024). « Nuances of Working Together : The Influence of Managerial Approaches on Collaboration Within Coworking Spaces », in D.-G. Tremblay et G. Krauss (dir.), *The Coworking (R)evolution. Working and living in new territories*, p. 142-158, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- Rumpala, Y. (2014). « "Fab labs", "makerspaces" : Entre innovation et émancipation ? », *RECMA*, n° 334, 85, <https://doi.org/10.7202/1027278ar>.
- Turco, M., et Leopizzi, R. (2020). « The Role of Public Governance in the Pursuit of Sustainable Development of the ILVA Steel Plant : An Interpretative Framework », *Sustainability*, n° 12 (19), 8282, <https://doi.org/10.3390/su12198282>.
- Van Dijk, T. A. (2015). « Critical Discourse Analysis », in D. Tannen, H. E. Hamilton, et D. Schiffrin (dir.), *The Handbook of Discourse Analysis* Wiley, p. 466-485, <https://doi.org/10.1002/9781118584194.ch22>.
- Vieta, M. (2019). « Saving jobs and businesses in times of crisis », in B. Roelants, H. Eum, S. Eşim, S. Novkovic, et W. Katajamäki (dir.), *Cooperatives and the World of Work*, p. 162-187, Routledge, <https://doi.org/10.4324/9780429285936-11>.

Caractéristiques définissant les tiers-lieux (Lévy-Waitz <i>et al.</i> , 2018; Magkou <i>et al.</i> , 2025)	Actions de l'occupation de l'usine	Citations et reformulations
<p>Un fort ancrage territorial, répondant aux besoins locaux et impliquant une pluralité d'acteurs.</p> <p>Une communauté d'acteurs engagés, développant des projets innovants pour le territoire dans lequel ils opèrent, en mutualisant équipements, ressources et compétences.</p>	<p>Besoins de sauvegarde de l'emploi et de protection des communautés locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicats : Négociation industrielle. • Chercheurs et techniciens : Élaboration du projet de reconversion industrielle. • Opérateurs, artistes et acteurs culturels : Construction d'un imaginaire autour de la mobilisation. • Acteurs militants et citoyens : « Convergence » autour de différents besoins et droits des communautés locales. <p>Mobilisation des compétences en appui au développement du projet GFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation productive : Utilisation des compétences techniques pour la conception des prototypes de produits industriels. • Innovation organisationnelle Collaboration avec des chercheurs pour concevoir un modèle de gestion de l'usine associant l'apport des travailleurs, l'actionnariat populaire et l'investissement institutionnel. • Innovation normative : Approbation par le Conseil régional de Toscane d'une loi – co-rédigée avec une équipe de juristes – sur les consortiums de développement industriel. 	<p>« L'Assemblée permanente est née pour sauvegarder le site industriel et elle est disposée à accepter un démantèlement de l'actuel appareil industriel seulement dans la clarté de sa réindustrialisation [...] une mobilisation syndicale, sociale et territoriale contre une délocalisation et la destruction d'une ressource industrielle et d'emplois sur un territoire » (Collettivo di Fabbrica - Lavoratori GKN Firenze, n.d.-b, p. 11).</p> <p>« La loi sur la constitution des consortiums de développement industriel naît d'en bas, pour faire face à la crise du système productif régional [...] permet la création de consortiums composés d'entités publiques et privées [...] une fois identifiée la zone d'intérêt collectif spécifique à réindustrialiser, proposent d'acquérir le terrain et le bâtiment y compris par des mesures d'expropriation. La gestion du consortium est confiée aux entreprises, en favorisant, à égalité de conditions, les coopératives constituées par des travailleurs et travailleuses d'entreprises en crise ou en faillite » (Collettivo di Fabbrica - Lavoratori GKN Firenze, n.d.-c).</p>

<p>Une gouvernance partagée, avec des processus décisionnels associant l'ensemble des parties prenantes – en particulier les usagers – à la définition et à l'orientation du projet.</p>	<p>Processus participatif vers une usine coopérative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle central des travailleurs : Principaux utilisateurs et acteurs du projet. • Ouverture au public : Événements culturels et initiatives publiques, ouvrant l'usine à des usagers divers : citoyens, associations, acteurs culturels. • Actionnariat populaire : Plus d'un millier de sociétaires, individuels ou collectifs, réunis pour constituer GFF. 	<p>Le principe général est de favoriser la participation des membres. Les catégories de membres sont réparties entre coopérateurs (travailleurs, et dans une moindre mesure, membres spéciaux pour de raison de formation professionnelle) et financeurs (institutionnels et ordinaires). Les travailleurs participent aux décisions d'orientation de l'entreprise et assument également le risque entrepreneurial, tandis que les financeurs prennent part aux assemblées générales par un système de vote séparé (Composition sociale et fonctionnement de la coopérative, GFF).</p>
<p>Une hybridation des activités, articulant recherche de rentabilité et initiatives d'intérêt général.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconversion de l'usine face aux défis environnementaux : • Lancement du projet industriel GFF : Production de panneaux photovoltaïques et de vélos-cargos, en reconvertissant le savoir-faire du territoire. • Création d'un pôle de la culture <i>working class</i> : Organisation de festivals de la littérature <i>working class</i> et production de spectacles de théâtre, podcasts, livres... • Dispositifs de formation et d'insertion des sociétaires travailleurs. 	<p>La coopérative mène des activités de recherche et développement, et développe et produit des technologies liées aux énergies renouvelables et à la mobilité durable — panneaux photovoltaïques, batteries, cargo-bikes, vélos électriques, composants mécaniques et stations de recharge — tout en offrant des services de maintenance, d'assistance technique et de location. Cette orientation productive est explicitement inscrite parmi les finalités sociales de la coopérative, telles que définies dans ses statuts.</p> <p>« Le pôle de la culture <i>working class</i> se présenterait comme une initiative unique en son genre. Il rassemblerait en effet un centre d'archives et un pôle muséal consacré à l'histoire de Fiat Florence ainsi qu'aux trois années de lutte, mais aussi les archives ouvrières de la zone avec un espace muséal dédié. Il intégrerait une bibliothèque de la littérature <i>working class</i>, tout en accueillant le siège permanent des festivals européens de cette littérature. Le projet prévoit également un centre audiovisuel du mouvement ouvrier de la plaine florentine ainsi qu'un centre de formation et de réalisation documentaire et cinématographique, en continuité avec les projets déjà engagés dans ce domaine » (Collettivo di Fabbrica - Lavoratori GKN Firenze, n.d.-b).</p>

		<p>« Pendant le temps qu'ils passent à la GKN, Nicola et Enrico (les dramaturges, NDLR) interviewent des centaines d'ouvriers, participent aux piquets, aux assemblées, aux manifestations [...] C'est ainsi que commence la création de <i>Le Capital</i>, un spectacle qui raconte ce que signifie passer vingt ans en usine à fabriquer des pièces [...] <i>Le Capital</i> est aussi l'histoire de la rencontre entre une troupe de théâtre et un groupe d'ouvriers métallurgistes durant l'automne du Capital » (Kepler452, n.d.)</p> <p>« Peuvent être admis dans la catégorie des sociétaires spéciaux [...] les personnes qui doivent compléter ou intégrer leur formation professionnelle en raison de la poursuite des objectifs sociaux et économiques, en cohérence avec les stratégies à moyen et long terme de la coopérative » (GFF cooperativa per azioni., 2023, p. 9).</p>
<p>Expérimentation et innovation, en privilégiant les pratiques DIY et le travail collectif.</p>	<p>Expérimentation de production alignée sur les objectifs de transition écologique.</p>	<p>« Le Collectif a créé un plan de ré-industrialisation par le bas. La cargo-bike fait partie de ce plan : nous avons besoin d'un produit que nous pouvions commencer à fabriquer le plus rapidement possible, et qui puisse remplacer la voiture dans l'idée d'une nouvelle mobilité. [...] La compétence ouvrière est capable de reconstruire [...] Qu'il existe une conversion écologique de l'industrie : si un petit groupe d'ouvriers a pu le faire, imaginons ce qu'il serait possible d'accomplir avec un plan social public pour la conversion écologique des usines et de la mobilité. [...] Jusqu'à présent, 20 prototypes de cargo-bike ont été produits par la SOMS Insorgiamo (l'association mutualiste des ouvriers). [...] L'objectif est de démontrer – à nous-mêmes, aux financeurs, aux sceptiques – que ces cargo-bikes feront partie d'une possible renaissance de la mobilité écologique » (Collettivo di Fabbrica - Laboratori GKN Firenze, n.d.-a).</p>

Tableau 1 - Éléments caractéristiques des tiers-lieux mobilisés dans les actions de l'occupation de l'usine ex-GKN

CHAPITRE 2

**Rôles et contributions des
tiers-lieux productifs au
développement économique
territorial**

LES TIERS-LIEUX, LEVIERS DES TRANSITIONS PRODUCTIVES ?

Synthèse de la deuxième table-ronde du colloque
de Grenoble consacré aux tiers-lieux productifs

Pascal Glémain, Professeur des universités, Université Rennes 2, UMR ESO

Cet article repose sur une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du colloque « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local ? » à Grenoble, en 2024, dans le cadre d'une table-ronde. Cette dernière a réuni trois tiers-lieux, un pôle territorial de coopération économique (PTCE) et un consultant sur le sujet des tiers-lieux productifs et de leur compétence transitionnelle en termes de modèle socio-économique face à un monde industriel capitalistique.

85

Les intervenants de cette table-ronde étaient :

- Annick Jehanne, fondatrice du tiers-lieu « Plateau fertile » et présidente de l'association nationale Fashion Green Hub ;
- Perrine Faillet, co-fondatrice du tiers-lieu « La Jolie Colo » sur le plateau du Vercors ;
- Grégory Richa, directeur associé du cabinet OPEO, cabinet de conseil en transformations industrielles ;
- Noémie Mouret, co-directrice du pôle territorial de coopération économique du nord-ouest de la Loire-Atlantique (PTCE-NOLA) ;
- Sébastien Logodin, directeur technique du tiers-lieu « La ferme de l'Abbatiale ».

Introduction

Dans la littérature la plus récente en sciences humaines et sociales, le tiers-lieu « est théoriquement un espace de rencontre favorisant les échanges, la socialisation, la communication et les actions ou interactions réciproques (au sens de Georg Simmel), susceptible de faire émerger une communauté, basée sur des liens de complicité intellectuelle, mais sans pour autant supposer une similarité complète entre les membres » (Krauss et Tremblay, 2019, p. 9). Il n'est ni question de transition, ni de transition productive, dans cette définition. Mais, pour France Tiers-Lieux, de manière pragmatique, « les tiers-lieux se construisent par l'engagement d'une communauté et son action collective ancrée dans le territoire, ils se démarquent comme espace de libre pratique où prime le « faire », ils se développent grâce à la mixité et à l'hybridation des activités » (Lévy-Waitz 2021, p. 3). En d'autres termes, nous sommes en présence, ici, d'une approche productive avec le « faire » et d'altérité avec « espace de libre pratique ». Alors : les tiers-lieux constituent-ils des modèles productifs face aux enjeux de soutenabilité sociale, économique, démocratique et territoriale ?

Les tiers-lieux : des modèles productifs en/de transition ?

86

Dans le cadre d'une saisine et de son rapport inhérent, adopté en 2025, le conseil économique, social et environnemental (CESE) s'interroge : « Qu'est-ce au fond qu'un modèle productif au XXI^e siècle et à quoi doit servir la production ?¹⁵ ».

La note de synthèse de cet avis de mars 2025 précise que : « Retenant une définition large des modèles productifs, le CESE défend dans cet avis l'impératif et l'urgence de leur transformation pour faire face aux défis d'ampleur inédite que posent la transition écologique et l'autonomie stratégique. Ce faisant, l'avis retient le principe selon lequel les modèles productifs doivent servir le modèle de société auquel on aspire, et non l'inverse : pour le CESE, il est impératif de tendre vers un modèle plus humano-centré et sobre ». Cette conscientisation centrée sur les petites et moyennes entreprises (PME) et sur les très petites entreprises (TPE) n'aborde à aucun moment les tiers-lieux. Pourtant, selon les premiers *Cahiers de recherche de France Tiers-lieux* (Gauthier et Seillier, 2025), ceux-ci jouent un rôle dans les mutations contemporaines. Qu'en est-il de ces tiers-lieux de transition en termes de modèle productif ?

Noémie Mouret présente le pôle territorial de coopération économique (PTCE) du nord-ouest de la Loire-Atlantique (PTCE-NOLA) comme une organisation animée par deux tiers-lieux : l'un dont la création de valeur relève de l'économie

15. Lien vers la note : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/nos-modeles-productifs-face-aux-enjeux-de-transformation-quels-defis-pour-lavenir>.

circulaire dans le cadre d'une ressourcerie (recyclage, réemploi, revalorisation) et l'autre, dont la création de valeur tient de l'agroécologie dans le cadre du tiers-lieu « La Ferme de l'Abbatiale ». Sébastien Logodin, responsable de cette dernière, précise que « le modèle de production a évolué avec les acteurs ». L'idée initiale de ce tiers-lieu de production maraîchère fut, à partir d'un atelier et chantier d'insertion (ACI), de produire des légumes « bio » afin d'alimenter la restauration scolaire locale, tout en développant une activité de « Paniékitable » de manière à s'ouvrir et à valoriser aussi les productions locales. La collecte des biodéchets a permis de développer une activité de production d'engrais naturels. C'est donc bien un tiers-lieu d'activités productives. Ces propos rejoignent ceux d'Annick Jehanne selon lesquels le tiers-lieu dans l'industrie textile « Fashion Green Hub » est : « un lieu de production selon la manière dont on souhaite produire, ce qui le différencie d'un atelier de confection ». À ce titre, au moment où l'on envisage d'incinérer 50 % des textiles usagés plutôt que de les recycler, alors qu'en l'état actuel des choses, seuls 9 % le sont ; l'idée de les réemployer, de les revaloriser, au sein de ces tiers-lieux productifs semble pertinente pour consolider leur modèle socio-économique et financier. N'oublions pas que la désindustrialisation de la filière textile a abouti à la perte de 66 % des emplois dans le secteur sur la période 1996-2015, selon les données du secteur. La réindustrialisation passe aussi par ces tiers-lieux productifs.

Précisons, d'ailleurs, qu'une activité est qualifiée d'industrielle quand il est nécessaire d'investir avant de produire. Ces organisations en sont la parfaite illustration. En effet, Annick Jehanne souligne : en ce qui concerne le Fashion Green Hub, il a fallu accompagner « l'installation progressive des machines » afin de « laisser le lieu vivre pour se constituer ». En d'autres termes, les investissements ont été graduels en fonction de l'innovation productive du tiers-lieu. Fashion Green Hub (ex-Nordcréa) est une association de 560 entreprises de mode et textile engagées et situées dans toute la France qui défend un modèle productif « d'une mode plus durable, éthique, locale et innovante, créatrice d'emplois sur les territoires ». Si le Plateau Fertile a accueilli le Fashion Green Hub, Sébastien Logodin précise de son côté que la Ferme l'Abbatiale est « un lieu devenu tiers-lieu ». Ce lieu était donc initialement habité. Or, dans les approches contemporaines en sciences sociales, « l'habiter devient la spatialité typique des acteurs. Il se caractérise par une forte interactivité entre ceux-ci et l'espace dans lequel ils évoluent » (Lévy et Lussault 2003, p. 442). L'habiter semble aussi pouvoir caractériser les modèles productifs des tiers-lieux de transition.

Le tiers-lieu productif : pour un nouveau modèle d'habiter

Habiter n'est pas résider. Habiter, c'est une nouvelle éthique de l'espace commun. Nous retrouvons cette approche avec Perrine Faillet et le tiers-lieu « la Jolie Colo ». Elle introduit son propos ainsi : « je ne sais pas si nous sommes un tiers-

lieu productif, même si des gens y produisent quelque chose ». Mais la description qu'elle en fait nous amène à concilier l'habiter et le productif. La Jolie Colo est présentée par Movilab comme : « un lieu de travail, de création et d'habitation sur le Vercors. Installée depuis 2018 à Autrans-Méaudre en Vercors, La Jolie Colo est un lieu collectif, hébergeant une communauté de pratiques de subsistance [productives, créatives, coopératives...] et d'habitat participatif ».

En effet, cette ancienne colonie de vacances du Vercors accueille « une diversité d'activités [artisanales, artistiques, agricoles et tertiaires], de pratiques de création [spectacle vivant, fablab] et de coopération. Elle est un lieu de vie, pour ses habitants et pour les personnes qui s'y réunissent au quotidien pour imaginer et mener des projets communs ». Ce modèle productif coexiste avec 3 logements qui accueillent 6 habitants. Ce tiers-lieu porte en lui le projet « d'une nouvelle manière d'habiter le territoire » sous contrainte foncière face à des volontés individuelles de s'installer dans le Vercors. Pour ce faire, il a fallu « réinventer l'organisation collective : habiter, travailler... » en occupant du bâti existant. Il en résulte d'autres pratiques du lieu pour « s'adapter à ce qu'il y a ».

Exprimé autrement, cela signifie que les tiers-lieux productifs nous conduisent à repenser l'espace des sociétés humaines à partir des expériences spatiales qui, en l'occurrence, ne sont pas que des espaces de travail partagé ou des lieux de production mais aussi des « habiter l'espace ». Le tiers-lieu « La Ferme de l'Abbatiale », nous rappelle Sébastien Logodin, est d'abord une propriété foncière, rurale, habitée par une communauté religieuse qui cultivait déjà plus de 17 hectares. N'oublions pas avec Lussault (2007, p. 9) que : « l'homme est un "animal spatial" et les sociétés sont un arrangement des spatialités ». Qu'il s'agisse de « La Jolie Colo » ou de « La Ferme de l'Abbatiale », ces deux tiers-lieux se composent d'espaces dédiés aux activités économiques et des espaces consacrés à la résidence. Ce sont des biens communs que certains appréhendent comme un modèle alternatif pour habiter les territoires (Michon, 2019). Dans les deux cas, nous sommes en présence d'une innovation sociale de l'habiter qui génère une « identité spatiale », soit : « l'ensemble des valeurs fixées sur un espace (que ce soit un lieu une aire ou un réseau) qui constitue une référence utilisée par un et/ou des acteurs qui le pratiquent pour se définir en se distinguant des autres acteurs » (Lussault, 2007, p. 93). Cette approche par l'habiter que nous offrent les tiers-lieux nous permet de les distinguer des espaces de *coworking*.

Bien que ce soient des « micro-expériences » pour reprendre la qualification de Perrine Faillet au sujet de « La Jolie Colo », il n'en demeure pas moins que ces deux tiers-lieux constituent des innovations socio-territoriales qui portent un projet politique citoyen pour une autre économie, une autre société, toutes deux plus soutenables et plus démocratiques. L'article 714 du Code Civil définit ainsi les « choses communes » ou *res communis* : « choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous » (Larrère, 2019, p. 44). Les travaux d'Oström précisent

que l'absence de propriété privée est compensée par trois composantes : des ressources, des règles et une communauté. Ce sont bien ces deux dernières qui caractérisent les tiers-lieux de production qu'il est donc possible de qualifier de « chose commune » ou de « communs ».

Le tiers-lieu productif : quand l'innovation devient politique

L'innovation peut être radicale ou incrémentale. Dans la première acception, il s'agit d'une pleine et entière innovation. Dans la seconde, elle n'est qu'un ajustement ou une modernisation d'un existant. En ce qui concerne les tiers-lieux productifs, nous pourrions les qualifier d'innovation radicale en termes d'organisations et de territorialisation. Mais, dans le contexte de cette table-ronde, l'envie est grande de les qualifier d'innovation sociale à modalités socio-économiques territorialisées. Nous devons à Klein (2014) la réflexion « sur la place du territoire dans l'expérimentation et la diffusion de l'innovation sociale ». Il précise : « au niveau des territoires, l'innovation sociale devient ainsi une option face une action étatique insuffisante pour combler les besoins sociaux en partie engendrés par les mutations du système économique » (Klein, 2014, p. 117). L'innovation sociale prend ainsi une dimension politique sous la forme d'une « transition productive face aux grands enjeux contemporains » pour reprendre l'expression de Grégory Richa. L'innovation sociale « radicale » peut reposer sur ces « *safe spaces* », que peuvent être les tiers-lieux productifs dans la mesure où le techno-scientisme n'est pas ou plus la solution, selon lui. Il est nécessaire de « transgresser son propre modèle industriel », ce que nous a montré l'économie circulaire face à des grands groupes internationaux comme Shein qui n'innove pas mais qui propose « des produits à cycle de vie hors-sol ». À ce titre, l'innovation devient politique, selon Grégory Richa, pour « dé-vendre », pour « dé-marketiser », pour soutenir la « *low-tech* » et le « local ». Nous retrouvons ici les modalités territoriales de l'innovation sociale portées par des acteurs locaux selon quatre approches (Klein, 2014) : productive, technologique, politique et solidaire (tableau 1).

Approches	Caractéristiques	Auteurs
Approche productive	<p>Mise en place de systèmes productifs territoriaux aux échelles locale ou régionale</p> <p>Configurations productives basées sur la coopération d'entreprises et/ou d'acteurs socio-politiques</p> <p>Existence d'une relation entre proximité physique, innovation et dynamisme socioéconomique dans le contexte de l'économie globalisée</p> <p>Cette relation dépend d'une proximité relationnelle et doit être contextualiser par rapport à l'environnement.</p>	<p>Beccatini (1992) ; Benko et Lipietz (1992) ; Grossetti (2003) ; Dupuy et Burmeister (2003) ; Laville et Nyssens (2005) ; May (1986) ; Markusen (1996).</p>
Approche technologique	<p>Des configurations sociales sont susceptibles de favoriser l'innovation technologique au sein des entreprises locales</p> <p>Deux branches : systèmes régionaux d'innovation et milieux innovateurs.</p> <p>Les systèmes régionaux organisent la collaboration entre tous les acteurs locaux. Plus la gouvernance est flexible, plus les systèmes régionaux peuvent être innovateurs et performants.</p> <p>Les milieux innovateurs facilitent les liens entre l'innovation technologique, l'entreprise et le territoire.</p> <p>L'innovation technologique bien que cruciale n'est pas idyllique.</p>	<p>Braczyk <i>et al.</i>, (1998) ; Holbrook et Wolfe (2002) ; Aydalot (1986) ; Camagni et Maillat (2006) ; Hiernaux-Nicolas (1999) ; Hillier <i>et al.</i> (2004).</p>
Approche politique	<p>Le pouvoir local est au centre de l'analyse de la capacité des acteurs locaux à innover dans le cadre de la globalisation.</p> <p>Comprendre les restructurations urbaines en réponse à la crise,</p> <p>La coalition est une configuration spécifique d'acteurs susceptibles de mobiliser des ressources internes et externes,</p> <p>Les coalitions doivent être inclusives.</p>	<p>Stone (1999) ; Logan et Molotch (1987) ; Jouve et Booth (2004) ; Deitrick (1999).</p>
Approche solidaire	<p>Le territoire local est le cadre générateur de liens sociaux et d'actions collectives en relation avec des mouvements sociaux,</p> <p>Le sentiment d'appartenance territoriale crée des espaces communautaires, adaptés à la société moderne, diversifiés et insérés de diverses façons dans la société globale,</p> <p>La référence locale des acteurs (identité territoriale) les amène à réaliser des actions collectives avec des objectifs économiques allant dans le sens d'une réciprocité entre l'économie et la société,</p> <p>La nécessité d'une gouvernance multi-niveaux, incorporant les actions économiques, les instances politiques et les dimensions culturelles,</p> <p>Stratégies socialement innovantes : participatives et ascendantes.</p>	<p>Denieul (1997), Klein (1997), Sainsaulieu (1997), Lèvesque (2008) ; Laville (2007).</p>

Tableau 1 – Les quatre approches « territorialisée » de l'innovation sociale.

Source : construction de l'auteur d'après Klein, 2014.

À la lecture de cette matrice de synthèse, nous apprenons que les approches politique et solidaire de l'innovation sociale territorialisée correspondent à la fois aux expériences présentées par Annick Jehanne, Perrine Faillet, Noémie Mouret et Sébastien Logodin, pour les différents tiers-lieux productifs de transition, et, aux propos de Grégory Richa lorsqu'il en appelle à une innovation sociale à la fois politique et solidaire face à un monde globalisé en fin de course.

Conclusion

Ces témoignages d'acteurs de tiers-lieux nous permettent de les envisager comme des modèles productifs de transition. Ils allient la nécessaire évolution des modèles de production en expérimentant une autre compétitivité respectueuse de la soutenabilité économique, sociale et environnementale. Pour ce faire, il est nécessaire de financer leur recherche-innovation-développement en les articulant de manière coopérative – faire ensemble – aux systèmes productifs locaux. « Produire » et « Habiter », les innovations sociales territorialisées des tiers-lieux contemporains!

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aydalot, P. (1986). *Milieux innovateurs en Europe*. Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs.
- Becattini, G. (1992). « Le district marshallien : Une notion socio-économique », in Benko, G., et Lipietz, A. (dir.) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, p.35-56.
- Benko, G., & Lipietz, A. (1992). *Les Régions qui gagnent : Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Braczyk, H-J, Cook Ph., Heidenreich M., (dir.) (1998). *Regional Innovation Systems : The Role of Governances in a Globalized World*, Londres et Bristol, Pa., USA : UCL Press.
- Camagni, R., et Maillat, D. (2006). *Milieux innovateurs : Théorie et politiques*, Paris, Economica.
- Deitrick, S. (1999). « The State of the Region », chap. 2, *The State of the Region Report*, 7, Comission européenne.
- Denieul, P. N. (1997). *Lien social et développement économique*, Paris, L'Harmattan.
- Dupuy, C., et Burmeister, A. (2003). *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, Paris, La Documentation française.
- Gauthier C. et Seillier R. (dir.) (2025). *Panorama de la recherche sur les tiers-lieux en France, Cahier de recherche de l'observatoire de France Tiers-Lieux #1*, Bordeaux, Le Bord de l'Eau.
- Grossetti M., Bes-P, (2003). « Dynamiques des réseaux et des cercles. Encastrement et découplages ». *Revue d'économie industrielle*, n° 103, p. 43-58.
- Hiernaux-Nicolas, D. (1999). « Fondements territoriaux du libéralisme contemporain », *Revue tiers monde*, n° 157, p. 107-120.
- Hillier J., Moulart F., Nussbaumer J., (2004). « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, 2004/2, n° 6, p. 129-152.
- Holbrook, J. A., et Wolfe, D. A. (2002). *Knowledge, clusters and regional innovation : Economic development in Canada*, Kingston, Queen's School of Policy Studies.
- Klauss G. et Tremblay D-G. (dir.) (2019). *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs...*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Klein J-L., (2014). « Innovation sociale et développement territorial », in Klein J-L., Laville J-L. et Moulart F. (dir.) (2014), *L'innovation sociale*, Toulouse, Érès, p. 115-139.
- Klein J-L., Laville J-L., Moulart F., (dir.) (2014). *L'innovation sociale*, Toulouse, Érès.
- Klein J-L., (1997). « l'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol.41, n° 114, p. 367-377.
- Jouve, B. et Booth, P. (dir.) (2004). *Démocraties métropolitaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Des tiers-lieux « productifs » ?

- Larrère C. (2019). « Bien communs ou communs? Entre économie, droit et politique », p. 43-68, in Michon P. (dir.), (2019), *Les biens communs. Un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Laville, J.L., Nyssens, M., (2005). *Service de proximité*. in Laville, J.L. (dir.), *Dictionnaire de l'Autre Economie*. Paris, Desclée de Brouwer, 2005, p. 451-460, <<http://hdl.handle.net/2078.1/73645>>.
- Laville, J. L. (2007). « The social dimension of the economy according to Mark Granovetter », *Sociologica*, (12), p. 0-0.
- Lévesque, B. (2008). « Contribution de la nouvelle sociologie économique à l'analyse des territoires sous l'angle de l'économie plurielle », in Massicote G. (dir.) *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 205-232.
- Levy J. et Lussault M. (dir.) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Lévy-Waitz, P. (2021). *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir !*, Paris, Rapport France Tiers-Lieux.
- Logan, J., et Molotch, H. (1987). *Urban fortunes : The economy of place*, Bekerley, University of California Press.
- Lussault M., (2007). *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Le Seuil.
- Markusen A., (1996), « Interaction between régional and industrial policies : evidence from four countries », *International regional science review*, n° 19, I et 2, p. 49-77.
- May, R. M. (1987). « More evolution of cooperation », *Nature*, n° 327(6117), p. 15-17.
- Michon P. (dir.) (2019). *Les biens communs. Un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Stone, R. B., et Wood, K. L. (1999). « Development of a Functional Basis for Design », *Journal of Mechanical Design*, n° 122(4), p. 359-370, <<https://doi.org/10.1115/1.1289637>>.

LE TIERS-LIEU PRODUCTIF COMME LEVIER DE VALORISATION DES RESSOURCES LOCAL DANS UN TERRITOIRE RURAL

Entretien avec Nahoum Champroy

Propos recueillis le 30 juin 2025 par Marjolaine Gros-Balthazard, maîtresse de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, à l'Université Grenoble-Alpes, Laboratoire Pacte

Nahoum Champroy est géographe de formation, agriculteur de profession et porteur de projets territoriaux en milieu rural. Il conduit une recherche-action dans le Massif central autour de la relocalisation des filières, des communs productifs et de l'économie coopérative, au sein d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique)

93

Pouvez-vous me raconter comment est né le projet de la Manufacture du Châtaignier ?

J'ai commencé mon parcours dans l'économie sociale et solidaire, notamment au sein de France Active, où j'ai travaillé sur les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Lorsque je suis parti de Limousin Actif, aucun PTCE n'avait pu être financé sur le territoire. Je pense qu'à l'époque, il manquait encore une certaine maturité de gestion de projet au niveau local pour que ces initiatives puissent aboutir. Cette expérience m'a donné envie de créer une sorte de zone d'activité rurale pour valoriser la ressource locale. Il y a environ six ans, je me suis donc lancé en m'installant en agriculture. J'ai acheté une ferme de quatre hectares avec des bâtiments, dans une démarche de sécurisation du foncier et de développement rural.

Au fil du temps, le projet a pris une dimension plus collective. J'ai cédé deux hectares à une maraîchère qui s'est installée à côté de mes propres cultures de fruits

rouges. J'ai également vendu une grange à l'entreprise Ecogelec, qui y stocke aujourd'hui des produits photovoltaïques.

Pendant la période du Covid, l'appel à projet « Manufacture de Proximité » nous a permis d'aller plus loin en développant le projet de la Manufacture du Châtaignier. Le point de départ, c'est le constat qu'ici, le territoire dispose d'une ressource bois abondante (taillis de châtaignier) mais très peu valorisée. Autrefois utilisée pour les piquets agricoles, voire utilisée dans la construction, cette ressource est aujourd'hui principalement broyée pour la trituration pour fabriquer du papier.

Avec la manufacture, nous avons pu rassembler différents acteurs locaux autour de la création d'un outil de transformation permettant de redonner de la valeur à cette ressource, en travaillant les perches brutes de châtaignier de manière durable et locale.

Quelles sont les innovations sur lesquelles repose le projet, notamment l'outil de transformation ?

D'un point de vue technique, nous avons conçu une chaîne de production locale capable d'usiner automatiquement des perches de châtaignier brutes et irrégulières, grâce à un bras robotisé et à un scanner sur mesure. Ce système permet de s'affranchir des normes industrielles standardisées, en s'adaptant à chaque pièce unique. Grâce au logiciel *Grasshopper* (conception paramétrique) couplé à *Rhinoceros* (modélisation 3D), chaque pièce de bois est scannée, modélisée, puis usinée automatiquement pour des assemblages de charpentes.

Cette innovation a vu le jour grâce aux compétences de plusieurs personnes rencontrées sur le territoire – des roboticiens, électroniciens et concepteurs de machines spéciales. Parmi eux : Ludovic Malégol (expert en robotique, enseignant à l'IUT de Limoges), Nicolas Roir (forestier, qui possède une expertise en mécanique), Frédéric Conceicao (responsable d'une entreprise à la Souterraine qui fait de la machine spéciale et qui a conçu le scanner) et Corio, une entreprise basée à Limoges, qui travaille sur des scanners sur mesure.

La Manufacture du Châtaignier fonctionne comme un *fablab* rural en associant entreprises, citoyens, collectivités, chercheurs et artisans dans une dynamique d'expérimentation permanente/continue. Peu à peu, nous construisons une communauté d'acteurs – artisans, entreprises, citoyens – qui partagent leurs savoirs, mutualisent leurs outils, leur foncier et même leur énergie.

Quel est votre modèle économique ?

Nous avançons pas à pas vers un modèle économique coopératif. La structure actuelle repose sur l'association Pollen, labellisée PTCE (Pôle territorial de coopération économique), avec l'ambition de devenir à moyen terme une Société coopé-

rative d'intérêt collectif (SCIC). L'idée de départ c'était de dire : nous sommes un PTCE et à travers la manufacture de proximité, nous démontrons que la création d'un outil de production locale, peut permettre de reconstruire une micro-filière globale.

C'est de cette manière que nous parvenons à réunir autour de la table les collectivités et les acteurs locaux autour d'un projet commun de valorisation de la ressource. La Manufacture en est le cœur, un exemple concret, au même titre que le bras robotisé que nous avons développé.

Et demain, si nous créons une Maison de la Pomme et de la Châtaigne, ce sera une autre illustration de cette logique : un système productif localisé capable de relancer de petites filières autour de ces productions.

Notre conviction c'est que sur chaque sujet, il faut reconstruire des micro-filières et pour ça, il faut des outils de transformation locaux. Mais ces outils ne sont viables que s'ils sont articulés à d'autres activités complémentaires.

Sur le plan productif, cinq entreprises se sont regroupées pour lancer la fabrication de *carports* photovoltaïques, de palissades solaires, et bientôt de charpentes traditionnelles destinées à des démonstrations.

Nous avons d'ailleurs inscrit dans nos statuts une contrainte géographique volontaire : intervenir uniquement dans un rayon de 45 minutes autour de la manufacture. Ce choix n'est pas un repli, mais une stratégie d'autonomie : nous voulons être utiles à notre territoire, et permettre à chacun d'y vivre dignement. Nous travaillons par exemple avec le PNR de Millevaches sur la fabrication des *carports* destinés à des communes rurales, intéressées par l'utilisation du bois local, d'autant plus que nos tarifs restent compétitifs.

Une fois notre modèle économique stabilisé, notre objectif est d'aller plus loin : créer une école rurale, un *fablab*, démocratiser l'usage du robot, et offrir à chacun la possibilité de se former, expérimenter et innover localement.

Quels sont les effets observés et/ou escomptés sur le territoire et les perspectives de développement ?

Nous avons l'ambition de reconstruire des micro-filières locales, que ce soit autour du bois, comme nous le faisons avec la Manufacture du Châtaignier, de l'alimentaire (autour de la châtaigne et des fruits rouges), ou encore du solaire. Pour chacun de ces systèmes productifs locaux, il est essentiel de constituer des groupes de travail couvrant l'amont, le milieu et l'aval de la filière. Ces groupes doivent être animés de manière à rassembler les acteurs – collectivités, entreprises, citoyens – afin que chaque initiative contribue à la structuration de la filière. L'idée c'est qu'en assemblée générale, on puisse présenter une vision d'ensemble, cohérente et partagée de l'avancement de chaque filière et des liens qui les unissent. En attendant d'y parvenir, le projet attire déjà : des entreprises locales rejoignent l'association,

Mais cette technologie n'a de sens que parce qu'elle sert un projet plus vaste : la relocalisation de la production, la création de filières courtes, et la réappropriation collective des outils de transformation. C'est à ce niveau que se situe la véritable innovation sociale.

des chercheurs de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse) s'y intéressent, et des expérimentations concrètes (*carports*, ossatures bois) voient le jour.

La Manufacture, c'est aussi un lieu de résilience rurale, qui cherche moins à « changer le monde » qu'à permettre à un territoire de rester habité, face aux logiques d'extraction industrielle et à l'exode rural. Il y a vraiment une volonté de résistance, non pas dans une posture de contestation mais

dans une démarche constructive : résister pour continuer à vivre ici, en valorisant nos ressources locales : c'est-à-dire le bois, l'alimentation, le solaire, tout ce que notre territoire a à offrir.

En quoi ce modèle est-il répliquable ou source d'inspiration ?

Il ne s'agit pas d'un modèle à reproduire à l'identique partout, mais d'une démarche à adapter : partir de la ressource locale, s'ancrer dans un lieu, tisser un réseau et créer une communauté d'action. L'enjeu est de constituer des lieux où se concentrent les compétences et les énergies humaines capables de fédérer et d'agréger autour d'un projet commun. Sans ce cumul de compétences et d'engagements, il est très difficile de produire quelque chose de solide.

Les collectivités mettent du temps à comprendre cette logique et les institutions sont encore frileuses. Mais les dynamiques de fond sont bel et bien là. Si nous avons pu mener ce projet ici, dans une simple grange en milieu rural, alors d'autres peuvent le faire ailleurs. Il faut juste créer des conditions favorables : un foncier accessible, de la coopération et de l'entraide.

Il faut aussi rappeler que l'industrie a disparu de nombreux territoires : chaque fois qu'un projet, même micro-industriel, voit le jour, il est souvent freiné par des oppositions locales liées aux nuisances sonores et visuelles. Et, en milieu urbain, ces contraintes sont encore plus fortes.

C'est pourquoi les petits projets délocalisés à la campagne représentent une vraie opportunité. Sans persévérance et sans activité déjà existante sur place, nous n'aurions sans doute pas réussi.

Je suis convaincu qu'il faut vraiment miser sur des communautés locales solides et des lieux agricoles et fonciers vivants. Cette base nous a permis, pendant un temps, de nous affranchir de certaines contraintes normatives. Et le moment venu lorsque nous devons entrer pleinement dans le cadre réglementaire, nous aurons acquis le modèle économique et l'ingénierie sociale nécessaires pour le faire.

En milieu urbain, d'autres thématiques émergent, notamment autour des friches industrielles. Ces espaces peuvent redevenir des lieux de mutualisation et d'expérimentation. Par exemple, à Bordeaux, le K2 en est une belle illustration : des *tiny-house*, de l'usinage, des ateliers partagés, au cœur d'anciennes friches industrielles.

Pouvez-vous, enfin, nous parler de votre coopération avec l'association PR2L ?

Il y a un berceau coopératif dans la région. L'association PR2L a travaillé pendant près de trente ans sur l'histoire sociale de Limoges, en documentant les racines du mouvement coopératif local, les premières coopératives de Limoges, la coopérative de l'Union, qui était la plus grande coopérative de France, et tout le patrimoine documentaire lié à cette tradition.

Finalement, aujourd'hui, ce travail d'histoire nous revient... Une forme de rencontre s'opère entre notre dynamique actuelle et cette mémoire coopérative : chaque structure conserve son identité, mais nous allons désormais animer l'association PR2L, en créant un musée social dans une partie de la grange. Ce musée racontera comment l'innovation sociale a, tout au long de l'histoire, permis de résoudre des problèmes concrets, souvent face à une économie classique générant trop d'externalités négatives pour que les gens puissent continuer à vivre dignement. Nous voulons aussi montrer que la coopération d'aujourd'hui est territoriale : elle ne se limite plus à la sphère sociale ou économique, elle doit désormais intégrer les enjeux de développement durable à l'échelle des territoires.

Ce projet s'inscrit dans une logique de recherche-action : au fur et à mesure de notre évolution, nous mettrons également en lumière nos propres expérimentations et les apprentissages collectifs qui en découlent.

Il y a enfin une dimension transgénérationnelle dans cette aventure : des personnes issues du mouvement coopératif historique, qui ont connu les Trente Glorieuses, s'allient aujourd'hui avec une nouvelle génération de *makers* ruraux, plus ancrés dans le terrain, dans un contexte parfois rude, mais animé par la même volonté de faire ensemble et de construire autrement.

L'idée c'est que les clients, en achetant un produit, deviennent adhérents-usagers du projet.

LES RELATIONS ENTREPRISES – TIERS-LIEUX. RÉFLEXIONS À PARTIR DU CAS ISÉROIS

Marjolaine Gros-Balthazard, maîtresse de Conférences en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université Grenoble-Alpes, Laboratoire Pacte

Bernard Pecqueur, professeur émérite à l'Université Grenoble-Alpes,
Laboratoire Pacte

Résumé

Alors que les crises socio-environnementales réinterrogent les fondements du développement territorial et mettent en exergue la non-soutenabilité des processus de production désormais mondialisés, l'article interroge la dimension productive, au sens de fabricant, des tiers-lieux. À partir d'une enquête qualitative menée principalement en Isère sur les relations existantes entre tiers-lieux et entreprises, il montre que les tiers-lieux, *via* leur capacité d'intermédiation, développent un système de relations entre une diversité d'acteurs, dépendant des caractéristiques spécifiques de chaque territoire. Nous avançons que ce système de relations peut constituer un ensemble de « ressources territoriales » participant à renouveler les façons de produire : en favorisant le « faire » et « décider » ensemble, en promouvant l'expérimentation et l'innovation ouverte, en soutenant l'engagement vers plus de circularité (*via* le réemploi, le recyclage, etc.). L'ensemble met en évidence leur contribution originale : non pas un nouveau modèle productif localisé, mais une capacité à reconfigurer localement les relations de production, à faire émerger et diffuser des pratiques économiques renouvelées.

Mots-clés

Tiers-lieux, processus de production, fabrication, intermédiation, développement territorial.

Introduction

Depuis la proposition d'Oldenburg (1989) de s'intéresser à certains espaces pour leur fonction de sociabilité informelle et de les qualifier de « tiers-lieux », le terme s'est fortement propagé, et sa définition élargie au gré de sa mobilisation dans des contextes socio-économiques et politico-institutionnels variés. En France, 3500 lieux se revendiquaient tiers-lieux, en 2023¹⁶. Émanant initialement majoritairement de collectifs de citoyens, ils font l'objet d'un engouement croissant de la part des acteurs publics voire d'une institutionnalisation grandissante en ce qu'ils paraissent pouvoir répondre à l'amplification des mutations sociétales et territoriales.

Dans le même temps, dans un contexte de crises multiples où les appels à la transition se multiplient, le territoire, parfois réduit au « local », est au centre d'une attention renouvelée (Gonin, 2024). Les théories du développement territorial évoluent, à la fois par une extension de la compréhension des moteurs qui y contribuent, par l'intégration de nouveaux enjeux auxquels il doit répondre, au premier rang desquels les enjeux environnementaux, mais aussi par les processus qui le soutiennent. L'intérêt pour le rôle des relations entre acteurs, étudiées déjà dans les années 1980 en lien avec les différents modèles territoriaux d'innovation (Jeannerat et Crevoisier, 2016; Moulaert et Sekia, 2003), se renforce avec la prise en compte du rôle d'acteurs jusqu'ici peu considérés.

Les tiers-lieux sont porteurs de plusieurs vertus en matière de développement territorial. D'une part, leurs effets sur les dynamiques et politiques territoriales ont été démontrés tant dans les contextes urbains (Besson, 2017a; Ferchaud, 2018) que ruraux (Baudet & Weill, 2020; Besson, 2017b; Richez-Battesti *et al.*, 2024) permettant de souligner leur participation au renouvellement de la fabrique urbaine et leur rôle dans le re-développement rural. D'autre part, en tant que nouveaux espaces de travail (Glémain et Billaudeau, 2021; Krauss et Tremblay, 2019), les tiers-lieux sont vus comme des réponses à la flexibilisation du travail et à l'essor du télétravail. Si ce sont là deux briques essentielles pour appréhender les relations tiers-lieux-territoires, le sujet n'est pas épuisé. En particulier, la question de leur rapport à la « production » au sens fabricant du terme, n'a été que peu étudiée¹⁷. Or là encore, les tiers-lieux sont porteurs d'espoirs comme en témoigne le programme de labellisation de 100 Manufactures de proximité porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)¹⁸.

16. D'après les chiffres de France Tiers-lieux : <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees/>.

17. Insistons dès ici sur le fait que les tiers-lieux produisent bien des choses matérielles ou non mais, dans cet article, l'emploi du terme de production est entendu uniquement au sens de fabrication ou transformation de biens tangibles.

18. Voir : <https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/>.

Dans cet article, partant d'une enquête conduite sur les relations tiers-lieux – entreprises dans les départements de l'Isère et de la Drôme (hors métropole), nous interrogeons leurs effets sur la production (en particulier *via* les ateliers partagés et les activités de type *fablab*) ainsi que les spécificités de la production en tiers-lieux. Nous défendons l'idée selon laquelle les tiers-lieux développent un système de relations entre une diversité d'acteurs dépendant des caractéristiques spécifiques de chaque territoire. Ce système de relations peut constituer un ensemble de « ressources territoriales » (Gumuchian et Pecqueur, 2007) participant à renouveler les façons de produire. Après avoir souligné les origines des réflexions sur le rôle des relations dans la production territorialisée et les enjeux de leur renouvellement, nous présentons notre cas d'étude et la méthode qualitative employée. Nos résultats montrent à la fois le rôle d'intermédiation que jouent les tiers-lieux et les effets de celui-ci sur les processus de production. Dans une dernière partie, nous mettons en évidence les conditions sous-tendant les relations entreprises-tiers-lieux.

Les relations comme moteurs de la production : de nouveaux horizons de recherche

La littérature en science régionale, et plus spécifiquement dans le champ du développement territorial, s'est historiquement construite en accordant une forte attention à l'innovation comme moteur des dynamiques territoriales productives et au rôle des relations dans celles-ci, en particulier entre entreprises. Mais l'ampleur des défis socio-environnementaux que nous devons relever, invite à renouveler nos cadres de pensée.

Le nécessaire renouvellement des relations productives face aux défis contemporains

Les travaux portants sur ce que Moulaert et Sekia (2003) ont rassemblé sous le terme « modèles territoriaux d'innovation » (districts industriels, systèmes productifs localisés, etc.) ont souligné l'importance des relations territoriales pour le maintien des entreprises industrielles dans les pays développés, dans un contexte mondialisé. Les recherches se sont depuis concentrées sur deux principales perspectives analytiques en matière relationnelle (Aubry *et al.*, 2022) : la diversité des natures et formes des relations entre acteurs (focale de l'école de la proximité notamment) et les fonctions des acteurs dans les systèmes de relations. Sur ce dernier point, le concept d'intermédiation territoriale s'est imposé (Nadou et Talandier, 2020) avec une attention particulière portée sur les acteurs et/ou dispositifs permettant la mise en relation entre acteurs différents.

Pour renouveler notre compréhension du rôle de ces relations dans les processus de production, il est nécessaire d'élargir nos conceptions de l'innovation et de considérer les acteurs dans leur pluralité.

Si l'innovation a longtemps été appréhendée à travers son caractère technologique, un élargissement de perspective s'est peu à peu opéré vers des considérations culturelles, puis sociales et sociétales (Jeannerat et Crevoisier, 2022). Progressivement, l'innovation sociale a bénéficié d'une attention accrue dans les programmes de recherche et les politiques publiques. Elle est désormais perçue comme un moteur essentiel d'un changement sociétal durable, qui ne peut être atteint uniquement par le biais du solutionnisme technologique et des mécanismes de marché (Loorbach *et al.*, 2020, cité par *ibid.*). Le qualificatif « social » des innovations peut être interprété de trois façons : l'action sociale, la sociabilisation (nouvelles manières de vivre-ensemble, nouvelles formes de gouvernance) et les enjeux sociétaux (Richez-Battesti *et al.*, 2012). Ces innovations sont au centre de l'approche transformatrice des politiques territoriales identifiée par Jeannerat et Crevoisier (2022) comme moyen de promouvoir des nouveaux modes de production, de consommation et de vie permettant de relever les défis actuels, en particulier socio-environnementaux. Elles coexistent avec des innovations technologiques plus classiques, sur lesquelles des politiques d'innovations territoriales traditionnelles continuent de porter (axées sur le triptyque production/compétitivité/exportation).

102

Ces innovations sociales, par leur nature éminemment collective, et la diversité des acteurs qui les portent (Omer et Ferru, 2023) invitent à considérer des relations plus variées. Or, les recherches en développement territorial ont porté moins d'attention au rôle des citoyens et des acteurs de l'ESS qu'à d'autres types d'acteurs (notamment institutionnels) (Aubry *et al.*, 2022). Reste qu'il existe des travaux mettant en lumière les initiatives citoyennes (Pradels *et al.*, 2022), les nouveaux communs (Gros-Balthazard *et al.*, 2024; Kebir et Wallet, 2021) ou encore l'économie sociale et solidaire (Demoustier, 2020; Gianfaldoni *et al.*, 2024). Ces travaux permettent de mieux comprendre les intentionnalités et les formes d'engagement de ces acteurs pour participer, et parfois réorienter les trajectoires de développement, mais encore peu portent sur la question de la production.

Dans ce contexte, les tiers-lieux semblent être un objet emblématique pour saisir le possible renouvellement à l'œuvre des relations productives, en incluant innovations et acteurs dans toute leur diversité.

Les tiers-lieux, comme moteur d'un renouvellement des relations productives ?

Comme relevé en introduction, en France particulièrement, les tiers-lieux sont parés de nombreuses vertus en raison de leur essence hybride, de leurs relations aux initiatives citoyennes locales, de leur attention aux besoins territoriaux et des

démarches expérimentales portées, tout ceci ouvrant de nouvelles voies de réponses aux enjeux socio-environnementaux. Leur pluralité les rend difficilement saisissables. Plusieurs se sont essayés à les définir et/ou à les catégoriser (on peut citer Bohas *et al.*, 2017 ; Burret, 2016 ; Besson, 2018) soulignant une constante : il s'agit d'espaces de sociabilités intentionnelles. Tous ne comportent pas une dimension « productive », au sens de fabricant. Mise en lumière, voire encouragée, par le programme Manufactures de Proximité lancé en 2021 qui visait à soutenir la création d'activités et la relocalisation de la production, elle s'inscrit dans la filiation des mouvements du « faire » et du *do-it-yourself* (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018) portant à la fois des discours sur l'« encapacitation » citoyenne et la nécessité de transition écologique. Ces tiers-lieux productifs prennent la forme de *makerspaces*, de *fablabs* ou encore d'ateliers artisanaux partagés. Dans le cas des *fablabs*, des auteurs ont déjà mis en évidence l'importance des interactions avec un écosystème externe pour leur production (Suire, 2016) ou pour la dynamique locale d'innovation (Capdevila, 2013 ; 2015). Néanmoins, cette participation des tiers-lieux à la production et les relations associées, en particulier avec les acteurs économiques, sont à préciser (Suire, 2015 ; Besson, 2017b).

Dans cette perspective, nous formulons l'hypothèse que les tiers-lieux peuvent accompagner les dynamiques productives et leurs transformations grâce aux relations qu'ils favorisent, en particulier par leur rôle d'intermédiation. Nous mettons cette hypothèse à l'épreuve du cas isérois.

Contexte d'étude et méthodologie

Notre projet de recherche initial portait sur les relations tiers-lieux-entreprises en Isère¹⁹, avec un éclairage drômois. Après avoir établi un panorama des tiers-lieux existants en 2022 (localisation, date de création, etc.), nous avons réalisé une série d'entretiens auprès d'acteurs des tiers-lieux, d'entreprises et d'institutions locales pour saisir la nature de ces relations et leurs implications²⁰.

Pour le présent article, nous conservons les données issues des entretiens qui traitent de l'aspect productif c'est-à-dire les entretiens durant lesquels nous avons abordé des relations (existantes ou potentielles) permettant de transformer ou produire des biens. Cela correspond à 18 entretiens de 30 minutes à 2h30 (Tableau 1).

19. Le choix de l'Isère a été défini par les contours du projet à savoir un partenariat entre le Laboratoire Pacte et l'Alliance Université Entreprise Grenoble (AUEG) établi pour éclairer le département quant à sa politique en faveur des tiers-lieux. D'autres axes que celui faisant l'objet du présent article ont été portés par l'AUEG.

20. Nous en profitons ici pour remercier Coline Mollaret et Michael Kwan, stagiaires au sein du projet, pour la qualité de leur travail et leur implication.

Parmi ceux-ci, nous pouvons distinguer :

- 7 entretiens avec des fondateurs ou animateurs de tiers-lieu, auxquels s'ajoute un entretien auprès d'une responsable de développement d'une association regroupant plusieurs tiers-lieux (Figure 1). Ces entretiens portaient sur le fonctionnement du tiers-lieu (ressources, gouvernance, etc.), les relations aux entreprises (nature, objectifs, enjeux) et la place du tiers-lieu dans le territoire. La quasi-totalité des tiers-lieux identifiés en Isère, accueillant soit un *fablab* soit des ateliers partagés, a été enquêtée.
- 2 entretiens avec des acteurs institutionnels, l'un communal (chargée de mission Petite Ville de Demain), l'autre départemental (chargée de développement territorial à la Chambre des métiers et de l'artisanat). Durant ces entretiens, nous avons abordé leurs rapports aux tiers-lieux ainsi que leurs visions quant aux relations entre tiers-lieux et entreprises, et leurs (potentielles) implications.
- 8 entretiens auprès de gérants ou représentants d'entreprises de taille variée, rattachées à différents secteurs d'activité. Il s'agit d'entreprises usagères des tiers-lieux évoquées lors des entretiens, installées dans les tiers-lieux, ou dont l'intérêt pour les tiers-lieux avait été évoqué lors d'un entretien. Ces entretiens ont porté sur les thèmes suivants : présentation de l'entreprise, ancrage territorial, relations aux tiers-lieux (nature, objectifs, enjeux).

Les relations entreprises – tiers-lieux. Réflexions à partir du cas isérois

Type d'acteur	Structure (si tiers-lieu ou institutionnel)	Secteur d'activité (si entreprise)	Localisation	Fonction	Date	Durée
Tiers-lieu	Luz In		La Tour du Pin	Co-fondateur	13/04/2022	1h38
Entreprise (start-up)		Fabrication de robots, drones ou de systèmes mécatroniques/domotiques intelligents	Bourgoin-Jallieu	Co-fondateur	18/04/2022	1h50
Tiers-lieu	TRIRA / Circularis		Pont-Evêque	Directeur	04/05/2022	1h23
Entreprise (TPE)		Agence de communication	Villefontaine	Co-fondateur	05/05/2022	0h32
Entreprise (PME)		Fabrication de matériel d'installation électrique	Chimilin	Chargée de communication	13/05/2022	0h53
Tiers-lieu	La Jolie Colo		Autrans-Méandre-en-Vercoirs	Co-fondatrice	19/05/2022	2h30
Collectif d'associations	Sentiers Communs		Autrans-Méandre-en-Vercoirs	Responsable du développement territorial	20/05/2022	1h25
Entreprise (indépendant)		Culture de plantes	Autrans-Méandre-en-Vercoirs	Gérante	20/05/2022	0h40
Entreprise (PME)		Maquettes, décors, etc.	Autrans-Méandre-en-Vercoirs	Co-gérante	20/05/2022	1h45
Tiers-lieu	Place des Possibles		Saint-Laurent-en-Royans	Animatrice du PTCE	25/05/2022	1h31
Institutionnel	Chambre des métiers et de l'artisanat		Grenoble	Chargée de développement territorial	17/06/2022	1h05
Institutionnel	Projet municipal de tiers-lieu		Mens	Chargée de mission Petite Ville de Demain	17/06/2022	0h33
Tiers-lieu	La Bonne Fabrique		Sappay en chartrouse	Coordinatrice	17/06/2022	1h02
Entreprise (indépendant)		Torréfaction	Mens	Gérant	20/06/2022	0h30
Entreprise (indépendant)		Brasserie	Mens	Gérant	20/06/2022	0h58
Tiers-lieu	Bombyx		Mens	Membre du Conseil d'administration	20/06/2022	0h50
Tiers-lieu	La Fourmière		Monestier-de-Clermont	Co-fondatrice	21/06/2022	1h45
Entreprise (GE)		Electricité	Grenoble	Cadre	22/07/2022	0h58

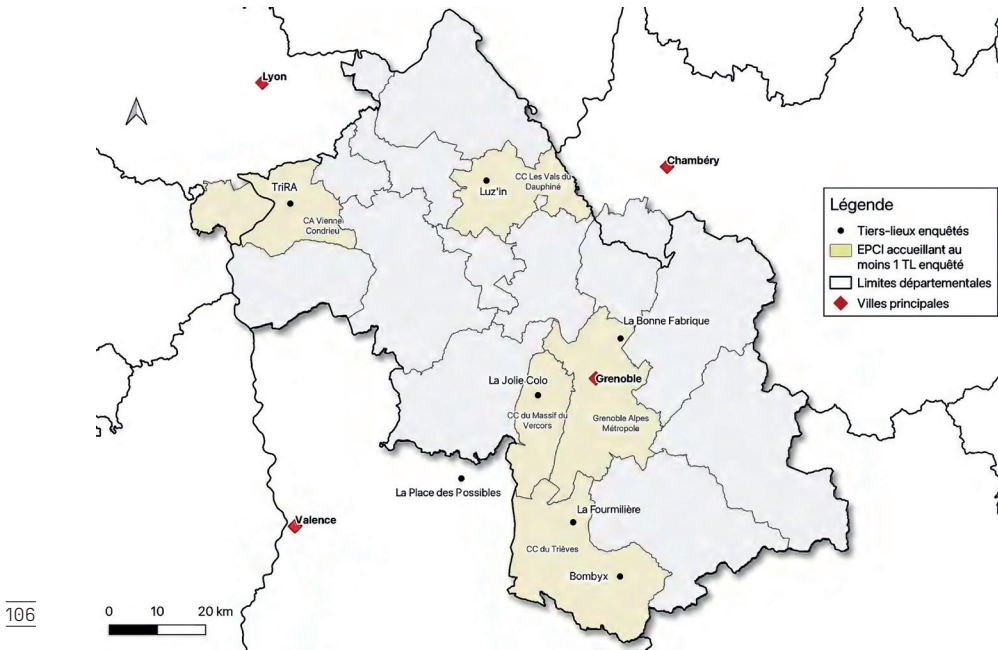


Figure 1 : Localisation des tiers-lieux enquêtés

Sources : IGN, 2025 & auteurs ; réalisation par les auteurs.

Ces entretiens ont fait l'objet de retranscriptions intégrales, analysées ensuite par thématiques. Ce matériau a été complété par une réunion de présentation et de mise en débat des résultats organisée avec plusieurs parties prenantes (tiers-lieux et acteurs institutionnels), en vue d'identifier les limites et freins à ces relations.

Des relations plurielles, au potentiel transformatif pour les processus de production

Par les relations qu'ils permettent de tisser entre et avec les acteurs économiques, grâce à leur capacité d'intermédiation (3.1), les tiers-lieux contribuent à transformer les processus de production pour « faire ensemble » (3.2), expérimenter (3.3) et soutenir l'engagement dans la transition (3.4) (Figure 2).

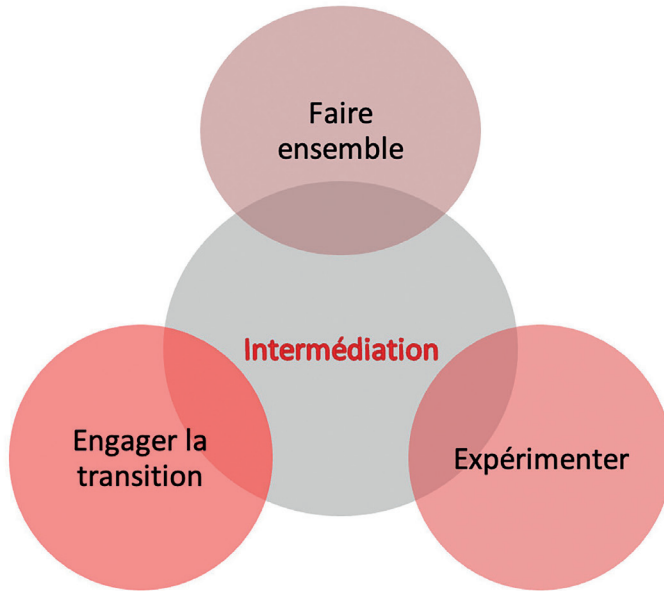


Figure 2 : Fonctions des tiers-lieux promues par leur capacité d'intermédiation

Des interfaces au cœur des processus d'intermédiation territoriale

Nos résultats montrent que les tiers-lieux jouent un rôle d'interface pour les acteurs économiques qui le fréquentent ou y résident (intra-muros), et peuvent participer à leur intégration dans le tissu économique local (extra-muros). Ils constituent, en cela, des opérateurs de l'intermédiation territoriale (Nadou et Talandier, 2020).

Au sein des tiers-lieux enquêtés, nous avons relevé de nombreux échanges informels et plus formels entre les usagers. Les premiers, liés à la fonction intrinsèque de sociabilité des tiers-lieux, peuvent se produire dans les espaces communs tels qu'une cuisine, un espace détente ou encore un jardin. Les seconds sont plus dépendants de l'animation du lieu, à savoir l'organisation d'animations ou d'évènements, par les usagers ou l'animateur (*afterworks*, conférences thématiques, etc.). Ces échanges permettent le partage de problématiques entrepreneuriales (à propos du développement commercial, de problématiques RH, etc.) mais aussi de lier thématiques fabricantes et autres thématiques portées par les usagers des tiers-lieux.

L'intermédiation portée par les tiers-lieux isérois se produit également avec d'autres acteurs du territoire, non nécessairement usagers. Une majorité des tiers-lieux rencontrés propose des animations dédiées aux professionnels tournées vers la mise en lien et le développement des réseaux d'affaires. Il peut s'agir d'évènements

ponctuels ou plus réguliers comme des conférences ouvertes aux visiteurs, de réunions de cercles d'entrepreneurs locaux à l'image des réseaux Business Network International et Bouge ta Boîte dans le Nord Isère. Au-delà de ces activités ponctuelles, certains tiers-lieux rencontrés sont moteurs d'une plus grande coopération entre les activités économiques locales, sous la forme du portage d'un Pôle Territorial de Coopération Économique²¹ (Circularis à Pont-Evêque; Place des Possibles à Saint-Laurent-en-Royans), ou encore *via* la création d'une association rassemblant les tiers-lieux localisés dans le territoire (Sentiers Communs dans le Vercors).

Enfin, les tiers-lieux peuvent aussi exercer une fonction d'intermédiaire avec les acteurs publics en relayant des informations nécessaires au développement de l'activité de leurs usagers tels que des appels à projets, des opportunités de financements ou encore des offres de formations. Ils peuvent aussi orienter des usagers vers les acteurs publics, dont l'action n'est pas toujours lisible :

« Par exemple, on va dire à quelqu'un qui sera en création d'entreprise « il faut que tu ailles rencontrer A. M. qui est le responsable de l'accompagnement à la reprise et à la création d'activité » (Animateur, tiers-lieu).

En retour, ils peuvent promouvoir les savoir-faire de leurs usagers auprès des collectivités. Cette forme d'intermédiation est d'autant plus importante lorsque le tiers-lieu a été soutenu (subvention, prêts de locaux, etc.) par l'action publique locale. Nos entretiens révèlent néanmoins le regret des collectivités, chambres consulaires et organismes d'accompagnement, que tout ce potentiel ne soit encore que peu exploité.

Des espaces pour « faire » et « décider »

Les tiers-lieux permettent d'agir collectivement pour répondre aux enjeux de production, qu'il s'agisse de mutualiser, de collaborer ou de décider.

La mutualisation identifiée est d'ordre matérielle et porte sur les espaces (bureaux, ateliers partagés) et équipements (de bureau, matériel productif). Elle permet un partage des coûts par les usagers, ce qui peut représenter une solution intéressante pour les petites entreprises. Il est rarement possible pour les tiers-lieux de proposer une vaste gamme d'équipements. Aussi, la mutualisation est facilitée lorsqu'il y a spécialisation, dans certains matériaux (à l'image du bois pour Luz'in à la Tour

21. Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement d'acteurs sur un territoire donné qui favorise la coopération entre différents acteurs économiques (entreprises de l'économie « conventionnelle » ou associations, collectivités territoriales) pour répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux. Les PTCE sont labellisés et soutenus par l'État depuis la loi sur l'ESS de 2014.

du Pin) ou encore d'activités (comme le réemploi du matériel informatique au sein du *fablab* R2D2 de TRIRA). Nous avons relevé, plus précisément, deux types de pratiques : des équipements accessibles à tous ou réservés à un usage professionnel. Des exemples plus ponctuels montrent d'autres possibilités de mutualisation comme les commandes groupées de matériel ou encore l'organisation d'une formation certifiante.

Nos entretiens montrent également l'existence de collaborations entre les entreprises, marchandes ou non, révélant la participation des tiers-lieux au maintien d'une pluralité de relations d'échanges (Gibson-Graham et Dombroski, 2020). Sous leur forme marchande, elles se concrétisent par des partenariats, représentant des opportunités d'affaires contractuelles, motivés par des velléités collectives ou plus personnelles liées au développement de l'activité :

« Et ensuite de cette cohabitation, il y a des choses qui naissent, qui sont de l'ordre plutôt du partenariat d'entreprise. [...] Et ça crée des formats de partenariat qui peuvent être très variés. Il y a eu des projets entre différents professionnels ici qui se déroulent un peu sur le temps long. Et puis d'autres très ponctuels » (Co-fondatrice, tiers-lieu).

Sous leur forme non marchande, les collaborations se traduisent par de l'entraide ponctuelle sur des aspects professionnels. Plusieurs usagers soulignent ainsi l'importance d'une « entraide du quotidien » *via* l'apport de compétences et réseaux professionnels ou même personnels. Elle participe au développement de projets entrepreneuriaux, notamment à travers les gains financiers et de temps induits. Elles peuvent prendre la forme d'échanges de services :

« Baptiste qui est photographe, il nous a fait des photos de l'équipe. En fait, on lui a fait d'abord des fonds de décors pour ses photos, des décors de super-héros. Et nous on lui a dit : "et du coup, au lieu d'avoir un échange de monnaie, tu nous feras des photos pour notre site et à la fois du mobilier, des photos de l'équipe?" » (Gérante, entreprise).

Ces deux premières formes d'actions collectives sont particulièrement utiles aux très petites entreprises ou petites entreprises, ou aux entreprises en démarrage.

L'analyse du fonctionnement des tiers-lieux, en particulier leur gouvernance, montre enfin l'importance accordée au fait de « décider » ensemble du fonctionnement du lieu et des projets à porter. Les tiers-lieux rencontrés avaient soit un statut associatif soit un statut coopératif (principalement SCIC)²². L'attrait progressif

22. À l'échelle nationale, d'après l'observatoire des tiers-lieux, 51 % des tiers-lieux ont un statut associatif, et 9 % un statut coopératif (7 % SCIC, 2 % SCOP).

pour ce dernier, remonté lors des entretiens, est motivé par l'intégration d'un plus grand nombre de partenaires hétérogènes locaux au sein de la structure (acteurs publics locaux, usagers professionnels, etc.) :

« Déjà, il y a le passage à la SCIC qui est en réflexion et de voir comment on peut intégrer nos partenaires dans la cogestion et la construction du projet » (Co-fondateur, tiers-lieu).

Si les tiers-lieux ne répondent pas toujours pleinement à la définition des communs (Kebir et Wallet, 2021), le tiers-lieu en lui-même, ses équipements ou ses membres (et leurs spécificités) sont ainsi perçus comme autant de ressources à partager pour produire.

Des espaces d'expérimentation

Les tiers-lieux sont considérés comme des espaces d'expérimentation collective, source d'innovation (Suire 2013 ; Liefoghe, 2018) en ce qu'ils favorisent le partage et la circulation de l'information ainsi que la diffusion de savoirs et technologies (Capdevila, 2013 ; 2015). Les auteurs soulignent les effets d'entraînement spatial, organisationnel et technique de ces espaces sur l'innovation des acteurs économiques usagers et le développement économique, en particulier dans les espaces urbains (Suire, 2013 ; Capdevila, 2013). Nos résultats confirment cette fonction, y compris dans les espaces ruraux, et soulignent son intérêt pour les entreprises.

L'innovation est soutenue techniquement par les machines/outils disponibles dans les tiers-lieux rencontrés (imprimante 3D, découpage laser, etc.). Si pour des raisons de coût et d'accès à la recherche et au développement, les petites entreprises sont très concernées, elles ne sont pas les seules à pouvoir y trouver un intérêt, notamment en raison du potentiel d'expérimentation itérative :

« Vous trouvez localement, à deux pas de chez vous, un outil qui va permettre de développer une solution industrielle ou une solution mécanique ou un produit, un service. Alors qu'avant, en fait il y a plein de petites boîtes qui n'innovaient pas parce que se lancer avec une vraie entreprise prestataire sous-traitante dans la fabrication, la mise au point d'une pièce métallique, le gars il renonçait direct : "on ne va pas se lancer là-dedans, ça va nous coûter une fortune pour un résultat qui n'est pas assuré". Et le fait de pouvoir tester en fait, presque pour de faux, avec une pièce qu'on fait, qu'on modifie. Ça c'est une vraie solution » (Cadre, entreprise).

La réactivité et le coût sont les arguments avancés lors des entretiens pour expliquer l'intérêt du prototypage en tiers-lieu, alors que les délocalisations ont eu

tendance à éloigner géographiquement les fonctions de conception des fonctions de production :

« Il y a Alstom avec qui on a travaillé au *fablab* qui est une grosse boîte norvégienne de papeterie, ici sur Pont Évêque, qui un labo de développement mais qui a fait appel à nous pour le prototypage d'un produit parce que ça venait de Chine et ça coûtait très, très cher à fabriquer, ici c'est 50 € » (Directeur, structure d'accueil d'un tiers-lieu).

Plusieurs tiers-lieux proposent, par ailleurs, des activités de formation pour favoriser la découverte de machines/outils à des corps de métiers artisanaux présents sur le territoire. Cela peut participer à l'amélioration des conditions de travail. Un tiers-lieu isérois développe ainsi avec l'appui de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) un espace de travail expérimental en termes d'ergonomie pour les artisans qui pourront tester de nouvelles solutions à des problématiques de vétusté des machines et de manque de protection.

L'expérimentation ne tient pas qu'à la dimension technologique des machines/outils, elle repose aussi sur des démarches d'innovation « ouvertes ». Ces démarches sont nourries par les interactions et réflexions potentielles avec la diversité des usagers que l'on y retrouve (statuts, compétences, secteurs d'activité, âge, etc.) :

« Il y a un électronicien qui [...] est venu mettre un petit bidouillant électronique derrière nos sondes de température, à la base nos sondes c'est juste un doigt qui glissait entre les briques du four et ça prend mécaniquement la température. [...] Ben lui en fait, en gros, il a branché un enregistreur et donc on a accès à des courbes et donc on voit comment on chauffe le four suivant la quantité de bois qu'on a mis. Et alors là c'est génial puisque lui, c'est son métier et nous y a eu plein de fois où on s'est dit c'est bizarre là le pain il a cuit... il est un peu plus blanc, puis on va voir la courbe et on se dit à ben oui mais regarde, tu vois, t'avais chauffé puis quand tu as remis du bois on voyait que là, la température était déjà en train de retomber » (Gérant, entreprise).

Pour les petits porteurs de projets et artisans qui débutent, la mutualisation des locaux, des machines/outils permet de se lancer, d'expérimenter à moindres coûts. Les tiers-lieux constituent ainsi des « espaces protégés », pour créer, tester de nouveaux produits, concepts, expérimenter en autorisant l'échec²³ (Smith et Raven, 2012). Si riche soit-elle, l'innovation ouverte n'est pas toujours facile à promouvoir auprès des entreprises (outre la difficile acculturation) pour des raisons de propriété

23. Citons l'exemple d'un tiers-lieu ayant testé la mise en place d'un *living lab*, qui n'a pas rencontré son public.

intellectuelle, et la production se heurte à des respects de normes que les (grandes) entreprises maîtrisent mieux que les tiers-lieux.

L'engagement dans la transition socio-écologique

Les tiers-lieux sont des hauts-lieux de réflexion et de mise en œuvre d'alternatives socio-économiques et/ou écologiques (Liefvooghe, 2019) marquées par la valorisation de la proximité des acteurs, la mise en avant des ressources locales, mais aussi la revalorisation des matériaux et le réemploi dans une optique de développement durable (Besson, 2018). Nos entretiens montrent que les tiers-lieux sont porteurs de connaissances et de compétences qui peuvent intéresser ou stimuler des entreprises qui ne s'étaient jusque-là pas encore saisies des enjeux de transition.

L'innovation et/ou la production dans les tiers-lieux rencontrés sont empreintes de valeurs écologiques et s'orientent vers des logiques d'éco-conception, de recyclage, de réemploi dans une perspective de création de boucles d'économie circulaire sur le territoire. Plusieurs tiers-lieux participent ainsi à valoriser les déchets du territoire. Un tiers-lieu porte un projet de valorisation des déchets plastiques (en partenariat avec Emmaüs) en objets de décoration et mobiliers destinés aux entreprises ou particuliers du territoire. Un autre a développé une activité de production d'équipements à destination des professionnels totalement tournée vers le réemploi, à l'image de meubles ou encore de matériel informatique :

« Là, par exemple, l'année dernière, on a travaillé et on travaille encore cette année sur la fabrication de meubles qui sont éco conçus complètement à partir de bois de palettes, armature métallique de bureau, etc. on fait des meubles de tri de déchets qui ont été l'année dernière au Théâtre Antique de Vienne et là on renouvelle l'expérience cette année, on va faire des cendriers à sondage aussi à partir d'ordinateurs de bureau » (Directeur, structure d'accueil d'un tiers-lieu).

Les ateliers partagés s'inscrivent dans ce mouvement qui croise le savoir-faire artisanal et le contexte géographique local à travers la présence de recycleries ou encore d'ateliers de réparation comme à Bombyx à Mens et la Place des Possibles à Saint Laurent en Royans.

Les tiers-lieux rencontrés participent aussi à rapprocher production et consommation et/ou à raccourcir les chaînes de valeur. La fabrication distribuée, favorisée par le développement du numérique, met en réseau les acteurs et leurs compétences, les ressources et les capacités de production à une échelle locale, diminuant ainsi les contraintes d'approvisionnement et distribution. La crise sanitaire en a été l'illustration. Un tiers-lieu rencontré poursuit ainsi la promotion du modèle de fabrication distribuée *via* le projet Extrême Défi (production de véhicules légers). Notons qu'il n'est pas possible pour les tiers-lieux rencontrés de produire en grande

série. La spécificité de la production en tiers-lieux serait finalement son caractère artisanal, non nécessairement manuel comme en attestent les outils disponibles, mais en petite(s) série(s) et avec une faible décomposition du processus de production²⁴, aux marges des productions et normes industrielles. En cela, ils peuvent participer à promouvoir les circuits-courts. De nombreuses réalisations observées au sein des tiers-lieux impliquent l'utilisation de produits locaux à l'image de biscuits d'apéritif, fruit d'une collaboration entre une agricultrice herboriste et des boulangers, ou encore d'une brasserie artisanale installée dans les locaux d'un tiers-lieu. Celle-ci brasse ses bières avec du malt d'orge local, les étiquettes sont désignées par une graphiste installée au sein du tiers-lieu et la distribution se fait exclusivement dans le territoire.

L'engagement dans la transition socio-écologique est enfin soutenu par l'accompagnement des tiers-lieux auprès de leurs usagers à une consommation plus responsable et locale à travers les activités de commercialisation. Outre ce qui est produit sur place, il peut s'agir de distribution de paniers de producteurs ou d'un espace d'épicerie locale sur le volet alimentaire, et sur le volet artisanal, d'espaces dédiés à l'exposition et la vente de créations d'artisans.

Des relations sous « conditions »

Notre travail fait ressortir deux types de conditions à l'existence de relations : matérielles et culturelles.

Les facteurs matériels : des inadéquations potentielles

En matière d'inscription spatiale, de configuration physique et d'équipements, les tiers-lieux présentent une grande diversité. Certaines de leurs caractéristiques peuvent répondre aux besoins de certaines entreprises, tout en limitant simultanément l'attrait d'autres.

Une inadéquation entre les besoins des entreprises et les usages ou cadres de travail des tiers-lieux a parfois été rencontrée. Toutes les activités économiques ne sont pas compatibles les unes avec les autres ce qui peut entraver leur co-présence (dans certains cas en raison de danger, comme la présence de levures de bière d'un brasseur qui peut contaminer la production viticole du box à côté) mais aussi limiter ou empêcher la mutualisation d'équipements malgré la volonté des acteurs. Dans le prolongement, les espaces mis à disposition ou leur conception peuvent être plus ou moins adaptés aux besoins. De plus, une fois présents au sein du tiers-lieu, l'ac-

24. La production industrielle repose aujourd'hui sur cette décomposition, en de multiples tâches réalisées par un nombre important de personnes, potentiellement localisées dans des endroits très distants géographiquement, obligeant une étape d'assemblage finale des biens produits.

tivité économique des usagers est loin d'être figée. Or, certains acteurs économiques interrogés ont souligné le manque d'espace pour agrandir leur activité. À l'inverse, d'autres ont mentionné le fait que le tiers-lieu pouvait permettre de répondre aux problématiques immobilières et foncières qui peuvent exister au lancement ou au développement d'une entreprise. La plupart des tiers-lieux sont d'ailleurs pensés comme évolutifs, pour composer les départs et arrivées des usagers. Enfin, en termes fonctionnels, le cadre réglementaire du tiers-lieu peut être inadapté aux besoins, à l'instar d'horaires d'ouverture jugées trop restreints ou encore du niveau de (cyber) sécurité attendue. Très classiquement, comme tout local à usage économique, leur localisation est aussi en jeu, leur centralité et proximité aux réseaux de transports, services et aménités, probablement d'autant plus dans des espaces ruraux, sont appréciés.

En dernier lieu, se pose la question du coût économique que représente l'accès aux tiers-lieux, à ses équipements ou activités, en particulier la location permanente ou régulière d'espaces de travail. Dans le cadre d'un entretien, une chargée de développement territorial de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère indiquait que près de 60 % des artisans en création d'entreprise sont des auto-entrepreneurs avec peu de moyens et donc de faibles capacités d'investissement.

Les facteurs culturels : des mondes distincts

114

Des facteurs plus culturels ont été mis en exergue par l'étude, tiers-lieux et acteurs économiques évoluent parfois dans des mondes trop distincts, les réticences émanant donc potentiellement des deux côtés. Cela reflète l'existence d'une méconnaissance, mais aussi des barrières culturelles difficiles à franchir.

« Il faut que les entreprises s'y rendent. Parce qu'en fait, vous pourrez présenter un tiers-lieu tant que vous voulez, avec des diapos, avec ce que vous voulez à des entreprises [...], ils vont vous dire oui oui mais ils ne captent pas. Dès lors qu'ils visitent, ils voient concrètement » (Co-fondateur, entreprise).

Du côté des entreprises, il apparaît que la compréhension même de ce qu'est un tiers-lieu demeure parfois difficile, tant l'objet peut sembler flou et son hybridité éloignée des références du monde économique classique. Il est ainsi souvent perçu comme un espace réservé à certains profils, notamment les travailleurs indépendants ou les métiers du numérique. Sur ce point, les tiers-lieux sont parfois assimilés à des lieux de promotion des technologies numériques (avec l'image de l'imprimante 3D), ce qui les conduits à faire l'objet d'un certain rejet de la part d'entreprises éloignées du numérique et d'entrepreneurs plus âgés :

« Je pense qu'en zone rurale, [pour] les TPE, PME [...] sur les sujets un peu technos, [les tiers-lieux] c'est une vraie solution [...]. Mais c'est pareil, il y a des blocages psychologiques, c'est pas dans la culture, ils savent à peine que ça existe » (Cadre, entreprise).

Les entreprises semblent également peu familières de la possibilité de recourir aux activités et équipements des tiers-lieux et à leurs méthodes d'innovation ouverte et/ou expérimentale. Sur ce point, nos résultats montrent que le problème réside dans le mode de fonctionnement habituel des entreprises qui demande un haut degré de confidentialité et des accords de propriété industrielle, par exemple concernant des projets technologiques ou encore relatifs au design et à la mode où la concurrence est forte.

De l'autre côté, l'ouverture des tiers-lieux aux acteurs économiques demeure variable soit par choix (les plus militants ou alternatifs d'entre eux), soit car il s'agit de démarches volontaristes et coûteuses, de fait non prioritaires. La promotion et la communication auprès des entreprises ou acteurs institutionnels dans le champ de l'économie nécessitent une grande disponibilité en temps et en personnel dont tous les tiers-lieux ne disposent pas. Une animatrice de tiers-lieu rencontrée nous a fait part de l'importance de la démarche déployée pour rencontrer les acteurs de la filière bois avant d'amorcer le projet d'atelier bois. Elles peuvent aussi être entravées par des limites d'accès aux bases de données du fait du règlement général sur la protection des données (RGPD) ou encore du refus de partage de contact par les chambres consulaires.

Facteurs matériels (1) et culturels (2) limitent donc à ce jour les potentielles relations entre entreprises et tiers-lieux, d'où l'importance de l'ancrage de ces lieux dans leur territoire (1), et de l'animation de ces lieux (2).

Conclusion

Les tiers-lieux ne constituent pas un nouveau modèle productif localisé tels que l'ont été les districts et autres systèmes productifs localisés (Moyart et Pecqueur, 2023). D'ailleurs, tous les tiers-lieux ne possèdent pas cette dimension productive, loin de là, beaucoup mettent la focale sur d'autres enjeux contemporains, tout aussi importants (réponse aux besoins sociaux, culturels, alimentaires, etc.). Néanmoins, alors que l'économie et ses acteurs sont appelés à se transformer urgemment, le rôle de ces tiers-lieux productifs intéresse en raison même de ce qui fait l'essence des tiers-lieux : rendre possible la (re) connexion en un même lieu entre la sphère de socialisation (ensemble des relations sociales qui font société) et la sphère de production (biens) (Pecqueur et Klein, 2022).

Nos résultats soulignent le rôle des tiers-lieux, en tant qu'interface, comme acteurs de l'intermédiation territoriale. Ils participent par-là à traduire et diffuser de nouvelles pratiques économiques :

- « Faire » et « décider » ensemble, *via* la mutualisation, la collaboration ou encore les modalités de prise de décision viennent réinterroger les logiques concurrentielles qui guident généralement l'action des acteurs économiques. Elles peuvent s'expliquer par la prépondérance des indépendants et TPE mais impliquent également d'autres acteurs économiques.
- Expérimenter, de façon plus ouverte, pour mieux répondre aux besoins des usagers et du territoire.
- Produire de façon plus sobre, et vertueuse pour engager la transition en encourageant la circularité, le réemploi, le recyclage, etc.

Ce n'est pas tant ce que les tiers-lieux produisent qui retient ici notre attention que la manière dont ils participent à réinventer nos façons de produire, et les conventions qui les sous-tendent (Thévenot et Boltanski, 1991). Ils donnent ainsi à réfléchir aux mondes de production qui coexistent aujourd'hui. Pour Salais et Storper (1993), à l'origine du terme, le monde de production englobe, dans une perspective institutionnaliste, le produit lui-même mais aussi la technologie utilisée ainsi que les diverses conventions et institutions qui entourent le processus de production. En ce sens, nos résultats suggèrent, d'une part, que les tiers-lieux qui accueillent des ateliers partagés et/ou qui produisent en petite série, constituent en eux-mêmes un nouveau monde de production, qui se rapproche d'une production artisanale (monde de production interpersonnel), mais qui en diffère par les apports des relations tissées en interne du lieu, et le décloisonnement des sphères (cf. ci-avant). D'autre part, ils montrent que les relations qu'ils permettent de tisser cette fois, avec des acteurs externes au lieu (*via* les activités de prototypage, les formations, etc.), induisent un rapprochement entre des mondes de production qui ne se rencontrent guère. Reste que Salais et Storper (*ibid.*) ignoraient la composante géographique et territoriale des mondes de production, que les tiers-lieux invitent à creuser, tant leur ancrage territorial détermine ce qu'ils sont. C'est une piste de réflexion originale qui reste à approfondir.

Pour autant, alors que la question de la relocalisation de la production se pose en France pour des raisons tant environnementales que géopolitiques, ces résultats ne doivent pas alimenter la « forte charge utopique » dont les tiers-lieux sont porteurs (Liefoghe, 2019), et par-là encourager leur spécialisation vers l'unique fonction de production. En effet, l'intermédiation est soutenue par la multifonctionnalité des tiers-lieux. Elle se pose comme alternative à l'hyperspécialisation des lieux productifs, *a fortiori* industriels, permettant aux entreprises qui y résident ou les

fréquentent de découvrir d'autres modes d'organisation, de fonctionnement, d'innovation et de production, et d'échanger avec une pluralité d'acteurs.

Pour finir, les résultats obtenus ne sont qu'exploratoires. D'autres travaux seront nécessaires pour mieux comprendre ces signaux faibles : ce qu'ils révèlent des changements qui s'opèrent à bas bruit dans les façons de produire, dans les tiers-lieux et permises par ces derniers, mais aussi leurs limites dans leur capacité à transformer des systèmes socio-technico-économiques largement mondialisés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aubry, N., Torre, A., Bioteau, E., Vigroux, P., et Vérité, O. (2022). « Les trajectoires de développement des territoires : Les dynamiques relationnelles comme horizon de recherche renouvelé », *Géographie, économie, société*, n° 24 (3), p. 239-260, <<https://doi.org/10.3166/ges.2022.0015>>.
- Baudet, S., et Weill, F. (2020). *Les tiers-lieux au service du développement des territoires ruraux*, Bordeaux, Banque des Territoires, <<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-11/Ex%C3%A9%20brochure%20Tiers%20Lieux%20A4%20V2.pdf>>.
- Berbebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., et Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.
- Besson, R. (2017a). « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement*, n° 34, <<https://doi.org/10.4000/tem.4184>>.
- Besson, R. (2017b). « La régénération des territoires ruraux par les Tiers-lieux. Le cas des Tiers-lieux Creusois », *UrbaNews*, <<https://www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-lestiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois/>>.
- Besson, R. (2018). *Exploration des tiers-lieux comme vecteurs de transition écologique et solidaire*, rapport rédigé pour le Commissariat général au développement durable, Paris, Ministère de la transition écologique et solidaire, <https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/7_1_rapport_exploration_tiers_lieux_tes_cle0699e4.pdf>.
- Bohas, A., Faure, S., et de Vaujany, F.-X. (2017). *Tiers-lieux & espaces collaboratifs : Laboratoires et révélateurs des nouvelles pratiques de travail*, Research Group Collaborative Spaces, note de recherche n° 2.
- Burret, A. (2016). *Tiers-lieux... Et plus si affinités*, Limoges, FYP éditions.
- Capdevila, I. (2013). « Knowledge dynamics in localized communities : Coworking spaces as microclusters », *SSRN Electronic Journal*, <<https://ssrn.com/abstract=2414121>>.
- Capdevila, I. (2015). « Les différentes approches entrepreneuriales dans les espaces ouverts d'innovation », *Innovations*, n° 48 (3), p. 87-105.
- Demoustier, D. (2020). « La contribution de l'ESS au développement territorial », in *Économie sociale et solidaire*, chap. 8, p. 140-161.
- Ferchaud, F. (2018). *Fabriques numériques, action publique et territoire : En quête des living labs, fablabs et hackerspaces (France, Belgique)*, thèse de doctorat en Aménagement de l'Espace et Urbanisme, Rennes, université Rennes 2.

- Gianfaldoni, P., Richez-Battesti, N., et Fraisse, L. (dir.). (2024). *Quand l'économie sociale et solidaire fait territoire*, Avignon, éditions universitaires d'Avignon.
- Gibson-Graham, J. K., et Dombroski, K. (2020). *The Handbook of Diverse Economies*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing.
- Glémain, P., et Billaudeau, V. (2021). « Les autres lieux d'entrepreneuriat et de salariat en territoire rural », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 927-951, <<https://doi.org/10.3917/reru.215.0927>>.
- Gonin, A. (2024). « Le territoire au secours des transitions ? Une approche territoriale des transitions comme changements systémiques », *Géocarrefour*, n° 98 (3-4), <<https://doi.org/10.4000/13tpt>>.
- Gros-Balthazard, M., Hürlemann, S., Chezél, E., Kebir, L., Canevet, L., Decorzant, Y., Leggero, R., Lorenzetti, L., Nahrath, S., et Otero, I. (2024). « Servizi di prossimità : Verso nuovi beni comuni nelle Alpi ? Stato di avanzamento e prospettive », in Leggero, R. & Lorenzetti, L. (dir.) *I servizi di prossimità come beni comuni. Una nuova prospettiva per la montagna*, Rome, Donzelli, p. 107-120.
- Gumuchian H. , et Pecqueur B. (2007), *La ressource territoriale*, Paris, Economica Anthropos.
- Jeannerat, H., et Crevoisier, O. (2016). « Editorial : From "Territorial Innovation Models" to "Territorial Knowledge Dynamics" : On the Learning Value of a New Concept in Regional Studies », *Regional Studies*, n° 50 (2), p. 185-188, <<https://doi.org/10.1080/00343404.2015.1105653>>.
- Jeannerat, H., et Crevoisier, O. (2022). « From competitiveness to territorial value : Transformative territorial innovation policies and anchoring milieus », *European Planning Studies*, n° 30 (11), p. 2157-2177, <<https://doi.org/10.1080/09654313.2022.2042208>>.
- Kebir, L., et Wallet, F. (2021). *Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne*, rapport remis au PUCA, <https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/les_communs_copie1905typookweb.pdf>.
- Krauss, G., et Tremblay, D.-G. (dir.) (2019). *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes, Québec, Presses universitaires de Rennes et Presses de l'Université du Québec.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, n° 20 (1), p. 33-61.
- Liefooghe, C. (2019). « Créer des tiers-lieux en ville petite et moyenne : imaginaires collectifs et fabrique des politiques publiques », in Krauss, G., et Tremblay, D.-G. (dir.) *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes, Québec, Presses universitaires de Rennes et Presses de l'Université du Québec, p. 93-114.
- Loorbach, D., J. Wittmayer, F. Avelino, T. von Wirth, et N. Frantzeskaki. (2020). « Transformative Innovation and Translocal Diffusion », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n° 35, p. 251-260, <<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2210422420300198>>.
- Moulaert, F., et Sekia, F. (2003). « Territorial Innovation Models : A Critical Survey », *Regional Studies*, n° 37 (3), p. 289-302 <<https://doi.org/10.1080/0034340032000065442>>.
- Moyart, L., et Pecqueur, B. (2023). « Le tiers-lieu : Un nouvel avatar du développement territorial ? Le cas de la Wallonie et du hub Creative Valley », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, p. 811-832, <<https://doi.org/10.3917/reru.235.0811>>.

- Nadou, F., et Talandier, M. (2020). « Introduction. Intermédiation territoriale : des lieux, des liens, des réseaux, des acteurs », *Géographie, économie, société*, n° 22 (3-4), p. 235-243, <<https://doi.org/10.3166/ges.2020.0021>>.
- Oldenburg, R. (1989). *The Great Good Place : Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and how They Get You Through the Day*, New York, Paragon House.
- Omer, J., et Ferru, M. (2023). « Innovations sociales et transitions : Quels freins pour quelle(s) proximité(s) ? », *Innovations*, n° 71 (2), p. 217-251, <<https://doi.org/10.3917/inno.071.0217>>.
- Pecqueur, B., et Klein, J. L. (2022). « Les tiers-lieux : une option pour la reconfiguration des rapports travail-communauté ? », *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, n° 13 (2).
- Pradels, N. H., Grison, J.-B., Koop, K., et Landel, P.-A. (2022). « Initiatives citoyennes de transition soutenable et diffusion : Formes et fonctions de la mise en réseaux territorialisés », *Développement durable et territoires*, n° 13 (1), <<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20134>>.
- Richez-Battesti, N., Maisonnasse, J., et Besson, R. (2024). « Le tiers-lieu comme trajectoire territorialisée d'innovation sociale : Le cas d'un territoire rural », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 2, p. 257-278, <<https://doi.org/10.3917/revu.242.0257>>.
- Richez-Battesti, N., Petrella, F., et Vallade, D. (2012). « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, n° 38 (2), p. 15-36, <<https://doi.org/10.3917/inno.038.0015>>.
- Salais, R., et Storper, M. (1993). *Les mondes de production : enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, EHESS.
- Smith, A., et Raven, R. (2012). « What is protective space? Reconsidering niches in transitions to sustainability », *Research policy*, n° 41 (6), p. 1025-1036.
- Suire, R. (2013). « Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux : entre conformisme et créativité », *SSRN Electronic Journal*, <https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2210127>.
- Suire, R. (2015). « La performance des lieux de co-création de connaissances : le cas des FabLab », in Paris, T., Raulet-Croset, N. (dir.), *Lieux et création*, Paris, La Découverte, p. 81-109.
- Suire, R. (2016). « La performance des lieux de cocréation de connaissances », *Réseaux*, n° 196, p. 81-109, <<https://doi.org/10.3917/res.196.0081>>.
- Thévenot, L., et Boltanski, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

QUEL RÔLE DES ATELIERS DE FABRICATION NUMÉRIQUE DANS LES TRANSITIONS PRODUCTIVES ?

UNE ENQUÊTE EN FRANCE ET EN BELGIQUE

Christine Liefoghe, maîtresse de conférences en géographie, Université de Lille, laboratoire TVES

Cédric Cabanel, docteur en géographie, ingénieur de recherche sur le projet INTERREG FWV Fabricar3v de 2020 à 2022

Résumé

L'article analyse le rôle des ateliers de fabrication numérique (AFN) dans la transition vers des systèmes productifs plus territorialisés et durables. À partir du projet INTERREG Fabricar3v (2019-2022), une enquête menée auprès de 143 AFN – en majorité des tiers-lieux – en France et en Wallonie montre que ces lieux interviennent surtout dans des projets d'innovation, de prototypage et de formation, mais que leurs moyens juridiques et financiers restent limités pour se transformer en tiers-lieux productifs. Les AFN interrogés prônent une mise en réseau à l'échelle locale, voire régionale, pour favoriser leur intégration dans le développement économique territorial.

Mots-clés

Ateliers de fabrication numérique, *fablabs*, *makerspaces*, innovation, relocalisation, transition, système productif territorial

Portée par le mouvement *makers* aux États-Unis, la démocratisation des outils de fabrication numérique – dont l'imprimante 3D individuelle – doit engendrer, selon Anderson (2012), une « nouvelle révolution industrielle ». Inspiré des prin-

cipes de l'*open source* dans le domaine des logiciels, l'*open hardware* vise à réduire les coûts d'accès aux outils de fabrication numérique, en promouvant par exemple des imprimantes 3D auto-réplicables (Viseur et Charleux, 2021). Grâce à ces dispositifs numériques (logiciels, outils, licences ouvertes), les *makers* peuvent coopérer et partager leurs pratiques, soit dans des lieux dédiés (*fablabs* ou *makerspaces*), soit au sein de communautés en ligne. La démocratisation de la fabrication numérique a donc à la fois un ancrage local *via* les lieux dédiés et une portée mondiale *via* les réseaux numériques. Héritier de la contre-culture des hackers informatiques née dans les années 1970 aux États-Unis (Lallement, 2015), le mouvement *makers* prône la mutualisation des machines de fabrication numérique et la création de communs de connaissances mis à disposition de tous afin d'encourager l'innovation à moindre coût et sa diffusion socio-spatiale. L'objectif n'est pas tant de produire en série que d'inventer et de tester en « prototypage rapide » de nouveaux produits à moindre coût. D'un point de vue économique, la baisse potentielle des coûts de production induite par ces modes de fabrication numérique permettrait l'émergence d'un nouveau modèle de production industrielle locale et distribuée (Anderson, 2012; Rifkin, 2012).

En une décennie, les *fablabs* et *makerspaces* se sont multipliés dans le monde, à l'imitation du modèle de *fablab* défini par le Center for Bits and Atoms du MIT aux États-Unis et sous l'impulsion du réseau international des Fab Cities. En théorie, le label « *fablab* » est réservé aux lieux qui s'engagent à suivre et signer le cahier des charges du MIT (types de matériel, ouverture au public). Dans la pratique, l'usage du terme *fablab* s'est étendu de manière indifférenciée aux *makerspaces* qui n'adoptent pas ce cahier des charges. Dans cet article, nous adoptons la dénomination encore plus générique d'ateliers de fabrication numérique (AFN) afin d'intégrer les entreprises dans la réflexion, comme suggéré par un rapport du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique (Bottollier-Depois *et al.*, 2014). Ces ateliers de fabrication numérique sont alors définis comme : « des espaces équipés en machines à commandes numériques (imprimantes 3D, découpeuses laser, fraiseuses...), dédiés au prototypage, à la réalisation et/ou la réparation d'objets²⁵ ». Dans un contexte de transition numérique des modes de production mais aussi de transition écologique ou, *a minima*, pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, tous les acteurs du développement économique des territoires doivent être mobilisés afin d'imaginer des systèmes productifs locaux favorisant une économie circulaire sobre en ressources et le maintien, voire le retour,

25. ANCT, Fiche 1, *Qu'est-ce qu'un atelier de fabrication numérique?*, Paris, Ministère de l'Économie et de finances, p. 1, <<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Publications/2020/Dossiers-dge/Qu%20est-ce%20qu%20un%20atelier%20de%20fabrication%20num%C3%A9rique.pdf>>.

d'activités productives. Dans cette perspective, quel pourrait être le rôle des ateliers de fabrication numérique ?

Dans le cadre du projet INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (FWV) intitulé « Fabricar3v : vers la fabrication additive métallique pour tous » (2019-2022)²⁶, un travail interdisciplinaire a associé sciences de l'ingénieur et sciences humaines. L'objectif des chercheurs en mécanique ou en électronique était d'inventer une machine d'impression 3D métallique *low-cost* (30k euros au lieu de 100k euros pour les solutions industrielles existantes) et disponible en *open hardware*. La fabrication numérique de pièces métalliques, pour innover ou faire de la maintenance mécanique, serait alors accessible aux petites structures telles que les PME/TPE ou les tiers-lieux. Le rôle des chercheurs en géographie économique (Université de Lille) et management de l'innovation (Université de Mons) consistait à explorer le potentiel de diffusion d'une machine de fabrication additive métallique (FAM) *low-cost* innovante dans l'écosystème transfrontalier (France du Nord et de l'Est, Belgique), c'est-à-dire dans des régions d'industrie métallurgique fragilisées par des restructurations qui ont détruit des emplois et des savoir-faire. Cette exploration reposait notamment sur la diffusion, en 2020, d'un questionnaire auprès d'ateliers de fabrication numérique (AFN) – entreprises et tiers-lieux – dans la zone INTERREG FWV.

Cet article interroge, dans une première section, la notion de tiers-lieu productif au filtre des représentations politiques et scientifiques de la notion de production, puis le rôle que des ateliers de fabrication numérique pourraient endosser pour faciliter la transition vers une économie plus circulaire et territorialisée. Pour tester cette hypothèse, un questionnaire a été diffusé dans le cadre du projet INTERREG Fabricar3v en France et en Belgique francophone. Puis, l'exposé de la méthodologie ci-après montre comment la pandémie de Covid-19 a modifié les conditions de l'étude pour ne concerner presque uniquement que des tiers-lieux (*fablabs, makerspaces*). Enfin, la seconde section présente une analyse des réponses au questionnaire proposé aux ateliers de fabrication numérique en France et en Wallonie, quant à leur rôle dans la transition des systèmes productifs locaux vers une économie territoriale plus durable.

Quel rôle « productif » pour les tiers-lieux ? Enquête en France et en Belgique francophone

Cette première section interroge d'abord la notion de tiers-lieu productif au filtre des représentations politiques et scientifiques de la notion de production. Si, *a priori*, un espace de *coworking* est un tiers-lieu productif proposant plutôt des ser-

26. Site du projet Fabricar3v : <<https://interreg5.interreg-fwvl.eu/fr/fabricar3v>>. Un article de présentation du projet de recherche : <<https://www.makery.info/2021/03/08/la-fabricar3v-sonde-les-makers-en-période-de-crise-de-la-covid-19/>>.

vices, l'article se concentre sur les ateliers de fabrication numérique (AFN) proposant des services mais fabriquant surtout pièces et objets à l'aide de machines. Dans un second temps, cette section interroge la place de ces AFN dans « un monde qui change » en réponse aux défis climatiques, socio-économiques, sanitaires ou géopolitiques. La littérature sur les tiers-lieux et plus particulièrement sur les « espaces du faire » plaide pour une démocratisation des outils de fabrication numérique qui permettrait aux individus de se réapproprier le pouvoir de fabriquer par eux-mêmes et au sein de communautés de pratiques innovantes. Dans quelle mesure ces ateliers de fabrication numérique peuvent aussi contribuer à un développement territorial plus durable? Pour explorer ce changement d'échelle, la section méthodologie présente un projet INTERREG qui a permis de lancer une large enquête auprès des AFN de France et de Belgique.

Relocaliser, produire, fabriquer : de quoi parle-t-on ?

Du Ministère de l'Industrie rebaptisé Ministère du « Redressement productif » entre 2012 et 2014 à la notion de « ville productive » popularisée par des architectes-urbanistes lors du concours European de 2017, que signifie ce retour en force du productif dans des pays marqués par la désindustrialisation et la tertiarisation de leur économie? Si le Ministère du « Redressement productif » visait à ralentir le processus de désindustrialisation, les politiques économiques successives ont misé sur l'attractivité de la France pour favoriser l'implantation d'entreprises internationales de production de biens. Le productif correspond alors à l'industrie qu'il convient de « relocaliser » pour créer des emplois, augmenter les exportations et assurer la souveraineté du pays dans les domaines considérés comme stratégiques (Bost, 2024). Lancé fin 2018, le programme national « Territoires d'industrie » prend acte que, en France, 70 % des emplois industriels sont en fait localisés dans les espaces périurbains, les territoires ruraux et les villes petites ou moyennes. La stratégie nationale de reconquête industrielle passe alors par le soutien aux entreprises et l'intercommunalités afin de renforcer les écosystèmes industriels locaux. Un des volets de cette politique vise à soutenir les efforts de transition écologique mais aussi de transition numérique, en particulier grâce à « l'industrie du futur », dont font partie les technologies de fabrication additive.

Du fait de la désindustrialisation liée aux processus de mondialisation des chaînes de valeur, la stratégie de croissance des pays industrialisés s'est déportée, dans les années 1980, vers les services, en particulier les services aux entreprises (ingénierie, informatique, etc.) qui soutiennent l'innovation (Carroué, 2015). Le moteur de la croissance économique n'est plus l'industrie mais l'économie de la connaissance et de la créativité, au profit des métropoles (Campagnac-Ascher, 2015). Selon les géographes Damette et Scheibling (1995), la création de richesses s'appuie sur un « système productif » articulant les emplois de la sphère dite productive (agricultu-

re, industrie, BTP) et ceux de la sphère péri-productive (services aux entreprises, finance, etc.). Plus récemment, les économistes Davezies et Talandier (2014) ont distingué la sphère productive (revenus issus de la production mondialisée) de la sphère résidentielle (revenus des navetteurs, retraités, touristes, transferts publics, etc.), dans un lien d'interdépendance entre métropoles et autres types de territoires.

Le poids de l'Asie dans la production industrielle mondiale a poussé les anciens pays industrialisés vers une économie de la connaissance appuyée sur les services, mais le rôle croissant des nouveaux pays industrialisés en matière d'innovation technologique remet en cause cette distribution des rôles dans les chaînes de valeur mondialisées. Dans ce contexte très concurrentiel, la transition numérique devient une priorité stratégique, autour de « l'industrie du futur » ou « Industrie 4.0 » en Europe. Pour Veltz (2017), ces technologies remettent la fabrication au cœur de sociétés non plus post-industrielles, mais hyper-industrielles. Parallèlement, la multiplication des crises (économiques, énergétiques, sanitaires, géopolitiques) déstabilise le système productif mondialisé tel qu'il s'est développé depuis plus de quarante ans, mettant à l'ordre du jour des stratégies politiques de dé-globalisation liée à l'Industrie 4.0 (Frigant, 2020). Ces transformations imposent de repenser la localisation de ces activités de production à l'échelle des territoires et en particulier des villes. Promouvoir des micro-usines 4.0, une économie plus circulaire, une « économie des proximités » (Liefoghe, 2023) et la mixité fonctionnelle dans les tissus urbains denses, au nom du changement climatique et de la lutte contre l'artificialisation des sols, oblige les acteurs de la fabrique de la ville à déplacer le curseur entre ce qui est considéré comme productif et ce qui ne l'est pas (Liefoghe, 2023). Le modèle émergent de « ville productive », exploré *via* un programme de recherche lancé en 2020 par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), montre que les « activités productives » peuvent aussi appartenir à la catégorie des services créatifs ou de soutien à la production de biens matériels. Néanmoins, l'accent mis sur la fabrication de biens matériels implique de concevoir des bâtiments adaptés aux spécificités de cette production (bruit, poussières, sécurité incendie, pollution, etc.). C'est dans ce nouveau contexte que le rôle des tiers-lieux dits productifs doit être discuté.

Des tiers-lieux productifs pour « changer le monde » ?

La notion de tiers-lieu est un « objet frontière » que les chercheurs en sciences humaines, tout comme les acteurs des territoires, tentent de cerner (Liefoghe, 2019). La définition sociologique originelle (ni lieu de travail, ni domicile, mais lieu intermédiaire de sociabilité) a été adoptée en France par les fondateurs pionniers d'espaces de *coworking*, *fablabs* et *makerspaces* afin de médiatiser les points communs de ces lieux émergents (Liefoghe, 2018). Depuis, la diversité de ce

qu'on nomme tiers-lieu s'accroît, comme le montrent les recensements successifs²⁷ et les premiers *Cahiers de recherche de l'Observatoire de France Tiers-Lieux* (Gauthier, Seillier, 2025). Pour en explorer le rôle dans le développement économique des territoires, des guides institutionnels ou colloques utilisent plusieurs dénominations : tiers-lieux « d'activités » pour l'Institut Paris Région (2023), tiers-lieux « à vocation économique » pour la Conférence permanente du développement territorial de Wallonie (CPDT, 2022) ou encore tiers-lieux productifs (Gros-Balthazard *et al.*, 2024). Dans cet article, nous explorons les tiers-lieux productifs sous l'angle des ateliers de fabrication numérique (*fablabs*, *makerspaces* et autres appellations), notion proposée en France dès 2014 par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et l'Association pour la Fondation d'un Internet Nouvelle Génération (FING) (Bottollier-Depois *et al.*, 2014). L'accent est mis sur l'innovation technologique, dont les machines d'impression 3D, rebaptisée fabrication additive, et les machines de découpe au laser. Dans ces ateliers, des *makers* croisent leurs compétences logicielles et le potentiel de ces nouveaux outils pour concevoir, prototyper et fabriquer des objets.

La vision prospective du rôle économique des technologies de production numérique est celle d'une « nouvelle révolution industrielle » s'appuyant sur une démocratisation de la production grâce à des imprimantes 3D « personnelles » (Anderson, 2012; Eychenne, 2012). Ces machines de petit format, voire auto-répliquables, ouvrent les horizons du bricolage et de la réparation, dans une logique de DIY (*do-it-yourself*). Dans les *fablabs*, *makerspaces* et autres *techlabs*, des outils numériques, dont le coût d'acquisition est souvent prohibitif, sont proposés gratuitement (dans des institutions pédagogiques) ou à la location au *pro rata* du temps passé sur les machines (Bosqué *et al.*, 2014; Jan *et al.*, 2017). Dans ces ateliers de prototypage et de fabrication numérique, chaque consommateur peut ainsi devenir acteur de sa production : réparer, tester une invention voire démarrer une activité marchande (Lallement, 2015; Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018). L'intérêt de ces AFN, surtout s'ils sont organisés en mode tiers-lieu, est le partage de savoirs et de pratiques au sein d'une communauté, sur le modèle du DIWO (*do-it-yourself with others*) et des micro-clusters d'innovation collaborative (Garnier et Capdevila, 2023).

Mais comment changer d'échelle pour que de tels lieux puissent engendrer une « nouvelle révolution industrielle » à l'échelle des territoires? Inspirés par la dynamique internationale des *fablabs* portée par le professeur Neil Gershenfeld du MIT, l'*Institute for Advanced Architecture of Catalonia* et la Ville de Barcelone ont lancé la Fab City Initiative en 2014. Dans une optique de transition écologique portée par le numérique, les villes pourraient ainsi devenir auto-suffisantes à l'horizon de quarante ans, en s'appuyant sur des réseaux locaux d'ateliers de fabrication numérique (Diez, 2018). Ce modèle de « fabrication distribuée » vise une économie des

27. Voir : <https://observatoire.francetierslieux.fr/>.

ressources ainsi qu'une réduction des flux de matières, des émissions de CO₂ et de la circulation mondiale des déchets (Sicars, 2018), donc la transition d'une économie industrielle consommatrice d'énergies fossiles vers une économie productive, collaborative et connectée. Pour les tenants de la Fab City Initiative, le modèle industriel dit modèle PITO (*Products-In-Trash-Out*) pourrait laisser place au modèle DIDO (*Data-In-Data-Out*) qui prône la circulation numérique mondialisée des connaissances et des designs (si possible en *open source*) et une fabrication locale des produits. À l'échelle de la planète, le raccourcissement des chaînes logistiques renverserait la logique actuelle de la globalisation. À l'échelle des villes et des territoires ruraux, la fabrication distribuée ne serait pas un retour vers une économie préindustrielle mais une mise en réseau à l'échelle mondiale et locale (glocale) des *makers*, designers, artisans et autres acteurs des chaînes de production, pour promouvoir l'innovation en *open source* et une meilleure gestion des ressources écologiques.

La production de biens matériels articulée aux services d'aide à la production (tels que la formation ou le prototypage) s'appuierait sur une mise en réseau de différents ateliers de fabrication numérique et autres acteurs d'un territoire pour faciliter la transition vers une économie plus durable et circulaire pensée à l'échelle de ces systèmes productifs territorialisés. « Changer le monde » en réponse aux défis climatiques, socio-économiques, sanitaires ou géopolitiques reviendrait alors à reterritorialiser la production de biens grâce à la démocratisation des outils numériques. La pandémie de Covid-19, qui a entravé la bonne marche de l'économie mondiale, a été une opportunité pour tester ce lien supposé entre ateliers de fabrication numérique et territoires.

Méthodologie : analyse quantitative du rôle productif des ateliers de fabrication numérique dans les territoires

Si l'imprimante 3D en *open source* est une technologie phare des *fablabs* et *makerspaces*, la fabrication additive de dimension industrielle est promue par les gouvernements dans les stratégies d'innovation et de compétitivité internationale. Les machines de fabrication additive métallique (FAM) qui servent à la fabrication de pièces innovantes dans les très grandes entreprises de type Michelin ou Airbus sont trop coûteuses pour les PME et TPE. La révolution numérique pourrait donc renforcer l'écart de développement entre des multinationales innovantes et des systèmes productifs territoriaux centrés autour des PME/TPE. Des chercheurs d'écoles d'ingénieur et de centres d'innovation de la zone INTERREG France Wallonie Vlaanderen (FWV)²⁸ ont alors imaginé de concevoir, en mode *open hardware*, une machine de fabrication additive métallique (FAM) « pour tous » car peu

28. Régions Hauts-de-France et Grand Est en France, Wallonie en Belgique. Les acteurs flamands (Vlaanderen) se sont finalement retirés du projet.

coûteuse²⁹. L'hypothèse initiale des chercheurs en mécanique et en électronique était qu'une machine de fabrication additive métallique *low-cost* pourrait intéresser à la fois des PME, des entreprises de maintenance ou de service après-vente, ainsi que des *fablabs* et des *makerspaces*. La région transfrontalière FWV est en effet marquée par une histoire industrielle liée à la métallurgie et, malgré les restructurations, les entreprises survivantes pourraient parier sur le développement d'une économie plus circulaire et de préservation des ressources. Vu le coût d'acquisition des machines numériques et des formations associées, l'hypothèse du projet de recherche Fabricar3v était que des ateliers de fabrication numérique (AFN) pourraient jouer un rôle d'intermédiation vis-à-vis des PME/TPE ou artisans. La question était alors de voir si ces AFN seraient plutôt des centres de services privés – ou mutualisés entre entreprises – ou si les *fablabs* et *makerspaces* pourraient endosser ce rôle d'aide au prototypage, à la formation voire à la production en petites séries.

Le volet sciences humaines et sociales du projet Fabricar3v visait à analyser les conditions de diffusion de cette innovation potentiellement disruptive. Des chercheurs en économie de l'innovation de l'Université de Mons en Belgique ont travaillé sur les modèles économiques de machines sous licence *open source*, donc sur un verrou juridique pour des entreprises attachées aux droits de propriété intellectuelle. Ces chercheurs ont aussi travaillé avec des géographes de l'Université de Lille afin d'élaborer un annuaire des entreprises et des *fablabs* / *makerspaces* susceptibles d'être intéressés par une machine de FAM *low-cost* dans la zone INTERREG FWV. Cet annuaire devait servir à diffuser un questionnaire auprès des ateliers de fabrication numérique. Trop peu nombreux pour une analyse quantitative représentative dans la seule zone FWV, il a été décidé d'élargir l'inventaire des *fablabs* et *makerspaces* à toute la France et à toute la Belgique. Le questionnaire, élaboré au début de la crise sanitaire de 2020, a été partiellement modifié pour tenir compte de la forte mobilisation des *makers*, au plus fort de la pandémie de Covid-19, pour fabriquer des masques d'urgence et autres matériels médicaux (Cabanel, 2020 ; Fally, 2021). Ce contexte a facilité la réception du questionnaire par les animateurs des *fablabs* et *makerspaces* mais, inversement, les entreprises sollicitées n'ont pas répondu, trop occupées à gérer les contraintes de la pandémie³⁰.

Intitulé « Les ateliers de fabrication numérique : quel rôle dans le système productif mondial de "l'après Covid-19" », le questionnaire a été envoyé aux 388 AFN préalablement identifiés, dont 356 en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer et 32 en Belgique francophone (Bruxelles et Wallonie). Disponible sur la plateforme LimeSurvey entre juillet et décembre 2020³¹, le questionnaire en

29. Dans un rapport de 1 à 10 (voire 30) par rapport au monde industriel.

30. L'enquête Fabricar3v n'a pas pu interroger les « manufactures de proximité », label proposé en 2021 par l'État. Voir : <https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/>.

31. 1 200 mails envoyés aux contacts inventoriés et une vingtaine d'échanges téléphoniques avec

ligne invitait les répondants (fondateurs ou animateurs d'AFN) à se projeter sur le rôle qu'ils pourraient occuper dans « le monde d'après », c'est-à-dire, par hypothèse, un système productif plus soutenable, plus collaboratif et inscrit dans les territoires locaux. Il s'agissait de tester le rôle qu'attribue souvent la littérature – institutionnelle voire scientifique – aux *fablabs* et autres types d'AFN dans la transition écologique et numérique des systèmes productifs. Le questionnaire comprenait une soixantaine de questions, regroupées en quatre thématiques : 1 caractérisation des AFN selon leur vocation et fonctionnement interne, hors temps de crise ; 2) mobilisation des AFN lors la crise sanitaire de la Covid-19 ; 3) rôle que les AFN aimeraient se donner dans la transition économique, numérique et écologique ; 4) potentiel de diffusion de la FAM *low-cost* auprès des AFN, notamment dans l'optique d'une transformation du système productif. Le questionnaire a été testé sur quelques acteurs locaux puis transposé sur le logiciel d'enquête LimeSurvey afin d'en faciliter la diffusion par voie numérique mais aussi l'exploitation des réponses aux nombreuses questions. Afin d'accroître la représentativité de l'enquête grâce à un grand nombre de répondants, le questionnaire a été diffusé au-delà des seuls territoires de la zone INTERREG FWV.

Sur les 388 ateliers de fabrication numérique préalablement répertoriés, 169 ont participé à l'enquête : 143 AFN (37 % du total) ont répondu à l'intégralité du questionnaire ; 26 AFN y ont répondu partiellement. La représentativité spatiale des 169 répondants ne montre pas de déséquilibres majeurs entre les différentes régions. Les 143 questionnaires complets représentent une importante base de données, en un tableau de 143 lignes (les répondants) et 259 colonnes (les réponses possibles aux questions). La deuxième section de cet article présente un tri à plat portant sur trois des quatre thèmes du questionnaire. La thématique 1 visait à caractériser les AFN ayant répondu (type de structure, année de création, types de financement, équipements, matériaux travaillés, ouverture à l'environnement local). La thématique 2 analysait leur rôle au moment de la pandémie sanitaire. La thématique 3 a exploré le rôle des AFN dans un monde en transition numérique et écologique (Tableau 1). Les questions portaient sur leur rôle potentiel dans une relocalisation de la production, sur leurs collaborations avec les entreprises et, plus largement, sur la transformation du système productif mondial en systèmes territoriaux plus durables (hypothèse du modèle DIDO).

Question	Intitulé de la question
31	Pour transformer le système productif à plus long terme, quelle réorganisation spatiale de la production vous semble plus pertinente ?
32	Quels seraient les freins à une (re) localisation de la production par le biais des ateliers de fabrication numérique ?
34	Quelle est la vocation actuelle de votre atelier de fabrication numérique ?
35	Pour participer à la transformation du système productif, indiquez vers quels types de fonction votre atelier de fabrication numérique pourrait se développer
36	Quels sont les éléments qui pourraient freiner votre collaboration avec des entreprises ?

Tableau 1 : Questions du projet Fabricar3v portant sur les AFN et leur rôle productif potentiel.

Les ateliers de fabrication numérique : quels rôles dans la transition vers des systèmes productifs territoriaux plus durables ?

Cette deuxième section exploite la base de données construite pour le projet Fabricar3v (Liefoghe *et al.*, 2023). Les résultats de l'enquête réalisée en France et en Wallonie auprès de 143 ateliers de fabrication numérique permettront dans un premier temps de broser la typologie et la vocation des AFN interrogés. Nous verrons ensuite comment la mobilisation des *makers* pendant la pandémie de Covid-19 a favorisé une prise de conscience quant au potentiel productif des AFN. En proposant aux gestionnaires de ces lieux de se projeter à moyen terme, nous verrons comment un plus grand rôle productif des AFN au service des territoires s'articulerait autour d'une offre de services aux entreprises et d'une plus grande collaboration entre acteurs locaux pour une économie territoriale plus durable.

Typologie et vocation des ateliers de fabrication numérique en France et en Wallonie

Le questionnaire du projet Fabricar3v visait à caractériser, dans un premier temps, les ateliers de fabrication numérique pour savoir s'ils étaient plutôt liés au monde de l'entreprise ou à celui des tiers-lieux. Les résultats présentés ci-dessous portent sur les 143 AFN ayant répondu en totalité au questionnaire. Créées pour 55 % d'entre eux après 2015, ces structures sont plutôt jeunes à l'époque de l'enquête. Les gestionnaires de 55 % des AFN les positionnent dans la catégorie des *fab-labs* au sens du label MIT. Un seul répondant sur 143 se place dans la catégorie des *Labs* d'entreprise. Les autres AFN se qualifient de *makerspaces* (4 %), de tiers-lieux à offre diversifiée (21,5 %) et 18 % se placent dans la catégorie « autre ». En termes de statut juridique, 59,5 % sont des associations ou coopératives, 22,4 % sont liées à des institutions publiques et 7,6 % sont à statut d'entreprise privée. Enfin, 10,5 % ont choisi la catégorie « autre ».

En matière de modèle économique, 70 % des AFN sont soutenus par des subventions publiques, même si 47 % ont aussi recours à de l'autofinancement. L'équipement au sein des 143 AFN est composé en moyenne de 14 à 17 machines, les plus couramment citées étant les imprimantes 3D, les découpeuses laser et/ou vinyle et les perceuses à colonne. Les matériaux que permettent de travailler ces machines sont des plus variés, même si le plastique, le bois, les composants électroniques et les cartons sont privilégiés. L'ouverture à l'environnement local relève surtout de relations informelles avec d'autres tiers-lieux, des entreprises, des institutions éducatives ou des usagers, mais moins souvent *via* des réseaux institutionnalisés (20 %). Néanmoins, à une autre échelle, 50,3 % des AFN interrogés collaborent avec le Réseau français des Fablabs et près de 30 % avec France Tiers-lieux. La très grande majorité des AFN qui ont répondu au questionnaire relèvent donc de la catégorie des tiers-lieux, soit dédiés à la fabrication numérique (*fablabs, makerspaces*), soit plus hybrides mais équipés d'outils de prototypage et de fabrication d'objets à l'unité.

Le troisième thème du questionnaire Fabricar3v comprenait une question portant sur la vocation des AFN telle que leurs gestionnaires la définissent (Tableau 2). À travers les items proposés aux répondants, il s'agissait de voir si une partie de leur offre de services s'adressait directement au monde des entreprises. Si on regroupe les réponses en « pas d'accord, plutôt pas d'accord » (niveaux 1 et 2) et en « plutôt d'accord, tout à fait d'accord » (niveaux 4 et 5), on constate un net partage en faveur de vocations traditionnellement valorisées par les tiers-lieux : fonction éducative et culturelle à 75 %, réparation et bricolage inventif à 64 %, prototypage rapide à 64 %. La formation technique à visée professionnelle (41 % en niveaux 4 et 5) et le rôle dans la recherche et l'innovation (50 % d'accord, plutôt d'accord) atteignent des scores positifs mais un peu plus faibles. Par contre, les services payants aux entreprises ne sont pas une priorité, au moins à court et moyen terme, surtout vis-à-vis de donneurs d'ordre industriels (64 % de « pas d'accord, plutôt pas d'accord ») et des grandes entreprises (65 %). 32 % des AFN interrogés sont, par contre, prêts à s'adresser aux PME.

Question 34 - Quelle est la vocation actuelle de votre atelier de fabrication numérique ?					
	Pas du tout d'accord – Tout à fait d'accord				
	1	2	3	4	5
Éducative et culturelle (initiation)	14%	5.6%	5.6%	14.7%	60.1%
Formation technique (à visée professionnelle)	14.7%	21%	23.8%	23.1%	17.5%
Réparation et bricolage inventif	9.8%	11.9%	14.7%	24.5%	39.2%
Recherche et innovation	11.9%	17.5%	20.3%	21.7%	28.7%
Prototypage rapide	9.8%	9.8%	16.8%	24.5%	39.2%
Fabrication à façon pour un donneur d'ordre industriel	46.2%	17.5%	12.6%	7%	16.8%
Services payants aux PME	32.9%	20.3%	15.4%	11.9%	19.6%
Services payants à la grande industrie	54.5%	11.9%	10.5%	4.2%	18.9%

Tableau 2 : Quelle ouverture des 143 AFN de France et de Wallonie au monde de l'entreprise ?
(En pourcentage, sur 143 répondants, pour chaque réponse possible)

Covid-19 et mobilisation des makers : une prise de conscience quant à leur potentiel rôle productif

Suite à la fermeture des frontières imposée par la propagation de la Covid-19, la pénurie de certains matériels et produits d'hygiène sanitaire a mobilisé les *makers* qui, dans leurs ateliers de fabrication numérique, ont proposé des solutions d'urgence. Dans la section 2 du questionnaire Fabricar3v, nous avons voulu tester les solutions que les AFN ont proposées ainsi que les collaborations nécessaires pour y parvenir. 98 % des 143 AFN interrogés se sont investis dans la lutte contre la pandémie afin de pallier les pénuries locales de masques et matériels médicaux (visières en plastique, masques grand public à usage non sanitaire, valves de respirateurs, systèmes anticontamination pour ouvrir des portes, etc.). Pour élaborer ces solutions, 90 % d'entre eux ont mobilisé leurs membres et leurs réseaux de collaborations informelles, et en particulier d'autres *fablabs*, *makerspaces* ou tiers-lieux équipés en matériel de fabrication numérique. Ces collaborations se sont prioritairement renforcées à l'échelle locale, compte tenu des restrictions dans les mobilités, même si les plateformes numériques de discussion (telle RIOT ou *via* le Réseau français des Fablabs) ont facilité la circulation des idées innovantes entre régions, voire à l'échelle internationale. Les réseaux locaux ont par contre permis une fabrication distribuée des matériels d'urgence sanitaire et médicale, puis une livraison de proximité *via* les réseaux interpersonnels des membres des AFN, en priorité à l'échelle des quartiers ou, au mieux, des agglomérations.

Le cas spécifique de la collaboration entre ateliers de fabrication numérique et hôpitaux a été très médiatisé, voire étudié par des chercheurs du projet Fabricar3v (Viseur et Charleux, 2021). Pour répondre aux besoins médicaux exigeant le res-

pect de normes très strictes, des réseaux collaboratifs numériques ont émergé entre *makers*, ingénieurs et médecins. À court terme, le respect des normes sanitaires a obligé les AFN à suivre les recommandations des services hospitaliers de proximité. À moyen terme, les consignes nationales ont mis fin à cette production d'urgence, repassant la main aux industries nationales puis aux importations dès la réouverture contrôlée des frontières. La crise sanitaire a ainsi mis en évidence le rôle des tiers-lieux dans la fabrication distribuée à une échelle locale mais aussi les points d'achoppement pour une plus grande participation des AFN à la production nationale. L'enquête du projet Fabricar3v montre que les principales limites au potentiel rôle productif des ateliers de fabrication numérique sont : 1) le manque de matières premières (spécifique aux temps de pandémie) ; 2) le manque de machines et de main-d'œuvre ; 3) le manque de financements pour résoudre les deux problèmes précédents ; 4) le manque d'information sur les normes liées aux produits (surtout à usage sanitaire) ; 5) la question des réglementations nationales quant aux conditions de travail.

Les AFN interrogés estiment cependant que la crise sanitaire leur a apporté un gain de visibilité vis-à-vis des populations, des médias et des collectivités publiques, ainsi qu'une meilleure connaissance des tiers-lieux de leur environnement proche ou régional. Néanmoins, cette expérimentation *in vivo* de production en série de matériels d'urgence permet-elle aux AFN de se projeter dans un futur rôle productif, au-delà de la vocation de prototypage rapide, de fabrication à la pièce et de la formation au numérique?

Services aux entreprises et développement territorial : quel rôle pour les AFN à moyen terme ?

La mobilisation des « acteurs du faire » pour trouver des solutions d'urgence contre la pandémie a aidé les gestionnaires d'AFN à se projeter dans un futur souhaité à moyen terme, tant pour faire évoluer leur offre de services que pour modifier leurs relations avec le milieu territorial. La troisième section du questionnaire Fabricar3v proposait des questions à réponses multiples pour cerner les stratégies en matière de formation, d'innovation, de développement du prototypage et de la fabrication, ainsi que du travail en réseau avec d'autres types d'acteurs, en particulier les entreprises.

Question 34 - Actuel : Quelle est la vocation actuelle de votre atelier de fabrication numérique ?				
Question 35 - Projection : Pour participer à la transformation du système productif, indiquez vers quels types de fonction votre atelier de fabrication numérique pourrait se développer.				
	Pas du tout d'accord – Plutôt pas d'accord		Plutôt d'accord – Tout à fait d'accord	
	Q 34 Actuel	Q 35 Projection	Q 34 Actuel	Q 35 Projection
Éducative et culturelle (initiation)	19,6 %	20,3 %	75 %	68,5 %
Formation technique (à visée professionnelle)	35,7 %	21,7 %	40,6 %	66,4 %
Réparation et bricolage inventif	21,7 %	21 %	63,6 %	65 %
Recherche et innovation	29,4 %	18,9 %	50,3 %	67,8 %
Prototypage rapide	19,6 %	17,5 %	63,6 %	74,8 %
Fabrication à façon pour un donneur d'ordre industriel	63,6 %	49,6 %	23,8 %	30,8 %
Services payants aux PME	53 %	30,8 %	32 %	44 %
Services payants à la grande industrie	66,4 %	50,3 %	23 %	28 %

Tableau 3 : Fonctions à développer pour élargir le rôle productif des AFN.
(En pourcentage sur 143 répondants, pour chaque réponse possible.)

Le tableau 3 compare les réponses à la question 34 portant sur les vocations des AFN en 2020 (dites « actuelles ») et à la question 35 proposant une projection quant à l'évolution de l'offre de l'atelier de fabrication numérique. De part et d'autre d'une position neutre (niveau 3, non comptabilisé ici), nous avons regroupé pour chaque question (34 et 35) les réponses possibles en deux catégories : « pas d'accord, plutôt pas d'accord » (niveaux 1 et 2) et « plutôt d'accord, tout à fait d'accord » (niveaux 4 et 5). Pour chacune des lignes, les pourcentages représentent le taux de réponse par niveaux agrégés sur 143 répondants. Le tableau 3 montre ainsi dans quels domaines (surlignés en gras) les AFN imaginent de faire évoluer leur proposition de services afin de mieux répondre aux besoins productifs. Sans bouleverser leurs vocations actuelles, les gestionnaires d'AFN envisagent de renforcer leur rôle dans la formation technique à visée professionnelle, dans l'offre de prototypage rapide et dans la recherche et l'innovation. Quant aux liens avec le monde des entreprises, la baisse des taux « pas du tout d'accord/plutôt pas d'accord » entre la « situation actuelle » et la « situation projetée » montre une moindre résistance à l'idée de collaborer avec des entreprises, sans pour autant en faire une priorité, sauf

peut-être pour les « services payants aux PME », structures plus accessibles que les grandes entreprises industrielles.

Un examen plus approfondi de la base de données apporte cependant des nuances. Ainsi, en matière d'éducation à la fabrication numérique, 71 % des AFN interrogés préfèrent intervenir auprès des populations locales plutôt que de former des salariés d'entreprise. Pour accroître leur soutien à l'innovation, les gestionnaires d'ateliers de fabrication numérique donnent la priorité aux collaborations de proximité avec d'autres AFN (en écosystème) ou avec les habitants et usagers locaux : pour 70 % des AFN, activer et renforcer les réseaux existants seraient le moyen le plus efficient. De fait, renforcer les relations avec les universités et les écoles d'ingénieur est envisagé mais la collaboration avec des pôles de compétitivité ou les pôles de la *French Tech* n'apparaît pas comme une priorité. Enfin, la collaboration avec des PME pourrait se développer mais surtout au travers des savoir-faire numériques (92 %) et des « compétences en bidouillage » (90 % des avis exprimés).

Question 36 - Quels sont les éléments qui pourraient freiner votre collaboration avec des entreprises ?			
	Pas du tout d'accord / Plutôt pas d'accord	Avis neutre	Plutôt d'accord / Tout à fait d'accord
Le partage de la valeur produite	35,7 %	16,7 %	47,6 %
Le conflit sur la propriété intellectuelle <i>versus</i> l'open source	30,7 %	18,9 %	50,4 %
Nos machines ne sont pas adaptées à leurs demandes	15,5 %	30,7 %	53,8 %
Le prix de nos services n'est pas compétitif	43,3 %	21 %	35,7 %
Nous n'avons pas les compétences nécessaires	33,6 %	37 %	29,4 %
Nous manquons de main d'œuvre pour répondre à la demande	19,6 %	24,5 %	55,9 %

Tableau 4 : Les freins à la collaboration des AFN avec les entreprises.
(En pourcentage sur 143 répondants, pour chaque réponse possible.)

Interrogés sur ce qui freine la collaboration avec les entreprises (Tableau 4), les gestionnaires des AFN mettent en avant des questions techniques (machines inadaptées à la demande, manque de main-d'œuvre) mais aussi des écarts entre les valeurs portées par les *fablabs* et *makerspaces* (*open source*, partage de la valeur produite) et celles du monde des entreprises (propriété intellectuelle, captation de la valeur produite). Par contre, le prix des services proposés et la question des compé-

tences des membres des AFN ne semblent pas discriminants pour développer une collaboration avec des entreprises. Ce qui semble logique compte tenu du profil associatif d'une majorité des AFN interrogés, de leur éthique du partage et de leur propension à explorer les dernières technologies numériques de prototypage et de fabrication.

Vers une économie territoriale plus durable : quel rôle pour les AFN ?

Que les AFN de type tiers-lieux ne soient pas *a priori* au service des entreprises n'est pas une surprise, même si les gouvernements, en France comme en Wallonie, voire les aides de l'Union européenne poussent dans ce sens. Le contexte géopolitique voire sanitaire plaide par ailleurs pour une relocalisation des productions manufacturières en Europe, au nom de la souveraineté. D'un point de vue écologique et pour atténuer le changement climatique, se pose enfin la question d'une économie productive plus territoriale et économe en ressources. Les tiers-lieux s'inscrivent dans cette logique, notamment sur le modèle DDO dont s'inspire le réseau des *Fab Cities* (Diez, 2018). L'enquête du projet *Fabcar3v* a proposé aux gestionnaires d'AFN plusieurs scénarios afin de tester leurs stratégies vis-à-vis des injonctions politiques à la relocalisation ou de leur participation à une économie territoriale plus durable.

Question 32 - Quels seraient les freins à une (re) localisation de la production par le biais des ateliers de fabrication numérique ?			
	Pas du tout d'accord / Plutôt pas d'accord	Avis neutre	Plutôt d'accord / Tout à fait d'accord
Manque de matières premières	50,3 %	21,7 %	28 %
Manque de machines adaptées	30,7 %	23,2 %	46,1 %
Accès aux financements	19,6 %	16,8 %	63,6 %
Conflit <i>open source</i> versus droit de propriété intellectuelle	35 %	29,4 %	35,6 %
Normes de production contraignantes	24,5 %	24,5 %	51 %
Législation commerciale inadaptée	29,4 %	24,5 %	46,1 %
Logistique de distribution insuffisante	36,4 %	36,3 %	27,3 %
Manque de main d'œuvre	39,8 %	25,2 %	35 %
Droit du travail	37,7 %	32,3 %	30 %

Tableau 5 : Quel rôle des AFN dans la (re)localisation de la production ?
(En pourcentage sur 143 répondants, pour chaque réponse possible.)

Pour soutenir une production plus locale voire relocalisée, les AFN sont ouverts à la production en petites séries et au développement de plateformes numériques de conception distribuée (circulation numérique des designs, fabrication au plus près du lieu de consommation) conforme au modèle DIDO. De l'intention à la réalité, l'enquête Fabricar3v a interrogé les freins qui pourraient faire obstacle à une implication plus grande des AFN dans ce nouveau modèle productif territorialisé. Le tableau 5 interroge notamment des contraintes juridiques, financières, normatives, logistiques, telles qu'elles s'imposent aux entreprises classiques. Pour les AFN interrogés, l'accès aux financements est le plus consensuel, notamment pour l'achat de machines adaptées à la production, et pas seulement au prototypage. Le second point d'achoppement est celui des normes imposées, tant pour le volet fabrication qu'en matière de législation commerciale. Le droit du travail et le manque de main-d'œuvre pour produire des biens matériels semblent par contre faire encore débat parmi les gestionnaires de AFN. Ces thématiques devront sans doute être discutées avec les autorités publiques si elles souhaitent renforcer le rôle des AFN dans la relocalisation et la territorialisation d'une partie des productions manufacturières.

Question 31 - Pour transformer le système productif à plus long terme, quelle réorganisation spatiale de la production vous semble plus pertinente ?	
Multiplier les AFN dans les quartiers, chaque AFN répondant aux besoins de proximité	16.9%
Mettre en réseau les AFN à l'échelle d'une ville et de son territoire d'influence pour une auto-organisation de la production locale et de la logistique associée	24.2%
Mettre en réseau les AFN à l'échelle de chaque région pour une auto-organisation de la production régionale et de la logistique associée	29%
Promouvoir le modèle de <i>Fab City</i> qui mobilise tous les acteurs de la production et de l'innovation autour de chaînes de production et d'approvisionnement locales, souvent sous la houlette des pouvoirs publics	21.8%
Autre	8.1%

Tableau 6 : Quel rôle des AFN dans la recomposition spatiale de la production ?
(Nombre de réponses en pourcentage sur 124 avis exprimés.)

Enfin, dans l'hypothèse d'une reconfiguration spatiale des chaînes de valeur à l'échelle mondiale en faveur d'économies plus locales voire circulaires, les avis exprimés par les AFN sont partagés quant aux scénarios proposés par le questionnaire Fabricar3v (Tableau 6). Curieusement, le scénario « Multiplier les AFN dans les quartiers, chaque AFN répondant aux besoins de proximité », inspiré de la *Fab City* de Barcelone, recueille le moins de suffrages. Le scénario quatre, assez proche et évoquant le modèle de la *Fab City*, récolte quelques suffrages supplémentaires. En

revanche, les gestionnaires interrogés plaident pour les scénarios de mise en réseau des AFN à l'échelle d'une ville et de son territoire d'influence, voire à l'échelle d'une région afin de privilégier « une auto-organisation de la production locale et de la logistique associée ». À ce stade de l'étude, il semble que les ateliers de fabrication numérique préfèrent d'abord renforcer les liens entre eux et au service des habitants plutôt que des entreprises, même si ces dernières peuvent recourir à leurs services.

À l'issue de cette analyse, il ressort de l'enquête menée pour le projet Fabricar3v en 2020 que les ateliers de fabrication numérique en France et en Wallonie ne sont ni des lieux de production manufacturière, ni même des centres de services numériques susceptibles d'aider les entreprises dans leur transition numérique et environnementale. Ces dernières peuvent solliciter les ateliers de fabrication numérique sur des projets d'innovation ou de formation mais le statut juridique et les moyens alloués aux AFN ne sont pas à la mesure des besoins et des pratiques des entreprises d'un territoire. Ainsi, l'exemple de la machine de fabrication additive métallique *low-cost*, mise au point par les ingénieurs du projet Fabricar3v et disponible en *open hardware*, a permis de mettre en valeur les obstacles à la diffusion de cette technologie potentiellement disruptive. Vu le faible coût d'acquisition, par comparaison aux machines industrielles, 42 % des 143 AFN interrogés sont intéressés par ce procédé afin d'élargir leur savoir-faire, voire proposer aux entreprises des services de prototypage ou de fabrication, notamment dans les domaines de la R&D et de l'outillage. *A priori*, la machine de FAM « pour tous » pourrait aider les tiers-lieux à renforcer leur vocation productive, en particulier dans la fabrication d'objets et de pièces métalliques, pour une économie plus circulaire et si possible plus territorialisée. Néanmoins, la séance de clôture du projet Fabricar3v a révélé que les entreprises potentiellement clientes pour cette technologie restaient réticentes à y recourir, tant qu'un écosystème n'était pas créé pour assurer le suivi et l'amélioration de la technologie encore émergente donc risquée. Les AFN peuvent-ils assurer ce rôle d'intermédiation et de réassurance pour favoriser l'innovation dans un territoire ? 27 % des gestionnaires interrogés estiment qu'une meilleure mise en réseau des ateliers de fabrication numérique à l'échelle d'une métropole et d'une région favoriserait l'adoption de ce genre d'innovation voire faciliterait une relocalisation de la production à l'échelle des territoires.

Conclusion

La vocation productive – au sens de fabrication d'objets ou des pièces mais aussi de services associés – d'un certain nombre de tiers-lieux était, en 2020, difficilement perçue par ceux qui pilotaient ces structures collaboratives et hybrides. Si la pandémie de Covid-19 a fait la preuve que des *makers* peuvent se mobiliser afin de subvenir temporairement aux besoins médicaux et sanitaires non couverts suite à la fermeture des frontières, l'expérience a permis aux gestionnaires d'AFN de

se projeter en tant que tiers-lieux productifs au service du développement territorial. Depuis, des programmes et politiques tels que les Manufactures de proximité en France poussent certains tiers-lieux productifs à se structurer pour soutenir les artisans et producteurs locaux. En Wallonie et à Bruxelles, des entretiens menés pour le projet Fabricar3v ont montré que le recours à des financements sur projets européens obligent les *fablabs* et *makerspaces* à développer leurs relations de service avec les entreprises de leur territoire. D'autres recherches sont donc nécessaires pour suivre ces évolutions, cinq ans après l'enquête Fabricar3v.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anderson C., (2012). *Makers. La nouvelle révolution industrielle*, Paris, Pearson France.
- Berrebi-Hoffmann I., Bureau M-C., Lallement M., (2018). *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.
- Bosqué C., Noor O., Ricard L., (2014). *Fablabs, etc. Les nouveaux lieux de fabrication numérique*, Paris, Eyrolles.
- Bost F., (2024). « La réindustrialisation de la France dans le monde qui vient », in Bost F. (dir.), *La région Grand Est au défi de ses évolutions industrielles et de sa réindustrialisation*, IRES, p. 17-142.
- Bottollier-Depois F., Dalle B., Eychenne F., Jacquelin A., Kaplan D., Nelson J., Routin V., (2014). *État des lieux et typologie des ateliers de fabrication numérique : rapport final de la DGE*, Direction Générale des Entreprises, Paris, Ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique / FING-Conseil et recherche, avril.
- Cabanel C., (2020). « Covid-19 : à Lille et en région Hauts-de-France, des makers en première ligne », *Makery*, <<https://www.makery.info/2020/07/07/a-lille-et-en-region-hauts-de-france-des-makers-en-premiere-ligne/>>.
- Campagnac-Ascher E. (2015). *Economie de la connaissance : une dynamique métropolitaine ?*, Paris, Le Monde/POPSU.
- Carroué L., (2015). « De l'industrie au système productif : approches épistémologiques et conceptuelles », *Bulletin de l'association de géographes français*, vol. 92, n° 4, p. 452-465.
- CPDT, (2022). *Les tiers-lieux à vocation économique. Guide*, Conférence permanente du développement territorial, ULiège, Wallonie, <https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/Guide_LesTiersLieuxaVocationEconomique.pdf>.
- Damette F., Scheibling J., (1995). *Le territoire français, permanences et mutations*, Paris, Hachette.
- Davezies L., Talandier M., (2014). *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels : quelles interactions ?*, Paris, La documentation française.
- Diez T., (2018). *FAB CITY. The mass distribution of (almost) everything*, Barcelona, Institute for advanced architecture of Catalonia.
- Eychenne F., (2012). *Fab Lab. L'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle*, Limoges, FING/FYP éditions.
- Fally B., (2021). « Mobilisation collective autour des makers pour la production locale de respirateurs open source : nouvelles pratiques à exploiter ? », *Makery*, <<https://www.makery.info/2021/09/27/mobilisation-collective-autour-des-makers-pour-la-production-locale-de-respirateurs-open-source-nouvelles-pratiques-a-exploiter/>>.
- Gauthier C., Seillier R. (dir.), (2025). « Panorama de la recherche sur les tiers-lieux en France », *Cahiers de recherche #1 de l'observatoire de France Tiers-Lieux*, Bordeaux, Le Bord de l'eau.
- Frigant V., (2020). « L'industrie 4.0, vers une dé-globalisation des chaînes de valeur ? Effets attendus de la robotique industrielle avancée et de la fabrication additive sur le système de coordination », *Revue d'économie industrielle*, n° 169, p. 127-160.
- Garnier, C., Capdevila, I., (2023). « Making, Hacking, Coding : Fablabs as Intermediary Platforms for Modes of Social Manufacturing », *Journal of Innovation Economics & Management*, vol. 40, n° 1, p. 137-158.
- Gros-Balthazard M., Talandier M., Tallec J., (2024). « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local ? », *Colloque Pacte, Grenoble*, <<https://www.pacte-grenoble.fr/fr/actualites/tiers-lieux-productifs-revelateurs-dun-nouveau-modele-economique-local>>.
- Institut Paris Région, (2023). « Les tiers-lieux, accélérateurs des dynamiques de transition territoriales », *Note rapide Économie*, n° 988, <<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-tiers-lieux-accelerateurs-des-dynamiques-de-transition-territoriales>>.
- Jan O., Château D., Pernot D., Beuret P., Maccario F., Kuch P., Loubiere M., (2017). *Encourager la réparation via l'utilisation de l'impression 3D et des espaces de fabrication numérique. État des lieux et Pistes d'actions*, Ademe, Deloitte Développement durable, Synthèse.
- Lallement M., (2015). *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Le Seuil.

Des tiers-lieux « productifs » ?

- Liefooghe C., (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, vol. 20, n° 1, p. 33-61.
- Liefooghe C., (2019) « Créer des tiers-lieux en ville petite et moyenne : imaginaires collectifs et fabrique des politiques publiques », in Krauss G., Tremblay D-G. (dir.), *Tiers-lieux : travailler et entreprendre sur les territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 93-113.
- Liefooghe C., (2023). *Qu'entendent les acteurs institutionnels par « activités productives » ?*, Rapport de l'atelier #1 du projet Lille-Bruxelles, villes productives. Expériences croisées, PUCA/La Fabrique de l'industrie.
- Liefooghe C., Dumont M., Cabanel C., Chagnon P., Viseur R., (2023). *La fabrication additive métallique (FAM) « pour tous ». Une opportunité pour des territoires en transition ? Le cas de la zone INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen*, Rapport final pour le MT7 du projet Fabricar3v, Programme INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen.
- Rifkin J., (2012). *La troisième révolution industrielle : comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Paris, Les liens qui Libèrent.
- Sicars S., (2018). « Building bridges for circular networks of fabrication », in Diez T. (éd.), 2018, p. 16-19.
- Veltz P., (2017). *La société hyper-industrielle : le nouveau capitalisme productif*, Paris, Le Seuil.
- Viseur R., Charleux A., (2021). « Contributions et coordination des makers face à la crise du Covid-19 », *Terminal*, n° 130, <https://doi.org/10.4000/terminal.7630>.

CHAPITRE 3
**Les tiers-lieux productifs et
l'action publique**

LES TIERS-LIEUX PRODUCTIFS : ENTRE INNOVATION TERRITORIALE ET RECOMPOSITION DES MODÈLES D'ACTION PUBLIQUE

Synthèse de la troisième table-ronde du colloque de Grenoble consacré aux tiers-lieux productifs

Magali Talandier, professeure des universités, Université Grenoble Alpes, UMR Pacte, Institut Universitaire de France

Ce texte est une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du colloque « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local? » à Grenoble, en 2024. Réunissant divers acteurs institutionnels, territoriaux et associatifs, la table ronde interrogeait la place des tiers-lieux dans leurs territoires. Plus précisément, la problématique était centrée sur le rôle de ces espaces dans la recomposition des politiques publiques territoriales.

143

Les intervenants étaient :

- Katia Barthélémy, Chargée de projet Manufactures de proximité, au sein du programme « Nouveaux lieux Nouveaux liens » de l'ANCT ;
- Caroline Granier, docteure en sciences économiques et Cheffe de projet à La Fabrique de l'industrie ;
- Fanny Lacroix, maire de Châtel-en-Trièves, vice-présidente de l'AMRE, en charge des questions de transition écologique au sein de l'association ;
- Marc Laget, chef de projet du programme « Nouveaux lieux Nouveaux liens » de l'ANCT ;
- Eugénie Michardiere, Cheffe de projet Tiers-lieux - Direction de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation sociale, Région Nouvelle Aquitaine.

Introduction

Les tiers-lieux productifs tels que discutés lors du colloque combinent le plus souvent activités économiques fabricantes, utilité sociale, ancrage local, mais aussi innovation démocratique. Ainsi, ils interrogent à la fois la fabrique des politiques publiques, les modèles économiques territorialisés et les nouvelles formes d'alliances entre acteurs (publics, privés, citoyens). Nous proposons ici une analyse structurée autour de cinq grands axes, pour éclairer les tensions, les dynamiques et les perspectives que ces lieux soulèvent en matière d'action territoriale.

Une reconnaissance croissante des tiers-lieux par les pouvoirs publics

Les tiers-lieux ne sont plus des objets marginaux ou expérimentaux : ils suscitent un intérêt croissant de la part des institutions publiques, de l'État aux collectivités territoriales. Cette reconnaissance s'appuie sur plusieurs dynamiques convergentes : la montée en puissance de ces lieux dans les territoires, leur rôle de catalyseur d'initiatives citoyennes, et leur capacité à interpeller les cadres classiques de l'action publique.

Katia Barthélemy souligne que les tiers-lieux fonctionnent selon une logique ascendante (*bottom-up*), qui entre en tension avec la verticalité habituelle de l'État. Ce sont des projets qui émergent des territoires, portés par des collectifs d'acteurs locaux, et qui imposent aux institutions une forme de réactivité, voire de transformation interne. Ils sont ainsi perçus comme des révélateurs de besoins territoriaux – qu'il s'agisse de fracture numérique, de manque de services ou d'isolement socio-professionnel.

La reconnaissance des tiers-lieux passe également par des dispositifs spécifiques. Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens », piloté par l'ANCT, a permis de structurer et de soutenir ces initiatives, en particulier dans des territoires ruraux, éloignés des grands centres urbains. Il a aussi révélé des inégalités territoriales d'engagement : certaines régions (comme la Nouvelle-Aquitaine) disposent d'une politique volontariste et d'un écosystème structuré, tandis que d'autres peinent à s'emparer du sujet. Ce déséquilibre reflète à la fois des facteurs politiques (implication des élus), techniques (capacité d'ingénierie) et culturels (reconnaissance des formes alternatives de développement).

Dans cette perspective, les tiers-lieux apparaissent comme des capteurs de signaux faibles, capables de faire remonter des besoins que les politiques publiques classiques ne détectent pas. Ils permettent aux institutions de repenser leur action à partir de l'initiative locale, tout en posant la question de leur propre transformation.

L'intérêt de l'État et des collectivités pour ces lieux n'est donc pas seulement une forme de soutien : il est aussi le symptôme d'un moment de bascule, où la gouvernance territoriale cherche à se réinventer au contact de pratiques sociales nouvelles.

Tiers-lieux productifs : entre activité économique, utilité sociale et hybridation

Si tous les tiers-lieux n'ont pas vocation à produire des biens matériels, la table ronde, à l'image du colloque, a permis de creuser le cas d'une catégorie spécifique de tiers-lieux orientés vers la production, à savoir les « tiers-lieux productifs ». En présentant les « Manufactures de proximité », soutenues notamment par l'ANCT à travers un programme dédié, les intervenants avancent l'idée d'une réinvention localisée du travail et de la production dans ces lieux. Elle repose sur une logique d'ancrage territorial, de mutualisation des ressources et de soutien à la relocalisation économique.

Katia Barthélemy souligne que ces manufactures mêlent artisans, micro-entrepreneurs, formateurs et habitants, dans des espaces partagés qui permettent d'apprendre, de produire et de transmettre. Loin des logiques industrielles centralisées, elles reposent sur la proximité géographique, la transversalité des usages et la coopération entre métiers. En cela, elles participent à l'émergence d'un nouveau type d'économie productive, distribuée et sobre, adaptée aux territoires périphériques.

Ces lieux ne se réduisent pas à une fonction économique. Ils sont aussi des espaces d'insertion, de transmission intergénérationnelle, d'expérimentation technique ou sociale, qui croisent les logiques d'éducation populaire, d'économie circulaire, ou encore de développement durable. À travers cette hybridation, les tiers-lieux productifs incarnent une tension féconde entre activité marchande et utilité sociale.

Mais cette hybridation pose aussi des défis structurels. Comme le rappelle Caroline Granier, certains lieux peinent à accompagner les porteurs de projet dans le passage à l'échelle (volume de production). L'exemple d'une entreprise de drones ayant utilisé un *fablab* pour prototyper, mais ne pouvant y produire en série, montre les limites de certaines structures pour accompagner des projets industriels, malgré leur potentiel d'innovation.

Les tiers-lieux productifs se situent ainsi à la frontière de plusieurs sphères : artisanat, industrie, économie sociale et solidaire, économie conventionnelle, formation professionnelle, services publics. Cette porosité, si elle est source de richesse, nécessite aussi des formes de reconnaissance et de soutien adaptées, notamment sur les plans juridiques, financier et organisationnel.

En somme, les tiers-lieux productifs peuvent participer à redéfinir ce que produire veut dire : produire ensemble, produire localement, produire avec une attention à l'environnement, au collectif et au sens du travail.

Des dynamiques institutionnelles transformées par l'expérimentation territoriale

Les échanges de la table ronde montrent que l'impact des tiers-lieux ne se limite pas à transformer des mécanismes de développement en interne. Ils agissent aussi comme des catalyseurs de transformation pour les institutions elles-mêmes, en ré-interrogeant leurs pratiques, leurs usages de l'espace, et leurs manières d'entrer en relation avec les citoyens.

Le cas de la région Nouvelle-Aquitaine, présenté par Eugénie Michardière, est emblématique. Ce territoire s'est engagé très tôt dans une politique de soutien aux tiers-lieux, d'abord à travers le prisme du numérique, puis dans une logique plus large de coopération territoriale, d'inclusion et d'innovation sociale. Ce soutien a généré des effets de diffusion inattendus : plusieurs directions régionales ont commencé à s'inspirer des dynamiques à l'œuvre dans les tiers-lieux, jusqu'à envisager des transformations internes.

Ainsi, la collectivité explore aujourd'hui comment réutiliser des bâtiments scolaires sous-occupés pour y accueillir des activités ouvertes sur le territoire, en mode tiers-lieux. La direction en charge des questions de santé réfléchit à l'ouverture d'espaces partagés au sein des EHPAD, afin d'y déployer des animations intergénérationnelles. Ces initiatives ne sont pas anecdotiques : elles traduisent une diffusion institutionnelle des logiques de tiers-lieux, fondées sur la modularité des usages, la transversalité, et la réappropriation citoyenne des équipements publics.

Mais la transformation ne concerne pas uniquement les grandes collectivités. L'expérience portée par Fanny Lacroix, maire de Châtel-en-Trièves, illustre comment une petite commune rurale peut se réinventer à partir d'une dynamique citoyenne. Partie d'une friche, la commune a mené une démarche de co-construction exemplaire avec les habitants, qui a abouti à la création d'un véritable tiers-lieu villageois : mairie, café associatif, jardins partagés, atelier équestre, événements culturels... autant de fonctions intégrées dans un même espace, vivant et auto-organisé.

Ce projet n'a pas seulement transformé un lieu : il a changé les rapports sociaux, les formes de gouvernance, et même le sens de la fonction de maire. Comme le dit Fanny Lacroix, il ne s'agit plus d'administrer un territoire, mais de faciliter l'expression de la volonté collective. Cette réinvention du rôle politique, à l'échelle locale, témoigne du pouvoir transformatif de la « méthode tiers-lieux » sur les institutions elles-mêmes.

Ces exemples montrent que les tiers-lieux peuvent être des révélateurs de potentiels institutionnels dormants, et des leviers de recomposition du rapport entre espace public, action publique et société civile.

Relations aux entreprises : tensions, alliances, expérimentations

La table ronde a également cherché à questionner les relations entre les tiers-lieux et les entreprises. Il ressort des propos, des pistes de collaborations prometteuses, mais encore en construction. Si les deux univers semblent *a priori* éloignés – l'un tourné vers la coopération, l'ancrage local et l'utilité sociale, l'autre structuré par la performance et la logique marchande – des passerelles émergent, souvent à l'initiative d'entrepreneurs curieux, audacieux, porteurs de sens et de valeur en lien avec la transition écologique et sociale.

Caroline Granier, en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire des Territoires d'industrie, montre que plusieurs projets issus du programme éponyme ont donné naissance à des espaces hybrides où se rencontrent entreprises, collectivités, citoyens et structures d'accompagnement. Elle cite notamment l'exemple de Lamballe (Bretagne), où des entreprises situées sur une même zone industrielle ont créé un lieu d'échange et d'innovation mutualisé, dans une logique de coopération et de résolution collective de problèmes concrets.

Ces expériences suggèrent que les tiers-lieux peuvent jouer un rôle d'interface : ils permettent aux entreprises de sortir de leurs silos, de se reconnecter à leur territoire, et d'enrichir leurs pratiques par des apports issus de la culture des communs, de la fabrication partagée ou de la créativité sociale.

Cependant, la rencontre ne va pas de soi. Comme le montre un autre exemple évoqué par Caroline Granier, celui d'une entreprise de drones utilisant un *fablab* pour prototyper ses produits, le passage du prototype à la production industrielle pose des difficultés structurelles : logistique, fiabilité des machines, temporalité, cadre juridique. Les tiers-lieux, par leur souplesse, sont bien adaptés à la phase amont de l'innovation, mais peinent souvent à accompagner les entreprises dans une montée en charge ou une production normée.

C'est pourquoi certaines initiatives explorent des formes de coopération plus ciblées et contextuelles, comme celle évoquée par Eugénie Michardière entre un tiers-lieu circulaire et GRDF (Gaz Réseau Distribution France). Des ateliers de créativité ont émergé, débouchant sur un projet de recyclage de plastique pour des usages locaux. Il ne s'agit pas ici de transformer l'ensemble du modèle économique de l'entreprise, mais d'ouvrir des espaces d'expérimentation partagée, où l'on peut travailler ensemble à petite échelle, dans un cadre souple.

Ces coopérations illustrent une hypothèse forte : les tiers-lieux ne sont pas les concurrents d'un modèle entrepreneurial classique, mais des tiers-acteurs, capables de faire dialoguer des mondes qui s'ignorent, et de catalyser des dynamiques nouvelles à la frontière de l'économie, du social et de l'écologique.

Mais pour cela, encore faut-il que les cadres de reconnaissance et d'investissement évoluent car ces formes d'innovation coopérative peinent encore à être identifiées comme stratégiques dans les politiques de développement économique.

Des modèles économiques à consolider : vers des communs productifs ?

Les tiers-lieux, notamment ceux à vocation productive, posent une question centrale : comment soutenir durablement des structures qui produisent de la valeur, mais pas toujours de la valeur marchande ? Cette interrogation traverse l'ensemble des interventions de la table ronde, notamment celles de Katia Barthélemy et de Marc Laget, qui appellent à une reconnaissance renouvelée de l'utilité des tiers-lieux dans les politiques publiques.

Marc Laget résume bien le dilemme : les modèles économiques dominants reposent historiquement sur deux piliers – l'exploitation intensive des ressources naturelles et l'économie d'échelle. Or, les tiers-lieux adoptent une logique inverse : production locale, sobriété, coopération, hybridation des usages. Ils s'inscrivent dans un paradigme émergent, où la valeur créée est relationnelle, contextuelle, souvent immatérielle, et donc difficilement quantifiable selon les indicateurs classiques.

Cette situation génère une double vulnérabilité :

- D'un côté, les apports immatériels des tiers-lieux (cohésion sociale, lien intergénérationnel, revitalisation démocratique, etc.) peinent à être traduits dans des cadres de financement pérennes ;
- De l'autre, leur capacité à générer des revenus propres reste limitée, surtout dans les territoires peu denses, ou lorsque les porteurs refusent une marchandisation excessive de leurs activités.

Pour dépasser cette fragilité, plusieurs intervenants appellent à développer des formes hybrides de financement et de gouvernance. Il ne s'agit pas de substituer les tiers-lieux aux services publics ou au marché, mais de les penser comme des « infrastructures sociales », structurées autour de la notion de communs : propriété partagée, gestion collective, accès équitable.

Cela suppose :

- De qualifier et mesurer les externalités positives qu'ils produisent, en développant des méthodes d'évaluation adaptées (impact social, ancrage local, transformation institutionnelle, etc.) ;
- De créer des mécanismes de financement mutualisé, impliquant collectivités, État, usagers, entreprises et finance solidaire ;
- D'accompagner les porteurs de projets dans la construction de modèles économiques résilients, qui ne reposent ni exclusivement sur la subvention, ni sur la rentabilité à court terme.

En somme, les tiers-lieux invitent à repenser le cœur même de l'économie : valeur, investissement, revenu, impact. Ils expérimentent au quotidien une autre

manière de faire territoire, à la croisée des logiques civiques, économiques et politiques. C'est cette tension féconde qu'il faut aujourd'hui reconnaître, soutenir et faire grandir.

Conclusion

Les tiers-lieux productifs apparaissent aujourd'hui comme des espaces à la fois concrets et symboliques : ils incarnent un changement de paradigme dans notre manière de concevoir l'économie, la gouvernance et les territoires. Ce sont des lieux d'expérimentation, mais aussi des catalyseurs de transformation des politiques publiques. À condition d'être accompagnés de manière juste, structurelle et collective, ils peuvent devenir les infrastructures sociales d'un nouveau régime territorial, où produire, coopérer et gouverner autrement ne relèverait plus de l'utopie, mais d'un nouvel équilibre à construire ensemble.

LE PROGRAMME MANUFACTURES DE PROXIMITÉ : UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE SOUTIEN AUX TIERS-LIEUX PRODUCTIFS ?

Entretien avec Yolaine Proutl

Propos recueillis le 25 janvier 2026 par Marjolaine Gros-Balthazard, maîtresse de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, Université Grenoble-Alpes, Laboratoire Pacte

Yolaine Proutl a pris la direction, à sa création, de France Tiers-Lieux, après son expérience au sein du cabinet du secrétaire d'État au numérique, où elle s'occupait des questions d'éducation, de formation, d'inclusion et de mixité. Enjeux sociétaux et innovation guidant son action, elle a participé à structurer au niveau national le soutien aux tiers-lieux, prenant la direction de l'association puis du groupement d'intérêt public France Tiers-Lieux, réunissant aujourd'hui l'association, l'ANCT et 5 ministères (Cohésion des territoires, Travail, TPE/PME, Culture et Enseignement supérieur et Recherche).

151

Pouvez-vous nous dire comment a émergé l'idée de lancer une politique de soutien aux tiers-lieux productifs ?

En 2021, en pleine pandémie du Covid 19, tous les moyens sont les bienvenus pour pallier le manque de visières, de masques, de petits matériels médicaux ou pour fournir des solutions concrètes en réponse à la crise sanitaire. Les tiers-lieux alors confinés n'ont pas pour autant stoppé leur mobilisation et ont participé à l'effort national en réunissant *makers*, bénévoles, machines-outils et capacités productives pour, en réseau, produire près de 5 millions de petites unités (visières, masques,

ouvrepertes, valves, bouteilles de gel hydroalcoolique, pièces détachées pour appareils médicaux, blouses, etc.). Acteurs et moteurs dans le développement des coopérations territoriales, ils ont par ailleurs recréé localement des circuits-courts de distribution en mobilisant et animant des écosystèmes de proximité associant CHU-CHR, pharmacies, professionnels de santé, fabricants, etc. Ce sont 49 % des tiers-lieux – *fablabs* et ateliers partagés – qui se sont mobilisés pour fabriquer et produire pendant la pandémie. En parallèle, le recensement 2021 mené par France Tiers-Lieux permettait d'identifier que 47 % d'entre eux travaillaient avec des artisans et 38 % avaient pour activité la menuiserie et l'artisanat d'art.³²

Ces modèles productifs, très agiles, qui valorisent les mises en réseau et la coopération, et qui font le choix de la mutualisation des moyens, humains ou matériels, ont été le point de départ d'une réflexion élargie, donnant naissance au programme Manufactures de proximité.

Plusieurs expériences complémentaires, qu'on les nomme ateliers partagés, *fablabs* ouverts aux professionnels ou espaces du « faire », sont venues nourrir cette réalité avec la démonstration de l'apport dans les territoires de ces lieux. Du faire ensemble à la relocalisation de la production³³, ces tiers-lieux ont démontré leur capacité à lutter contre l'isolement des artisans et des entrepreneurs, en leur offrant des espaces de travail, des parcs machines et des outils partagés au sein de plateaux techniques mutualisés. Ils contribuent également au développement de l'activité commerciale de leurs résidents, en mobilisant des ressources, des mises en réseau et des projets collectifs. Ils soutiennent, dans le même mouvement, le maintien et la transmission des savoir-faire locaux, tout en renforçant l'attrait des métiers du faire et de la main grâce à des ateliers ouverts et des formations techniques. Enfin, ils participent à la préservation des ressources du territoire en portant un engagement marqué sur les enjeux écologiques, notamment à travers des pratiques de réemploi et de réparation.

Ces dynamiques à l'œuvre, répondant tant aux enjeux de soutien à l'économie locale, à l'entrepreneuriat et l'artisanat, qu'aux besoins de cohésion territoriale, en sortie de crise Covid, ont rencontré l'intérêt du ministère de la Cohésion des territoires et du ministère des TPE/PME. Le programme Manufactures de proximité est né de cette association pour soutenir le développement de ces lieux et leur participation au maintien des capacités productives locales de la France.

32. Chiffres issus du recensement 2021, France Tiers-lieux.

33. Nos Territoires en Action (2021). *Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir*, Rapport, France Tiers-Lieux. Fabrication locale, p. 64-65.

Comment cette politique a-t-elle été élaborée (critères, partenaires, financement, jury, etc.) ?

L'appel à manifestation d'intérêt Manufactures de proximité a été construit sur la base de critères fondamentaux, inspirés d'initiatives locales. Il a été conçu pour répondre à des enjeux politiques de relocalisation de la production et de cohésion territoriale. Mais ce fut également un dispositif exigeant et transformateur, avec pour ambition d'appuyer le développement et la structuration des projets, à partir de modèles éprouvés, notamment sur les dimensions suivantes :

- Le développement de la formation : en soutien à la transmission, à la valorisation des métiers du faire mais également pour diversifier le modèle d'activité du lieu ;
- La fabrication distribuée et la mise en réseau : pour encourager l'innovation autour de la production collective, ainsi que la mutualisation des compétences et des moyens pour répondre à de plus larges commandes ;
- « Faire tiers-lieu » : critère central, qui ne renvoie pas à une qualification statutaire, mais à une manière spécifique de concevoir l'activité productive, l'ancrage territorial et l'organisation collective.

Encadré : Le critère « Faire tiers-lieu »

Une Manufacture est définie comme un tiers-lieu dédié à la production, à l'animation et à l'apport de services à une communauté professionnelle, sur une base ouverte, transparente et non discriminatoire. La réussite du projet repose ainsi sur sa capacité à incarner une véritable démarche tiers-lieu, fondée sur plusieurs principes structurants :

- **Entraide et mutualisation entre pairs** : le projet s'inscrit dans une communauté d'acteurs locaux – professionnels, partenaires, collectivités, associations – qui mutualisent des moyens matériels et immatériels, développent des transferts de compétences entre pairs et s'engagent dans des dynamiques d'innovation ouverte et de coopération territoriale.
- **Libre contribution et gouvernance partagée** : les résidents et usagers sont invités à contribuer activement à la vie du lieu. Selon leur degré d'implication et la posture du porteur de projet, ils peuvent participer à la co-construction du projet, à l'évolution des services et à l'orientation stratégique de la Manufacture dans une logique de gouvernance progressive et inclusive.
- **Hybridation des activités et des revenus** : les Manufactures sont encouragées à développer des modèles économiques hybrides, combinant activités marchandes et d'utilité sociale, afin de tendre vers une autonomie financière fondée sur la diversification des ressources (services, formation, loyers, restauration, action publique, prototypage, etc.).
- **Expérimentation et capacité d'innovation** : en tant que lieux du « faire », les Manufactures doivent rester souples, évolutives et adaptables, offrant un cadre propice à l'expérimentation, à l'émergence de projets « hors cadre » et à l'exploration de nouvelles formes de production et de coopération.
- **Ouverture et convivialité** : le lieu privilégie l'accueil, la rencontre et le partage. La valeur du tiers-lieu ne réside pas uniquement dans ses équipements ou ses productions, mais dans la qualité des interactions qu'il rend possibles entre les acteurs.

Les financements de l'État ont permis de soutenir les investissements, venant renforcer les équipements techniques mutualisés, mais également de financer une partie du fonctionnement afin de consolider les modèles sur les premières années. En complément, un soutien en ingénierie a été mis en place pour accompagner ces projets atypiques : une phase d'incubation, poursuivie par un accompagnement sur mesure, pour outiller les équipes et appuyer la mise en œuvre opérationnelle.

Au-delà des observations de terrain, ce dispositif a fait l'objet de concertations élargies avec différentes parties prenantes nationales et territoriales, en appui au développement économique des territoires. Les Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) ont ainsi été associées afin d'encourager les connexions et de permettre à ces lieux d'être identifiés par leur réseau, notamment sur les enjeux de formation et de compétences métiers. Les Chambres de commerce et d'industrie ont, de leur côté, contribué à inscrire ces projets dans le paysage économique local. Les intercommunalités de France ont été mobilisées pour favoriser le soutien des collectivités compétentes en matière de développement économique et d'attractivité, tout en renforçant les synergies locales avec le programme Territoires d'Industrie. Enfin, Régions de France a été associée au regard de son rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire et de soutien à la formation.

Cette collégialité s'est également incarnée au sein des jurys de sélection des projets, réunissant l'ensemble de ces parties prenantes, ainsi que des experts de l'écosystème, sur des questions foncières ou de modèles économiques, et des réseaux nationaux ou régionaux de tiers-lieux.

L'intérêt fut de croiser, dès la construction de l'AMI, les regards et les compétences nécessaires à la consolidation de ces approches territoriales innovantes, et de préfigurer des coopérations nouvelles afin qu'elles essaient ensuite à une échelle locale.

Si cette dynamique collective a été fortement incarnée au niveau du pilotage national, elle ne s'est pas toujours concrétisée localement par des partenariats ou des appuis aux projets sélectionnés. Mieux mailler les Manufactures de proximité aux acteurs économiques locaux et aux dispositifs de soutien à l'économie locale reste un axe de progression. Cela démontre par ailleurs la difficile intégration de ces projets hybrides et originaux au sein des cadres existants ou, autrement dit, le besoin de poursuivre l'acculturation des institutions à ces modèles qui répondent tant à des enjeux économiques que sociaux ou territoriaux.

France Tiers-Lieux met souvent en avant un besoin de « transformation de l'action publique » pour accompagner le développement des tiers-lieux, est-ce que cela a été le cas pour cette politique Manufactures de proximité ?

Oui, complètement. Le programme Manufactures de proximité n'est pas seulement un dispositif de soutien financier à des projets productifs atypiques. Il me semble qu'il constitue une innovation publique à part entière, tant par son architecture institutionnelle que par les principes d'intervention qu'il a mobilisés. Dans la continuité de ce qui avait été construit pour le programme Fabriques de Territoire, en soutien aux missions de cohésion territoriale des tiers-lieux, la politique tiers-lieux est en rupture avec plusieurs modalités « classiques » de l'action publique.

Contrairement aux appels à projets classiques, conçus sur des temporalités courtes et selon une logique de sélection binaire, le programme Manufactures de proximité fonctionne comme un appel ouvert sur la durée, structuré en plusieurs vagues successives. Cette architecture visait explicitement à reconnaître l'hétérogénéité des trajectoires des tiers-lieux productifs, à permettre des allers-retours entre porteurs de projets et institutions, et à inscrire la sélection dans un processus d'apprentissage plutôt que dans une logique de sélection/exclusion.

Dans la même logique, à rebours des dispositifs traditionnellement fondés sur la concurrence territoriale, le programme Manufactures de proximité a assumé une logique de coopération : lorsque plusieurs projets candidaient sur un même territoire, ils étaient invités à retravailler collectivement leur proposition afin de renforcer les synergies locales, plutôt que d'être mis en compétition pour l'accès au soutien public.

Le programme ne visait pas à faire émerger un modèle type de manufacture, ni à orienter les projets vers une filière ou une technologie spécifique. À l'inverse, il assumait une logique inclusive, ouverte à la diversité des formes de production locale, avec pour objectif prioritaire de consolider des lieux existants et de renforcer leur capacité d'action territoriale. La majorité des projets sont d'ailleurs catégorisés « multi-filière », preuve en est de la nécessité d'une approche décloisonnée qui rencontre des enjeux forts de mutualisation dans les territoires.

L'intégration d'acteurs de terrain – réseaux de tiers-lieux, gestionnaires de lieux, puis lauréats des premières vagues – au sein des comités de sélection constitue un autre élément distinctif du programme. Elle traduit une volonté de reconnaître l'expertise issue de la pratique et de rompre avec une évaluation exclusivement technico-administrative des projets.

Ces éléments de rupture étaient déjà en germe dans la politique Fabriques de territoire, mais il me semble important de les rappeler ici. Aussi, la principale rupture introduite par le programme Manufactures de proximité réside dans le fait d'avoir pleinement assumé que le soutien public aux tiers-lieux ne devait pas se

limiter au financement, et qu'il devait s'accompagner d'un investissement structuré dans l'ingénierie de projet, la montée en compétences et l'apprentissage collectif.

Dès 2018 et le rapport de la Mission Coworking, figurait cette recommandation d'aller au-delà du seul financement dans les dispositifs publics, et de dédier une partie des fonds publics à de l'accompagnement en ingénierie des porteurs de projet. C'est seulement 3 ans plus tard que nous avons réussi à le mettre en œuvre.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la spécificité de cet accompagnement ?

Au-delà du soutien financier aux projets, en investissement et fonctionnement, il est apparu très vite dès la phase de préfiguration du programme qu'il était nécessaire de renforcer la dimension d'accompagnement et de mise en réseau des projets, pour répondre aux objectifs ambitieux définis collectivement dans le cadre de l'AMI. La communauté des 100 lauréats, bien qu'homogène dans sa définition de « tiers-lieux de production » s'est révélée très protéiforme. Les projets ne pouvant être à des niveaux de maturité équivalents sur l'ensemble des dimensions souhaitées et multiples, que ce soit sur les enjeux de coopérations territoriales, d'appui à la formation, d'animation et de support aux résidents.

Une force pour en faire une communauté apprenante où les uns viennent nourrir les autres. Un défi pour assurer un socle commun de compétences nécessaires à la réussite des projets. C'est à ce défi qu'est venu répondre le programme d'incubation défini et opéré par France Tiers-Lieux, en parallèle de la modélisation du cahier des charges national.

Ainsi, chaque Manufacture lauréate a pu bénéficier d'un parcours d'accompagnement, constitué de 8 modules thématiques.

1. « Développer l'écosystème et les coopérations territoriales » : afin d'ancrer le projet sur son territoire et de renforcer les liens avec les autres acteurs et parties prenantes nécessaires au projet, tant publics que privés ;
2. « Consolider sa maîtrise foncière » : afin de garantir un équilibre à la structure sur le long terme et adapter les cadres juridiques si nécessaire ;
3. « Consolider son modèle économique » : afin de prendre en considération et d'adapter ses outils aux différentes composantes des projets qui viennent hybrider des activités, économiques et d'utilité sociale, tout en ayant des coûts fixes identifiés liés à l'activité productive ;
4. « Consolider sa structure juridique et les modalités de gouvernance partagée » : l'enjeu est de clarifier les modèles de gouvernance au sein de ces projets collectifs et ainsi de mettre en place les instances et espaces de concertation et décision pertinents ;

5. « Développer son offre de services » : pour équilibrer des modèles économiques fragiles qui balancent entre activités lucratives, de marché et activités d'utilité sociale;
6. « Aménager et équiper sa manufacture » : pour apprendre de modèles éprouvés les organisations spatiales nécessaires à la cohabitation d'activités;
7. « Communiquer autour de sa manufacture et fédérer sa communauté » : afin d'animer sa communauté de résidents mais également l'ensemble des parties prenantes du projet;
8. « Évaluer son impact social et environnemental » : pour dès le démarrage du projet penser à mesure les impacts extra-financiers et se doter des indicateurs et outils de suivi nécessaires.

Les équipes-projets, en sous-promotion, ont toutes suivi ces parcours au sein de Manufactures labellisées. Plus de 20 Manufactures ont accueilli des sessions du programme d'incubation, permettant ainsi, en plus des apports techniques, d'alimenter les réflexions des porteurs de projet à partir de visites apprenantes. Une richesse au sein de l'écosystème des tiers-lieux, familier des formats de compagnonnage ou transfert de savoir-faire, qui fait la part belle au partage d'expériences entre pairs.

L'incubation est venue ainsi répondre à des enjeux de consolidation des modèles tout en nourrissant un sentiment d'appartenance fort à une communauté, un réseau, qui a constitué un socle important pour des dynamiques d'entraide et de mutualisation, ou encore pour la réalisation de projets collectifs entre Manufactures.

Selon vous, ces Manufactures de proximité peuvent-elles faire émerger de nouveaux modèles productifs ?

Le programme a permis de soutenir des projets d'un nouveau genre dans les territoires. Des ateliers partagés en centre urbain, alternatives aux grands pôles industriels ou à l'éclatement des chaînes de production, repensant la fabrication autour d'un modèle de proximité. Au sein de Comme un Établi à Rennes, des artisans, des designers et des architectes partagent des machines, compétences et outils. Le tiers-lieu La Petite Manchester, à Mulhouse, en plein quartier prioritaire de la politique de la ville, constitue un bel exemple du rôle de ces lieux en matière de transmission et de soutien aux métiers de la main, en abritant une école-fabrique au sein d'un lycée professionnel sur les métiers du textile. Reflet de l'engagement de plus de 70 % des projets soutenus, les activités de production de La Petite Manchester sont basées sur le réemploi de gisements textiles du territoire.

Pour certains, il s'agit d'un enjeu de valorisation et de préservation des savoir-faire locaux. À Ravilloles, au cœur du Haut-Jura, l'Atelier des savoir-faire accueille des artisans lunetiers, ébéniste, un tourneur sur bois, un fabricant de jouets en bois... et

invite à découvrir les métiers d'art et l'histoire de l'artisanat Haut-Jurassien à travers des ateliers et stages ou encore un musée dédié.

Par extension, il s'agit là de repenser des enjeux de filière. La Fabrique textile Aubusson-Felletin, portée par Lainamac et la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson, est un écosystème textile de renom réunissant les métiers de la transformation de la laine. Elle accueille créateurs, designers, et professionnels des métiers d'art, au sein des ateliers partagés dédiés au prototypage et à la production spécialisée sur la laine. La Grange des roues à Sorgues, au-delà du lieu, participe à la construction d'une filière territoriale autour du pain, hybridant plusieurs activités, de la meunerie à la fabrication et commercialisation de pains. Ils réunissent ainsi agriculteurs, artisans du blé, utilisateurs de farine et consommateurs de pain autour de leur projet de territoire. Quant à la FabUnit, émanation du 8 Fablab dédié à la fabrication numérique, dans le centre-ville de Crest dans la Drôme, elle produit en petites et moyennes séries des objets et du mobilier à partir de déchets et de matières plastiques collectés à proximité. Affiliée au réseau Precious Plastic, elle participe à l'échelle du département à démocratiser le recyclage des déchets plastiques, et s'appuie sur les gisements locaux disponibles.

Ces projets sont autant de laboratoires incarnant concrètement, à une échelle locale, la mise en œuvre d'une économie circulaire, alliant préservation écologique, maintien d'emplois locaux, transmission de savoir-faire et sensibilisation à de nouvelles formes de consommation. Il ne s'agit pas tant de reproduire ces modèles, mais d'appuyer leur reconnaissance là où ils germent et d'accompagner leur développement dans leur singularité, pour faire grandir ce réseau de tiers-lieux de production. Réunis, ils donnent à voir un nouveau visage de la production, comme marqueur identitaire et économique de nos territoires.

LES TIERS-LIEUX PRODUCTIFS DANS LA TRANSITION ÉCONOMIQUE URBAINE : UNE ANALYSE DES FAB CITIES ³⁴

Solène Tixadou, doctorante en aménagement de l'espace et urbanisme à Le Mans
Université, Laboratoire ESO

Résumé

Cet article analyse le rayonnement économique de l'activité des tiers-lieux productifs intégrés au réseau des Fab Cities dans plusieurs villes européennes, en particulier Barcelone et Paris. Il interroge la mise en œuvre, dans ces lieux, d'initiatives visant à relocaliser la production matérielle en ville, en ancrant la vision des *fablabs* à l'échelle d'un territoire et en collaboration avec le reste du réseau global. L'étude plus fine du quartier de Poblenou à Barcelone, en développant les relations entre le territoire et l'écosystème qui s'y implante, met en lumière les interrelations entre le territoire, l'économie et la culture locales, et le tiers-lieu en question.

Mots-clés

Fab City, *fablab*, tiers-lieux productifs, développement territorial, innovation, *maker*.

Introduction

La notion de ville productive (Gilbart et Mazy, 2023) s'éclaire à la lumière de la genèse des villes et de leur évolution, dans leurs fonctions de concentration des lieux de production matérielle, des lieux de marché, et comme catalyseurs des rencontres et de l'innovation (Bairoch, 1985; Pecqueur, 2006). Dans le courant des révolutions industrielles européennes, industrie et agriculture cessent progressive-

34. L'auteure a fait le choix de l'écriture inclusive dans son article.

ment de s'approvisionner en matières premières (os, chiffons...) et en engrais organiques dans la ville (Barles, 2005). La rupture entre lieux de production et lieux de consommation semble achevée avec le nouvel ordre postfordiste et mondialisé qui se met en place (Kumar, 1995; Bouba-Olga, 2006) et le développement de l'économie de la connaissance (Walliser, 2000).

Les critiques de cette organisation et le développement d'alternatives sont apparus en parallèle, avec notamment la notion de ville « autosuffisante » (*self-reliant*), ville produisant sa propre énergie (Morris, 1982). Ce modèle de ville s'est ensuite inscrit aux côtés d'autres approches de la ville durable (Houghton, 1997; Emelianoff, 2007). Dans les années 2010, cette perspective trouve une nouvelle traduction avec le concept de *fabcity*, né en 2011 à Barcelone grâce à l'Institut d'Architecture Avancée de Catalogne (IAAC)³⁵ et au Fab Lab Barcelona. L'ambition portée est celle d'une ville capable de produire localement ce qu'elle consomme, en s'appuyant sur les ressources techniques et sociales issues du mouvement des *makers* et des *fablabs*. Cette ambition globale est ensuite déclinée localement *via* un réseau de villes. On traitera donc ici du concept de *fabcity*, du projet de transition urbaine qu'il porte, ainsi que des villes, des acteurs³⁶ et des lieux engagés dans cette démarche de transition au travers d'actions locales et de leur implication dans le réseau des Fab Cities. Ce projet de Fab City vise à relier la puissance de la fabrication numérique à des dynamiques d'innovation sociale et territoriale. Il en résulte une vision holistique qui articule fabrication distribuée, philosophie de l'*open source* et des communs numériques et transformation du métabolisme urbain (Guallart, 2014).

Les *fablabs* et *makerspaces*, qui se situent au cœur de ce concept de *fabcity*, portent en eux une critique du capitalisme industriel – parfois partielle, parfois radicale, au travers de visions extrêmement plurielles (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018). La Fab City, née d'une volonté d'étendre et de territorialiser le projet des *fablabs*, hérite de cette critique et se l'approprie en faisant de ces ateliers partagés le fer de lance d'une transformation de l'économie territoriale des villes. Plus de dix ans après le lancement du réseau des Fab Cities, celui-ci compte cinquante-six initiatives dans le

35. En catalan *Institut d'Arquitectura Avançada de Catalunya*, et en anglais *Institute for Advanced Architecture of Catalonia*. Centre à la fois de formation, de recherche et d'innovation en architecture.

36. La part majoritaire que représentent les femmes rencontrées pendant notre enquête de terrain nous incite à faire usage de l'écriture inclusive dans le texte, et ce faisant d'étendre cet usage à toutes les désignations de personnes, métiers et rôles mentionnés. Nous écrirons donc artisan·es, usager·ères, etc. Nous conserverons cependant l'usage du mot acteur, qui désigne non seulement des individus (femmes et hommes) mais aussi des institutions, entreprises, associations, etc., et qui est utilisé dans des tournures courantes comme « acteurs du territoire » ou « réseau d'acteurs ».

monde³⁷. Quelle est l'ampleur de ces initiatives, et plus précisément des lieux impliqués dans ces projets locaux, dans la transformation économique des territoires ? Les lieux de la Fab City peuvent se revendiquer comme *fablabs* mais émergent comme des figures hybrides, intégrant à la fois des espaces de fabrication numérique et de *coworking*, des lieux d'apprentissage et de recherche, ou encore des fonctions événementielles ou de services. Ils ne se réduisent pas à de seuls espaces de production mais opèrent comme des espaces multifonctionnels où se croisent différentes expertises – design, architecture, urbanisme, artisanat, numérique – et où s'inventent de nouvelles pratiques productives et collaboratives. C'est cette configuration particulière qui justifie l'emploi du terme de « tiers-lieux productifs » (Gros-Balthazard *et al.*, 2024) pour désigner les espaces étudiés dans cet article.

Les initiatives locales liées à la Fab City mettent en réseau et soutiennent l'action de différents lieux existants, tout en impulsant la création de nouveaux lieux. Ce faisant, elles révèlent un lien étroit de transformations réciproque entre territoire, lieux impliqués et projet global de Fab City. Partant de ce constat, cet article propose une analyse critique de la nature et des modalités de la contribution au développement économique territorial des tiers-lieux productifs porteurs d'un projet local de Fab City. Il montrera comment cette contribution, ou plutôt ces contributions, permettent de penser les interrelations entre espaces et activités économiques et innovantes. Nous nous limiterons ici à l'étude de certaines métropoles européennes impliquées dans ce mouvement, en nous appuyant sur une recherche doctorale en urbanisme entamée en octobre 2022 et toujours en cours, consacrée aux démarches de Fab City dans les villes de Barcelone et de Paris. Il mobilise une méthodologie qualitative combinant entretiens libres et semi-directifs, observations participantes et analyse documentaire. Des entretiens complémentaires ont été menés avec des membres de la Fab City Hambourg, de la Fab City Amsterdam et de la Fab City Foundation.

L'article revient dans un premier temps sur la genèse des Fab Cities au sein du mouvement *maker* et des tiers-lieux productifs, pour proposer dans un second temps une typologie des formes de contribution économique observées dans les lieux étudiés, à travers quatre dimensions : la formation, la mise en réseau, l'innovation et la création directe de valeur économique. La troisième partie explore le quartier de Poblenou à Barcelone, lieu de naissance de la Fab City, afin d'explorer dans le cadre de cet exemple précis les relations entre une dynamique territoriale et l'écosystème *maker* local.

37. En 2026, le réseau compte quarante-deux villes, onze régions, deux pays et une île. Voir le site internet du réseau des Fab Cities, en particulier les pages « Network », <<https://fab.city/>>, consulté le 28 avril 2026.

La Fab City : le dessein de transformation urbaine né des tiers-lieux productifs

L'histoire de la Fab City, ou la rencontre entre le concept de fablab et une pensée de la ville à Barcelone

Dans le quartier de Poblenou à Barcelone, derrière les murs de briques et les petites fenêtres de verre dépoli d'une ancienne bâtisse industrielle se trouvent les locaux de l'IAAC, co-fondé en 2001 par l'architecte Vicente Guallart. Celui-ci réfléchit depuis la fin des années 1990 à l'intégration des nouvelles technologies et du numérique dans les bâtiments et dans la ville. Étant en relation avec Neil Gershenfeld, fondateur du Center for Bits and Atoms (CBA) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et initiateur du concept de *fablab* (Gershenfeld, 2005 ; Bosqué, 2021), il lance en 2007 le Fab Lab Barcelona au sein de l'IAAC, annoncé comme étant le premier *fablab* du continent européen. La gestion puis la direction en seront assurées par Tomas Diez, urbaniste vénézuélien et ancien étudiant de l'IAAC.

En 2011, l'homme politique Xavier Trias remporte les élections municipales à Barcelone et nomme Vicente Guallart architecte en chef de la ville. La même année se tient le FAB7, le sommet mondial annuel des *fablabs* organisé par le CBA et la Fab Foundation (la fondation qui porte le réseau mondial des *fablabs*), à Lima au Pérou. Vicente Guallart et Tomas Diez s'y rendent, accompagnés de l'adjoint au maire en charge de l'habitat, Antoni Vives, qui avait amorcé à Barcelone à la fin des années 2000 l'ouverture de *fablabs* de quartier, entièrement publics et organisés en réseau, nommés en catalan les *atenews de fabricació*³⁸ (Besson, 2018). À l'occasion d'une conférence plénière lors du FAB7, tous les trois vont développer et présenter pour la première fois le concept de *fabcity*, ce terme étant choisi, par rapport à celui de *Self-Sufficient City*³⁹ par exemple, pour rester dans le fil de la pensée de Gershenfeld (2005). Officiellement, le projet de Fab City, présenté en 2011, fut lancé de façon conjointe non seulement par l'IAAC et la municipalité de Barcelone, mais également par le CBA et la Fab Foundation (Diez Ladera, 2016), plaçant les *fablabs* à la racine de cette démarche.

En 2014, le Fab Lab Barcelona saisit l'opportunité d'accueillir le FAB10. C'est à cette occasion que le maire de la Ville, Xavier Trias, présente la Fab City comme une politique publique locale et lance dans le même temps un appel aux autres villes du monde à « produire tout ce qu'elles consomment avant 2054 » (Diez, 2018 : 11) – sur scène le maire appuie alors sur le bouton d'un compte à rebours qui continue de

38. Cinq sont aujourd'hui en activité, ouverts respectivement en 2013 (Les Corts), 2014 (Ciutat Meridiana), 2015 (La Fàbrica del Sol), 2019 (Parc Tecnològic) et 2020 (Gràcia).

39. *The Self-Sufficient City* sera le titre de l'ouvrage écrit par Guallart et publié en 2012 (Guallart, 2014).

tourner en première page du site internet de la Fab City⁴⁰. Ce moment donne une impulsion forte au concept qui devient un projet en direction des municipalités, et non pas seulement des membres du réseau mondial des *fablabs* réunis à cet événement, pour les inciter à transformer leur espace et leur économie.

Le concept de fabcity, ou la remise en question du modèle économique et de l'ordre industriel actuel grâce aux fablabs

Un travail de conceptualisation important fut réalisé par les fondateurs de la Fab City mentionnés plus haut, afin d'en fixer la vision et le discours. Ainsi, la plupart des éléments au cœur du concept de *fabcity* apparaissent expressément dans l'ouvrage titré *The Self-Sufficient City* de l'architecte en chef de la ville de l'époque et co-directeur de l'IAAC (Guallart, 2014). Y figure l'idée que les villes doivent passer d'un modèle dans lequel elles importent des produits et génèrent des déchets, à un modèle dans lequel seule l'information et les connaissances entrent et sortent des villes qui produisent localement leurs ressources : « *from "products in, trash out" to "data in, data out"* » (*ibid.* : 19). Ce diagnostic du métabolisme urbain actuel et l'appel à un nouveau modèle pour l'avenir seront repris mot pour mot dans la formule « *from PITO to DIDO* » développée dans le *Fab City Whitepaper* rédigé par le directeur du Fab Lab Barcelona (Diez Ladera, 2016 : 5). Ce dernier document fixe également le slogan du réseau des Fab Cities : des villes « *locally productive, globally connected* » (*ibid.* : 1)⁴¹.

Au-delà de ce slogan et des nombreux concepts mobilisés pour présenter la vision de la Fab City (l'économie circulaire et la réduction des déchets, la résilience, ou encore l'empouvoirement), il est explicite que l'objectif final consiste en une « nouvelle économie » (*ibid.* : 6) permettant d'amender le métabolisme des villes et qui sera mise en place de façon pratique grâce à de nouvelles approches concernant la production matérielle, à l'usage de nouvelles technologies et à la coopération avec le réseau existant des *fablabs* (*ibid.*). Dans la description de cette utopie urbaine, les *fablabs* rempliraient un rôle d'ateliers de fabrication de proximité, distribués dans la ville et appropriables par toutes et tous (Guallart, 2014 : p. 120-134 ; Diez Ladera, 2016 : p. 5). Ils répondraient également à des besoins variés : recherche, éducation et formation technique, « incubation » d'initiatives économiques, développement de solutions à des problématiques locales (Diez Ladera, 2016 : 4, 6).

Dans les discours autour de la Fab City, l'équipement des foyers en imprimantes 3D est également envisagé, sur le même modèle que celui des imprimantes papier et des ordinateurs personnels. Cet appel au « *personal manufacturing* » (Guallart, 2014 : 88) fait écho à celui, doublé d'une promesse techno-utopiste, de l'ouvrage

40. Voir : <<https://fab.city/>>, consulté le 29 janvier 2026.

41. Traduction : « productives à l'échelle locale, connectées à l'échelle globale ».

d'Anderson (2012), qui fut publié la même année que l'édition espagnole de l'ouvrage de Guallart. De plus, le concept et les promesses de la Fab City, qui mettent l'accent sur la formation et l'éducation, reposent sur des transformations des individus et des modes de vie et de travail et non pas seulement de l'espace urbain et de l'habitat. En décrivant des citoyen·nes à la fois créateur·rices, producteur·rices et consommateur·rices de biens matériels (Guallart, 2014), les discours autour de la Fab City renvoient vers la figure du « *prosumer* », une figure ancrée dans les logiques des communautés au sein des *fablabs* et des *hackerspaces* (Bosqué, 2021).

Contre la société industrielle et le post-fordisme ayant acté la séparation sociale et géographique entre production et consommation, la Fab City propose une vision holistique, pratique et à l'échelle de la ville d'un autre modèle d'organisation, qui réunit la pensée du mouvement *maker* et celle de la ville durable. De façon générale, le concept de *fabcity* est pétri d'éléments de la culture *maker* : la pensée de l'*open source*, des expérimentations concernant la gouvernance, mais aussi un techno-optimisme certain, même s'il n'empêche pas des remises en question ou des explorations vers d'autres horizons.

Le concept de *fabcity* conçoit un dessein, celui d'une ville maillée par des *fablabs*. Ceux-ci sont alors dotés d'une double mission : être les lieux clé de la culture du faire et organiser la transition vers « la nouvelle forme d'économie » envisagée (Guallart, 2012 : 131). La vision du *fablab* sur laquelle la Fab City repose conceptuellement dans cette première moitié des années 2010 reste celle formalisée par le CBA, où l'empouvoirement des citoyens se mesure en termes de réappropriation des technologies et de capacité à trouver les solutions techniques innovantes aux problèmes du territoire. Dans cette vision, leur apport tend plus vers l'innovation technologique que vers l'innovation sociale (Simons *et al.*, 2016). L'intérêt et l'importance de ces lieux en termes de lien social et de « potentialités sociopolitiques » (Rumpala, 2014, : p. 95) ne sont de fait pas explicites dans les discours qui présentent entre 2011 et 2014 ce nouveau concept de *fabcity*.

Le projet de Fab City, en se déployant dans différentes métropoles, va cependant se transformer et rencontrer des lieux que l'on pourrait qualifier de « lieux "cousins ou amis" ne se reconnaissant pas comme *fablabs* » (Gauthier et Garnier, 2025, p. 41).

Localement, des projets de Fab City portés par des tiers-lieux productifs variés

Les projets locaux de Fab City s'appuient sur des écosystèmes déjà en place, dont un *fablab* doit jouer le rôle d'animateur et de coordinateur. Ainsi, les candidatures pour rejoindre le réseau des Fab Cities doivent être proposées par un consortium incluant une organisation non-gouvernementale (l'association qui portera le projet local de Fab City) et par un *fablab*, et doivent comprendre une déclaration officielle

de la municipalité concernée dans laquelle cette municipalité s'engage à coopérer avec les membres du consortium afin de poursuivre des objectifs définis⁴².

Les *fablabs* sont généralement à l'origine de la démarche : c'est le cas pour le Fab Lab Barcelona, on l'a vu, mais également pour le LabFab (le réseau des *fablabs* locaux) pour la Fab City Rennes et le RoseLab et Artilect pour la Fab City Toulouse (Ferchaud, 2018), le FabLab Amsterdam pour la Fab City Amsterdam, etc. Parfois, les tiers-lieux productifs, seuls ou en réseau, ne sont pas à l'origine de la démarche Fab City. Ainsi, à Hambourg l'impulsion fut donnée par un groupe d'universitaires de la Helmut Schmidt Universität qui réussirent à coordonner à la fois le département économie de la municipalité et le *fablab* le plus dynamique de la ville, le Fabulous St. Pauli.

À Paris, le projet de Fab City fut porté par le *fablab* WoMa et par d'autres organisations extérieures au réseau des *fablabs* : Volumes (qui proposait des espaces de fabrication numérique et de *coworking*, comme WoMa, mais également un *foodlab* et une programmation culturelle et autour de l'urbanisme participatif), Ars Longa (une agence de design tournée vers la recherche-action) et OuiShare (une association travaillant sur l'économie collaborative). Dans l'écosystème de la Fab City Grand Paris figure aussi Vilette Makerz, qui se définit comme Laboratoire collaboratif de conception et de fabrication⁴³ mais également comme tiers-lieu⁴⁴.

De plus, le projet de Fab City a pu accompagner la création de lieux dédiés. À Barcelone, les *ateneus de fabricació* étaient l'un des piliers de la stratégie locale de Fab City et leur ouverture s'est étalée entre 2013 et 2020. Or ces lieux publics ne font pas partie du réseau des *fablabs* : ils sont ouverts avant tout aux habitantes du quartier, on y parle le castillan et le catalan et très peu l'anglais, et l'accès en est gratuit moyennant une contreprestation sociale⁴⁵ (Lambert, 2025). D'autres lieux ont ouvert spécifiquement afin d'être les « facilitateurs opérationnels de la vision de la Fab City » (Ferro *et al.*, 2022 : 30), les Fab Cities Hubs, comme ceux ouverts à Barcelone et à Paris en 2019 et 2021, qui se rapprochent plus de « tiers-lieux créa-

42. Fab City Handbook, (2025). *Becoming a Fab Locality*, <<https://fabcity.gitbook.io/handbook/becoming-a-fab-locality>>, consulté le 29 avril 2026.

43. Voir le site internet de Vilette Makerz : <<https://villettermakerz.com/>>, consulté le 29 janvier 2026.

44. Beau, F. (2019). *Vilette Makerz forme à la conception circulaire, rencontre avec Samuel Rémy*, Paris, Makery, <<https://www.makery.info/2019/11/12/vilette-makerz-forme-a-la-conception-circulaire-rencontre-avec-samuel-remy/>>, consulté le 29 janvier 2026.

45. L'accès à ces lieux publics que sont les *ateneus de fabricació* est « gratuit moyennant l'apport des matériaux nécessaires à la réalisation technique et une contreprestation sociale » (Lambert, 2025 : 148) : une initiative, un projet que lea participante organise en retour pour la communauté (les autres usageres du lieu, ou bien l'école du quartier, une association...). Ce peut être l'organisation d'une formation, d'un atelier, d'une exposition ou d'un spectacle par exemple, avec ou sans lien avec l'activité menée au sein de l'*ateneu*.

tifs et productifs⁴⁶ » que de *fablabs*⁴⁷. Il est donc plus exact de parler, à propos des lieux impliqués dans les projets de Fab City à Barcelone et à Paris, de tiers-lieux productifs plutôt que de *fablabs*, soit des « lieux ou espaces de sociabilité intentionnelle, dédiés à la fabrication manufacturière » (France Tiers-Lieux *et al.*, 2025, p. 1). Si le concept de *fabcity* est né des *fablabs* et articule sa vision d'une nouvelle économie territoriale autour d'eux, dans les faits, les lieux impliqués dans les projets locaux de Fab City prennent des formes plus variées que le modèle imaginé par Gershenfeld et multiplient leurs modes d'interaction avec le territoire sur lequel ils s'implantent et leurs façons d'en transformer l'économie.

Dans les tiers-lieux productifs concernés, l'activation conjointe du projet de Fab City et du développement économique territorial

Plus de dix ans se sont écoulés depuis le lancement de la Fab City et sa promesse de mise en place à l'échelle des territoires de ce que Anderson nommait avec emphase la « nouvelle révolution industrielle » portée par les *makers* (Anderson, 2012 : p. 21). Pourtant aucune des villes européennes investies dans le réseau ne mène de véritable politique de Fab City⁴⁸. À Barcelone le projet des *ateneus de fabricació* s'est maintenu mais s'est éloigné du projet global de la Fab City Barcelona pour se concentrer sur le service aux habitant-es (Diaz *et al.*, 2021). La Fab City Barcelona n'a pas été un projet porté par Colau, élue aux élections municipales de 2015 face au maire sortant Xavier Trias dont le programme politique était plus tourné vers le rôle de Barcelone à l'échelle internationale⁴⁹. À Paris, l'intégration de la Ville aux Fab Cities fut portée principalement par le Bureau de l'innovation mais « de manière expérimentale⁵⁰ » et le lien entre la municipalité et le projet Fab City a fini par se distendre. À Barcelone comme à Paris la visibilité sur le terrain de l'association qui porte le nom et le projet de la Fab City locale est limitée. Le nom de la Fab City locale est plutôt utilisé au sein du réseau global des Fab Cities, comme

-
46. Volumes, (2021, 5 décembre). « Monter Un Tiers-Lieu Créatif et Productif : La Méthode Volumes En 10 Principes », *Medium*, <<https://medium.com/@wevolumes/monter-un-tiers-lieu-cr%C3%A9atif-et-productif-la-m%C3%A9thode-volumes-en-10-principes-8c00114a9f2c>>, consulté le 29 janvier 2026>.
 47. L'usage du concept de « tiers-lieu créatif et productif » vise à refléter la synergie entre le mouvement *maker*, les espaces créatifs et les tiers-lieux, permettant ainsi aux Fab City Hubs, qui se réclament de ce concept, d'afficher leur objectif de rassembler des fonctions de *living lab*, *coworking space*, *bio lab*, *food lab*, *educ lab*, *makerspace* et *fablab* (Amato *et al.*, 2021).
 48. Entretien avec deux membres de l'IAAC à Barcelone le 24 avril 2024.
 49. Entretien avec un membre de l'agence publique de développement urbain le 30 mars 2023.
 50. Réponse d'un membre de la Ville de Paris à un questionnaire au sujet de la Fab City en octobre 2024 – seul questionnaire administré de l'enquête.

marque ombrelle pour rassembler sous un terme un nombre de projets et de parties prenantes sur un territoire.

Ainsi, le bilan à tirer de ce premier quart sur le chemin partant de 2014 et supposé s'achever en 2054 n'est pas évident à réaliser : la nouvelle économie souhaitée n'est pas opérationnelle et ne peut être circonscrite afin d'en évaluer l'ampleur. Des bilans chiffrés ont été proposés mais sur le métabolisme urbain et l'activité des *fablabs*, et non pas sur l'effet des projets de Fab City précisément : la revue de littérature de grande ampleur de Peuckert *et al.* (2025) sur l'évaluation quantitative des impacts sociétaux des *fablabs* en général, l'amorce d'un plan par le Fab Lab Barcelona en 2016 pour faire advenir un *Dashboard* présentant des indicateurs de résilience des villes et des informations sur les *fablabs* dans le monde⁵¹, l'évaluation en 2018 par la Fab City Grand Paris et le think tank Utopies de la capacité des villes françaises à fabriquer ce qu'elles consomment (Florentin *et al.*, 2018), ou l'étude rendue en 2023 par la Fab City Hamburg sur le niveau d'autonomie et de circularité de la ville (Boeing, 2024).

Pour circonscire l'étude aux seules Fab Cities, on peut se pencher sur la présentation réalisée par la Fab City Foundation à l'occasion des dix ans de la Fab City, le rapport « *A Decade of Fab Cities* », 2014-2024, dans laquelle la transformation du métabolisme des villes concernées reste une tâche qui se conjugue au futur⁵². Cette présentation propose toutefois une partie « Impact », qui comprend quatre grandes catégories :

1. *Learning Programs* (les *bootcamps* organisés, le Master in Design for Distributed Innovation lancé en 2022, le Fab City Challenge),
2. *Tools & concepts* (le Fab City Campus, le Fab City Prototype que représente le quartier de Poblenou à Barcelone, le Fab City Book, les Fab Cities Hub disséminés dans plusieurs villes),
3. *Fab City Community* (la Fab City Fest et les Fab City Awards),
4. *Fab City Projects* (comme les projets européens Centrinno, Interfacer, Dafne + ou Distributed Design, parmi d'autres).

Nous allons à présent détailler ces différentes catégories en s'appuyant sur notre enquête de terrain, en progressant des actions des tiers-lieux productifs de la Fab City ayant l'impact le plus indirect sur le développement économique territorial à

51. Paris, J. (2016, 8 novembre). « Fabcity Dashboard, pour les labs d'aujourd'hui et les villes de demain », *Makery*, <<https://www.makery.info/2016/11/08/fabcity-dashboard-pour-les-labs-daujourd'hui-et-les-villes-de-demain/>>, consulté le 29 janvier 2026.

52. Fab City Global Initiative, (2025, 17 janvier). « A Decade of Fab Cities. 2014-2024 », *Medium – Fab City Global Initiative Blog*, <<https://blog.fab.city/a-decade-of-fab-cities-3df5b2c03909>>, consulté le 29 janvier 2026.

celles ayant l'impact le plus direct : les activités de formation, les activités de mise en réseau, les activités d'innovation et d'expérimentation, et enfin la création de valeur économique.

Formation et diffusion : la fabrique de compétences comme levier économique

La Fab City porte l'idée d'un développement alternatif du fonctionnement urbain, qui repose sur une réappropriation des technologies par les habitant-es. De ce fait, dans l'idée de préparer la ville productive de demain, les tiers-lieux productifs intégrés aux projets locaux de Fab City ne sont pas seulement des lieux de production mais (surtout) des lieux de diffusion des connaissances et des savoir-faire détenus par les communautés *maker*, et proposent ainsi de nombreuses formations. Il n'est pas anodin que le projet de Fab City ait vu le jour grâce à une école, l'IAAC, qui propose treize programmes de formation dont sept masters. Ces formations payantes représentent la base du modèle économique de cette institution indépendante. En son sein le Fab Lab Barcelona propose de son côté quatre programmes de formation, dont un master co-encadré avec l'IAAC et l'école de design et d'ingénierie Elisava. Ces formations académiques (elles délivrent toutes des crédits ECTS) se distinguent dans l'écosystème des tiers-lieux productifs des Fab Cities européennes. Par exemple, dans les deux espaces de WoMa à Paris, les formations ne sont pas des programmes académiques mais des parcours de courte durée (une semaine à quelques mois) pour découvrir les machines, l'univers d'un *fablab*, initier au prototypage, ou mener un projet – en partenariat notamment avec des écoles de design et d'architecture. Plusieurs tiers-lieux de la Fab City figurent également parmi les « *nodes* » de la Fab Academy, une formation de cinq mois, qui a lieu en simultanément dans plusieurs *fablabs* à travers le monde et dont la direction et le programme sont assurés par Neil Gershenfeld.

Des formations gratuites sont également prodiguées dans les tiers-lieux productifs étudiés pour notre enquête. Former les « *smart citizen* » de demain capables de produire ce dont ils et elles ont besoin grâce aux machines des *fablabs* est d'ailleurs au cœur de la mission d'innovation sociale et d'éducation du réseau public des *ate-neus de fabricació* barcelonais. Ces formations gratuites, proposées en espagnol et en catalan, sont destinées aux habitant-es des quartiers d'implantation de ces *ateneus*, aux élèves des écoles avoisinantes ou aux demandeur-euses d'emploi. D'autres lieux proposent des formations gratuites à destination de publics généralement éloignés des cercles *makers*, comme Villette Makerz à Paris.

Une mesure d'impact globale des formations proposées par les lieux des Fab Cities n'a, à ce jour, pas été entreprise. Pourtant ces formations représentent une source de financement nécessaire à certains lieux, elles sont au cœur du modèle d'autres, et surtout elles sont à l'origine de nombreuses activités, initiatives, rencontres et innovations qui font rayonner en retour le tiers-lieu productif à leur

origine et le territoire dans lequel ces actions se sont déployées. On note ainsi que sur la vingtaine de personnes rencontrées dans le cadre de notre travail doctoral car étant employées du Fab Lab Barcelona ou bien parties prenantes de projets en partenariat avec le Fab Lab Barcelona, la quasi-totalité a suivi une formation de l'IAAC et/ou du Fab Lab Barcelona en amont. L'impact de ces formations pourrait mériter une étude à part entière. La responsable de FabricAdemy à Barcelone, formation calquée sur le modèle de la Fab Academy mais appliquée au champ des matières textiles, mène ainsi en parallèle de ses activités une thèse de doctorat au sein de l'école Elisava pour évaluer spécifiquement l'impact de cette formation, les parcours des ancien-nes étudiant-es et les possibles innovations techniques qui y ont vu le jour.

La mise en réseau locale et globale : des communautés à la base du développement économique

La Fab City, étant une initiative lancée à partir du réseau des *fablabs*, a pu s'appuyer sur ce réseau pour initier ou intensifier les relations entre les points de cet archipel, avec pour conséquence différentes formes de création de valeur économique. Dans chaque Fab City locale un travail important et explicite est également fait pour créer ou consolider un réseau d'acteurs, qu'ils s'agissent d'autres tiers-lieux et *fablabs* locaux ou bien de professionnel-es engagé-es sur les questions de petite production ou d'économie circulaire.

Concernant le réseau global de la Fab City, on peut penser aux différents projets européens qui ont été déployés dans différentes villes en même temps. Ainsi le projet Centrinno, lancé par le programme-cadre Horizon Europe 2020 de l'Union européenne⁵³, a impliqué neuf « villes pilotes », dont quatre font partie du réseau des Fab Cities (Amsterdam, Barcelone, Paris et Zagreb) et dont une accueille la Fondation Fab City grâce au projet local e-Resident (à Tallinn)⁵⁴. Ce projet s'inscrit explicitement dans les valeurs, les objectifs et le fonctionnement des Fab Cities, et a vu le jour grâce aux liens préexistants entre ces villes, en particulier entre les tiers-lieux productifs qui étaient les chevilles ouvrières du projet dans chaque ville. Centrinno a permis de lancer des initiatives variées dans chacune des villes. Ainsi,

53. Le projet Centrinno est un projet centré sur la transformation de sites industriels historiques afin d'en faire des lieux créatifs et productifs, de faire évoluer l'identité de ces sites et de soutenir localement l'inclusion sociale et une régénération urbaine par le bas. Le montant total des fonds alloués par l'Union européenne était de 8 261 142,50 €. Les villes impliquées étaient Blönduós en Islande, Tallinn en Estonie, Copenhague au Danemark, Amsterdam aux Pays-Bas, Paris en France, Genève en Suisse, Zagreb en Croatie, Milan en Italie et Barcelone en Espagne. Plus d'information sur le site internet du projet : [<https://centrinno.eu/>](https://centrinno.eu/).

54. Guimas, V. (2018) . « Lancement de la Fondation Fab City à Tallinn en Estonie », *Makery*, [<https://www.makery.info/2018/12/18/lancement-de-la-fondation-fab-city-a-tallinn-en-estonie/>](https://www.makery.info/2018/12/18/lancement-de-la-fondation-fab-city-a-tallinn-en-estonie/), consulté le 29 janvier 2026.

le tiers-lieu productif Volumes à Paris a travaillé dans ce cadre sur l'agriculture urbaine, en se concentrant sur une collaboration avec l'association Vergers Urbains pour établir un diagnostic sur l'agriculture parisienne et pour les soutenir dans l'ouverture d'un lieu, le Jardin des Traverses, en partenariat avec d'autres associations. De plus, plusieurs villes pilotes ont collaboré avec l'agence néerlandaise Metabolic pour évaluer les flux matériels locaux selon les projets de chacune et pour cartographier les initiatives et les acteurs des quartiers concernés.

Aux effets locaux de ce réseau global de tiers-lieux productifs des Fab Cities répondent la mise en relation et la création de nouveaux réseaux sur le territoire d'implantation du tiers-lieu impliqué dans le projet de Fab City. À Paris, Volumes et WoMa ont impulsé avec trois autres organisations la création de l'association A + c'est mieux. Celle-ci s'est donné pour mission d'animer l'écosystème des tiers-lieux franciliens, de proposer des formations et des accompagnements aux porteurs de projets de tiers-lieux, de faire le lien avec les institutions publiques et de soutenir les actions des tiers-lieux franciliens en matière d'insertion sociale. Elle a réalisé notamment une cartographie des tiers-lieux « qui agissent en faveur de la transition écologique en Ile-de-France⁵⁵ ». À Barcelone d'anciennes étudiantes de l'IAAC ont lancé leur projet de « *slow-lab* », proposant des ateliers et le développement de techniques inspirées des *low-tech* et du mouvement *slow*. Elles se sont pour cela mises en relation avec un espace de *coworking* engagé où elles collaborent régulièrement avec d'autres occupant-es des lieux comme l'équipe du Low-tech Magazine ou une designer qui a étudié au Fab Lab Barcelona et y a été employée.

Ces mises en relation se font aussi en dehors du réseau des *fablabs*, de l'écosystème *maker* et de l'économie sociale et solidaire. À Hambourg par exemple, en cohérence avec la tendance constatée des rapprochements entre *fablabs* et bibliothèques (Romero et Lille, 2017), la Fab City Hamburg a ouvert le Fab Lab Hühnerposten au sein de la bibliothèque centrale. On constate cependant, dans le cas des lieux de la Fab City, que ces collaborations et relations entretenues avec des acteurs extérieurs au réseau attendu sont soit peu nombreuses, soit organisées principalement autour de collaborations professionnelles, comme dans le cas de commandes publiques que nous présenterons plus loin. Ce constat, partagé par exemple à Barcelone⁵⁶, sera certainement à nuancer dans quelque temps avec l'effet de projets récents auxquels collabore le Fab Lab Barcelona, comme le réseau d'espaces productifs Ensemble lancé à Barcelone en 2024⁵⁷ ou le programme de

55. Voir le site internet du réseau accessible à l'adresse : <https://www.apluscestmieux.org/>, consulté le 29 janvier 2026.

56. Entretien avec deux membres du Fab Lab Barcelona le 2 mai 2025. Voir aussi Lambert, 2025 : 98.

57. Voir le site internet du réseau : <http://open-ensemble.org/>, consulté le 29 janvier 2026.

création de makerspaces dans des bibliothèques publiques européennes « make-a-thek » lancé en 2025⁵⁸.

Expérimenter et innover dans les territoires

Le troisième type d'impact territorial des tiers-lieux productifs impliqués dans un projet local de Fab City tient à leur capacité à innover et à mener des expérimentations. L'innovation, qui se définit comme le fait d'introduire quelque chose de neuf et de nouveau (un bien matériel, une technique, un type d'organisation, etc.), est une notion presque paradigmatique lorsque l'on s'intéresse aux relations entre des individus et des organisations, des territoires et des technologies, et qui est souvent restreinte au domaine de l'innovation technique ou technologique (Fontan *et al.*, 2004).

Au sein des tiers-lieux de la Fab City, l'innovation technique ou technologique est effectivement présente. On peut donner comme exemple le programme Remix El Barrio, mené au sein du Fab Lab Barcelona, qui a conduit au développement de plusieurs biomatériaux produits artisanalement à partir de déchets organiques et qui ont pour certains rejoint la bibliothèque de matériaux MaterFAD pour l'art et le design. Au-delà des matériaux, l'expérimentation et l'innovation se déploient aussi au niveau du design ou des organisations sociales. Ainsi, le Fab Lab Barcelona a coordonné le projet de Distributed Design Platform, un projet co-financé par l'Union européenne, qui comprend dix-sept membres et qui vise à développer la pratique du design distribué. Ce concept consiste dans le fait d'échanger des données et des plans de produits élaborés et standardisés par des designers pour en permettre la fabrication locale. La solution proposée par le projet est une plateforme mettant en relation designers et *makers* dans toute l'Europe. On constate sur ce sujet de l'innovation une émulation locale importante dans les Fab Cities et un ancrage socio-économique des innovations techniques et organisationnelles. Ainsi les villes de Barcelone, Amsterdam et Paris ont été nommées capitales européennes de l'innovation respectivement en 2014, 2016 et 2017, et ces trois villes mènent ou ont mené par le passé des actions publiques les inscrivant dans des politiques de *smart city* (Vives, 2017 ; Nesti, 2020 ; Zaza, 2024). À Barcelone, la *Barcelona Smart City* a été soutenue par le maire Xavier Trias et confiée à Antoni Vives, adjoint au maire à l'habitat, co-créateur du concept de *fabcity* en 2011 et qui fut à l'origine des *ateneus de fabricació*. Plusieurs projets relevant de cette politique de *smart city* ont été conduits avec l'entreprise Noumena Data, spécialisée entre autres domaines dans l'analyse urbaine pilotée par l'intelligence artificielle, et dont le fondateur s'est formé à l'IAAC où il dirige le Master en robotique et construction avancée. Le profil et les activités des protagonistes de la Fab City ou bien gravitant autour de

58. Voir le site internet du programme : <https://www.makeathek.eu/>, consulté le 29 janvier 2026.

ces initiatives révèlent l'oscillation entre « une posture alternative et militante » et une stratégie de transition progressive des villes (Besson, 2018 : 137), transition écologique associée à une transition numérique (Petit, 2017) qui souligne le besoin de repolitiser la *smart city* (March & Ribera-Fumaz, 2016).

La création de valeur au sein des tiers-lieux productifs de la Fab City : plusieurs modèles économiques et plusieurs types d'impact territorial

Si l'on peine à quantifier l'impact économique des tiers-lieux productifs impliqués dans les projets de Fab City, il est néanmoins possible d'esquisser une typologie des modèles économiques qu'ils mobilisent, l'échelle de leur action ou la diversité de leurs partenaires. Cette analyse révèle un paysage hétérogène, fait d'évolutions organiques ou stratégiques, d'hybridations économiques et d'ancrages territoriaux différenciés.

En 2015, Menichinelli proposait une typologie des modèles économiques dans les *fablabs*, reposant sur quatre archétypes (Menichinelli, 2015). Nous allons détailler ces archétypes et vérifier leur pertinence une fois appliqués aux lieux étudiés ici qui, nous l'avons indiqué, se rapprochent plus de tiers-lieux dotés d'espaces et de fonctions de production.

Le premier modèle selon Menichinelli est celui du facilitateur, qui consiste à lancer ou maintenir des *fablabs* en fournissant des services logistiques, techniques ou organisationnels, pour renforcer notamment les réseaux existants. Nous n'avons pas rencontré sur notre terrain de lieu qui l'ait adopté comme modèle principal, même si tous les lieux étudiés prennent en charge, à des degrés divers, des activités de facilitation. Celles-ci se traduisent par la mise en réseau des acteurs du territoire, la coordination de projets collectifs, ou encore l'animation d'écosystèmes locaux et transnationaux, comme nous l'avons vu plus haut.

Le deuxième modèle est celui de l'incubateur, dans lequel le *fablab* offre à des entrepreneurs les conditions nécessaires pour créer des entreprises viables : infrastructures, accompagnement, promotion, accès à des réseaux pertinents, etc. Dans les tiers-lieux étudiés de la Fab City, plusieurs initiatives témoignent d'un réel accompagnement à la transformation de projets en activités économiques pérennes. Le projet Remix El Barrio, déjà évoqué plus haut, en est un exemple emblématique. Ce projet a permis à plusieurs designers barcelonais de développer des biomatériaux à partir de déchets organiques collectés localement et de les prototyper, en relation avec des acteurs du territoire (Pistofidou *et al.*, 2020). Le soutien apporté par le Fab Lab Barcelona aux designers participants a porté autant sur le développement technique que sur l'accompagnement de la création d'activité, illustrant une forme d'incubation ponctuelle mais efficace. Ainsi, certain-es des designers du projet ont fondé leur propre entreprise à la suite du projet, comme Naifactory Lab qui fabrique des produits à partir de noyaux d'olives broyées et dont l'atelier et la boutique sont

implantés dans Barcelone, ou Kofi Matters, entreprise spécialisée dans les objets décoratifs fabriqués à partir de résidus de café et installée à Ibiza. De plus, ce projet a pu essaimer dans d'autres villes ou d'autres régions qui reprennent localement cet effort de co-création locale de biomatériaux circulaires. Pour compléter ce modèle de l'incubateur avec un exemple plus classique, soulignons également l'accompagnement de lieux comme WoMa à Paris qui soutient activement les projets portés par ses *coworkers*.

Le troisième modèle identifié par Menichinelli est le modèle pédagogique, fondé sur des programmes de formation structurés, souvent interconnectés à l'échelle internationale, comme la Fab Academy. Ce modèle est particulièrement structurant dans un lieu comme le Fab Lab Barcelona, qui est entièrement intégré à l'IAAC dont les masters et programmes académiques forment un pilier du modèle économique.

Enfin, le modèle dupliqué (en réseau) consiste en la fourniture de produits, services ou programmes par le biais de l'infrastructure, du personnel et de l'expertise d'un *fablab* local. Certains tiers-lieux proposent en effet de telles activités. L'équipe de WoMa a ainsi répondu à un appel d'offres et a été sélectionnée pour concevoir, prototyper, fabriquer et installer 120 meubles sur mesure pour le Paris Média Center au Carreau du Temple dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce projet a requis pour l'équipe plusieurs mois de gestion de projet et de fabrication, et a été fait en partenariat avec des structures franciliennes du commerce de gros, de la logistique et de l'usinage.

Or, en parallèle de ces modèles, les lieux étudiés développent une grande variété d'activités économiques supplémentaires : location d'espace (*coworking*, ateliers, événementiel), facturation de l'utilisation des machines, organisation d'événements ou d'ateliers de cohésion d'équipe, prestations de design ou d'ingénierie, ou encore activités d'assistance à maîtrise d'ouvrage (liées à la forte proportion d'architectes dans les équipes), sans compter la valeur économique des projets européens évoqués plus haut. Cette liste ne peut être exhaustive et dépend des particularités (et de la créativité) de chacun des lieux en question. Ces quatre modèles proposés par Menichinelli n'épuisent donc pas les types de création et de rétention de valeur des tiers-lieux productifs étudiés.

Ces actions s'inscrivent dans des échelles d'impact variables. Certaines relèvent d'une économie locale ou de proximité (valorisation de déchets organiques, circuits courts alimentaires, projets participatifs à l'échelle du quartier, réponse à des commandes publiques de la municipalité), tandis que d'autres adoptent une portée translocale. Ainsi, certains lieux soutiennent une économie plutôt exportatrice : les créations de Naifactory Lab par exemple visent un marché international et non pas la seule clientèle barcelonaise. À titre d'un second exemple, la Fab City Hamburg soutient et participe au développement de l'entreprise InMachines, qui propose des machines permettant d'équiper les fablabs et vendues en kit – l'échelle d'action de

cette économie du kit (Béranger et Shulz, 2024) étant par nature exportatrice par rapport au territoire de production. Ces différents ancrages à l'échelle transnationale comme à celle du quartier et de l'agglomération sont caractéristiques des projets des Fab Cities, qui articulent des circuits matériels courts et des écosystèmes locaux à des échanges et des relations se déployant à des échelles régionales et mondiales.

Enfin, une ligne de différenciation entre les activités de ces lieux peut être trouvée dans le large éventail de partenaires évoqués. Ceux-ci peuvent être institutionnels (collectivités, musées, bibliothèques, agences diverses), privés (TPE-PME, acteurs indépendants, grands groupes), associatifs ou citoyens (habitant-es, collectifs de quartier, communautés *maker*). Cette diversité s'est construite pour chaque lieu de manière organique, et permet d'expérimenter des formes variées de coopération (y compris économique). Elle témoigne également du paradigme dans lequel ces lieux situent la valeur qu'ils produisent : l'activité économique ne repose pas uniquement sur des transactions classiques d'achat et de vente et est loin d'être la seule considérée pour évaluer l'action de ces lieux qui oscillent en termes de statuts entre les organisations associatives (Villette Makerz, WoMa, Fabulous St. Pauli), publiques (les *ateneus de fabricació*) ou privées (Volumes, le Fab Lab Barcelona). La mise en réseau, la mutualisation, l'expérimentation sociale et la circulation des communs participent tout autant des activités et de la création de valeur générale de ces lieux. Ainsi, si ces tiers-lieux productifs impliqués dans la Fab City se posent en modèle d'une alternative à la production et à la consommation de masse (Kohtala, 2017), leurs effets territoriaux se situent sur d'autres plans, comme des laboratoires expérimentant différents modèles qui posent toujours au point de départ de leur action la question d'une relocalisation des flux matériels et d'une réappropriation des techniques et savoir-faire.

Scène makers et développement territorial dans le quartier de Poblenou à Barcelone

Le quartier de Poblenou à Barcelone, berceau de la Fab City, présente une trajectoire urbaine emblématique des dynamiques de mutation postfordiste dans les métropoles européennes. Ancien quartier ouvrier et industriel, il a été profondément transformé par les logiques de régénération urbaine engagées à partir des années 1980, soutenues par l'accueil des Jeux Olympiques de 1992, et au cœur du programme 22@ initié en 2000. Ce programme visait à reconverter 200 hectares de friches industrielles en répondant à un triple objectif de revitalisation urbaine, de promotion économique et de revitalisation sociale. L'objectif était notamment de créer quatre millions de m² de constructions dont plus des trois quarts pour des activités tertiaires ou industrielles légères et innovantes (Besson, 2012). Plusieurs analyses (Melendez, 2015 ; Dot Jutglà, 2016 ; Charnock *et al.*, 2023) mettent en lumière les tensions inhérentes entre ce programme, le processus de gentrification

qu'il a pu amorcer ou accélérer, et les habitant-es et les autres activités qui se sont déployées dans ce quartier. La communauté des *makers*, avec le Fab Lab Barcelona en tête de pont, s'y est ainsi implantée à partir des années 2000 aux côtés de nombreux-ses professionnel·les évoluant dans les milieux du design, de la culture et de la créativité. Confirmant les travaux d'Andres et Grésillon (2011) sur les friches industrielles, le quartier de Poblenou constituait en effet un espace idéal pour les populations créatives qui y ont profité des particularités du bâti (vastes espaces avec des plans libres et aux loyers encore peu élevés dans les années 1990 et 2000). On y remarque une concentration de lieux de formation (l'IAAC donc, ou le centre universitaire d'art et de design BAU), d'ateliers d'artistes ou d'artisans, des lieux culturels variés implantés dans d'anciennes usines comme le Hangar dans le complexe industriel Can Ricart, le centre de résidences artistiques « La escocesa » et l'espace culturel « La Clandestina del Poblenou », ou encore de nombreux lieux de *coworking* et agences de design ou de communication. Aux portes de Poblenou se tient également le Disseny Hub, qui abrite le musée du design et la fédération des associations pour la promotion des arts et du design de Barcelone. Beaucoup de ces lieux et de ces institutions sont des partenaires réguliers du Fab Lab Barcelona. Le déploiement du projet de Fab City dans Poblenou se fait ainsi dans un quartier dont les caractéristiques peuvent être lues à la lumière à la fois des concepts de ville créative (Vivant, 2009), de *smart city* (Glasmeier & Christopherson, 2015) et de milieu innovateur (Camagni et Maillat, 2006), démontrant ainsi sa place dans de nouvelles approches de l'innovation urbaine (Besson, 2018).

En suivant les analyses de Ambrosino et de Sagot-Duvaurox (2018), on peut considérer que ce quartier s'est développé comme un cluster culturel métropolitain, dans lequel une scène *maker* composée de personnes, de pratiques, de techniques et de lieux a émergé, encadrée dans le territoire de Poblenou, sa morphologie et sa sociologie. L'écosystème *maker* et créatif en général du quartier représente ainsi « à la fois le produit d'un territoire et une composante de son identité » (*ibid.* : 117). Le quartier, comme espace et comme écosystème, fonctionne alors comme un incubateur et un catalyseur de rencontres, d'adoption d'usages et de technologies, et comme champ de création et d'innovation dans lequel l'espace urbain et les industries culturelles se façonnent réciproquement (Scott, 2001).

Cette scène *maker* témoigne des différentes formes de proximité qui s'y déploient (Boschma, 2004 ; Pecqueur, 2018) : proximité cognitive (la base de connaissances et compétences que les *makers* partagent), sociale (fondée sur les relations interpersonnelles, la confiance et les habitudes des *makers*), organisationnelle (les relations à l'intérieur d'une organisation comme l'IAAC et le Fab Lab Barcelona en particulier), l'encastrement social des parties prenantes dans cet écosystème, leur proximité institutionnelle (qui recouvre l'ensemble de valeurs communes des individus, comme l'*open source* par exemple) et bien sûr leur proximité géographique. Or chacune de ces proximités peut générer des formes d'enfermement qui peuvent porter préjudice

à l'apprentissage ou à l'innovation (Boschma, 2004). Cette approche critique peut soutenir le constat d'une difficulté des idées et des pratiques issues des tiers-lieux productifs étudiés à percoler vers le reste de la société et du territoire dans lequel ils s'implantent, vers les habitant-es du quartier notamment. Besson (2018) comme Lambert (2025) constatent ainsi un encastrement social limité des *ateneus de fabricació*. Si certaines entreprises issues des expérimentations du Fab Lab Barcelona ont été pérennisées et si des programmes comme Remix El Barrio ont montré des effets concrets sur le territoire, il reste difficile de parler d'un véritable passage à l'échelle de l'initiative Fab City dans son territoire d'origine. En reprenant les termes de Moore *et al.* (2015), si le « *scaling out* » (la reproduction du modèle dans d'autres villes) est bien avancé, le « *scaling deep* » (lié à la transformation des pratiques, des valeurs et des cultures) reste limité à la scène culturelle de Poblenou et le « *scaling up* », soit l'appropriation institutionnelle du modèle, a montré un affaiblissement.

La contribution au développement économique du quartier de Poblenou par le Fab Lab Barcelona se lit donc en termes d'emplois, de formation, en tant que catalyseur de rencontres et d'innovations doté de capacités ponctuelles d'incubation. Cette contribution ne permet cependant pas de surmonter les difficultés à faire revenir dans le tissu urbain des fonctions de production matérielle, même en très petites ou petites séries.

Conclusion

La concrétisation d'une ville capable de répondre localement à ses besoins matériels est à ce jour davantage un horizon politique qu'une réalité concrète. Dans ce cadre, les projets de Fab City agissent moins comme une feuille de route opérationnelle que comme un levier de mobilisation permettant à une diversité d'acteurs de coopérer autour d'une ambition partagée et d'expérimenter sur leur territoire des formes de coopération et de création de valeur – notamment économique –, en somme, de proposer des innovations de plusieurs natures et susceptibles de soutenir le développement territorial (Klein, 2014).

En mettant en lumière la question de la relocalisation de flux matériels et des savoir-faire et la reterritorialisation des gisements de ressources, ces projets permettent d'initier, d'accentuer ou de confirmer un ancrage géographique des tiers-lieux productifs associés – un ancrage qui peut également exister de façon intense sans projet de Fab City. Les limites subsistent, au premier rang desquelles figure la difficulté de ces organisations à créer et fédérer des communautés locales au-delà des réseaux *maker* déjà existants. Ils n'en restent pas moins des catalyseurs importants pour les initiatives en faveur de villes plus productives et plus circulaires.

De fait, le rayonnement de ces lieux ne se mesure pas seulement en termes économiques classiques. Il s'évalue aussi à l'aune de leur capacité à faire circuler les idées, les compétences et les modèles organisationnels, en hybridant les échelles du

local et du global. Cette hybridation, porteuse de nombre d'opportunités, révèle aussi les tensions propres au modèle métropolitain. L'autonomie revendiquée s'y heurte en effet aux réalités logistiques, foncières ou sociales des grandes villes, interrogeant la possibilité même d'une bifurcation soutenable à l'échelle de la métropole.

En somme, les tiers-lieux productifs associés au mouvement des Fab Cities ne permettent pas, à eux seuls, de matérialiser une ville autosuffisante, mais ils constituent des points d'appui essentiels pour faire émerger, expérimenter et diffuser des alternatives au modèle productif dominant, en lien étroit avec leurs territoires, enrichissant la compréhension des transformations économiques en cours et potentielles des villes européennes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amato, D., Kalathas, G., Vlachopoulou, C., Cingolani, F., Fontana Valentin, C., Kühr, W., Armstrong, K., Diez, T., Guy, J., Muñoz Unceta, P., Brouwer, N. et Ritter, F. (2021). *Deliverable 3.1 Creative and Productive Hubs Journal*. Centrinno, <https://drive.google.com/file/d/12c6Djn1IaZGut0tb4KtsNjPFG7gHCS8P/view>, consulté le 29 janvier 2026.
- Ambrosino, C., et Sagot-Duvauvroux, D. (2018). « Scènes urbaines : vitalité culturelle et encastrement territorial de la création artistique ». in M. Talandier et B. Pecqueur (dir.), *Renouveler la géographie économique*, Paris, Economica, p. 105-120.
- Anderson, C. (2012). *Makers. La nouvelle révolution industrielle*, Paris, Pearson.
- Andres, L., et Grésillon, B. (2011). « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives. Regards croisés européens », *L'Espace géographique*, n° 40 (1), p. 15-30, <https://doi.org/10.3917/eg.401.0015>.
- Bairoch, P. (1985). *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard.
- Barles, S. (2005). *L'invention des déchets urbains : France, 1790-1970*, Seyssel, Champ Vallon.
- Béranger, A., et Shulz, S. (2024). *Technological coproduction, user roles and transformative perspectives : developing a typology of the kit economy* (Working Paper), EASST-4S 2024 Amsterdam, Making and Doing Transformations.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., et Lallement, M. (2018). *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Besson, R. (2012). « Les Systèmes Urbains Cognitifs : des supports privilégiés de production et de diffusion d'innovations ? Etudes des cas de 22@Barcelona (Barcelone), GIANT/Presqu'île (Grenoble), Distrito tecnológico et Distrito de Diseño (Buenos Aires). », (Thèse de doctorat, Université de Grenoble), <https://theses.hal.science/tel-01726504v2>, consulté le 29 janvier 2026.
- Besson, R. (2018). « Les "Ateneus de Fabricació" barcelonais et les "Laboratorios ciudadanos" madrilènes. Une nouvelle approche de l'innovation urbaine ? », *Géographie, économie, société*, n° 20 (1), p. 113-41, <https://doi.org/10.3166/ges.20.2017.0031>.
- Boeing, N. (2024). « The Fab City Index. A Toolkit for Measuring Progress Towards a Circular Economy », in M. Moritz, T. Redlich, S. Buxbaum-Conradi, et J. P. Wulfsberg (dir.), *Global collaboration, local production. Fab City als Modell für Kreislaufwirtschaft und nachhaltige Entwicklung*. Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, p. 115-133, <https://doi.org/10.1007/978-3-658-44114-2>.
- Boschma, R. (2004). « Proximité et innovation ». *Économie rurale*, 280 (1), p. 8-24, <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5469>.
- Bosqué, C. (2021). *Open design. Fabrication numérique et mouvement maker*, Paris, Éditions B42.
- Bouba-Olga, O. (2006). *Les nouvelles géographies du capitalisme. Comprendre et maîtriser les délocalisations*, Paris, Le Seuil.
- Camagni, R. et Maillat, D. (2006). *Milieus innovateurs. Théorie et politique*, Paris, Economica.
- Charnock, G., Mansilla, J. A., et Ribera-Fumaz, R. (dir.), (2023), *22@Barcelona : un distrito de innovación en disputa*, Vilassar de Dalt, Barcelona, Icaria.
- Diaz, J., Tomás, M. et Lefebvre, S. (2021). « Are Public Makerspaces a Means to Empowering Citizens? The Case of Ateneus de Fabricació in Barcelona », *Telematics and Informatics*, n° 59, <https://doi.org/10.1016/j.tele.2020.101551>.
- Diez Ladera, T. (2016). *Fab City Whitepaper : Locally productive, globally connected self-sufficient cities*, Fab City Global Initiative, Fab Lab Barcelona, IAAC, <https://fab.city/learning-hub/resource-fab-city-whitepaper/what-is-fab-city>, consulté le 29 avril 2026.

- Diez, T. (2018). *Fab City : The Mass Distribution of (almost) Everything*, IAAC, <<https://distributeddesign.eu/resources/book/>>, consulté le 29 avril 2026.
- Dot Jutglà, E. (2016). « Politique d'aménagement urbain et de reconversion économique du Poblenou à Barcelone », *Sud-Ouest européen*, n° 41-42, p. 33-48, <<https://doi.org/10.4000/soe.2312>>.
- Emelianoff, C. (2007). « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, n° 71 (3), p. 48-65, <<https://doi.org/10.3917/lig.713.0048>>.
- Ferchaud, F. (2018). *Fabriques numériques, action publique et territoire : en quête des living labs, fablabs et hackerspaces (France, Belgique)*, Thèse de doctorat, Rennes, Université Rennes 2, <<https://theses.hal.science/tel-01743793>>, consulté le 29 janvier 2026.
- Ferro, C., Muñoz Unceta, P., Fontana Valenti, C., Jusic, I., Cingolani, F. Diez Ladera, T., et Parikh, M. (2022). « Fab City Hubs : Interfaces for Community Building and Playgrounds for New Innovative Urban Actions », *Fablab International Conference Fab17*, Bali, Indonesia, <<https://doi.org/10.5281/ZENODO.7432052>>.
- Florentin, A., Chabanel, B., et Guimas, V. (2018). « Vers des villes plus fabricantes. Fab City Index France », *Utopies*, note de position #17, <https://utopies.com/wp-content/uploads/2019/12/Note17_Vers-des-villes-plus-fabricantes.pdf>, consulté le 29 janvier 2026.
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., et Tremblay, D.-G. (2004). « Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation », *Géographie, économie, société*, n° 6 (2), p. 115-128, <<https://doi.org/10.3166/ges.6.115-128>>.
- France Tiers-Lieux, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Association Nationale des Tiers-Lieux, Réseau Français des Fablabs, des communautés et des Espaces du Faire, Berrebi-Hoffmann, I., Chochoy, N., Gros-Balthazard, M., Itçaina, X., Pasquier, R., Richez-Battesti, N., et Talandier, M. (2025). « Appel à contributions. Les Cahiers de Recherche #2. Des tiers-lieux « productifs » ? Contours et effets territoriaux », *Observatoire des Tiers-Lieux*, <<https://observatoire.francetierslieux.fr/recherche/appel-a-contributions-pour-les-cahiers-de-recherches-2-les-tiers-lieux-productifs-contours-et-effets-territoriaux/>>, consulté le 29 janvier 2026.
- Gauthier, C., et Garnier, C. (2025). « Quinze ans de *fablabs* en France, quelles étapes clés sur le chemin de ces tiers-lieux singuliers ? Entretien de Constance Garnier interviewée par Cécile Gauthier », in C. Gauthier et R. Seillier (dir.), *Panorama de la recherche sur les tiers-lieux en France. Cahiers de Recherche #1 de l'Observatoire de France Tiers-Lieux*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, p. 39-45.
- Gershenfeld, N. A. (2005). *FAB : The Coming Revolution on Your Desktop – from Personal Computers to Personal Fabrication*, New York, Basic Books.
- Gilbart, A., & Mazy, K. (2023). « De l'émergence à l'appropriation, European et la fabrique du concept de ville productive en contexte métropolitain », *Espaces et sociétés*, n° 189 (2), p. 95-117, <<https://doi.org/10.3917/esp.189.0095>>.
- Glasmeier, A. et Christopherson, S. (2015). « Thinking about smart cities », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, n° 8 (1), p. 3-12, <<https://doi.org/10.1093/CJRES/RSU034>>.
- Gros-Balthazard, M., Talandier, M., et Tallec, J. (2024). « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local ? », *Colloque Pacte, Grenoble*, <<https://www.pacte-grenoble.fr/fr/actualites/tiers-lieux-productifs-revelateurs-dun-nouveau-modele-economique-local/>>, consulté le 29 janvier 2026.
- Guallart, V. (2014). *The Self-Sufficient City*, New York, Actar Publisher.
- Haughton, G. (1997). « Developing Sustainable Urban Development Models », *Cities*, n° 14 (4), p. 189-195, <https://www.academia.edu/6449634/Developing_sustainable_urban_development_models>, consulté le 29 janvier 2026.
- Klein, J.-L. (2014). « Innovation sociale et développement territorial », in J.-L. Klein, J.-L. Laville, et F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Éditions Érès, p. 115-142.
- Kohtala, C. (2017). « Making "Making" Critical : How Sustainability Is Constituted in Fab Lab Ideology », *The Design Journal*, n° 20 (3), p. 375-394, <<https://doi.org/10.1080/14606925.2016.1261504>>.
- Kumar, K. (1995). *From Post-Industrial to Post-Modern Society : New Theories of the Contemporary World*, Oxford, Blackwell.
- Lambert, S. (2025). « Les potentialités sociopolitiques des processus participatifs dans les espaces de fabrication numérique à Barcelone », Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, <<https://hdl.handle.net/20.500.11794/157083>>, consulté le 29 janvier 2026.
- March, H., et Ribera-Fumaz, R. (2016). « Smart Contradictions : The Politics of Making Barcelona a Self-Sufficient City », *European Urban and Regional Studies*, n° 23 (4), p. 816-830, <<https://doi.org/10.1177/0969776414554488>>.
- Melendez, O. (2015). « La reconversion industrielle au service de l'image : de la Barcelone de Poblenou à celle de 22@ », in *Ordonner les lieux et les hommes. Actes du 135e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Neuchâtel, 2010*, Aubervilliers, Éditions du CTHS, p. 17-31, <https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2015_act_135_16_2650>, consulté le 29 janvier 2026.
- Menichinelli, M. (2015). *Fab lab : la révolution est en marche*, Paris, Pyramid.
- Moore, M.-L., Riddell, D., et Vocisano, D. (2015). « Scaling Out, Scaling Up, Scaling Deep : Strategies of Non-Profits in Advancing Systemic Social Innovation », *Journal of Corporate Citizenship*, n° 58, p. 67-84, <https://www.researchgate.net/publication/298971574_Scaling_Out_Scaling_Up_Scaling_Deep_Strategies_of_Non-profits_in_Advancing_Systemic_Social_Innovation>.

*Les tiers-lieux productifs dans la transition
économique urbaine : une analyse des Fab Cities*

- Morris, D. J. (1982). *Self-reliant cities. Energy and the Transformation of Urban America*, San Francisco, Sierra Club Books.
- Nesti, G. (2020). « Définir et évaluer la nature transformationnelle de la gouvernance des villes intelligentes : observations issues de quatre cas européens », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, n° 86 (1), p. 23-40, <<https://doi.org/10.3917/risa.861.0023>>.
- Pecqueur, B. (2006). « De la ville qui consomme à la ville qui produit. La reterritorialisation des fonctions économiques de l'urbain », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 101, p. 6-13, <<https://doi.org/10.3406/gru.2006.2665>>.
- Pecqueur, B. (2018). « Eloge de la proximité géographique en économie », in M. Talandier et B. Pecqueur (dir.), *Renouveler la géographie économique*, Paris, Economica, p. 21-30.
- Petit, V. (2017). « Transition écologique et numérique. Vers des territoires communs? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° (5), p. 797-818, <<https://doi.org/10.3917/reru.175.0797>>.
- Peuckert, J., Wenzelmann, V., et Rudebusch, G. (2025). « Measuring the Impacts of Fab Labs : A Review of Quantitative Research and Evidence », *Fablab International Conference Fab25 Czechia – Bridge the Gap*. <<https://doi.org/10.5281/ZENODO.16211909>>.
- Pistofidou, A., Real, M., et Juarez Calvo, M. (2020). « Remix El Barrio : A Co-Creation Journey to Foster Innovative Ecosystems Crafting and Micro-Fabricating with Food Surplus and Waste », in J. Schröder, E. Sommariva et S. Sposito (éd.), *Creative Food Cycles - Book 1. Proceedings of the Creative Food Cycles Online Symposium*, Hannover, 2020, Hannover : Regionales Bauen und Siedlungsplanung, Leibniz Universität Hannover, p. 184-195, <<https://doi.org/10.15488/10113>>.
- Romero, M., et Lille, B. (2017). « Intergenerational Techno-Creative Activities in a Library Fablab », in J. Zhou et G. Salvendy (éd.), *Human Aspects of IT for the Aged Population. Applications, Services and Contexts. Third International Conference, ITAP 2017. Lecture Notes in Computer Science, vol 10298*, Cham, New York, Springer, p. 526-536, <https://doi.org/10.1007/978-3-319-58536-9_42>.
- Rumpala, Y. (2014). « "Fab labs", "makerspaces" : entre innovation et émancipation? », *Revue internationale de l'économie sociale – Recma*, n° 334, p. 85-97, <<https://doi.org/10.7202/1027278ar>>.
- Scott, A. J. (2001). « Capitalism, Cities, and the Production of Symbolic Forms », *Transactions of the Institute of British Geographers*, n° 26 (1), p. 11-23, <<http://www.jstor.org/stable/623142>>.
- Simons, A., Petschow, U., et Peuckert, J. (2016). *Offene Werkstätten – nachhaltig innovativ? Potenziale gemeinsamen Arbeitens und Produzierens in der gesellschaftlichen Transformation* (Schriftenreihe des IÖW 212/16), Berlin, Institut für ökologische Wirtschaftsforschung, <https://www.researchgate.net/publication/306066552_Offene_Werkstatten_-_nachhaltig_innovativ_Potenziale_gemeinsamen_Arbeitens_und_Produzierens_in_der_gesellschaftlichen_Transformation#fullTextFileContent>, consulté le 29 janvier 2026.
- Vivant, E. (2009). *Qu'est-ce que la ville créative?*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Vives, A. (2017). *Smart City Barcelona. The Catalan Quest to Improve Future Urban Living*, Brighton, Sussex Academic Press.
- Walliser, B. (2000). *L'économie cognitive*, Paris, Jacob.
- Zaza, O. (2024). « Pour qui fait-on la smart city participative? Le cas du lancement du budget participatif numérique parisien », *Norais*, n° 270 (1), p. 65-77, <<https://doi.org/10.3917/nor.270.0065>>.

LES TIERS-LIEUX PRODUCTIFS COMME LABORATOIRES D'UNE TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE ÉCONOMIQUE ?

Rémy Seillier, directeur général adjoint de France Tiers-Lieux

Cécile Gauthier, anciennement chargée de mission de recherche à l'Observatoire de France Tiers-Lieux, post-doctorante à Bordeaux Sciences Agro et Sciences Po Bordeaux, chercheuse associée au Ladyss Paris 1 Panthéon – Sorbonne

Le Collectif de recherche « Tiers-lieux productifs » composé de Romain Pasquier (Sciences Po Rennes – Chaire TMAP), Isabelle Berrebi-Hoffmann (LISE-CNRS), Magali Talandier (Université Grenoble-Alpes – Laboratoire Pacte), Marjolaine Gros-Balthazard (Université Grenoble-Alpes – Laboratoire Pacte), Xabier Itçaina (CNRS – Centre Émile Durkheim), Nadine Richez-Battesti (Université Aix-Marseille – LEST-CNRS), Nicolas Chochoy (Institut Godin – CRIISEA), Emmanuelle Besançon (Institut Godin – CRIISEA), Gaël Hily (Sciences Po Rennes – Chaire TMAP), Sébastien Shulz (CNRS), Emmanuel Dupont (ANCT)

181

Résumé

Cet article s'inscrit dans le prolongement d'une dynamique de recherche collective engagée par un consortium de chercheurs en sciences sociales, en partenariat étroit avec France Tiers-Lieux. L'ambition de cet article est de rendre publiques ces réflexions, non comme des résultats stabilisés, mais pour alimenter les débats scientifiques et à inviter la communauté académique comme les acteurs des tiers-lieux à se saisir de ces questionnements pour les approfondir, les discuter et, le cas échéant, les prolonger par de nouveaux terrains et enquêtes.

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, l'économie territoriale connaît autour de la production manufacturière une double dynamique. Premièrement, un nombre croissant de politiques publiques territoriales soutient le secteur manufacturier à l'échelle locale (Stiglitz, 2013). Ces politiques sont conçues en lien avec les enjeux de relocalisation de la production, d'approvisionnement local, de souveraineté et plus récemment de transition écologique. Deuxièmement, on observe une montée de l'engagement d'organisations de l'économie sociale et solidaire et des communs dans la fabrication matérielle (Laville, 2017). Elles articulent cette dernière à des objectifs d'éducation populaire, de mutualisation des ressources dans une perspective environnementale et de démocratie économique (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018). Ces acteurs, à la fois économiques et militants (Bereni et Dubuisson-Quellier, 2020), portent des discours critiques vis-à-vis de l'économie de marché et des partenariats publics-privés (Frère, Jacquemain, 2019; Pasquier *et al.*, 2023).

La rencontre entre ces deux dynamiques ne va pas de soi. Pourtant, on observe que des alliances originales se nouent depuis quelques années entre des mouvements sociaux économiques (Wokuri, 2023; Gendron, Turcotte 2007) et les pouvoirs publics autour de la production manufacturière. Comment les acteurs de ces mouvements sociaux économiques, qui adoptent une posture critique, parviennent-ils à coopérer avec les pouvoirs publics qui, en retour, les identifient avant tout comme des bénéficiaires traditionnels de politiques publiques économiques?

Nos travaux et débats autour des tiers-lieux productifs nous ont amenés à formuler l'hypothèse suivante : les processus de re-territorialisation de la production, dans le contexte actuel de transition écologique, génèrent des coopérations inédites entre acteurs publics et mouvements sociaux économiques. À travers l'exemple des tiers-lieux productifs, il nous semble possible d'analyser ces collaborations qui transforment les pratiques de ces deux catégories d'acteurs et reconfigurent l'action publique territoriale en introduisant de nouvelles modalités d'intervention des collectivités et en renforçant leur rôle économique.

Comme évoqué en introduction de ces cahiers de recherche, les tiers-lieux productifs font l'objet d'une attention croissante, tant dans les politiques publiques que dans la littérature scientifique, en dépit d'éléments de définition encore loin d'être stabilisés. Dans nos réflexions, nous avons fait le choix d'une définition assez large et non excluante : lieux et espaces de sociabilité intentionnelle (Burret, 2017; Krauss, Tremblay, 2019; Richez-Battesti *et al.*, 2022) jouant un rôle de fabrication manufacturière; lieux de production « en commun » (Festa, 2016; Boespflug et Lamarche, 2022); *fablabs* et de *makerspaces* ou encore d'ateliers artisanaux partagés qui mutualisent des compétences, des équipements et des ressources numériques (Bosqué, 2015).

Dans le même temps, les tiers-lieux productifs font l'objet d'interactions croissantes avec les collectivités territoriales et d'un intérêt accru des pouvoirs publics, illustré par le lancement du programme Manufactures de proximité en 2021⁵⁹, qui a permis de soutenir cent « tiers-lieux dédiés à la production » répartis sur le territoire national. Ce programme visait notamment à soutenir la création d'activités et la « relocalisation de la production », *via* la fabrication distribuée et le soutien aux artisans, entrepreneurs et *makers*, le développement d'espaces partagés et de *coworking* ainsi que le déploiement de la formation et de la transmission des savoir-faire. Parmi les critères de définition de ces tiers-lieux dits productifs on retrouve⁶⁰ : la démarche de tiers-lieu (entrepreneuriat de territoire, ouverture et gouvernance partagée, hybridation d'activités, convivialité, dynamique d'expérimentation) ; la construction d'une offre de services adaptée aux besoins de leur territoire ; la mise en place d'un processus de fabrication distribuée c'est-à-dire d'« un système de production reposant sur la mise en réseau et le partage de ressources, de compétences et de capacités de production. L'objectif est de permettre la conception, la fabrication et la distribution de produits localement, au plus près des besoins, tout en bénéficiant de savoirs et savoir-faire d'un réseau élargi ».

Ainsi, les tiers-lieux productifs apparaissent comme un objet de recherche stimulant pour étudier les relations entre les mouvements sociaux économiques et les pouvoirs publics à des fins de fabrication manufacturière voire de production industrielle. Les coopérations émergentes entre les institutions publiques (en particulier l'État et les collectivités territoriales) et les tiers-lieux productifs apparaissent comme des manifestations potentielles des transformations de l'action publique économique, dans un contexte où l'essor conjoint des préoccupations manufacturières, écologiques et sociales soulève des interrogations majeures quant à l'évolution des formes traditionnelles du développement économique des territoires et à l'adaptation des modèles d'intervention de l'État.

Une transformation institutionnelle ?

Il nous semble essentiel d'interroger la capacité de ces lieux à participer à une transformation institutionnelle de l'action publique économique. Les politiques de développement économique local ont longtemps reposé sur des logiques d'action relativement stables : attirer des entreprises, aménager des zones d'activités, financer des infrastructures et proposer des incitations fiscales (Grossetti, 2006 ; Havet 2015). Dans ce modèle, la collectivité est principalement un facilitateur du marché,

59. Programme national de 30 millions d'euros pour soutenir cent tiers-lieux dédiés à la relocalisation de la production, <<https://francetierslieux.fr/programme/manufactures-de-proximite/>>.

60. Voir le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt Manufactures de proximité, 2021, 12 pages.

cherchant à créer des conditions favorables à l'investissement privé, sans interroger la nature des activités soutenues, leurs finalités sociales ou leurs conséquences écologiques (Theurillat, 2011).

Le développement des tiers-lieux productifs interroge ce cadre, faisant apparaître un paradigme moins centré sur l'attractivité et la compétition entre territoires, et davantage orienté vers des stratégies endogènes fondées sur la mobilisation de ressources locales, la coopération entre acteurs et la construction de communs productifs (Itçaina et Richez-Battesti, 2022).

Plusieurs travaux suggèrent que, dans certains contextes et de manière encore largement marginale, les collectivités territoriales peuvent évoluer vers des rôles de facilitatrices, de médiatrices ou d'architectes de systèmes productifs locaux, plutôt que de simples financeuses ou aménageuses (Beurain et Brullot, 2011). Ces évolutions demeurent toutefois partielles et fortement contraintes par des doctrines d'action publique encore largement marquées par le Nouveau Management Public. Dans ce cadre, certaines collectivités participent ponctuellement à des démarches d'écologie industrielle, de circuits courts ou de plateformes coopératives, souvent à titre expérimental. Les tiers-lieux productifs offrent ainsi des points d'observation privilégiés de ces dynamiques émergentes, mais aussi des tensions qu'elles suscitent, en tant qu'espaces où se confrontent enjeux économiques, sociaux, politiques et écologiques.

Illustration 1. Le tiers-lieu productif « Comme Un Établi » à Rennes (35)

Le tiers-lieu productif « Comme Un Établi », labellisé Manufacture de proximité, implanté dans une zone artisanale au nord de Rennes, à proximité immédiate d'un quartier politique prioritaire de la ville, offre une illustration éclairante de ces recompositions. Structuré autour d'un atelier partagé dédié aux filières bois, textile et métal, il héberge une communauté d'une vingtaine d'artisans et développe simultanément des activités de production, de formation, de transmission de savoir-faire et d'accompagnement professionnel. Son modèle repose sur une inscription explicite dans des logiques d'économie circulaire et de coopération productive, et sur une forte mobilisation de ressources locales : matières premières issues de gisements territoriaux, partenariats avec des structures d'insertion, collaborations avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. La transformation de la structure en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2020 formalise cette orientation : la gouvernance multi-acteurs associe artisans, salariés, partenaires publics et citoyens au sein d'un dispositif horizontal de décision. La structure permet de mutualiser revenus, équipements et capacités d'investissement au service du territoire. Les coopérations entre le tiers-lieu et la métropole de Rennes sont fortes autour du Plan départemental de prévention des déchets.

Illustration 2. Le tiers-lieu productif « Fab Unit » à Crest (26)

Le tiers-lieu productif « La Fab Unit », issu du 8 Fablab de Crest (Drôme), labellisé *Manufacture de proximité*, constitue une illustration emblématique de ce paradigme endogène de développement productif territorial. Créée à la suite de la crise sanitaire de 2020, cette micro-usine locale vise explicitement à reconstruire des capacités productives à partir des ressources matérielles du territoire, en articulant économie circulaire, fabrication distribuée et coopération multi-acteurs. Son activité repose sur l'identification et la valorisation de gisements locaux de déchets plastiques, transformés en matières premières puis en objets et mobiliers à destination de particuliers, d'entreprises et de collectivités. À travers des dispositifs comme la plateforme collaborative « Paillettes », pilotée à l'échelle de trois intercommunalités de la vallée de la Drôme, la Fab Unit fédère entreprises locales, artisans, acteurs agricoles et collectivités autour d'une chaîne de valeur territorialisée de recyclage et de réemploi. La coopération avec l'entreprise Rodet pour la production de la « chaise canoë », conçue à partir de canoës en fin de vie, illustre une logique de design inversé fondée sur les propriétés de la matière disponible et sur des circuits courts de production. La Fab Unit ne se limite pas à une fonction de production : elle joue également un rôle d'ingénierie territoriale, en formant artisans et designers, en mutualisant équipements et savoir-faire, et en accompagnant d'autres tiers-lieux productifs dans une logique de diffusion horizontale des compétences.

185

Ce déplacement apparaît aussi institutionnel que pratique, questionnant les rôles respectifs des acteurs : les entrepreneurs deviennent aussi des membres de collectifs ; les agents publics endossent des fonctions d'animation, d'intermédiation ou même de membre d'un projet coopératif ; les citoyens accèdent à des espaces de production autrefois réservés aux sphères industrielles ou artisanales professionnelles.

Sortir du tête-à-tête public-privé pour aller vers des partenariats public-communs ?

Ce déplacement est d'autant plus important qu'il permet de sortir du face-à-face classique entre public et privé, qui structure encore largement les doctrines de l'action publique économique. Les tiers-lieux productifs invitent à penser des configurations partenariales plus complexes, associant acteurs publics, entreprises, collectifs citoyens et associations dans des logiques de co-production et de gouvernance partagée. Ces formes relèvent moins d'un partenariat public-privé que de ce que certains qualifient de partenariats public-communs (Bauwens, 2013 ; Fattori, 2013 ; Sauvetre, 2018).

Illustration 3. Le tiers-lieu productif « Pole R » à Grenoble (38)

Initié et porté par Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de son Schéma Directeur des Déchets, le Pôle R est un tiers-lieu de 8000 m² dédié à l'économie circulaire, labellisé *Manufacture de proximité*. Il repose sur une configuration multi-acteurs associant la collectivité, une coopérative (Fabricanova, SCIC), des entreprises de l'ESS (Envie, Ulisse), des *start-ups* de la consigne et de l'anti-gaspillage, ainsi que des réseaux associatifs et professionnels du territoire. Le site, conçu comme une infrastructure productive partagée, articule "Donnerie" (espace de don), plateformes industrielles de tri et de réparation, ateliers de production, espaces de formation et incubateur d'activités, avec un objectif explicite de changement d'échelle du réemploi et de la réduction des déchets. La gouvernance est distribuée : la métropole reste propriétaire et stratège, une société publique locale assure la gestion immobilière, tandis que Fabricanova coordonne les activités productives dans une logique coopérative et démocratique. La valeur produite est à la fois économique (emplois non délocalisables, structuration de filières), sociale (insertion professionnelle, formation) et environnementale (massification du réemploi, réduction des flux vers l'enfouissement). À travers le Pôle R, la collectivité territoriale devient partie prenante d'un écosystème de production, privilégiant la mutualisation des ressources, la co-production de services et la gouvernance partagée.

Ces dispositifs associent collectivités, coopératives, associations, artisans, entreprises locales, parfois usagers et habitants, autour d'infrastructures partagées : ateliers, machines, plateformes numériques, espaces de formation, laboratoires de recherche et développement. La valeur produite n'est pas seulement monétaire, mais également sociale, environnementale et territoriale. Elle circule entre les acteurs sous des formes multiples : apprentissages, mutualisations, innovations sociales, services rendus au territoire.

Ces coopérations ouvrent-elles la voie à une repolitisation de l'action publique économique ? Une action qui ne soutiendrait plus uniquement une logique de création d'emploi mais instituerait les conditions du débat collectif sur ce que l'on produit, pour qui, avec quelles ressources, et selon quelles règles de gouvernance ?

Une invitation à poursuivre et approfondir ces recherches

En définitive, poser la question des tiers-lieux productifs comme laboratoires de transformation institutionnelle, c'est ouvrir la voie à un questionnement plus large sur les futurs possibles de l'économie territoriale. Ces nouveaux chantiers de recherche invitent à dépasser les catégories héritées du développement local, à réinterroger les frontières entre public, privé et commun, et à envisager l'action publique non plus seulement comme un soutien à l'activité économique, mais comme un levier de reconfiguration des régimes productifs.

Il apparaît essentiel aujourd'hui d'aller plus loin dans l'analyse des conditions sociales, politiques et territoriales qui rendent possibles – ou non – des recompositions durables de l'action publique économique. À ce titre, nous avons identifié trois axes de recherche prometteurs et nous invitons les pouvoirs publics à poursuivre leur exploration.

Le premier chantier concerne les transformations du travail et des formes d'engagement productif, appréhendées comme un enjeu central de recomposition de l'action publique économique. Les tiers-lieux productifs reconfigurent les frontières entre emploi, bénévolat, militantisme et entrepreneuriat, et mettent en tension les catégories institutionnelles classiques du salariat, de l'indépendance et de l'économie sociale. En ce sens, ils constituent des espaces où s'expérimentent, de manière située, des formes d'activité où l'auto-organisation et le sens du travail prennent une place prépondérante (Farrugia, 2019 ; Hertzog, Zimmermann, 2023 ; Berthet, Mercier, 2025), et qui viennent interroger les cadres juridiques, fiscaux et statistiques à partir desquels l'État définit, soutient et régule le travail. Ils constituent ainsi des terrains privilégiés pour analyser l'émergence de modèles hybrides combinant contribution bénévole, coopérations et activité marchande, dont la réalité productive comme celle des contours et de la pérennité des expérimentations reste discutée depuis plusieurs années dans les débats académiques et dans les recherches empiriques internationales (Waldman Brown, 2016 ; Geissdoerfer, *et al.*, 2020).

Il s'agit notamment d'interroger la diversité des modèles socio-économiques et des formes d'organisation du travail observables dans les tiers-lieux (hiérarchiques, coopératives, autogérées, contributives), mais aussi la manière dont ces configurations sont reconnues, soutenues ou au contraire invisibilisées par les dispositifs d'action publique existants : politiques de l'emploi, de l'insertion, de la formation, de l'ESS ou de l'innovation (Scallerez, Tremblay, 2017 ; Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018). Plus largement, les tiers-lieux productifs offrent un point d'entrée original pour explorer les recompositions contemporaines du travail et des institutions publiques l'encadrant, à l'ère d'une transition écologique et d'une relocalisation productive portées par des expérimentations de communs productifs, d'économie circulaire et de coopération territoriale (Boespflug, Lamarche, 2022 ; Talandier, 2023 ; Bodet, Lamarche, Richez-Battesti, 2025).

Le deuxième chantier porte sur les dynamiques territoriales de coopération économique, appréhendées comme un levier central de recomposition de l'action publique territoriale. Les tiers-lieux productifs participent à la structuration de réseaux locaux, de filières émergentes et de systèmes productifs hybrides articulant artisanat, industrie légère, fabrication numérique et économie circulaire. Ils ouvrent la voie à d'autres géographies de l'innovation, souvent en dehors des métropoles et des clusters technologiques classiques, en s'appuyant sur des ressources locales, des héritages productifs et des formes de proximité spatiale et organisationnelle (Moyart, Pecqueur, 2023). Appréhendés comme des « niches » territoriales au sens

des *Sustainability Transition Studies* (Geels, 2002), les tiers-lieux peuvent être analysés non seulement comme des espaces d'innovation socio-technique, mais comme des arènes d'expérimentation institutionnelle, dans lesquelles se redéfinissent les instruments, les priorités et les périmètres d'intervention de l'action publique économique territoriale (Coenen *et al.*, 2012; Binz *et al.*, 2020).

Il s'agit d'interroger comment les tiers-lieux mobilisent des ressources matérielles et symboliques locales, comment ils s'insèrent dans des systèmes productifs existants et dans quelle mesure ils influencent les pratiques professionnelles d'acteurs économiques plus traditionnels, en contribuant à la diffusion de normes, de valeurs et de modes d'organisation alternatifs (Mukerji, 2015; Cova, Kreziak, 2017). Les travaux existants suggèrent que ces effets sont fortement différenciés selon les contextes territoriaux, qu'il s'agisse de métropoles, de villes intermédiaires ou d'espaces ruraux, mais aussi selon la capacité des acteurs publics à reconnaître, soutenir et intégrer ces initiatives dans leurs propres stratégies de développement économique (Gros-Balthazard, Talandier, 2023). Ces dynamiques apparaissent également étroitement liées au degré d'intégration des tiers-lieux dans des réseaux multiscalaires, plutôt que dans des systèmes productifs strictement locaux (Moyart, Pecqueur, 2023), ce qui pose directement la question des interactions entre les institutions publiques et ces réseaux translocaux (Bucolo, Defalvard, Fontaine, 2020). L'analyse de ces dynamiques suppose dès lors de documenter plus finement les formes de coopération inter-organisationnelle et les dispositifs relationnels à l'œuvre, tant entre tiers-lieux eux-mêmes qu'avec des acteurs publics et privés, afin d'évaluer les mécanismes concrets par lesquels ces interconnexions peuvent préfigurer de nouveaux instruments de l'action publique économique territoriale (Suire, 2016; Capdevila, 2015).

Le troisième chantier, enfin, concerne directement la transformation de l'action publique économique. Les tiers-lieux productifs constituent des terrains privilégiés pour analyser la manière dont les collectivités expérimentent de nouvelles doctrines d'intervention, au-delà des instruments classiques du développement économique territorial (Pasquier *et al.*, 2025). On observe en effet l'émergence de modalités d'action publique originales : soutien à des « communs productifs », co-investissement public dans des structures coopératives, ingénierie territoriale collaborative, dispositifs juridiques hybrides (SCIC, coopératives multi-acteurs, entreprises à mission, foncières solidaires), et formes d'institutionnalisation plus horizontales et partenariales (Martin, Pereira, 2021). Ces configurations invitent à dépasser une lecture strictement binaire de l'institutionnalisation, trop souvent pensée comme une tension entre autonomie des collectifs et bureaucratiation étatique (Boespflug, Lamarche, 2022; Pera, Bianchi, 2022; Tehel *et al.*, 2023; Pasquier, 2025), pour interroger les conditions sociales et politiques d'une action publique économique renouvelée, fondée sur la coproduction et la « commonization » (Shulz, 2024).

Ce chantier ouvre ainsi un agenda de recherche central sur les recompositions contemporaines du rôle de l'État et des collectivités territoriales dans l'économie.

Il s'agit d'analyser comment les relations entre tiers-lieux productifs et acteurs publics participent à la redéfinition des finalités, des outils et des postures de l'intervention publique, dans des contextes territoriaux différenciés (Itçaina, Richez-Battesti, 2022). Par exemple, au-delà des indicateurs classiques d'emplois créés ou d'attractivité économique, observe-t-on l'émergence de nouveaux critères d'allocation de l'aide publique aux entreprises : modes de gouvernance, partage de la valeur, utilité socio-écologique des activités (Giraud, Renouard, 2012 ; Pisani-Ferry, Mahfouz, 2023, Pharo, 2024 ; Delannoy, 2025) ? Les comparaisons internationales montrent que ces dynamiques sont fortement dépendantes des traditions institutionnelles et des cultures politiques nationales (Begiristain Zubillaga *et al.*, 2022), ce qui invite à documenter les spécificités des trajectoires françaises d'institutionnalisation, au regard de trajectoires internationales. Plus largement, l'enjeu est de comprendre si ces expérimentations contribuent à une transformation plus profonde de la doctrine du développement économique territorial, historiquement centrée sur l'attractivité, la concurrence interterritoriale et l'implantation d'activités exogènes, vers des stratégies plus endogènes reposant sur la valorisation des ressources locales, l'économie circulaire et l'écologie industrielle (Fontan, 2003 ; Beaurain et Brullot, 2011 ; Niang *et al.*, 2020 ; Talandier, 2023).

En conclusion, la recherche sur les tiers-lieux productifs pourrait utilement alimenter les débats sur le rôle de l'État et des collectivités territoriales dans l'économie. Les tiers-lieux productifs gagneraient ainsi à être analysés moins comme des expérimentations, des « projets » ou des « bonnes pratiques » à diffuser, et davantage comme des laboratoires institutionnels à partir desquels repenser, de manière située et pragmatique, les finalités mêmes de l'action publique économique au 21^e siècle. Dans la lignée des travaux sur l'économie des communs (Ostrom, 2005 ; Bollier, 2014 ; Dardot et Laval, 2014 et 2025), ils offrent un terrain privilégié pour interroger la capacité de l'action publique à sortir d'une logique principalement redistributive ou incitative, centrée sur le développement des marchés et la mise en concurrence pour s'orienter vers des dispositifs fondés sur la responsabilité collective, la gestion partagée des ressources et la co-production (Ostrom, 1996 ; Shulz, 2024). Plus largement, ils permettent d'esquisser les contours d'une approche économique non plus centrée sur la croissance, l'attractivité ou la compétitivité (Talandier, 2023), mais sur la soutenabilité socio-écologique, la relocalisation des capacités productives (Gros-Balthazard et Talandier, 2023 ; Defalvard, 2023) et la démocratisation des choix économiques (Coutrot, 2005 ; Laville, 2017 ; Duverger, 2025). Ces pistes sont appelées à être approfondies par la communauté scientifique, mais aussi les praticiens, décideurs publics et acteurs de terrain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Beurain, C. et Brulot, S. (2011). « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2011, n° 2, p. 313-340.
- Begiristain Zubillaga, M., Etxezarreta-Etxarri, E., Morandeira-Arca, J. (2022). « Towards the transformative social economy : Proposal of a system of indicators for cooperative social entrepreneurship », *Annals of Public and Cooperative Economics*, n° 93 (2), p. 457-501.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., et Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.
- Berthet, T., Mercier, D., Gaille, M. P., Gætschel, P. P., et Maljean-Dubois, S. P. (2025). *Le travail et la société française : 30 ans de recherche en sciences sociales*, Paris, CNRS éditions.
- Bereni, L., et Dubuisson-Quellier, S. (2020). « Au-delà de la confrontation : saisir la diversité des interactions entre mondes militants et mondes économiques », *Revue française de sociologie*, n° 61 (4), p. 505-529.
- Binz, C., Coenen, L., Murphy, J. T., et Truffer, B. (2020). « Geographies of transition – From topical concerns to theoretical engagement : A comment on the transitions research agenda », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, n° 34, 1-3.
- Bodet C., Lamarche T., Richez-Battesti N. (2025). « Coopératives, démocratie économique et marges d'action critiques », in Gombert C. et al. (dir.), *Démocraties(s) en action*, (2025), Agora D.O.D.E.S, Carignan-de-Bordeaux, Le Bord de l'eau.
- Boespflug, M., et Lamarche, T. (2022). « Transformer collectivement et localement le service public des déchets : Expérimentations dans des tiers-lieux-ressourceries franciliennes », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, Article vol. 13, n° 1.
- Bosqué, C. (2015). « Des FabLabs dans les marges : Détournements et appropriations », *Journal des anthropologues*, n° 142-143, p. 49-76.
- Bucolo, E., Fontaine, G. et Defalvard, H. (2020). *Territoires solidaires en commun : Les anti-actes d'un colloque inédit*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, <https://shs.cairn.info/territoires-solidaires-en-commun--9782708253636?lang=fr>.
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : La repolitisation par le service*, Thèse, Lyon, Université de Lyon.
- Cabrera van Cauwlaert, C. (2024). « La production en réseau à l'ère des Fablabs : Ce que les alliances entre le réseau péruvien de Fablabs et les artisans et artisans traditionnels peuvent nous révéler sur ce modèle », *Les Cahiers du CIÉRA*, n° 24, p. 31-46, <https://doi.org/10.7202/1116529ar>.
- Capdevila, I. (2015). « Co-working spaces and the localised dynamics of innovation in Barcelona », *International journal of innovation management*, n° 19 (03).
- Cova, V., et Kreziak, D. (2017). « La culture maker : Une réponse des consommateurs à l'obsolescence programmée à l'heure de l'économie circulaire », in Lazzeri Y., Bonnet Fernandez D., et Domeizel M. (dir.), *Économie circulaire et Territoires*.
- Duverger, T. (2025). *Une autre entreprise est possible*, Bordeaux, Le Bord de l'eau.
- Delannoy, E. (2025). *Le dividende sociétal : Une autre façon de partager la valeur*, Malakoff, Dunod, <https://shs.cairn.info/le-dividende-societal--97821008880164?lang=fr>.
- Farrugia, D. (2019). « Class and the post-Fordist work ethic: Subjects of passion and subjects of achievement in the work society », *The Sociological Review*, n° 67 (5), p. 1086-1101, <https://doi.org/10.1177/0038026118825234>.
- Fasshauer, I., et Zadra-Veil, C. (2020). « Le living lab, un intermédiaire d'innovation ouverte pour les territoires ruraux ou péri-urbains ? », *Innovations*, n° 61 (1), p. 15-40.
- Festa, D. (2016). « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, #16, Article #16, <https://doi.org/10.4000/traces.6636>.
- Fontan, J.-M. (2003) « Le développement du local, de la contrainte économique au projet politique », *Revue Interventions économiques, Papers in Political Economy*, n° 30.
- Frère, B., et Jacquemain, M. (éd.), (2019). *Everyday resistance : French activism in the 21st century*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, VIII + 307p.
- Coenen, L., Benneworth, P., et Truffer, B. (2012). « Toward a spatial perspective on sustainability transitions », *Research policy*, n° 41 (6), p. 968-979.
- Garnier, C., et Capdevila, I. (2023). « Making, Hacking, Coding : Fablabs as Intermediary Platforms for Modes of Social Manufacturing », *Journal of Innovation Economics & Management*, n° 40 (1), p. 137-158.
- Gauthier, C., Pech, P., et Raymond, R. (2022). « La dimension transitoire et d'expérimentation des tiers-lieux : Des trajectoires individuelles à l'essaimage de pratiques », *Développement durable et territoires*, vol. 13, n° 1, Article vol. 13, n° 1.
- Geels, F. W. (2002). « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes : a multi-level perspective and a case-study », *Research policy*, n° 31 (8-9), p. 1257-1274.
- Geissdoerfer, M., Pieroni, M.P., Pigosso, D.C. and Soufani, K. (2020). « Circular business models : A review », *Journal of Cleaner Production*, vol. 277 : 123741.

Les tiers-lieux productifs comme laboratoires d'une transformation de l'action publique économique ?

- Gendron, C., et Turcotte, M.-F. (2007). « Les nouveaux mouvements sociaux économiques au cœur d'une nouvelle gouvernance », *Revue Organisations & Territoires*, n° 16 (1), p. 23-32, <<https://doi.org/10.1522/revueot.v16n1.534>>.
- Giraud G. et Renouard C. (2012). *20 propositions pour réformer le capitalisme*, Paris, Flammarion.
- Gros-Balthazard, M., Talandier, M. (2023). « Réindustrialiser les territoires, la revanche des villes petites et moyennes ? », *EchoGéo*, n° 63.
- Grossetti, M. (2006). « Petit bilan des effets des politiques destinées à favoriser le développement économique par l'innovation », *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 173-185, <<https://shs.hal.science/halshs-00476879>>.
- Havet, N. (2015). « L'impact des politiques d'exonérations territoriales : méthodes d'évaluation et résultats », *Économie & prévision*, n° 206-207 (1), p. 117-141, <<https://doi.org/10.3917/ecop.206.0117>>.
- Hertzog, L., et Zimmermann, B. (éd.), (2023). *Shifting the categories of work : Unsettling the ways we think about jobs, labour, and activities*, New-York, Routledge.
- Itçaina, X., et Richez-Battesti, N. (2022). « Les polarisations territoriales de l'économie sociale et solidaire : Travail politique, institutionnalisation, régimes territoriaux », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Févri-er (1), p. 7-14.
- Krauss, G., et Tremblay, D.-G. (2019). *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 212p.
- Laville, J.-L. (2017). « Du tiers-secteur à l'économie sociale et solidaire » in Barbier, J.-C, et al., (2017), *Économie sociale et solidaire et État : À la recherche d'un partenariat pour l'action. Institut de la gestion publique et du développement économique*, Paris, Ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Action et des comptes publics.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : Diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, n° 20 (1), p 33-61.
- Magkou, M., Maud Pélissier, M., (2023). « Cultural third places and commons in a world of transformations evidence from France », *IAMCR2023 Inhabiting the planet : challenges for media, communication and beyond*, International Association for Media and Communication Research (IAMCR), Lyon, SciencesPo Lyon; Université de Lyon, <<https://hal.science/hal-04405180v1>>.
- Martin, C., Pereira, C. (2021). « Les tiers-lieux, espaces d'expérimentation du commun ? », in *Lessor des biens communs. Une analyse pluridisciplinaire des communs*, Marchal H. et Stébé J. (dir.), *Territoires contemporains*, n° 15, <<http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC/prodscientifique/TC.html>>.
- Moyart, L., et Pecqueur, B. (2023). « Le tiers-lieu : Un nouvel avatar du développement territorial? Le cas de la Wallonie et du hub Creative Valley », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Décembre (5), p. 811-832.
- Mukerji, C. (2015). « The material turn », *Emerging trends in the social and behavioral sciences*, n° 10, <doi.org/10.1002/9781118900772.etrds0109>.
- Niang, A., Bourdin, S., et Torre, A. (2020). « L'économie circulaire, quels enjeux de développement pour les territoires ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 11, n° 1, Article vol. 11, n° 1.
- Pasquier, R., (2025), « Quand les tiers-lieux deviennent une politique publique. Retour sur une passion française », in *Cahiers de Recherche de l'Observatoire des Tiers-Lieux #1*, Bordeaux, Le Bord de l'eau.
- Pasquier, R., Tehel, A., Guibert de A. (2023). « Les tiers-lieux solidaires : une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ? », *Pouvoirs Locaux*, n° 123, 2023, 21-25.
- Pasquier, R., Simoulin V., Weisbein J. (dir.), (2025). *La gouvernance territoriale. Processus, reconfigurations, contestations*, Paris, LGDJ-Lextenso, 3^e édition.
- Pecqueur, B. (2006). « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, p. 17-32.
- Pera, M., BIANCHI, I., (2022) « Governmentality, the Local State, and the Commons : An Analysis of Civic Management Facilities in Barcelona », *Social Inclusion*, ISSN 2183-2803, 2022, vol. 10, Article n° 1, p. 115-125.
- Pharo, J. (2024). « De nouveaux statuts/missions pour les entreprises : l'occasion de les pousser fiscalement à démocratiser leur gouvernance, et ainsi de transformer les dispositifs incitatifs ? », *Revue de l'organisation responsable*, n° 19 (1), p 72-86, <<https://doi.org/10.3917/or.191.0072>>.
- Pisani-Ferry, J. et Mahfouz, S. (2022). « L'action climatique : un enjeu macroéconomique », *La note d'analyse de France Stratégie*, n° 114 (9), p. 1-19, <<https://shs.cairn.info/revue-la-note-d-analyse-2022-9-page-1?lang=fr>>.
- Richez-Battesti N., Maisonnasse J., Besson R., (2022). « Infléchir la trajectoire d'un territoire et fabriquer la transition par les Tiers-lieux : le cas de la ville de Digne-les-Bains », *Géographie, Économie et société*, n° 3/24, p. 321-338.
- Scaillez, A., et Tremblay, D.-G. (2017). « Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers-lieux ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 34, <<https://doi.org/10.4000/tem.4200>>.
- Shulz S., (2024). « Moving from Coproduction to Communitization of Digital Public Goods and Services », *Public Administration Review*, <<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/puar.13795>>.
- Stiglitz J. E., Lin J. Y. et Monga C. (2013), *The rejuvenation of industrial policy*, Washington, The World Bank.
- Suire, R. (2016). « La performance des lieux de cocréation de connaissances », *Réseaux*, n° 196 (2), p. 81-109.

Des tiers-lieux « productifs » ?

- Talandier, M. (2023). *Développement territorial : Repenser les relations villes-campagnes*, Malakoff, Armand Colin, 254p.
- Tehel, A., Pasquier, R., et de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : La quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et Politiques*, n° 91, p. 181-197, <https://doi.org/10.7202/1109666ar>.
- Theurillat, T. (2011). « La ville négociée : entre financiarisation et durabilité », *Géographie, économie, société*, n° 13 (3), p. 225-254, <https://shs.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2011-3-page-225?lang=fr>.
- Waldman Brown, A. (2016), « Exploring the Maker-Industrial Revolution : Will the Future of Production be Local? », *BRIE Working Paper 2016-7*, <https://brie.berkeley.edu/sites/default/files/brie-working-paper-2016-7.pdf>.
- Wokuri, P. (2023). « Comment des mouvements sociaux économiques parviennent-ils à agir sur et dans le marché malgré l'adversité ? Le cas des projets coopératifs d'énergie renouvelable en France et au Royaume-Uni », *Revue internationale de politique comparée*, n° 30 (3-4), p. 233-266, <https://doi.org/10.3917/ripc.303.0233>.

Auteurs de l'ouvrage

Coordination et direction de la publication

Cécile Gauthier est docteure en géographie et urbanisme et associée au Ladys Paris 1 Panthéon-Sorbonne, anciennement chargée de mission de recherche à l'Observatoire de France Tiers-Lieux. Pendant son doctorat, elle a travaillé autour d'initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire : les tiers-lieux. Elle interrogeait dans sa thèse les conditions d'implication des habitants et les territorialités associées au sein de trois tiers-lieux dits « participatifs » de la métropole du Grand Paris. Puis, de 2023 à 2025, au sein de France Tiers-Lieux, elle a coordonné la récolte et l'analyse de données sur les tiers-lieux à l'échelle nationale en concertation avec les acteurs de l'écosystème, contribué au développement de projets de recherche avec des chercheurs et praticiens, participé aux réflexions et travaux sur l'évaluation des effets des tiers-lieux et animé la communauté de la recherche sur les tiers-lieux autour de webinaires ou encore de rencontres comme les « Doctoriales » à destination de jeunes chercheurs et de tiers-lieux de recherche. En 2025, elle a co-dirigé la rédaction des *Cahiers de recherche #1 de l'Observatoire de France Tiers-Lieux « Panorama de la recherche sur les tiers-lieux en France »* (le Bord de l'eau). Elle est actuellement post-doctorante au sein d'un programme de recherche portant sur la responsabilité territoriale des entreprises de Bordeaux Sciences Agro et de la chaire Territoire ESS à Sciences Po Bordeaux.

194

Marjolaine Gros-Balthazard est maîtresse de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université Grenoble Alpes, rattachée au Laboratoire Pacte. Ses recherches, à la croisée de l'aménagement de l'espace, de la géographie et de l'économie, s'inscrivent dans le champ du développement territorial. Elle consacre une partie de ses recherches à mieux comprendre la dimension territoriale des dynamiques productives et industrielles, dans un contexte de transition socio-écologique (acteurs, ressources, enjeux, etc.). Dans ce cadre, elle s'intéresse aux tiers-lieux, depuis la conduite d'une étude exploratoire menée dans les départements de l'Isère et de la Drôme. Cet intérêt s'est traduit par la co-organisation en mars 2024 du colloque « Les tiers-lieux productifs, révélateurs d'un nouveau modèle économique local? » à Grenoble.

Rémy Seillier est directeur général adjoint de France Tiers-Lieux. Il explore les relations entre formes d'action collective et action publique, notamment suite à son passage au sein de la cellule innovation du Commissariat général à l'Égalité des Territoires de 2017 à 2019, où il participe au développement des politiques nationales de soutien aux tiers-lieux. Il est co-auteur des rapports *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* (2018) et *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir* (2021). Il a participé en 2019 à la création de l'association de préfiguration nationale de soutien aux tiers-lieux, devenue Association Nationale

des Tiers-Lieux, ainsi qu'à la création en 2022 du GIP France Tiers-Lieux. Au sein du GIP France Tiers-Lieux, il s'occupe des enjeux de transformation de l'action publique par les tiers-lieux et de la R&D. Il participe à la conception de dispositifs et programmes pour répondre aux besoins des tiers-lieux, faciliter leur développement et garantir leur pérennité. Il a co-dirigé la rédaction des *Cahiers de recherche #1 de l'Observatoire de France Tiers-Lieux « Panorama de la recherche sur les tiers-lieux en France »* (Le Bord de l'Eau, 2025).

Comité scientifique

Isabelle Berrebi-hoffmann, directrice de recherche en sociologie (CNRS) au Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique (LISE).

Alice Canabate, chargée de projet au sein du programme Nouveaux lieux – nouveaux liens à l'Agence nationale de la cohésion des territoires, docteure en sociologie et chercheuse associée au Laboratoire de changement social et politique (LCSP) de l'université Paris Cité.

Nicolas Chochoy, docteur en sciences économiques, directeur de l'Institut Godin et chercheur titulaire au CRIISEA.

Xabier Itçaina, directeur de recherche en sciences politiques (CNRS) au Centre Émile Durkheim à Sciences Po Bordeaux.

Romain Pasquier, directeur de recherche (CNRS) au laboratoire Arènes et titulaire de la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » à Sciences-Po Rennes.

Nadine Richez-Battesti, maîtresse de conférences en sciences économiques à l'université d'Aix-Marseille, laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST).

Sébastien Shulz, chargé de recherche en sociologie (CNRS) au laboratoire Centre Internet et Société (CIS).

Magali Talandier, professeure en aménagement de l'espace et urbanisme à l'université Grenoble-Alpes, Laboratoire Pacte.

Amélie Tehel, déléguée générale du Réseau Français des Fablabs, des communautés et des Espaces du Faire (RFFLabs).

Isabelle Turmaine, chargée d'analyses territoriales, département investissements d'avenir et analyse territoriale, sous-direction territoires, société et savoirs, service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Contributeurs

Cédric Cabanel, docteur en géographie, ingénieur de recherche sur le projet INTERREG FWV Fabricar3v de 2020 à 2022, il travaille désormais pour un observatoire de la conjoncture économique à Lyon.

Nahoum Champroy, géographe de formation, agriculteur de profession et porteur de projets territoriaux en milieu rural. Il conduit une recherche-action dans le Massif central autour de la relocalisation des filières, des communs productifs et de l'économie coopérative, au sein d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique), associationpollen87400@gmail.com.

Pascal Glémain, professeur des universités en sciences de gestion-management et ESS à l'Université Rennes 2, laboratoire Espaces et Sociétés (ESO), pascal.glemain@univ-rennes2.fr.

Marjolaine Gros-Balthazard, maîtresse de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme à l'université Grenoble-Alpes, Laboratoire Pacte, marjolaine.gros-balthazard@univ-grenoble-alpes.fr.

Mathieu Grosche, « *designer explorer* » aux activités variées : inventer un vélotracteur pour agriculteurs, gérer des tiers-lieux de production, consultant pour l'Ademe sur des projets de mobilités, designer et constructeur d'espaces communs, photographe chercheur d'or..., <http://www.mathieugrosche.com/> - mathieugrosche@gmail.com.

Patricia Lejoux, chercheuse en aménagement-urbanisme au Laboratoire aménagement économie transport (LAET), à l'ENTPE. Ses recherches portent sur les mondes urbains du travail qu'elle appréhende à partir des lieux, des acteurs et des mobilités, patricia.lejoux@entpe.fr.

Christine Liefoghe, maîtresse de conférences en géographie. Elle étudie la mutation des systèmes productifs *via* l'innovation, la créativité, les tiers-lieux, ainsi que les concepts de ville créative ou de ville productive, christine.liefoghe@univ-lille.fr.

Charlotte Mabrouki, alternante au pôle territoires et modes de vie à Intermède. Dans le cadre de son Master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL) à l'université Lyon 3, elle conduit notamment une enquête et un travail approfondi sur les impacts des tiers-lieux gérés par Intermède.

Bernard Pecqueur, professeur émérite à l'université Grenoble Alpes, Laboratoire Pacte, bernard.pecqueur@univ-grenoble-alpes.fr.

Yolaine Proult, directrice générale de France Tiers-Lieux, yolaine.proult@francetierslieux.fr.

Benjamin Pradel est cogérant et cofondateur d'Intermède, coopérative qui accompagne les transitions des lieux, des territoires et des modes de vie auprès des acteurs publics et privés. Sociologue et urbaniste, ce chercheur et consultant, spécialiste du rapport entre le temps et la ville, explore la dimension spatiale des modes de vie (mobilité, habiter, sociabilité), benjamin.pradel@intermede.com.

Costantino Romeo, doctorant en gestion et sciences sociales au CRG-I3 de l'École Polytechnique. Il s'intéresse aux dynamiques inter-organisationnelles associées aux espaces collaboratifs, costantino.romeo@polytechnique.edu.

Solène Tixadou, doctorante en aménagement de l'espace et urbanisme à l'université du Mans au sein du laboratoire Espaces et Sociétés (ESO), solene.tixadou@univ-lemans.fr.

Composition : Le Bord de L'eau éditions

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en xxx 2026
pour le compte des éditions Le Bord de l'eau
par Présence graphique (37260 Monts).

Dépôt légal : xxx 2026

Imprimé en France